PALLI

PALLI

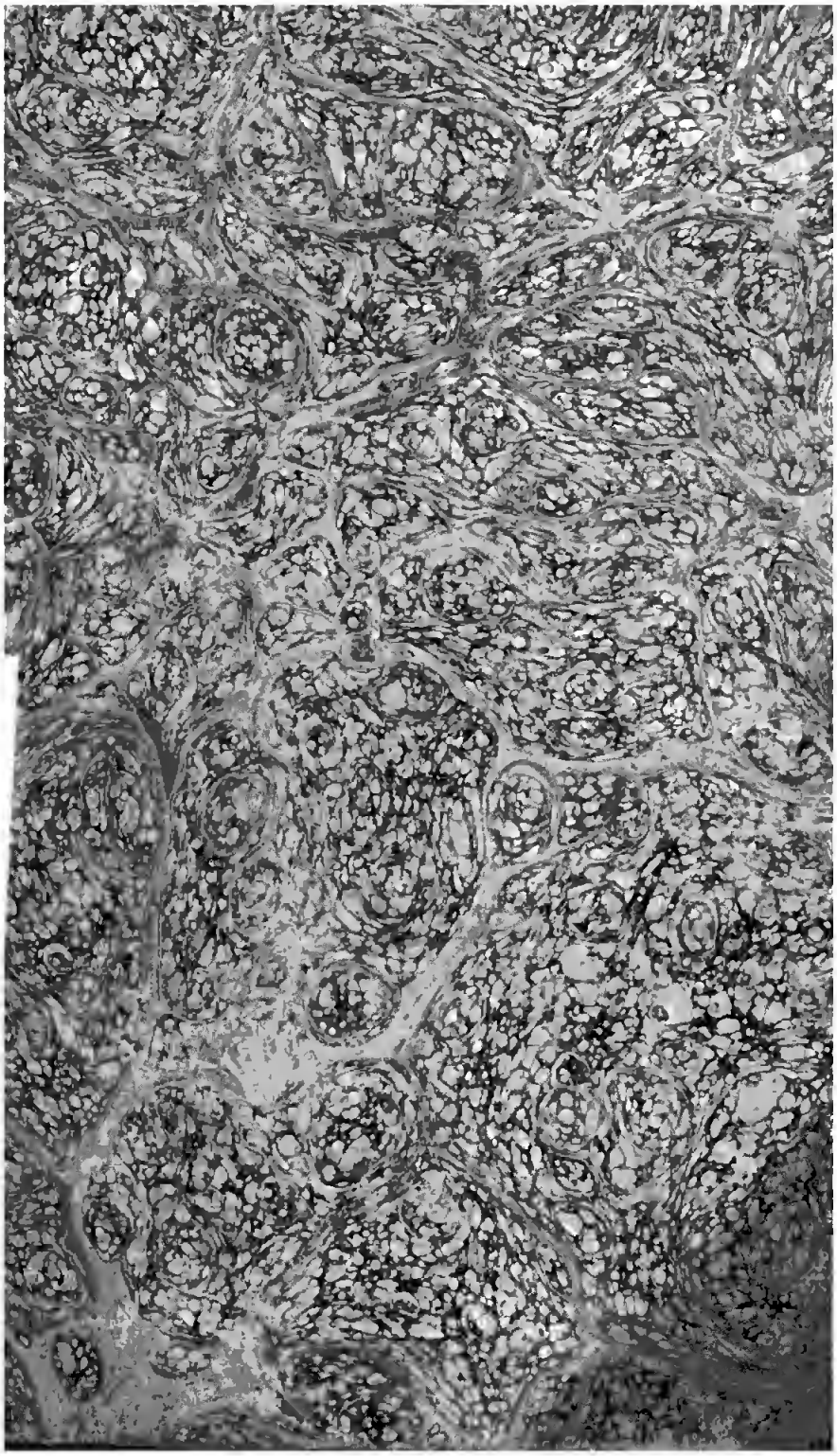

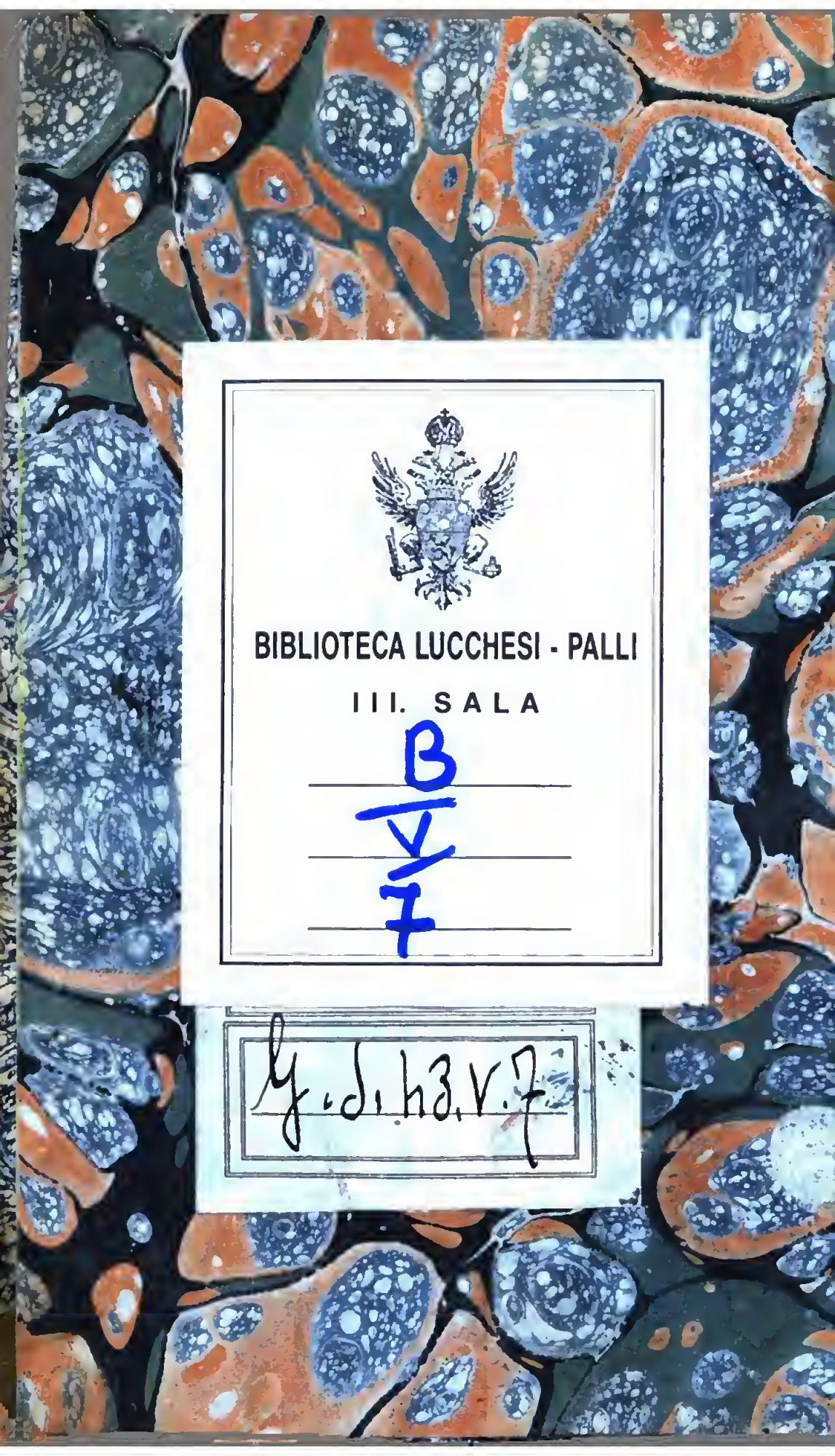

BIBLIOTECA LUCCHESI - PALLI

III. SALA

B
V
7

4.d.h3.v.7

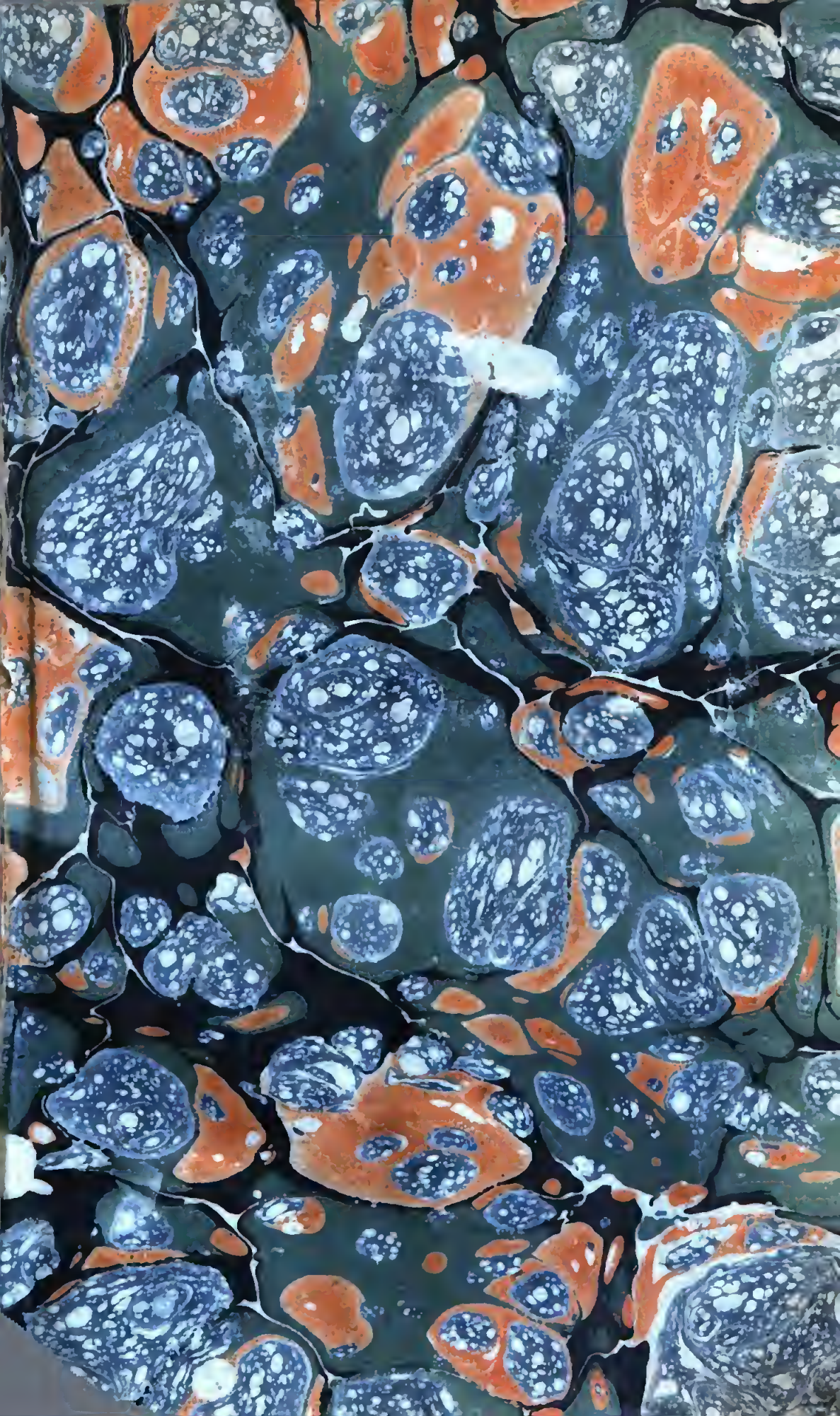

L'INTRIGUE
DU CABINET.

TOME PREMIER.

32996

L'INTRIGUE
DU CABINET,

SOUS

HENRI IV ET LOUIS XIII,

TERMINÉE

PAR LA FRONDE;

PAR M. ANQUETIL.

CINQIEME ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ H. NICOLLE, à la Librairie Stéréotype,
rue des Petits-Augustins, N.° 15.

1809.

AVIS AU LECTEUR.

*QUELQUES personnes ont trouvé mauvais que, dans l'*Esprit de la Ligue, *après la préface, on leur présentât des* observations *au lieu de l'histoire; ce qui interrompoit leur attention. Elles auroient voulu, en conséquence, que désormais on retranchât ces* observations. *D'autres personnes les ont trouvées très-à-propos. Pour tâcher de contenter tous les lecteurs, nous plaçons ces* observations *avant la préface. Ceux qui ne voudront pas être interrompus, les passeront.*

OBSERVATIONS

Sur les Ecrits cités dans l'Histoire de l'Intrigue du Cabinet, divisées en trois parties.

Premiérement, sur Henri IV.
Secondement, sur Louis XIII.
Troisiémement, sur la Fronde.

ECRITS SUR HENRI IV.

1. Memorie recondite da Vittorio Siri, dal l'anno 1601 al l'anno 1640, distinti in piu tomi, *in*-4.°, *in Romeo*, 1680.

2. Il Mercurio, o verò Historia di correnti tempi : *in Parigi*, 1674.

Ces deux ouvrages, dont le dernier a été fait avant le premier, s'étendent jusqu'à l'année 1655. Siri dit qu'ils sont faits sur les mémoires des

ministres, dont il a eu communication; et, en effet, il a inséré des pieces entieres qu'il n'a pas pu avoir d'ailleurs; et on lui a obligation de nous avoir conservé la connoissance de beaucoup de ressorts secrets, dont les autres auteurs n'ont pu nous présenter que les mouvemens. Par la multitude des volumes de Siri, qui montent à plus de quatorze très-gros *in*-4.°, on peut juger de son application au travail : mais aussi chez lui, comme chez tous les écrivains volumineux, on trouve plus d'abondance que d'ordre, des redites, de la confusion, et souvent des jugemens contradictoires. Il ne ménage pas Richelieu, et épargne un peu trop Gaston, qui lui faisoit, dit-on, une pension.

3. Le Mercure françois: *Paris*, 25 vol. *in*-8°.

Il faut mettre à la tête un volume qui contient les années 1603, 1604 et 1605, sous le titre de l'*Histoire de la Paix*, et qui lie ainsi le Mercure à la *Chronologie septenaire* de Cayet. Les seize premiers volumes forment un recueil impartial, dans lequel se trouvent les faits pour et contre avec leurs preuves : mais, vers 1630, au moment que le cardinal de Richelieu prend le dessus, on remarque beaucoup d'omissions, et de l'affectation à justifier le ministre; de sorte qu'on ne doit plus regarder les derniers volumes que comme un recueil commandé.

4. Mémoires de Maximilien de Béthune, duc de Sully, etc..... mis en ordre, avec des remarques, par monsieur L. D. L. D. L. : *Londres*, 1745, 8 vol. *in*-12.

Cet ouvrage est très-bien fait, et on en sent mieux le mérite, quand on a lu les anciens mémoires, où regne une confusion extrême. Le rédacteur ou *traducteur*, comme il se nomme lui-même, y a mis beaucoup d'ordre : son style est aisé et coulant ; ses remarques sont justes et à propos : il n'a rien omis de ce qui est essentiel dans le texte. Sans être trop engoué du duc de Sully, son héros, il le montre comme un grand homme, et il a raison. Ces nouveaux mémoires sont beaucoup plus agréables que les anciens. Cependant, comme le plus beau portrait ne rend jamais l'air de l'original, après avoir lu ceux-ci, on desire encore de revoir les autres.

5. Décade, contenant la vie et gestes d'Henri le Grand ; par Baptiste le Grain : *Paris*, Jean Laquehay, 1614, 1 vol. *in-fol.*

Panégyrique dont on ne soutiendroit pas la lecture, si les louanges ne regardoient pas Henri IV. Les faits font pardonner la maniere.

6. Décade, commençant l'histoire du roi Louis XIII, depuis 1620 jusqu'à 1617 inclusivement; par BAPTISTE LE GRAIN, conseiller et maître de l'hôtel ordinaire de la reine mere du roi: *Paris*, Guillemot, 1618, 1 vol. *in-fol.*

Il a partagé 450 pages en 10 livres, pour remplir son titre de *Décade;* et pour remplir les feuilles, il a inséré une foule d'exemples étrangers à la matiere. Il promet des pieces originales, et il n'en a mis que très-peu. Le Grain étoit grand partisan du parlement: il fait profession de haine ouverte contre les favoris. Pour un homme attaché par ses charges à la reine mere, il traite bien mal le maréchal d'Ancre et sa femme.

Il ne faut pas confondre cet *in-folio* avec un *in*-4.° que je ne connois pas, et que Le Grain désavoue.

7. Histoire de Henri IV, roi de France et de Navarre, et des choses les plus mémorables arrivées sous son regne; par feu messire PIERRE MATTHIEU, historiographe du roi: *Paris*, veuve Nicolas Buon, 1631, 1 vol. *in-fol.*

On trouve à la fin le crayon des premieres années de Louis XIII ; très-court précis, et assez bon, par le fils de l'historiographe, qui annonce une histoire plus longue que je ne connois pas.

On voit à la page 779, qu'Henri IV lisoit l'ouvrage à mesure que Matthieu le composoit. Ce seroit une raison pour n'y pas ajouter grande foi, si on ne voyoit en même-temps que ce prince l'encourageoit à tout dire. *Il faut*, disoit-il page 56, *qu'il y ait des ombrages dans les tableaux pour rehausser les vives couleurs. Si on ne parloit de l'un, on feroit douter de l'autre. La flatterie rendroit la vérité suspecte.* Aussi doit-on regarder l'ouvrage de Matthieu comme une des meilleures histoires d'Henri IV, sauf les négligences de style, les digressions, l'affectation d'érudition et les autres défauts, qui appartiennent autant au siecle qu'à l'auteur.

8. Examen de la nouvelle Histoire de Henri IV, de M. DE BURI ; par M. le marquis de B...., lu dans une séance d'académie, auquel on a joint une piece analogue : *Geneve*, Claude Philibert, 1768, 99 pages *in*-12.

Cette brochure s'est vendue à Paris 36 liv. on ne sait pourquoi, à moins que ce ne soit parce qu'on s'est dit à l'oreille qu'elle étoit de M. de Voltaire. Sur l'objection que le style n'est pas digne de ce célebre auteur, on a répondu qu'il vouloit se cacher : mais

il pouvoit garder son style : en ne parlant ni contre la religion, ni contre les mœurs, il étoit assez déguisé. L'auteur n'apprend rien de nouveau, il reproche à M. de Buri, dans la premiere partie, d'écrire ce que personne n'a jamais su ; et, dans la seconde, de n'écrire que ce que tout le monde sait. M. de Buri, s'il existe, est bon pour se défendre.

Ce qui se lit page 60, sur les prétendus complices de Ravaillac, est fort, mais n'est pas concluant. Du rapprochement de quantité de faits séparés et indépendans l'un de l'autre, à la conclusion d'une complicité, la conséquence n'est pas juste.

9. Histoire des amours de Henri IV, avec un recueil de lettres, d'anecdotes, bons mots, etc. : *Cologne*, 1667, 1 vol. *in*-12.

On a rajeuni le style de cet ouvrage dans le tome IX des *Amusemens de la campagne*, et on n'en a pas mieux fait. Il a été composé par Marguerite de Lorraine, qui s'étoit flattée, pendant le second siége de Paris, d'épouser Henri IV ; qui a ensuite épousé le prince de Conti, et qu'on dit être morte de chagrin de la prison de M. de Bassompierre, auquel on croit qu'elle s'étoit mariée secrétement. Il paroît dans son ouvrage un peu d'humeur contre Henri IV : peut-être est-ce ressentiment d'avoir manqué sa main.

10. Petit recueil *in*-16, où se trouvent,
    1.° Le traité de mariage de Henri IV.
    2.° Le jugement et la mort de Biron.
    3.° La trahison de l'Hoste.
    4.° Toute l'affaire d'Entragues.
    5.° Le rétablissement des jésuites en France.
    6.° La guerre contre le duc de Bouillon.

Il paroît que ce petit recueil est composé de pieces qui se vendoient alors sous le manteau.

11. Lettres et ambassades de messire PHILIPPE CANAYE, seigneur de Fresne, *Paris* : Etienne Richer, 1635, 2 vol. *in-fol.*

Canaye étoit ambassadeur à Venise. Il a eu souvent occasion d'avertir Henri IV des conspirations qui se formoient contre sa vie. On trouve, à la fin du second volume, une bonne relation du procès et de la mort du maréchal de Biron, par M. DE LA GUESLE, procureur-général.

12. Les OEuvres D'ETIENNE PASQUIER : *Amsterdam*, 2 vol. *in-fol.*

A la fin sont les lettres de Nicolas, fils d'Etienne, desquelles il est ici question. On y remarque un peu

de crédulité pour les prédictions. Nicolas étoit moins savant que son pere, mais aussi studieux et aussi soigneux de ramasser les faits. Il les accompagne de réflexions un peu longues et de discussions bien raisonnées. Son style est grave, et on diroit que ses lettres ne sont point faites seulement pour les personnes auxquelles il écrivoit, mais qu'il les destinoit à la postérité.

13. Mémoires du cardinal BENTIVOGLIO, etc., traduits de l'italien en françois, par M. l'abbé DE VAYRAC : *Paris*, André Cailleau, 1713, 2 vol. *in*-12.

Bentivoglio a été long-temps nonce à Bruxelles, à la cour de l'archiduc, où se trouvoient beaucoup de François exilés sous Louis XIII. Il a pu savoir d'eux, dans la conversation, nombre d'anecdotes, et il étoit homme d'assez bon sens pour en discerner la vérité : néanmoins on lui trouve du penchant à croire le mal qu'on lui disoit de Richelieu ; et cela n'est pas surprenant : il vivoit avec les martyrs du cardinal, et n'entendoit qu'eux.

14. Histoire de la vie du connétable de Lesdiguieres ; par LOUIS VIDEL, secrétaire dudit connétable : *Paris*, Pierre Rocolet, 1638, 1 vol. *in-fol.*

Cette histoire, de 478 pages, divisées en 12 livres,

est dédiée au cardinal de Richelieu. Elle est écrite dans le goût des Mémoires de du Bellai et de Montluc, que Lesdiguieres égala en activité et en capacité. C'est un très-bon journal d'opérations militaires; on y trouve beaucoup de ruses et de stratagêmes : le style est pur, la narration vraie, et quelques récits ont de la chaleur.

Videl raconte ce qu'il a vu, et remarque qu'alors les secrétaires alloient au feu avec leurs maîtres. La noblesse de Dauphiné, de Provence, de Languedoc, jalouse de la gloire de ses ancêtres, doit avoir ce livre, pour y étudier leurs actions.

15. **Histoire de Henri de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, où l'on trouve ce qui s'est passé de plus remarquable sous les regnes de François II, Charles IX, Henri III, Henri IV; la minorité et les premieres années du regne de Louis XIII; par M. Marsollier, chanoine et ancien prévôt de l'église cathédrale d'Uzès : *Paris*, Barrois, 1719, 3 vol. *in*-12.**

M. Marsollier étoit chanoine régulier, et membre de la congrégation de France; il a fait beaucoup d'ouvrages qui sont tous écrits avec gravité et majesté : on sent mieux le mérite de celui-ci, quand on sait combien il lui a manqué de matériaux, dont le public n'a été enrichi que depuis sa mort.

16. Les jésuites, criminels de lese-majesté dans la pratique et dans la théorie; troisieme édition : *La Haye*, chez les freres Raimont, 1759.

Nous ne citons cet ouvrage, que parce qu'on y a ramassé, depuis la page 258 jusqu'à la page 359, tout ce qui peut servir à prouver que Ravaillac fut un émissaire des jésuites, et qu'il eut encore d'autres complices. Cependant, rien de moins concluant que toutes ces preuves, presque toujours fondées sur des redites.

ÉCRITS SUR LOUIS XIII.

17. Historiarum Galliæ, ab excessu Henrici IV, libri XVIII, autore Gabr. Bartholomæo Gramondo, in sacro regis consistorio senatore, et in parlamento Tolozano præside : *Tolosæ*, apud Au. Colomerium, 1643, 1 vol. *in-fol.*, dédié à Louis XIV.

Gramond avoit, dit-on, dessein que son ouvrage servît de continuation au président de Thou,

et il en approche autant qu'un continuateur peut suivre son original : *Proximus, at longo proximus intervallo.* Gramond a eu contre lui la différence des faits, bien moins intéressans après l'extinction de la ligue; inconvénient que nous éprouvons nous-mêmes. Le président de Toulouse n'avoit pas non plus l'esprit d'ordre, la facilité des transitions, le style nombreux et arrondi, propre à la majesté de l'histoire, qu'on admire dans le président de Paris. On dit qu'il s'étoit proposé Tacite pour modele, et il est souvent aussi concis, mais ordinairement plus obscur et moins nerveux. Il finit à la prise de la Rochelle. On dit qu'il alla jusqu'à la mort de Louis XIII. Si nous avions cet ouvrage, nous aurions un éloge perpétuel de Richelieu; mais l'exactitude des détails auxquels Gramond paroît s'être principalement appliqué, feroit supporter la fadeur du panégyrique.

18. Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire profane de l'Europe, depuis 1600 jusqu'à 1716, avec des réflexions et remarques critiques : *Amsterdam*, 1725, 2 vol. *in*-12.

Ce sont les Mémoires du P. d'Avrigny, jésuite, très-judicieux, clairs, brefs, écrits d'une maniere piquante, quelquefois malins, toujours agréables. Les événemens se suivent par ordre chronologique,

et forment chacun un tout isolé. On y trouve une excellente critique des auteurs et des dates, sans aucun mélange du pédantisme qui a coutume d'accompagner ces sortes de discussions.

19. Histoire du regne de Louis XIII; par M. MICHEL LE VASSOR : *Amsterdam*, Zacharie Chatelain, 1750, 18 vol. *in*-12.

Quelques-uns de ces volumes ont 8 à 900 pages : aussi est-ce l'histoire de toute l'Europe pendant le regne de Louis XIII. Le frontispice de chaque volume est chargé d'un passage latin, pris dans les auteurs qui ont montré le plus d'antipathie contre les grands, et qui ont eu en général la plus mauvaise idée des hommes : ainsi le Vassor, sans le vouloir, fait connoître, dès la premiere page, le caractere dominant de son ouvrage. On y trouve peu d'éloges, beaucoup de satires, encore plus d'inductions caustiques et malignes, qui font voir qu'il croyoit peu à la vertu humaine.

C'est d'ailleurs un excellent répertoire, et qu'on peut lire avec fruit, en se tenant en garde contre le jugement de l'auteur.

20. Histoire abrégée du siecle courant, depuis l'an 1600 jusqu'à présent, par le sieur DE CH... : *Paris*, Charles Coignard, 1 vol. *in*-12, avec privilége.

Cet abrégé des événemens de chaque année jusqu'en 1622, a dû coûter à son auteur, dans un temps où il n'y avoit point de gazette. C'est ce que seroit actuellement un extrait des papiers publics. On y trouve les naissances, mariages, enterremens, changemens de ministres, et autres événemens importans, avec leurs dates; toutes choses trop noyées dans le grand mercure de France, que cet abrégé dispense de feuilleter sur ces objets.

21. Histoire de Louis XIII, composée par messire CHARLES BERNARD, conseiller du roi, lecteur ordinaire de la chambre de sa majesté, et historiographe de France : *Paris*, Augustin Courbé, 1646, 1 vol. *in-fol.*

Il y a en tête un *discours de la vie de l'auteur.* On y lit qu'il étoit lié avec Antonio Perès, secrétaire d'état de Philippe II, réfugié en France, et avec le président Jeannin, et qu'il apprit beaucoup de particularités secretes de ces deux personnages. Après cela, on est surpris de ne trouver, dans ce gros volume de mille pages, que des choses fort communes et sues de tout le monde. Elle sont écrites d'un style lâche, prolixe et fade : c'est une gazette continuelle. Bernard étoit, ou un homme simple, ou un trembleur; il a écrit avec la discrétion d'un courtisan subalterne, ou l'ignorance d'un domestique borné à

ses fonctions. Malgré les orages de la cour; il resta toujours dans son emploi; apparemment il savoit plier à propos. Il fit imprimer, en 1633, à ses frais, la *Guerre de la Rebellion*, et n'en fit tirer que douze exemplaires. Cette précaution porte à croire que ce livre, s'il en existe encore quelque exemplaire, seroit plus curieux que son histoire de Louis XIII.

22. Vie d'Armand-Jean, cardinal duc de Richelieu: *Cologne*, 1696, 2 vol. *in*-12, par N. LE CLERC, ministre des Remontrans d'Amsterdam.

Cette histoire d'un cardinal par un ministre protestant, est bien conduite. Le style en est clair, simple et châtié. L'auteur n'aimoit pas Richelieu; mais il l'estimoit, et méprisoit souverainement Louis XIII. Il laisse appercevoir son inclination pour les malheureux de ce siecle; inclination qui le rend injuste dans quelques-uns des jugemens qu'il porte du ministre, et qui le dispose à lui prêter hardiment les plus mauvais motifs. Le Clerc s'est beaucoup servi de Siri et d'Aubery, les deux auteurs contraires: mais il a beaucoup plus suivi le détracteur que l'approbateur de Richelieu.

23. Histoire du cardinal de Richelieu; par le sieur AUBERY, avocat en parlement: *Paris*, Antoine Bertier, 1660, 1 vol. *in-fol.*

Lenglet dit qu'Aubery a voulu faire de Richelieu un trop honnête homme, *et que ce n'étoit pas de quoi se piquoient la plupart des ministres de ce temps-là.* Quoiqu'il y ait du style, de l'ordre, des réflexions judicieuses, c'est un mauvais ouvrage comme *histoire*, mais très-bon comme *factum*, dans lequel l'avocat rapporte, avec beaucoup de netteté et de force, tout ce qui est avantageux à sa patrie, et pallie adroitement ce qui lui est contraire. Le Clerc traite Aubery de *flatteur insupportable.* L'avocat auroit pu appeler le ministre des Remontrans un *satirique outré.* La partialité en bien et en mal fait le caractere de ces deux ouvrages, qu'il faut lire avec une égale précaution.

A la fin de son ouvrage, Aubery a mis 12 chapitres, qui contiennent 130 pages *in-fol.*, dans lesquelles les récipiendaires de l'académie françoise ont sans doute puisé, depuis cent vingt ans qu'ils font l'éloge toujours agréablement varié du cardinal.

24. Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu; recueillis par le sieur AUBERY: *Paris*, Antoine Bertier, en 1660, 2 vol. *in-fol.* dédiés à M. de Lamoignon, celui à qui Louis XIV dit: *que, s'il avoit connu dans son royaume un plus honnête homme, il l'auroit infailliblement fait premier président.*

Le mérite de ces sortes de collections se tire ordinairement du choix des pieces. Celle-ci, à ce titre, est digne d'attention. On y trouve non-seulement les relations publiques, mais les instructions secretes des correspondances suivies entre le ministre et les chargés d'affaires; une multitude de lettres originales et de mémoires importans, tirés, ou des cabinets des curieux, ou des dépôts du ministere. Il étoit possible d'y mettre plus d'ordre; mais ceux qui sont accoutumés à feuilleter ces sortes de recueils, s'en passent, et une table qu'on fait pour soi-même, y supplée.

25. Histoire du ministere d'Armand-Jean Duplessis, cardinal duc de Richelieu, avec des réflexions politiques et diverses lettres: *Paris*, Gervais Alyot, 1 vol. *in-fol.*, 1649. A la tête se trouve une belle estampe de Melan, qui représente le cardinal dans toute sa grandeur, tenant d'une main l'aigle de l'Empire, qui veut se dégager, et de l'autre le léopard Belgique, qui reste tranquille.

Ce livre, composé par Charles Vialart, religieux feuillant, puis évêque d'Avranches, mort en 1644, fut condamné par arrêt du parlement, et

brûlé par la main du bourreau le 11 mai 1650. Sans doute il dut cette flétrissure au crédit de quelques familles qui n'étoient pas ménagées dans cet ouvrage. Vialart est peut-être l'ami le plus zélé et l'admirateur le plus sincere qu'ait eu le cardinal. Il paroît que c'est l'estime qui lui a mis la plume à la main; et, sans déguiser les faits, il trouve par-tout, dans les motifs, de quoi justifier le ministre. Lenglet dit: *que ce livre est peu estimé, et à peine lu de ceux qui veulent savoir l'histoire du cardinal.* C'est pourtant un de ceux qui l'apprennent le mieux: malheureusement elle finit à l'année 1633. On dit qu'il y en avoit encore un volume, que l'arrêt du parlement a empêché de paroître, et c'est certainement une perte pour le public.

On trouve, à la fin de chaque livre, *des réflexions* politiques qui ont leur mérite. Elles sont pleines d'érudition et semées de réflexions judicieuses, exprimées d'un style net et concis: mais, comme elles tendent toutes à la justification de Richelieu, elles donnent à l'ouvrage un air d'adulation qui sans doute lui a fait tort.

26. Maximes d'état, ou testament politique d'Armand Duplessis, cardinal duc de Richelieu, pair et grand-amiral de France, premier ministre d'état sous le regne de Louis XIII du nom, roi de France et de Na-

varre: *Paris*, le Breton, 1764, 2 vol. *in*-8°.

Cette édition, faite avec beaucoup d'intelligence, a été donnée au public par M. DE FONCEMAGNE, dont la plume, guidée par la science et le goût, n'a jamais laissé échapper que des ouvrages aussi agréables qu'utiles. Il prouve jusqu'à l'évidence, contre M. de Voltaire, dans une lettre qu'il a mise à la fin, que c'est la production du cardinal lui-même; et il réfute invinciblement les objections faites contre son authenticité. Les *Testamens politiques* qui ont été publiés à l'imitation de celui-ci, sont une espece d'hommage que les auteurs ont rendu à la supériorité de leur modele, qui l'emporte autant sur ces copies, que la belle nature l'emporte sur les ouvrages de l'art les plus soignés.

27. Mémoires du cardinal de Richelieu, contenant tout ce qui s'est passé à la cour pendant son administration: ensemble les procès de MM. le maréchal de Marillac, de Montmorenci, de Saint-Preuil, de Cinqmars et de Thou, avec plusieurs autres pieces que l'on a trouvées après sa mort, écrites de sa main: *à Goude*, 1665, 1 vol. *in*-16.

On pourroit appeler ce livre le *Martyrologe du cardinal* : c'est celui dont on a fait plusieurs éditions, sous le titre de *Journal de monsieur le cardinal de Richelieu.* Cette édition, de Goude, paroît avoir le mérite du complet. Il y a trois parties en un même tome. La premiere, jusqu'à la page 160, contient, sous des titres fort courts, des notes encore plus courtes, comme seroient les *memento* d'un homme qui n'écrit qu'un mot sur une affaire, pour ne la pas laisser échapper. Ces *memento* apprennent des choses singulieres, et en font deviner encore davantage, quand on est instruit. La seconde partie, jusqu'à la page 333, renferme les procès indiqués dans le titre. Le procès et la mort de Cinqmars et de Thou, forment une troisieme partie, jusqu'à la page 90; et il y a encore, jusqu'à la page 96, d'autres *memento*, qui sont comme des lignes jetées négligemment et sans suite. M. de Foncemagne regarde le *Journal de Richelieu* comme une piece authentique. Je pense que c'étoit peut-être un petit répertoire à l'usage du cardinal; et, plus on approfondit l'histoire, plus on se confirme dans ce jugement.

28. Histoire de la mere et du fils, c'est-à-dire, de Marie de Médicis, femme du Grand Henri, et mere de Louis XIII; contenant l'état des affaires politiques et ecclésiastiques qui sont arrivées en France, depuis et compris l'an 1600

jusqu'à la fin de 1619; par François Eudes de Mézerai, historiographe de France: *à Amsterdam*, Michel-Charles Lecene, 1731, 2 vol. *in*-12.

M. de Foncemagne, dans la lettre qui suit le *Testament politique*, page 131, prouve que cet ouvrage, attribué à Mézerai, est de Richelieu lui-même, et fait partie d'une histoire complette que ce ministre auroit composée. L'*Histoire de la mere et du fils* ne va que jusqu'à la paix d'Angers; époque qui présente peu de faits qu'on ne puisse tourner à l'avantage du cardinal. On doit regretter de n'avoir pas la suite, ne fût-ce que pour voir comment l'écrivain auroit traité beaucoup d'autres faits, très-dignes d'exercer son habileté.

29. Lettres du cardinal dûc de Richelieu, où l'on voit la fine politique et le plus grand secret de ses négociations: *Paris*, Marbre Cramoisy, 1695.

Ces lettres, en 360 pages, sont rangées par ordre chronologique. C'est trop dire qu'on y trouve la *politique et le secret* du cardinal: on y découvre tout au plus son caractere impérieux, sévere, absolu, ses qualités d'ami officieux, d'ennemi implacable. Ce ne sont point certainement ses lettres les plus importantes, puisqu'il n'y en a presque point

d'adressées à ceux qui avoient sa confiance, aucune sur les intrigues de la cour qui l'intéressoient le plus; enfin, aucune qu'il n'eût pu rendre lui-même publique dans le temps, parce qu'elles ne contiennent point de choses qu'on doive regarder comme secretes : du reste, on y reconnoît son style sentencieux, mâle, nerveux, et sur-tout l'art, qui lui est particulier, de déguiser les menaces sous le ton du conseil et sous l'air d'amitié.

30. Mémoires d'état, contenant les choses les plus remarquables arrivées sous la régence de la reine Marie de Médicis et du regne de Louis XIII : *Paris*, Denis Thiéry, 1664, 1 vol. *in*-4°.

Ils sont connus sous le nom de *Mémoires de la régence, par le maréchal* D'ESTRÉES, et vont jusqu'à la mort du maréchal d'Ancre. Ils sont écrits tout d'une haleine, et ne laissent pas reposer le lecteur, qui est étourdi du tourbillon où on le jette. Cet ouvrage mérite des éloges; mais non d'être comparé aux *Commentaires de César*, et mis au-dessus de tout ce que nous avons en ce genre, comme le dit le P. Lemoine, jésuite, qui en a été l'éditeur. On s'attendoit même à des choses plus rares et plus neuves, de la part d'un homme qui a été lui-même acteur dans les événemens qu'il décrit.

31. Recueil des pieces les plus curieuses qui ont été faites pendant le regne

du connétable de Luynes ; quatrieme édition, augmentée, 1632.

Ce recueil est très-ample, puisqu'il contient 599 pages ; cependant, tant étoit grande la fureur d'écrire ! il y manque beaucoup de pieces.

32. La conjuration de Concini et de sa femme Dragontini : *Paris*, Pierre Rocolet, 1618, 327 pages *in*-12, avec privilége.

Dans son épître dédicatoire au roi, l'auteur se plaint que, sous Concini, sa pension n'étoit pas payée, et qu'il a pensé mourir de faim. Ce début, joint au titre, n'annonce pas de l'impartialité. En effet, il est difficile de trouver un libelle plus atroce. C'est pourquoi il faut recueillir avec confiance les aveux qui échappent au satirique en faveur de Concini ; savoir : « qu'il étoit gentilhomme, » qu'il avoit beaucoup d'esprit, de grace, d'adresse, » etc., et que sa femme montra une grande fermeté » à la mort ».

33. La Chronique des favoris, sans date ni lieu d'impression, 56 pages.

Satire gaie et amere contre les Luynes. Son auteur est LANGLOIS, dit FANCAN, chanoine de Saint-Honoré. Elle lui valut quelques mois de pri-

son à la bastille, où il mourut. Il étoit au moins aussi ennemi des jésuites que de Luynes. Selon lui, on voulut faire servir la religion d'appui au crédit du favori; et c'est pour cela qu'on lui fit entreprendre la guerre de Béarn. *Ses flatteurs*, dit-il, *furent d'avis de ramasser tous les vieux haillons de la sainte ligue, pour faire un beau manteau de religion, construit bien finement par les mains de la société, et d'icelui faire présent à l'aîné de la faveur, lui remontrant la gloire qu'il auroit de le porter, et que c'étoit le sûr chemin pour parvenir à la connétablie.* Il appelle le P. Arnoux, confesseur du roi, un *espiegle spirituel;* nom qui conviendroit à tous les patelins qui tournent la religion à leur profit. Cette satire finit par ces vers :

Rien n'est au monde de parfait :
Ce qui est tel n'est imitable.
Ce discours n'est pas des mieux fait,
Mais il est des plus véritable.

Fancan auroit pu nous dire si la réputation de tourner passablement une satire, mérite d'être achetée au prix de la liberté.

34. Mémoires du maréchal de Bassompierre : *Cologne*, Pierre Marteau, 1665, 3 vol. *in*-12.

35. Observations de Bassompierre, sur les vies des rois Henri IV, Louis XIII, de Dupleix : *Paris*, Pierre Bienfait,

1665, avec privilége, *in*-12 de 544 pages.

Ces deux ouvrages ont été faits en grande partie à la bastille, et ils portent l'empreinte du chagrin de l'auteur. Le style des *Mémoires* est lourd : les dates sont assez sûres. On y trouve un mélange bizarre de dévotion et de libertinage, avec des gémissemens éternels sur sa captivité.

On dit que ses *Observations* sont les remarques qu'il écrivoit sur les marges de son Dupleix en le lisant. La chose est assez vraisemblable, à en juger par le laconisme et la *brusquerie* des démentis. Il est vraisemblable aussi qu'il ne les destinoit pas à l'impression; car, sans doute, il les auroit purgées des épithetes insultantes que l'indignation contre un écrivain infidele et partial ne peut excuser.

Bassompierre ne discute point les faits, et ne pese point les circonstances; il dit les choses comme il les a vues, et il les a vues comme il étoit affecté. On peut conclure de ses ouvrages, qu'un courtisan en proie à ses haines, à ses amitiés et à ses préventions, écriroit bien mâl l'histoire.

36. Mémoires de feu M. le duc d'Orléans, contenant ce qui s'est passé en France de plus considérable, avec un journal de sa vie : *à Amsterdam*, Pierre Mortier; 1685, 1 vol. *in*-16.

Cet ouvrage, dont l'auteur est inconnu, mais qui étoit bien instruit, est un excellent guide pour cette partie de l'histoire, depuis 1608 jusqu'à 1636 : on regrette, en le lisant, qu'il n'ait pas poussé sa narration jusqu'à la mort de Gaston, ou qu'il n'ait pas du moins traité avec la même sagacité le reste du regne de Louis XIII et toutes les affaires de la régence, jusqu'à la fin des troubles, sous Louis XIV. L'auteur néglige ordinairement les détails, pour s'attacher aux causes secretes; et, en 272 pages, il en apprend plus que beaucoup de gros volumes.

37. Mémoires de M. de Montrésor. Diverses pieces durant le ministere du cardinal de Richelieu. Relation de M. de Frontailles. Affaires de M. le comte de Soissons, des ducs de Guise et de Bouillon; 2 vol. *in*-16: le premier *à Cologne*, chez Jean Sambix, 1663 : le second *à Leyde*, chez Jean Sambix le jeune, à la Sphere, en 1663. Celui-ci contient d'autres pieces curieuses, qui servent d'éclaircissemens à celles du premier vol.

Ce recueil est précédé et entremêlé de plusieurs récits historiques très-bien faits, de la main de

Montrésor. Il se nommoit *Bourdeille ;* nom qu'un homme de la même maison avoit déjà rendu fameux dans les lettres : celui-ci ne dégénéra pas. Il faut lire sur-tout son discours à la tête du second volume ; discours noblement écrit ; ouvrage d'un homme ferme. Il donnoit toujours à Gaston des conseils vigoureux, mais trop forts pour la tête du prince. Ceux qui seroient tentés de s'attacher à des grands dans les temps de troubles, ou de se mêler de leurs prétentions ambitieuses, doivent lire ce discours, qui renferme, en 74 pages, une multitude de faits et de raisons capables de dégoûter de l'intrigue.

38. Histoire des diables de Loudun, ou de la possession des religieuses Ursulines, et de la condamnation et supplice d'Urbain Grandier, curé de la même ville : *à Amsterdam*, Abraham Wolfang, 1694, 1 vol. *in*-12.

Cet ouvrage est d'un habile réfugié françois, retiré en Hollande. Il n'a eu besoin que d'écrire les faits sans qualification et sans exagération, pour rendre cette aventure une des plus horribles qu'on puisse lire.

On dit qu'il y a une réfutation ; je ne la connois pas : mais, quand elle adouciroit quelques traits, il en resteroit encore assez pour faire frémir.

39. Mémoires de M. Deageant, envoyés à M. le cardinal de Richelieu, contenant plusieurs choses particulieres et remarquables, arrivées depuis les dernieres années du roi Henri IV, jusqu'au commencement du ministere de M. le cardinal de Richelieu : *Grenoble*, Philippe Charvys, 1668, 1 vol. *in*-12.

Richelieu fit demander ces Mémoires à Deageant, qu'il avoit fait mettre et qu'il retenoit à la bastille pour l'affaire d'Ornano. Deageant les composa en homme qui croyoit que ce travail lui vaudroit la liberté. C'est un manifeste contre Luynes son bienfaiteur, et un panégyrique perpétuel de Richelieu son ennemi : aussi le Vassor dit-il que Deageant étoit *sans honneur et sans conscience ;* jugement dur, qu'on pourroit adoucir par la considération de l'état où se trouvoit l'auteur.

Le cardinal en agit aussi malhonnêtement à l'égard de Bassompierre, à qui il demanda la jouissance d'une belle maison qu'il avoit à Chaillot, pendant qu'il retenoit le maître en prison. Bassompierre s'efforça de gagner les bonnes graces du ministre, en accordant sa maison, comme Deageant en le louant ; et ils ne réussirent pas plus l'un que l'autre. Deageant n'avoit pas le talent d'orner les mensonges

qu'il faisoit à contre-cœur; car ils sont mal écrits. Ils contiennent 396 pages.

40. Mémoires de M. l'abbé Arnauld, contenant quelques anecdotes de la cour de France, depuis 1634 jusqu'à 1675 : *à Amsterdam*, Jean Neaulme et compagnie, 1736, 3 vol. *in*-12.

Il dit, dans sa préface, qu'il a voulu imiter les *Mémoires de Pontis*. Il conte à la vérité fort agréablement; mais ses Mémoires, presque par-tout bornés aux aventures d'une vie privée, n'ont pas l'intérêt de ceux du Solitaire de Port-Royal. On y trouve beaucoup d'historiettes agréables, entr'autres, celle-ci, dont peu de personnes connoissent la source. Elle est arrivée en 1641.

« Un bourgeois de Verdun battoit sa femme, » qui étoit assez jolie. M. de Feuquieres, comman- » dant, l'envoya chercher, lui fit des reproches et » des menaces. *Ah! monsieur*, disoit le mari, » *si vous saviez la méchante femme que c'est!* Un » voisin qu'il avoit amené, lui dit doucement par- » dessus l'épaule : *Compere, il y a raison pour tout : » on sait bien qu'il faut battre une femme; mais il ne » faut pas l'assommer* ». Voyez tome I, page 215.

L'abbé Arnauld, voulant rendre ses Mémoires publics, n'auroit pas dû faire connoître les défauts de M. Arnauld d'Andilly, son pere. Cette indiscré-

tion choque, sur-tout de la part d'un homme qui se donne pour dévot.

41. Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, roi de France; par madame DE MOTEVILLE, une de ses favorites : *à Amsterdam*, François Changuyon, 1723, 5 vol. *in*-12.

Le titre de *favorite* ne doit pas prévenir contre la véracité de madame de Moteville. Son attachement pour sa maîtresse ne l'empêche pas de laisser apercevoir ses défauts; mais elle met dans ses aveux tout le respect et les ménagemens convenables. Outre la suite bien circonstanciée des événemens, on trouve dans ses Mémoires le portrait des hommes et des femmes, leurs mœurs, leurs caracteres, leurs généalogies, leurs aventures secretes, la description des fêtes, des modes, et des réflexions très-sensées et très-chrétiennes. Quelques personnes regardent ces Mémoires comme prolixes et minutieux; mais les gens de cour, pour lesquels ils paroissent être faits, doivent les lire avec plaisir, parce qu'ils y voient revivre leurs ancêtres dans le costume de leur siecle, et qu'ils y trouvent matiere à comparaison.

42. Vie du maréchal de Gassion; par l'abbé DEPURE : *Paris*, 1613, 4 vol. *in*-12.

La vie du héros est trop noyée dans les affaires générales. Les sermons de cet abbé n'auroient pas dû être notés par le satirique, s'ils valoient certains morceaux de cette vie. Voyez page 205 du premier volume, les portraits de Louis XIII et de Richelieu.

43. Histoire du maréchal de Toiras, etc.; par MICHEL BAUDIER, gentilhomme de la maison du roi, historiographe, etc. : *Paris*, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1644, *in-fol.* de 253 pages.

L'histoire de ce guerrier méritoit une meilleure plume. Il y a d'assez bon détails militaires.

44. Vie de messire Michel de Marillac, chevalier, garde des Sceaux de France; par maître NICOLAS LEFEVRE, sieur de Lezean : manuscrit de Sainte-Genevieve.

Il fait de son héros un saint. On juge, par les vexations secretes et variées que Richelieu employa contre le magistrat, qu'il avoit une haine bien acharnée contre les deux freres. A quelques détails près, Lezean mérite à peine d'être lu.

45. Mémoires d'Henri, dernier duc de Montmorenci : *Paris*, François Mauger, 1666, 1 vol. *in*-12.

Cette histoire, faite par un nommé Simon Ducros, est écrite, sur-tout à la fin, d'un style de légende : il n'y manque que des miracles. L'infortuné Montmorenci méritoit d'être loué autrement.

46. Histoire de la vie du R. P. Joseph le Clerc du Tremblay, capucin, instituteur des filles du Calvaire, par M. l'abbé RICHARD : *Paris*, Jacques le Fevre, 1702, 2 vol. *in*-12.

47. Le véritable P. Joseph, capucin : *à St.-Jean-de-Maurienne*, Gaspard Butler, 1704, 1 vol. *in*-12.

Le premier ouvrage est un fade panégyrique. L'auteur fait du capucin un religieux accompli, doux, humain, très-zélé, grand missionnaire, et qui ne s'est jamais immiscé que malgré lui dans les affaires de l'état.

Le second est une satire qu'on a voulu rendre adroite, et qui n'est que méchante. L'auteur commence par dire du bien, mais foiblement. Pour le mal, il l'accompagne de toutes les preuves possibles, et les va chercher jusque dans les romans les plus décriés.

On dit que ces deux ouvrages sont de la même main : en ce cas, il faudroit dire que le second

seroit fait des rognures du premier. L'abbé Richard n'aura pas voulu tout perdre, et aura fait cette rapsodie. L'histoire de la possession de Loudun et celle de la secte des illuminés, sont assez bien traitées.

48. Mémoires de M. d'Artagnan, capitaine-lieutenant de la premiere compagnie des mousquetaires du roi : *Cologne*, Pierre Marteau, 1701, 3 vol. *in*-12.

49. Mémoires de M. de Pontis : *à Amsterdam*, 1749, 2 vol. *in*-12.

Il se peut que ces mémoires soient, pour le fond, de ceux dont ils portent le nom. On dit que Pontis, retiré à Port-Royal, récitoit dans les récréations ses aventures, et que les *solitaires* de ce lieu, si connus par leurs talens, les recueillirent, et leur donnerent l'ordre et le style qui les rendent une des plus agréables lectures en ce genre. Artagnan n'a pas eu le même avantage; ses mémoires, rédigés par lui ou par d'autres, n'ont pas le fini ni l'amusant de ceux de Pontis. Ils sont trop chargés d'historiettes et d'épisodes qui ne sont pas amenés; mais il y a aussi des morceaux très-bien faits. Artagnan et Pontis étoient de braves gentilshommes, dont les récits ne pourroient être suspects, si on étoit sûr qu'ils fussent d'eux.

50. Mémoires de M. le marquis de Montbrun : *à Amsterdam*, Nicolas Chevalier, 1701, 1 vol. *in*-12.

Roman aventurier, libertin, et mal écrit.

51. Mémoires de M. L. C. D. R. : *Cologne*, Pierre Marteau, 1671, 1 vol. *in*-12.

52. Mémoires de M. de B...., secrétaire de M. L. C. D. R. : *à Amsterdam*, 1638, *in*-12.

On croit ces deux ouvrages, et beaucoup d'autres du même goût, de Gatien de Courtils, sieur de Sandras, de Montargis. Il avoit de l'imagination, un style aisé, et beaucoup d'adresse à insérer dans ses romans des anecdotes de cour, qui les rendent intéressans. Tous les jours on cite dans la conversation des faits qu'on ne trouve que dans ses livres : c'est pour cela qu'on ne doit pas être étonné de ne les pas trouver dans l'histoire.

53. L'Espion dans les cours des princes chrétiens ; par *** : *Cologne*, 1710, 6 vol. *in*-12.

Les faits particuliers insérés dans cet ouvrage paroissent un peu mieux appuyés que ceux de De Cour-

tils : cependant on ne doit y ajouter foi qu'avec précaution, et seulement quand d'autres auteurs mieux instruits en font aussi mention.

54. Codicille de Louis XIII, roi de France et de Navarre, 2 vol. *in*-1C, achevé d'imprimer le 7 août 1643.

Rien de si bizarre que cet ouvrage, fait apparemment par un homme ardent, qui n'étoit pas dépourvu de connoissances. Il est bon d'en donner une légere idée, parce que ces deux petits volumes se vendent très-cher.

Ce livre est dédié par Louis XIII à son fils aîné, et successeur en ses royaumes de *France, de Navarre, Canada, Mexique, etc.; en ses monarchies d'Italie et d'Allemagne, et en ses duchés de Savoie, Milan, Saxe, etc.* Suit une énumération de *principautés, marquisats, comtés, baronnies, landgraviats, archevêchés, seigneuries, villes, exarcats, domination des mers*, enfin *des empires des deux mondes*, dont l'auteur fait libéralement présent au fils de Louis, comme venant de la succession de ses ancêtres.

L'ouvrage est divisé en quatre parties, dont la premiere, sans titre, est une espece de catéchisme, un recueil de prieres à l'usage du roi, pour toutes les actions de la journée et tous les jours de la semaine. Dans ces formules se trouvent souvent des choses très-singulieres. La seconde partie, intitulée *de la prudence royale*, traite du gouvernement; la troi-

sieme, *de la prudence guerriere ;* et la quatrieme, *de la prudence ménagere.*

Ceux qui auront le courage de s'enfoncer dans ce chaos indigeste, verront, avec étonnement, qu'il n'y a presque pas de partie d'administration sur laquelle l'auteur ne donne des idées neuves et des préceptes sages. Quoique la plupart de ses inventions bursales aient, depuis lui, été mises en pratique, les faiseurs de projets en ce genre trouveront encore à glaner dans le champ de ses spéculations. Ce même homme, si habile à imaginer des manieres de tirer l'argent des peuples, veut qu'on fasse une loi, par laquelle un ministre ou autre, convaincu d'avoir donné conseil au roi de créer ou de rétablir un impôt, *sera condamné à la mort*; et non-seulement l'inventeur, mais ceux qui l'*enregistreroient*. Il propose aussi, après un bel éloge de l'état religieux, de mettre les vœux à trente-cinq ans; de faire eunuques tous ceux qui les prononceront avant cet âge, et de condamner à la mort les supérieurs qui les recevront. Les femmes ne prendront le voile qu'à cinquante ans; et défense de le prendre plutôt, sous des peines aussi bizarres et aussi cruelles. Voyez tome I, page 267. On chercheroit inutilement des faits dans ce codicille; mais on y trouve la maniere de penser des gens à systême de ce siecle, gens outrés et extrêmes, à-peu-près semblables dans tous les temps.

55. Recueil de diverses pieces pour servir à l'histoire : *in-fol.*, 1635 ; par PAUL

HAY, sieur du Châtelet, conseiller d'état, mort en 1636.

56. Diverses pieces pour la défense de la reine mere et de Louis XIII, faites et revues par messire MATHIEU DE MORGUES, sieur de Saint-Germain, mort en 1670 : *Paris,* 1645, 2 vol. *in-fol.*, avec une belle estampe allégorique. C'est le Temps qui tire la Vérité du puits, et y plonge le Mensonge : au bas, un dragon leve la tête contre le soleil, dont il semble avoir peine à soutenir la lumiere. Au-dessous sont ces deux vers :

In Solem ingratus qui sibilat, inficit auras,
Cælesti debet luce perire Draco.

Voilà deux champions qui ont combattu avec acharnement, et de la querelle de ceux qu'ils défendoient, s'en sont fait une personnelle : ils n'épargnent ni les injures, ni les reproches, ni aucune des imputations qui pouvoient servir à rendre leur témoignage suspect; et ils ont réussi : car ce n'est pas dans leurs recueils qu'on doit chercher la vérité. Il s'y trouve cependant quelques pieces authentiques, sur lesquelles on peut appuyer la certitude des faits;

sauf à ne pas adopter les conséquences que la haine ou la flatterie en tirent.

Du Châtelet ne jouissoit pas d'une réputation de probité bien épurée. Il fut mis à la bastille : les uns disent pour le soustraire à des procédures judiciaires, provoquées par des prévarications dans son état : les autres, pour avoir fait contre Richelieu des satires, qu'il expia par des apologies.

Saint-Germain n'avoit rien de pareil contre lui : il étoit aumônier et prédicateur de la reine, qu'il n'abandonna pas dans sa disgrace ; constance qui lui fait honneur, mais qui ne rend pas ses ouvrages moins suspects de partialité.

57. Autre recueil de 965 pages, en 2 vol. *in*-12, en 1646, sans nom d'auteur ni d'imprimeur ; toutes pieces à l'avantage de la reine mere, entre lesquelles beaucoup du recueil précédent, et quelques-unes différentes, mais qui ne sont presque toutes que des répétitions les unes des autres.

58. Histoire curieuse de tout ce qui s'est passé à l'entrée de la reine, mere du roi très-chrétien, dans les villes des Pays-Bas ; par le sieur DE LA SERRE,

historiographe de France : *à Anvers*, de l'imprimerie Plantinienne de Balthazar Moretus, M. D. C. XXXII, 1 vol. *in-fol.*

L'historiographe se bat les flancs pour donner du merveilleux : on va voir comme il réussit.

Il dit qu'à Mons, après les magistrats, *les canons firent leurs harangues, mais d'une organe trop forte pour contenter l'oreille ; que les chanoinesses se faisoient admirer ; parées de molles afféteries, qui rehaussoient l'éclat de leurs beautés criminelles. Je dis criminelles, puisqu'elles sont convaincues d'avoir blessé les cœurs les plus innocens. Au départ, les bourgeois recommencerent à célébrer les fêtes par le concert d'une nouvelle musique de mousquetade, où les canons faisoient la base.*

Les canons ne furent pas plus civils à Bruxelles. *Les bourgeois envoyerent aux oreilles de sa majesté le bruit de leur allégresse, dont un nombre infini de coups de mousquets furent par trois fois les prompts messagers. Mais comme les canons et mortiers parloient trop haut tous à la fois, il fallut deviner ce qu'ils vouloient dire, les ayant ouïs sans les entendre.* Dans une fête champêtre donnée à la reine, ses filles d'honneur et celles de l'infante *se trouverent dans un agréable désordre, par une lavasse de pluie artificielle, inopinément survenue. ... Ne trouvant pas d'abri, elles abandonnerent enfin leur beauté à la douce fureur de cet orage : mais, au fort de la pluie, leurs appas et leurs*

graces se sauverent à la nage sur les petites montagnes de leur sein ; et d'autant qu'elles étoient de neiges mouvantes, elles leur faisoient toujours peur en tremblant.

Sans doute, en faisant ces belles choses, La Serre se sera écrié comme Sosie :

Peste ! où va mon esprit prendre ces gentillesses ?

A Anvers, l'étonnement le saisit de voir la terre toute en armes, l'air tout en fumée, et l'onde tout en feu. Quel prodige encore ! La terre tremble de joie, le feu brûle dans l'eau, épris de son amour ; l'eau brûle dans ses flammes amoureuses, et l'air qui remplit tout, se trouve rempli lui-même de réjouissance. En quittant cette ville, tout le monde en paroissoit si triste, que la magnificence en portoit le deuil.

Enfin, après 70 pages *in-fol.* de pareils efforts de génie : *Ne vous ennuyez pas*, dit l'auteur, *j'avance ; me voici bientôt au bout de ma carriere. Mais*, ajoute-t-il avec un sentiment d'admiration que peu de lecteurs partageront, *ma plume vole trop haut ; je commence déjà à la perdre de vue ; tellement que, pour expier le crime de sa témérité, j'adresse mes vœux au silence.* Ceux qui s'amusent du ridicule, regretteroient que La Serre eût été exaucé avant cette production.

ECRITS SUR LA FRONDE.

59. L'ESPRIT de la Fronde, ou histoire politique et militaire des troubles de la France, pendant la minorité de Louis XIV : *Paris*, Moutard, 1772, 5 vol. *in*-12.

Ils sont très-gros : le dernier a 836 pages. C'est l'ouvrage d'un homme d'esprit, qui apparemment n'a pas eu le temps d'être plus court. Quand il a paru, quelques personnes, sous le titre d'*Esprit de la Fronde*, ont cru que c'étoit la suite de l'*Esprit de la Ligue*, et nous l'ont attribué : cependant l'auteur a mis, entre sa maniere et la nôtre, assez de différence, pour n'être pas soupçonné d'avoir voulu en imposer au public.

60. Mémoires du comte de Brienne, ministre et premier secrétaire d'état, contenant les événemens les plus remarquables du regne de Louis XIII et celui de Louis XIV, jusqu'à la mort du cardinal Mazarin, composés

pour l'instruction de ses enfans : *à Amsterdam*, Jean Frédéric Bernard, 1719, 3 vol. *in*-12.

Il se nommoit *Henri-Auguste de Lomenie de la Ville-aux-Clercs*. Ses emplois, et le but auquel il a dirigé ses mémoires, doivent leur donner la plus grande autorité auprès des personnes qui cherchent la vérité. Comme ministre, il a dû savoir le fond des affaires. Comme pere, il n'a pu cacher à ses enfans ce que la circonspection du ministre auroit peut-être dérobé aux yeux du public malin. Quelquefois, par respect pour ses maîtres, Louis XIII, Marie de Médicis et Anne d'Autriche, on apperçoit qu'il jette un voile sur leurs foiblesses ; mais il le fait de maniere à ne pas priver ses enfans de l'avantage qu'ils pourroient tirer de ses connoissances. On voit par-tout briller dans cet ouvrage un fond de probité inaltérable, un grand zele pour la gloire du royaume, un tendre amour pour ses princes. Il peut être très-instructif pour ceux qui ont à vivre auprès des princes. C'est un des hommes qui entendoient et qui développent le mieux ce qu'on appelle le *manége de cour*.

61. Mémoires de M. de Gourville, concernant les affaires auxquelles il a été employé par la cour, depuis 1642 jusqu'en 1698 : *Paris*, Etienne Ganeau, 1724, 2 vol. *in*-12.

Ce qui distingue Gourville, entre ceux qui se sont élevés de l'état le plus bas à la faveur des grands, c'est qu'il n'est parvenu ni par flatterie, ni par souplesse, ni par aucun service honteux, mais par beaucoup de ressource dans l'esprit, d'activité, de hardiesse, de talens à se rendre utile dans des occasions pressantes et périlleuses : aussi, après les troubles, il fut employé par le ministere qu'il avoit bravé, et il conserva plus de considération et d'amis, que ceux même qu'il avoit servis.

Il écrivit ses mémoires étant fort vieux. Le style se ressent et de son âge, et du peu d'éducation qu'il avoit eu dans sa jeunesse; mais ils sont très-véridiques. Il s'y plaint de l'abandon où il se trouvoit à la fin de ses jours, et décrit ainsi son état dans une maladie qui le conduisit à la décrépitude. *Mes amis me vinrent voir une fois ou deux chacun; mais, jugeant que je ne pouvois être plus bon à rien, ils se contenterent d'envoyer, pendant quelques jours, savoir de mes nouvelles* : et sans doute ils l'abandonnerent ensuite; sort ordinaire à ceux qui n'existent que par les affaires : sans ressource d'attachement ou de famille, tout leur manque quand les affaires les quittent.

62. Mémoires de mademoiselle de Montpensier, fille de M. Gaston d'Orléans, frere de Louis XIII, roi de France : *Paris*, le Breton, 1728, 6 vol.

Ce sont vraiment les *Mémoires de mademoiselle* : car par-tout elle n'est occupée que de sa personne ; elle ne parle des événemens publics ou particuliers que relativement à elle-même. On la blâme d'avoir rempli ses mémoires de détails de fêtes, d'ajustemens, de modes, de disputes d'étiquette, de préséance, de généalogies ; tous objets qui paroissent futiles : mais on doit observer que ce sont les grandes affaires pour la plupart des femmes de son rang.

63. Mémoires de feu M. Omer Talon, avocat-général au parlement de Paris : *La Haye*, Gosse et Neaulme, 1732, 8 vol. *in*-12.

Ces mémoires paroissent un journal mêlé de pieces justificatives. Il a été achevé par le fils de l'auteur, qui mourut avant la fin des troubles. Talon, dans toutes les affaires embarrassantes dont il fut chargé, ne s'est pas permis la moindre obliquité. S'il se trompoit, c'étoit ouvertement et de bonne foi. Il gémissoit en homme de bien sur les malheurs de la France, qu'il tâchoit de diminuer ; et, quoique plein d'attachement et de respect pour sa compagnie, il n'en a pu dissimuler les torts. Souvent il fait, au moment des événemens, les réflexions que la postérité, dépouillée de préventions, fait à présent. En mourant, Talon répéta par trois fois, à son fils, ces

paroles : *Mon fils, Dieu te fasse homme de bien !* Cette bénédiction s'est répandue sur sa famille, dont elle a fait long-temps la seule richesse.

64. Mémoires de François de Paule de Clermont, marquis de Montglat, grand-maître de la garde-robe du roi, etc. : *Amsterdam*, 1738, 4 vol. *in*-12.

Ils sont écrits avec netteté, ordre et exactitude. L'auteur a été témoin oculaire de tout ce qu'il raconte ; et sa naissance et ses emplois le mettoient à portée de savoir non-seulement les faits, mais les motifs. On doit le croire par préférence sur ce qu'il donne comme certain. Il étoit homme d'esprit et de savoir : on l'appeloit à la cour *Montglat-la-Bibliotheque*. Il faut qu'il ait été bien prudent et bien adroit pour se soutenir dans sa charge, sans trébucher, sous Richelieu et Mazarin. Ses mémoires contiennent tout le regne de Louis XIII et de Louis XIV, jusqu'à la paix des Pyrénées, en 1660. C'est aux guerriers à apprécier la partie militaire, qui est très-étendue. Ceux qui veulent savoir le secret des intrigues, estimeront toujours la partie politique.

65. Mémoires de M. D. L. R. (de la Rochefoucault) sur les brigues à la mort de

Louis XIII, les guerres de Paris et Guienne, et la prison des princes; lettres; apologie de Beaufort; mémoires de la Châtre : *Cologne*, Philippe Vandyck, 1664, 1 vol. *in*-16.

Ils sont écrits simplement, purement, clairement, avec ordre. L'auteur sauve adroitement les choses qui lui sont désavantageuses, et s'attribue les bons conseils. Il avoit la manie des portraits, qui étoit celle de son siecle, et il les fait souvent plus frappans que ressemblans. La Châtre a fait une belle apologie de sa conduite, qui en a grand besoin. Malgré ses efforts, on voit qu'il s'est perdu pour avoir été mauvais courtisan; crime irrémissible à la cour.

66. Mémoires de M. L. (Lenet), conseiller d'état; contenant l'histoire des guerres civiles des années 1649 et suivantes, principalement celle de Guienne et autres provinces : 2 vol. *in*-12.

Lenet étoit attaché de bonne foi au prince de Condé, dont il croyoit la cause bonne. Il paroît que ses mémoires ne lui ont pas coûté beaucoup à écrire; le style en est très-négligé. Le commerce des grands, avec lesquels il vécut toujours, n'altéra pas sa franchise : comme il se loue volontiers, il se

donne aussi le tort, quand il croit l'avoir. Après les troubles, il conserva encore du crédit à la cour, où il passoit pour homme à ressource et à expédient : cette réputation lui valut une confidence, qu'il raconte assez plaisamment, page 386 du second volume. « Un seigneur espagnol avoit épousé, en » France, une jeune veuve, qui, trois mois après » son mariage, s'apperçut qu'elle étoit dans le cas » de desirer l'absence de son mari; mais l'Espa- » gnol, passionné pour sa femme, ne la quittoit » pas. Elle s'ouvre sur son état à Lenet; il en parle » à l'ambassadeur d'Espagne, celui-ci à la reine » mere, la reine au roi, qui adopte l'expé- » dient fourni par Lenet; ce fut d'enlever le mari, » qu'on mit à la bastille. La femme, en épouse » désolée, se retire chez l'ambassadeur d'Espagne; » elle écrit de là à son mari, que le chagrin lui a » fait faire une fausse couche quelques semaines » après. Le roi dit publiquement à l'ambassadeur, » *que c'est par erreur qu'il a fait arrêter l'Espagnol;* » *qu'il vient de donner des ordres pour le faire élargir,* » *et qu'il se charge d'en avertir la cour.* Le mari » revient avec empressement auprès de son épouse, » qui se conduisit très-bien dans la suite ». *Ainsi*, dit Lenet, *cette aventure grotesque occupa deux rois, deux reines et un ambassadeur.*

67. Mémoires du cardinal de Retz, contenant ce qui s'est passé de remarquable en France pendant les pre-

mieres années du regne de Louis XIV : *à Amsterdam*, Frédéric Bernard, 1731, 4 vol. *in*-12.

Tous ceux qui ont quelque goût pour notre histoire moderne, ont lu ces mémoires; le style en est aisé, fleuri et nombreux. Quelquefois ils fatiguent, parce qu'ils épuisent la matiere : mais, après les avoir quittés un moment, on y revient, et on relit ce qu'on avoit passé. Le cardinal de Retz a enrichi la langue de plusieurs mots qui sont restés. Personne n'a aussi bien manié la métaphore soutenue, peu connue avant lui : son style est doux, coulant, et flatte l'oreille. Il est quelquefois familier, mais jamais il n'est bas ni rampant.

68. Mémoires de M. Joly, conseiller au parlement, contenant l'histoire de la régence d'Anne d'Autriche, et les premieres années de la majorité de Louis XIV, jusqu'en 1666, avec les intrigues du cardinal de Retz à la cour : *à Amsterdam*, Jean-Frédéric Bernard, 1718, 2 vol. *in*-12.

Joly étoit conseiller au châtelet, et non au parlement; domestique du cardinal de Retz, dont il raconte la vie privée, qu'il auroit dû taire. Ses mé-

moires sont serrés, concis, très-méthodiques, mais secs : ils sentent le travail d'un homme d'affaires, plus curieux d'exactitude que d'agrément.

69. Dans le deuxieme volume des mémoires de Joly, se trouvent les mémoires de madame la duchesse de Nemours, contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France pendant la guerre de Paris, jusqu'à la prison du cardinal de Retz, en 1652, avec les différens caracteres des personnes de la cour : *à Amsterdam*, Jean-Frédéric Bernard, 1718, 156 pages, qui forment trois parties.

Ces mémoires sont de mademoiselle de Longueville, épouse de Henri de Savoie, duc de Nemours, morte en 1707. Elle n'aimoit pas Condé, et elle ne le ménage pas; mais elle n'épargne pas plus les ennemis du prince. En général, elle juge assez bien des faits, et présente nettement les causes. A travers l'élégance de son style, perce la molle négligence d'une femme d'esprit, qui écrivoit pour son amusement.

70. Mémoires de M. de Laporte, premier valet-de-chambre de Louis XIV, con-

tenant plusieurs particularités des regnes de Louis XIII et de Louis XIV : *Geneve*, 1756, 1 vol. *in*-12.

Il raconte ce qu'il a vu, et il étoit capable de bien voir. Ses peines, et sa disgrace, qui en fut la récompense, sont une bonne leçon pour les petits qui veulent se mêler des affaires des grands. Il y a des choses bien singulieres sur la conduite de Mazarin, à l'égard du jeune roi et de sa mere.

71. Mémoires de M. Roger de Rabutin, comte de Bussi, lieutenant-général des armées du roi, etc. : *Paris*, Annisson, 1696, 2 vol. *in*-4°.

72. Les véritables OEuvres de M. de Saint-Evremont, troisieme édition : *Londres*, Jacob Tomson, 1707, 3 vol. *in*-12.

Deux beaux esprits du regne de Louis XIV, qui ont inséré dans leurs écrits quelques événemens de leur jeunesse, relatifs à l'histoire de nos troubles. Leurs ouvrages, très-estimés dans le temps, et qu'on lit encore avec fruit, ont cependant un air d'apprêt, par conséquent de la sécheresse et de la langueur.

Bussi entretenoit un commerce de lettres avec madame de Sévigné : mais c'est un lourd pédant auprès de sa cousine, qui, par son aimable facilité, sa fécondité et sa naïveté, sera toujours le modele du style épistolaire.

Saint-Evremont et Bussi eurent une plume indiscrete, et en furent punis, l'un par l'exil, l'autre par la prison : châtiment mérité. Il est juste de priver des douceurs de la société, les lâches qui travaillent en secret à priver des citoyens paisibles de l'estime de cette même société.

73. Mémoires de divers emplois et des principales actions du maréchal du Plessis : *Paris*, Barbin, 1676, 1 vol. *in*-12.

Ils sont très-détaillés sur le caractere de Mazarin, sa conduite avec ses amis, ses dispositions à l'égard de la reine, et de la reine à l'égard de lui.

Dans l'avis au lecteur, on dit que si *le maréchal du Plessis a donné quelque louange à sa valeur et à quelqu'une de ses autres vertus, il l'a fait naturellement sans y penser ; ou que, s'il y a quelque réflexion, ce n'a été assurément que pour dépayser ses lecteurs, pour se déguiser, et pour mieux cacher qu'il fût l'auteur de ses mémoires ;* maniere singuliere de s'assurer l'*incognito*, et de se louer sans honte. Mais quand le

maréchal du Plessis se seroit donné quelque encens, on devroit le pardonner au seul François qui ait battu Turenne.

74. L'histoire du temps, où le véritable récit de ce qui s'est passé dans le parlement de Paris, depuis le mois d'août 1647 jusqu'au mois de novembre 1648, avec les harangues, les avis différens, etc.; 1649, *in*-12.

Je trouve, à la marge de mon exemplaire, ces mots, d'une main que je ne connois pas : *Le sieur Jouhanne du Portail, avocat au parlement, fils d'un notaire de Poitiers, et que j'ai connu particulierement, est auteur de cet ouvrage.* On dit qu'il y a un second volume; mais qui est rare, parce que le cardinal Mazarin fit enlever toute l'édition, et la fit mettre dans sa bibliotheque. J'en ai fait demander un exemplaire à la bibliotheque Mazarine : on m'a répondu qu'il n'y en avoit pas. Sans doute ce second volume contenoit toutes les affaires du parlement jusqu'à 1653. Il seroit d'autant plus curieux, que le journal du parlement nous manque pour ce temps.

75. Journal du parlement, depuis le 12 mai 1648 jusqu'au 12 avril 1649,

avec les procès-verbaux des conférences de Rueil et de Saint-Germain : *Rouen*, par les imprimeurs du roi, 1649, *in*-4°.

76. La muse historique, ou recueil des lettres en vers à mademoiselle de Longueville; par le sieur LORET : *Paris*, Charles Chenoust, 1656, *in*-4°.

Excepté la sûreté des dates, et quelques historiettes passablement rimées, il n'y a rien à prendre dans ces lettres : elles ressemblent à une multitude de pieces en vers, qui se trouvent dans les *Mazarinades*. On rimoit tout, jusqu'à des ordonnances de médecin et des arrêts du parlement.

77. Mascurat, ou jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin, depuis le 6 janvier jusqu'à la déclaration du premier avril 1649 : 1 vol. *in*-4.° de 717 pages.

Ce livre, composé par Gabriel Naudé, bibliothécaire du cardinal Mazarin, est un dialogue entre *Saint-Ange*, espece d'aventurier, et *Mascurat*, colporteur, qui est l'homme d'esprit et *le savant*.

C'est peut-être l'ouvrage le plus singulier qu'il soit possible de lire; mélange de l'érudition la plus variée, et de bouffonneries plates et grossieres : ni ordre, ni suite apparente; des digressions sans nombre; une infinité d'histoires disparates; des citations grecques et latines accumulées; des réflexions politiques très-justes, à côté de raisonnemens absurdes; tel est, au premier coup-d'œil, l'ensemble de l'ouvrage. Néanmoins, dans ce chaos, on découvre une marche uniforme pour la justification du cardinal, une maniere adroite de le peindre en beau, et de réfuter les accusations portées contre lui.

Naudé ne sortit point de Paris pendant ces premiers troubles, afin de conserver la bibliotheque confiée à ses soins. Il dit, page 105, « qu'il achetoit » tous les livres, bons et mauvais, qui parurent » dans ces circonstances » : il les juge avec beaucoup d'impartialité; et *le Mascurat* est précieux à cet égard. Quant à la bizarrerie qui regne dans la forme et le fond de cet ouvrage, on pourroit penser que l'auteur a cru cette tournure nécessaire pour se faire lire, et percer à travers la foule de libelles qui inondoient la France. D'ailleurs on voit, par les autres ouvrages de Naudé, qu'il étoit très-savant, mais qu'il n'avoit pas de goût.

78. Mazarinades : recueils *in*-4.° de pieces faites pendant les troubles, tant pour et contre Mazarin, que sur la

reine, les princes, le parlement, et tous les objets du temps.

J'en ai bien feuilleté au moins quarante volumes, dont plusieurs m'ont arrêté assez pour les connoître. Je me réfere, à leur sujet, au jugement du cardinal de Retz, tome II, page 248. *Il y a*, dit-il, *plus de soixante volumes de pieces imprimées dans le cours de la guerre civile : je crois pouvoir dire avec vérité, qu'il n'y a pas cent feuilles qui méritent qu'on les lise.*

PRÉFACE.

Je crois devoir présenter aux lecteurs quelques réflexions préliminaires sur le caractere de mon ouvrage; les causes générales et particulieres des événemens; une esquisse des principaux faits; et une courte exposition des avantages qu'on peut tirer de leur connoissance.

1.° Le morceau d'histoire que j'offre au public, sans contenir des événemens aussi frappans que l'*Esprit de la Ligue*, est peut-être d'une utilité plus générale. Les empires ne sont pas toujours agités par des querelles de religion, suivies de guerres opiniâtres qui ébranlent les trônes: mais il est peu de royaumes qui ne souffrent des fautes de ceux qui les gouvernent, et qui ne ressentent des secousses occasionnées par le choc des passions. Ainsi un ouvrage qui, comme celui-ci, réunit sous

un même point de vue tout ce que l'ambition enfante de désirs, la jalousie de perfidies, la politique de ruses, la flatterie de bassesses, la faveur de prétentions orgueilleuses, la disgrace d'humiliations; un pareil ouvrage est d'un usage plus ordinaire, que des annales perpétuellement souillées de sang: peut-être il étonne moins; mais il instruit davantage.

2.° Après les crises d'état, telles que de longues guerres civiles, il reste toujours, pendant quelque temps, dans les esprits, un levain d'inquiétude, une habitude d'indocilité, qui fait regarder le devoir de l'obéissance comme une simple déférence, dont le souverain est obligé de tenir compte à ses sujets. Accoutumés à voir un droit égal dans tous les partis, à en changer sans risque, selon leurs goûts et leurs intérêts; à mesurer leur soumission, à mettre à prix leur docilité, les grands se croient arbitres nécessaires de toutes les affaires, dépositaires de l'autorité, et maîtres de borner ou d'étendre les prérogatives de la couronne.

Ces principes rendirent encore, après la

ligue, les courtisans entreprenans et factieux. Persuadés que le monarque leur devoit beaucoup lorsqu'ils restoient tranquilles, ils formoient des prétentions excessives, murmuroient quand on ne les satisfaisoit pas; et, pour se faire accorder leurs demandes, ils se permettoient, non-seulement des associations entre eux, mais encore des liaisons avec les ennemis de l'état. Ainsi un mécontent, pour peu qu'il fût distingué par sa naissance ou ses dignités, bravoit les ministres, et s'échappoit en discours contre le gouvernement. A ce signal, les mécontens subalternes qui fourmillent dans les cours, se rangeoient autour de lui; les voisins de la France, jaloux de sa prospérité, attisoient le feu; et, en peu de temps, il se trouvoit un parti avec lequel il falloit négocier ou combattre.

La nation entiere, accoutumée à l'anarchie qui accompagne les troubles, séduite par l'espece d'héroïsme qu'on aime à supposer dans ceux qui luttent contre le pouvoir, faisoit pour eux des vœux secrets, et s'indignoit contre

les ministres qui travailloient à rétablir l'ordre nécessaire dans une monarchie bien réglée. Henri IV, ce roi si bon, fut obligé de faire des exemples de sévérité; Louis XIII, son fils, l'imita; et Louis XIV dut s'estimer heureux de pouvoir pardonner les derniers éclats d'un délire devenu moins dangereux.

3.° Mais, indépendamment de ces causes générales, il y en eut aussi de personnelles, qui rendent les catastrophes de notre époque instructives pour tous les états. C'est comme un cours de morale en action; morale dont peuvent également profiter, la cour, la ville, les particuliers, les compagnies, ceux qui composent les tribunaux, et ceux qui les président. Toutes les passions, tantôt seules, tantôt réunies, passent tour-à-tour sous l'œil de l'observateur; et les malheurs qu'elles ont occasionnés, sont autant d'avertissemens de se tenir en garde contre leur prestige. Biron et Montmorenci, ces noms faits pour la gloire, rendus trop célebres par les fautes de ceux qui les portoient; Chalais, victime d'un

attachement funeste; Marillac, immolé à la haine; Cinqmars et de Thou, sacrifiés à la vengeance; Ornano, Vendôme, Puylaurent, expiant dans les fers le crime de s'être rendus redoutables; la mere de trois rois, traînant d'exil en exil l'opprobre de la disgrace: ce sont là de ces spectacles qui touchent et surprennent. Mais l'intérêt qu'on y prend augmente encore par le développement des causes qui étoient cachées dans le temps, tels que les conseils corrompus qui ont séduit les grands; la bassesse des flatteurs qui carressoient leurs vices; l'espece de trahison des grands eux-mêmes, qui appeloient à leur secours des inférieurs aveuglés, et qui laissoient ensuite briser, sans défense, les roseaux sur lesquels ils s'étoient appuyés. Cependant, si on ne peut s'empêcher d'approuver la punition des factieux, on est fâché que la justice n'ait pas toujours, seule, tenu le glaive, et qu'à côté d'elle, l'autorité ait quelquefois fait asseoir la haine et la politique, qui paroissent avoir fait pencher la balance.

Les troubles aigrissent les esprits, donnent de l'énergie au langage, font sortir les caracteres, mettent également en valeur l'adresse des intrigans, et les qualités solides des personnes prudentes. Ceux de notre époque ont fait naître des écrits judicieux, méthodiques, parsemés de saillies agréables, dans lesquels la langue commence à paroître dépouillée de son ancienne rudesse. Les vexations donnent du ressort aux ames. On vit des courtisans, ordinairement esclaves de la faveur, dédaigner un crédit qu'il auroit fallu acheter par des trahisons, une la Fayette préférer l'obscurité du cloître à l'éclat d'une cour asservie; un commandeur de Jars, intrépide sur l'échafaud, et fidele à l'amitié jusque dans les bras de la mort.

Hommes, femmes, guerriers, magistrats, bourgeois, artisans, personne dans le tourbillon ne put se dispenser de prendre parti. A la manie de tous, chacun joignoit la sienne propre, celle de ses parens et de ses amis, et ne devint sage que quand, à force de vomir

des feux, le volcan commença à s'éteindre. Alors on se jugea sans partialité; les peuples furent surpris de s'être passionnés pour des choses qui devoient leur être indifférentes; et des corps entiers de graves sénateurs, de s'être laissés conduire par des cabales de jeunes courtisans. On admira les foibles causes qui avoient souvent produit les plus grands événemens; les motifs frivoles qui déterminoient les esprits, et fixoient les décisions; le mélange singulier de sérieux et d'enjouement qui caractérisoit les guerres; la galanterie jointe au fracas des armes, des alternatives perpétuelles de révolte et de soumission; l'intrépide Molé en opposition avec le fougueux Gondi; le foible Gaston en contraste avec l'opiniâtre Anne d'Autriche; Condé seul, le grand Condé, portant dans ses fautes la franchise de son caractere, et trompé également par tous les partis.

4.° Ces faits sont divisés en neuf livres. On verra dans le premier, les efforts de Henri IV pour régler son royaume et se vaincre

lui-même; l'esprit de faction, reste de la ligue, le forçant d'être sévere, malgré son penchant à l'indulgence; et les courtisans, une maîtresse offensée, sa famille audacieuse abusant encore de la bonté du monarque.

Dans le second, Henri triomphant de ses ennemis, tranquille au dedans et au dehors; mais troublant lui-même son bonheur par une passion incousidérée qui jette un nuage sur ses derniers jours, et qui autorise son épouse à garder des affections pernicieuses à la France.

Dans le troisieme, Marie de Médicis, livrée à des favoris insolens, adopte leurs préventions contre les princes qui arment, contre les parlemens qui murmurent. On fait la paix; on arme encore; on se réconcilie: et au moment que, par la captivité de leur ennemi, les favoris se croient au faîte de la fortune, ils tombent et entraînent avec eux leur protectrice.

Dans le quatrieme, la reine se releve et se soutient contre les forces de son fils, qui

montre, en montant sur le trône, le besoin d'être gouverné. Des mains de Luynes, il tombe dans celles de Richelieu. La fortune du ministre chancelle dès le commencement, et se raffermit par la disgrace de ses principaux ennemis.

Dans le cinquieme, la capacité de Richelieu subjugue le monarque. Ses succès excitent l'envie. Il se forme des cabales puissantes, dans lesquelles entrent la mere du roi, ses freres, ses plus proches parens, des magistrats, des guerriers, qui tous expient, par l'exil, la captivité ou la mort, leurs entreprises contre le ministre; et sa puissance est cimentée par le sang.

Le cardinal domine même après sa mort. Mazarin, sa créature, tient le timon des *affaires*. Les *importans* l'attaquent et succombent.

Dans le sixieme, les *frondeurs* remplacent les *importans;* et, malgré l'appui du parlement, malgré les *barricades*, qui les rendent maîtres de la capitale, ils sont forcés à la paix.

Enfin, les septieme, huitieme et neuvieme livres, présentent une espece de tableau mouvant, dont les personnages, tantôt visibles, tantôt cachés, avancent, se retirent, s'unissent, se combattent, et changent à chaque instant de partis comme d'intérêts. Le blocus de Paris par Condé, à l'instigation de Mazarin, le prince arrêté par l'effort commun des frondeurs et du ministre; délivré par les frondeurs, malgré Mazarin, qui est contraint de quitter le royaume. Les frondeurs se rapprochent de la cour pour perdre Condé : retour du ministre; réunion de toutes les factions contre lui; guerre, combats; il fuit, revient, triomphe : et ainsi la fronde, semblable à une machine d'artifice, pétille, lance des feux, se consume elle-même, et s'éteint.

5.° Ces événemens, joints à l'*Esprit de la Ligue*, forment une histoire suivie des intrigues qui ont agité la cour et le royaume pendant un siecle. Si depuis il y en a encore eu quelques-unes, bornées à des vicissitudes de fortune et de disgrace, ordinaires dans les

familles qui approchent du trône, elles n'ont influé ni sur le sort des princes, ni sur le système du gouvernement, ni sur la tranquillité des peuples : au lieu que les cabales, sous Henri IV, sous Louis XIII, et pendant la minorité de Louis XIV, ont produit, comme les fureurs de la ligue, les effets les plus grands et les plus variés.

Il résulte de leur connoissance une foule de vérités importantes, dont la principale est que, comme l'autorité a ses bornes, la résistance a aussi les siennes; qu'ainsi les compagnies souveraines dont les peuples étudient les mouvemens, doivent s'imposer à elles-mêmes des lois qui les tiennent également éloignées d'une condescendance servile et de l'inflexible opiniâtreté.

SOMMAIRES

DU TOME PREMIER.

LIVRE PREMIER.

(1599.) *Henri IV. Son plan de gouvernement. — Etat des finances, — du clergé, — du barreau, — de la cour. — Vues ambitieuses des seigneurs. — Raisons de marier le roi et sa sœur. — Mariage de Madame. — On travaille au divorce du roi. — Gabrielle d'Estrées. — Sa mort. — Inquiétudes du roi sur le mariage. — Henriette d'Entragues. — Commencement des intrigues de Biron. — Caractere de la fin. — Caractere de Biron. — Ses liaisons avec les Espagnols. — Insinuations de Picote.*

— *Le duc de Savoie en France.* — *Son caractere.* — *Sa conduite artificieuse.*

(1600.) *Il gagne Biron,* — *s'appuie du comte de Fuentes.* — *Biron fait la guerre au duc de Savoie malgré lui.* — *Il est forcé de le vaincre.* — *Dangers auxquels le roi est exposé.* — *Mariage du roi.*

(1601.) *Paix avec la Savoie.* — *Pardon de Lyon.* — *Avis d'Elisabeth à Biron.* — *Cabale à la cour.* — *Haîne entre la reine et la maîtresse.*

(1602.) *Tentative des factieux.* — *Biron est soupçonné,* — *découvert par La Fin.* — *Il est appelé à la cour.* — *Il arrive, est arrêté.* — *Ses parens demandent sa grace.* — *Griefs contre lui.* — *Instruction du procès.* — *Il est entendu sur la sellette, condamné,* — *exécuté.* — *Les complices ont leur*

grace. — Ce qu'on pense de cette affaire. — La cour d'Espagne paroît n'y prendre aucune part. — Dépit du comte de Fuentes. — Intrigues du prince de Joinville.

(1603.) *Etat florissant du royaume. — Navigation. — Agriculture. — Affaire des Soboles. — Mort d'Elizabeth.*

LIVRE SECOND.

(1604.) *Nouvelles intrigues de cour, — concertées avec l'Espagne. — Trahison de l'Hoste. — Commencement de la Galligaye et de Concini. — Leur conduite à l'égard du roi. — Celle de la marquise de Verneuil. — Celle de l'ambassadeur d'Espagne. — Celle de la maison d'Entragues. — Le roi retire sa promesse de mariage. — Vengeance que médite la maison d'Entragues. — Moyens qu'elle prend. — Ses confédérés. — Ils sont découverts. — Les comtes d'Auvergne et d'Entragues et la marquise de Verneuil sont arrêtés. — On fait leur procès. — Ils sont interrogés.*

(1605.) *Ils sont confrontés, — condamnés. — Le roi leur fait grace.*

— Intrigue contre Sully. — Elle ne réussit pas. — Le duc de Bouillon forcé de se soumettre.

(1607, 1608.). *Tranquillité du roi. — Estime dont il jouit. — Son caractere par lui-même.*

(1609.) *Sa passion pour la princesse de Condé. — Le mari emmene sa femme hors du royaume. — Etat de la cour de Bruxelles. — Chagrins du roi. — Dispositions de la princesse.*

(1610.) *Négociation pour son retour. — On tente inutilement de l'enlever. — Le roi se détermine à la guerre. — Son plan. — Opinion sur cette affaire. — Pronostics et menaces. — Couronnement de la reine. — Assassinat du roi. — Ce qu'étoit Ravaillac, et s'il eut des complices. — Affliction du peuple. — Etat du royaume. — Régence de la reine. — Regrets des étrangers. — Conduite de la reine. — Retour du*

prince de Condé. — Commencement des brouilleries. — Faveur de la Galligaye et de son mari. — Déprédations générales. — Sacre de Louis XIII.

(1611.) *Etat de Paris. — Retraite de Sully.*

(1612.) *L'alliance avec l'Espagne décidée. — Les princes mécontens du marquis d'Ancre. — Ils se rapprochent de lui.*

(1613.) *Deux factions à la cour. — Meurtres du baron de Luz et de son fils. — Réconciliation générale. — Cabales de femmes.*

(1613, 1614.) *Bouillon s'y joint.*

(1614.) *Soulevement des grands. — Danger où se trouve le royaume. — On arme. — Traité de Sainte-Menehould.*

(1614, 1615.) *Assemblée des états. — Conduite du parlement. — Assem-*

blée des chambres. — Embarras de la reine. — Elle s'oppose à l'arrêt du parlement.

(1615.) *Il résiste. — Compose des remontrances. — Les présente. — On en fait publiquement lecture. — Arrêt du conseil contre. — On s'accommode.*

L'INTRIGUE
DU CABINET,
SOUS
HENRI IV ET LOUIS XIII,
TERMINÉE
PAR LA FRONDE.

LIVRE PREMIER.

HENRI IV avoit conquis son royaume : mais il lui restoit une chose plus difficile à faire (1); c'étoit de le policer, de l'enrichir, de le rendre formidable à ses ennemis. Débarrassé des guerres civiles, il songea à procurer le bonheur de ses peuples; mais il ne se mit pas plus tôt en devoir d'y travailler, qu'il se vit en-

(1) Henri IV craignoit les occupations sédentaires de la paix. *Je me plairois beaucoup plus*, disoit-il, *à vêtir un harnois, piquer un cheval et donner un coup d'épée, qu'à faire des lois, tenir la main à l'observation d'icelles, être toujours assis dans un conseil à signer des arrêts, et à voir examiner des états de finance.... quoique je connoisse bien néanmoins que,*

vironné d'obstacles. Il en trouva dans la mauvaise administration des finances, dans la confusion de tous les ordres, dans son propre caractere et ses passions, dans le génie de la nation; enfin, dans les seigneurs compagnons de ses victoires, qu'il fallut subjuguer pour qu'ils cessassent d'être nuisibles à l'affermissement du trône.

Maximilien de Béthune, sieur de Rhony, puis duc de Sully, fut celui de ses ministres qui l'aida le plus heureusement à débrouiller ce chaos. Ses mémoires, pleins de force et de vérité, sous le titre bizarre *d'OEconomies royales, politiques et militaires, et servitudes royales*, peignent l'ame élevée du monarque, et laissent aussi appercevoir les foiblesses de l'homme. Nous imiterons la franchise de l'ami de Henri IV; franchise

sans ces ordres, formes et ménagemens, il me seroit impossible de parvenir à la gloire que je me suis proposée pour le rétablissement de ce royaume en son ancienne splendeur, et la décharge et soulagement des peuples que Dieu m'a commis, du régime desquels je serai un jour obligé de lui rendre compte. Voy. Sully, tome II, chap. LXIX, page 282.

que ce prince ne désapprouvoit pas lui-même (1); et nous ne cacherons pas ses foiblesses, parce qu'elles furent souvent la cause des brouilleries qui rendirent sa cour orageuse. Tant il est vrai que les vices du prince, quoique concentrés, pour ainsi dire, dans son domestique, rejaillissent toujours sur le bonheur des sujets!

Pendant les désordres de la guerre, il ne fut pas possible de mettre une regle fixe dans l'administration des finances. Le roi en abandonna la régie à un surintendant, qui fut ensuite remplacé par un conseil (2). Mais l'expérience fit voir que c'étoit multiplier les dépréda-tions, que d'augmenter le nombre de ceux qui avoient intérêt de les autoriser. Il falloit que la dissipation fût bien

(1) On voulut l'indisposer contre l'historien Matthieu, qui avoit parlé assez naïvement de ses amours; il répondit : *Il faut qu'il y ait des ombrages dans les tableaux pour rehausser les vives couleurs. Si on ne parloit de l'un, on feroit douter de l'autre; la flatterie rendroit la vérité suspecte.* Voy. Matthieu, page 836.

(2) Sully, tome I, pages 17, 190, 337, 351, 399, 402, 413 et 415.

grande, puisque le monarque lui-même s'en ressentoit, au point de manquer souvent du nécessaire (1). Sully commença par lui ouvrir les yeux sur la conduite des membres mêmes de ce conseil. La plupart n'avoient pas honte de recevoir des *pots-de-vin* pour faire passer les impôts. Les plus scrupuleux se permettoient de prendre un intérêt dans les fermes qu'ils adjugeoient. Il n'y avoit ni prince, ni seigneur, qui, par menaces ou insinuations, n'obtînt de ce conseil mercenaire des assignations sur

(1) Henri IV écrivoit à Sully, pendant le siége d'Amiens : *Je veux bien vous dire l'état où je me trouve réduit, qui est tel, que je suis fort proche des ennemis, et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnois complet que je puisse endosser. Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude, ma marmite est souvent renversée, et, depuis deux jours, je dîne et soupe chez les uns et chez les autres. Mes pourvoyeurs disent n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table.* Il accuse de sa misere les financiers et trésoriers. *Jugez*, dit-il, *si je dois être ainsi traité, et plus long-temps souffrir qu'ils me fassent mourir de faim, et qu'eux trouvent une table friande et bien servie; que ma maison soit pleine de nécessités, et les leurs de richesses et d'opulence.* Voy. Sully, page 270.

le trésor, qu'on payoit toujours par préférence; de sorte que, dans les vrais besoins de l'état, il ne se trouvoit plus de fonds. Souvent les gouverneurs de province, sûrs de la connivence des conseillers, entre lesquels ils avoient des parens et des amis, imposoient d'eux-mêmes des octrois, des péages et d'autres subsides à la charge des peuples. Enfin, on n'étoit jamais sûr de la quotité des sommes, ni de leur rentrée, parce que les livres du trésor ne cadroient pas avec ceux des receveurs particuliers, et que souvent les commis écrivoient sur des feuilles volantes, pour ne charger leurs registres que de la perception dont ils vouloient bien laisser la connoissance.

Le roi eut, sur tous ces objets, de longues conversations avec Sully. Elles aboutirent à lui donner l'administration des finances en chef. Jusqu'alors les impôts avoient été adjugés à des fermiers-généraux, qui obtenoient la préférence, en faisant des présens considérables aux favoris du roi, à ses maîtresses, et à tous ceux qui avoient du crédit auprès de

lui; ils les sous-fermoient ensuite au double. Sully porta, tout d'un coup, le prix des baux généraux, au taux même des sous-fermes. Il rechercha le titre des impositions, et supprima toutes celles qui n'étoient pas émanées de l'autorité royale : il retrancha aussi les assignations sur le trésor royal, extorquées par les grands seigneurs; assignations qu'ils faisoient toujours payer comptant.

Cette derniere opération lui attira un grand nombre d'ennemis fort puissans. Le roi eut souvent à lutter contre les plaintes et les murmures de sa cour; et quand il étoit trop pressé, il sacrifioit quelque argent au bien de la paix, sans désavouer son ministre (1). Sully par-

(1) Vers 1603, plusieurs personnes présenterent des projets d'édits; et, pour les faire adopter, ils y intéresserent quelques courtisans, et sur-tout la marquise de Verneuil. Elle se chargea d'ébranler Sully, et lui remontra avec chaleur, qu'empêcher le roi de faire cette gratification indirecte, c'étoit l'exposer à mécontenter ses parens les plus proches et une partie de sa cour. *Tout ce que vous dites, madame*, répondit le surintendant, *seroit bon si sa majesté prenoit l'argent dans sa bourse; mais de lever cela de nouveau sur les marchands, artisans, laboureurs et pasteurs, il n'y a*

courut le royaume, mit dans les différentes recettes un ordre inconnu jusqu'alors, appliqua des fonds au paiement de la maison du roi, des troupes de terre, de l'artillerie, et des autres objets de dépense; de maniere qu'insensiblement les arsenaux se remplirent, les soldats reçurent une paie réglée, et furent contenus dans la discipline; le pillage cessa; les peuples se trouverent soulagés, tant par rapport aux concussions sourdes que le surintendant arrêta, qu'aux imposi-

nulle apparence, étant ceux qui nourrissent le roi et nous tous, et se contentent bien d'un seul maître, sans avoir tant de maîtresses, de parens, de cousins à entretenir. La marquise, piquée, va trouver le comte de Soissons, qui avoit son intérêt dans ces projets d'impôts, et lui dit que Sully l'a nommé entre ceux qui pillent les finances. Le comte s'en plaint au roi. Henri, presque certain que son ministre ne se sera pas ainsi échappé, demande au comte de qui il tient ce propos. *De madame de Verneuil*, répond-il. *Ho! ho!* reprend le roi, *il ne faut plus s'enquérir d'où vient la brouillerie, puisque madame de Verneuil est alléguée; car c'est un si bon bec, que sur un mot que lui aura dit Rhony, elle en aura ajouté cent, voire mille.* Pour ne pas brouiller Sully avec tout ce monde, et ne pas voir des mécontens autour de lui, le roi lâcha quelque chose à ces affamés, et la paix se fit. Voy. Sully, tome II, ch. XXIV, p. 178.

tions légitimes qu'il vint à bout de modérer : et ainsi se rétablit *pâturage et labourage, qui sont*, disoit-il, *les deux mamelles qui nourrissent la France, et qui valent mieux que tout l'or du Pérou.*

Il entreprit aussi d'ôter à ceux qui manioient l'argent du royaume, la grande considération dont ils jouissoient : *L'ancienne noblesse*, disoit-il au roi, *séduite par l'éclat de leurs pierreries, festins, bâtimens, dorures, carrosses, chevaux, trains, équipages, recherche l'alliance de ces gens de robe longue, financiers et secrétaires, desquels les peres ne font que de sortir de la chicane, de la marchandise, du change, de l'ouvroir, et de la boutique ; de sorte qu'enfin la vraie noblesse s'abastardit, et qu'il ne se trouvera plus de gentilshommes qui ne soient mestis, et plus propres à faire les margolets, brelandiers et batteurs de pavé, qu'à s'employer à la vertu et aux armes pour servir leur roi et défendre leur patrie* (1).

(1) Sully, tome II, page 20.

En conséquence, le surintendant vouloit qu'on s'adressât aux plus riches et aux plus fastueux des maltôtiers, *et leur fit-on rendre gorge tout-à-fait, voire qu'on les punît par corps.*

Le roi trouva ce conseil bon, et résolut de le suivre, tant pour remplir ses coffres, que pour ôter à la finance un éclat qui offusquoit la noblesse, et amenoit la confusion des états. Mais les plus opulens se voyant menacés, eurent l'adresse de faire part du produit de leurs rapines à ceux qui avoient l'oreille du monarque. Il fut tellement sollicité, qu'il suspendit les procédures commencées contre eux, et les taxa à une modique restitution, pendant qu'on pressura *les pauvres grimelins de larronaux, qui payerent pour les grands voleurs et brigands.*

La discipline et les biens de l'église avoient été également altérés pendant les guerres de religion. Le clergé tenta d'apporter quelque remede à ce dépérissement (1) : il demanda la publication

(1) Cayet, tome III, page 50. — Le Grain, liv. VIII, page 452.

du concile de Trente, *sauf les modifications requises, qui concernent les libertés gallicanes, les immunités des églises, et les priviléges des parlemens.* Il remontra au roi, que c'étoit charger sa conscience, que de se réserver la nomination aux évêchés, abbayes et autres bénéfices; qu'il étoit de son devoir de veiller à la conservation des biens ecclésiastiques, d'abolir les pensions laïques sur les bénéfices, d'empêcher enfin la profanation et la destruction des cloîtres et maisons régulieres.

Henri répondit : *Je ne suis point auteur des nominations* (1); *les maux étoient introduits avant que j'y fusse. Durant la guerre, j'ai couru au feu*

(1) Quand on se plaignoit des différens abus, tant dans les nominations que dans l'administration des biens de l'église, Henri IV répondoit : *C'est à la racine et non aux branches qu'il faut adresser le coup : les jésuites* (qui apparemment étoient les principaux plaignans) *doivent, s'ils l'osent, prêcher à Rome le rétablissement de la pragmatique-sanction ; détester, avec la sorbonne, le concordat, et fulminer contre les couratiers de bénéfices.* Voy. Le Grain, tome VIII, page 482.

le plus allumé pour l'étouffer. Je fer a maintenant ce qui se doit au temps de la paix; mais Paris ne s'est pas fait en un jour. Il exhorta tous les évêques à édifier les peuples par leurs bons exemples, et promit de réformer les abus (1), de protéger l'église, et de faire tous ses efforts pour la rendre florissante. Henri, avec une naïveté qui partoit du cœur, finit par ces mots : *Mes prédécesseurs vous ont donné des paroles; mais moi, avec ma jacquette grise, je vous donnerai des effets : je suis tout gris au dehors, mais je suis tout d'or au dedans.*

Le desir qu'eut le roi de réformer les abus qui s'étoient glissés dans le barreau, lui donna quelques embarras. Plusieurs avocats du parlement de Paris, abusant de leurs talens, rançonnoient les parties, et mettoient à trop haut prix leur élo-

(1) Si ce n'est pas une plaisanterie d'Amelot et de la Houssaye, il est bien singulier que les officiers du fils de la marquise de Verneuil possédassent tous des bénéfices, excepté ses deux aumôniers; que son écuyer de cuisine en eût un, et son suisse deux. Voy. *Anecdotes historiques*, vol. I, page 486.

quence (1): leurs vexations excitèrent l'attention du roi; et il commanda au parlement d'y mettre ordre (2). En conséquence, il fut prescrit par arrêt, aux avocats, de donner quittance de l'argent qu'ils recevroient, afin qu'en réglant les dépens, on pût taxer leurs honoraires. Les avocats, mécontens, *s'en allerent au greffe de la cour, y remettre leurs chaperons, et protester de cesser leur caquet: de quoi les bagnaudiers et pédans firent de grands canquants, tout ainsi que si le royaume eût dû périr pour être purgé de ces chicaneurs.* Tels étoient les discours que tenoient les courtisans: ils n'auroient pas été fâchés de voir humilier cet ordre de citoyens, qu'ils accusoient de faire trop valoir leurs services.

Pendant cette brouillerie, il se dit des choses plus fortes encore en présence du roi, qu'on tâchoit d'exciter à prendre un parti ferme contre les réfractaires.

(1) Un avocat exigea quatre cents écus pour plaider une seule cause. Voy. Sully, tome II, page 54.

(2) *Ibid.*

« Qu'on leur ordonne, s'écrioit un de » ces courtisans échauffés, de reprendre » leurs fonctions sous huit jours, aux » conditions imposées par le parlement ; » et *qu'à faute de ce faire, ils ayent* » *à se remettre tous au trafic et à* » *l'agriculture, d'où ils sont sortis, ou* » *à s'en aller, avec un mousquet sur* » *le col, servir en Hollande contre les* » *ennemis de l'état. Car lors l'on les* » *verra courir, pour reprendre ces* » *magnifiques chaperons, comme ver-* » *mine vers un tas de froment* ». Le roi rit de cette saillie, qui, à l'aigreur de l'expression près, n'étoit pas, dit Sully, dépourvue de raison : mais comme Henri *avoit d'autres fantaisies plus importantes en tête*, il ordonna qu'on finît cette affaire, *voulant remettre à une saison plus opportune le réglement des procureurs, avocats et juges, d'autant qu'ils en avoient tous besoin.* Le parlement se relâcha, les avocats se rapprocherent, et la tranquillité se rétablit.

Ces fantaisies que le roi avoit pour lors en tête, étoient des brouilleries do-

mestiques, dont les suites fâcheuses peuvent servir de leçons aux princes, et leur apprendre à être, sinon fideles à la vertu, du moins circonspects quand ils s'en écartent.

Henri IV, élevé au milieu des armées, acquit dans cette école la popularité qui plaît aux soldats, et leur fait affronter gaiement la mort sous des chefs qui savent se rendre compagnons de leurs exercices et de leurs jeux. La licence des camps lui fit contracter l'habitude des plaisirs sans gêne ; et les extrémités auxquelles il fut réduit pendant la guerre, sans demeure fixe, sans train, sans table, sans argent, l'accoutumerent à une vie errante, et, pour ainsi dire, d'emprunt : il dînoit chez l'un, soupoit et couchoit chez un autre, et ne faisoit pas mystere des raisons qui l'engageoient à choisir les maisons dont les maîtres n'étoient pas scrupuleux (1). Ainsi la nation, ne

(1) Voy. Mémoires de Bassompierre, tome premier, pages 54 et suiv. De ces maisons commodes, la plus fréquentée du roi étoit celle de Sébastien Zamet, banquier, originaire de Lucques, qui se disoit *seigneur*

voyant plus de cour, plus de faste royal, plus de centre de majesté, perdoit l'idée du monarque, et y substituoit celle d'un chef de guerre, dont les droits consistent à réunir les forces d'un royaume, et à les commander dans le besoin. Chaque province s'accoutumoit à ne connoître que son gouverneur, et à se conduire par ses ordres : les peuples, dans beaucoup d'endroits, n'ayant presque jamais l'oreille frappée du nom du roi, songeoient à peine s'il y en avoit un; et il n'y a point de doute que, sous un autre prince que Henri IV, il n'eût été aisé de partager le royaume en grands fiefs, et d'assimiler la France, par le gouvernement, à l'empire d'Allemagne : c'étoit en effet le vœu des grands seigneurs, et et il y en eut un assez hardi pour en faire, de la part des autres, la proposition au roi (1). Le duc de Montpensier, prince du

suzerain de dix-sept cent mille écus ; ce qui vaut bien six bonnes terres, dit Amelot de la Houssaye. Il ajoute : *Sic alit Italicos Gallia discipulos.* On peut dire que, du moins à présent, la France n'oublie pas ses propres enfans. Voy. Amelot, sur d'Ossat, tome III, page 103.

(1) Sully, tome I, page 302. — Vie de Mornay, page 237.

sang, qui se chargea de cette commission, n'étoit pas un factieux, mais un homme séduit, auquel on avoit fait envisager ce projet comme convenable au monarque et à son royaume, qui le présenta naïvement comme il l'avoit conçu.

Il prit le moment que le roi étoit très-embarrassé, tant par les menées sourdes des Espagnols, que par les grands efforts qu'ils faisoient ouvertement, pour tâcher de parvenir à une paix avantageuse. Ils entretenoient des intelligences dans les principales villes, et avec beaucoup de seigneurs. On surprit même des courriers chargés de leurs dépêches à des gouverneurs, par lesquelles on découvrit que quelques-uns n'attendoient que les premiers succès de l'ennemi, pour travailler à se rendre indépendans. En même-temps que les Espagnols tâchoient de se faire un parti dans le royaume, ils menaçoient, avec des forces considérables, plusieurs frontieres; et enfin ils entrerent par la Picardie, et surprirent Amiens. Ce fut alors que Henri IV dit ce mot célebre : *Allons, c'est assez faire le*

roi de France; il est temps de faire le roi de Navarre. Il appela auprès de lui toute sa noblesse, qui vint avec empressement : mais peu des principaux seigneurs s'y rendirent; et le petit nombre de soldats qu'ils amenerent, ou qu'ils envoyerent, fit, à juste titre, douter de leur zele et de leur fidélité.

Alors le duc de Montpensier se hasarda de dire au roi, « que *plusieurs de ses* » *meilleurs et plus qualifiés serviteurs*, » voyant les grands préparatifs des en- » nemis, et la difficulté de leur résister » avec les ressources ordinaires du » royaume, avoient trouvé le moyen » de lui former une grande armée, qui » seroit toujours complete, soudoyée et » fournie de toutes les provisions néces- » saires ». Le roi écoutoit avec une grande attention; et, déjà frappé de quelque soupçon : *Voilà*, dit-il, *un discours beau et bon, et de belle apparence; mais il faut des cervelles bien timbrées, des personnes bien expérimentées, pour produire les effets : voyons donc quels sont ces moyens.* « Votre majesté, reprit

» Montpensier, n'a qu'à seulement per-
» mettre à ceux qui ont des gouvernemens
» par commission, de les posséder en
» propriété, avec la simple soumission
» d'un hommage-lige envers la couronne.
» Comme il peut se trouver des seigneurs
» de mérite et d'expérience, qui n'ont
» point de gouvernemens, on leur en
» formera de quelques parties que l'on
» démembrera des plus étendus, et
» tous s'engageront à vous fournir une
» armée bien équipée, pour la conduire
» par-tout où votre grand courage, plein
» d'expérience, le désirera ».

Le roi l'écouta patiemment; et, quand il eut achevé, il lui dit : *Mon cousin, mon ami, je crois que quelque malin esprit a charmé le vôtre, ou que vous n'êtes pas en votre bon sens, de me tenir des discours si indignes d'un bon sujet et d'un prince de mon sang.* Il lui fit ensuite connoître qu'un pareil projet n'alloit pas à moins qu'à la ruine de la monarchie, et à l'extinction de la maison royale dont il étoit membre : *Si je croyois*, ajouta-t-il, *que vous eussiez*

dans le cœur les desseins criminels que je viens d'entendre sortir de votre bouche, je vous ferois voir qu'un prince généreux ne laisse pas une offense si cruelle sans châtiment. Il lui enjoignit de ne pas faire connoître à ceux qui l'avoient employé, qu'il se fût acquitté de sa commission, mais de leur donner à croire qu'il restoit détrompé par ses propres réflexions, qu'il avoit horreur du complot dans lequel on avoit tâché de l'engager, et qu'il se déclareroit ennemi de quiconque voudroit le soutenir. *Pour nous, mon cousin, mon ami,* ajouta le roi, *oublions tout ce qui s'est maintenant passé entre nous; continuez d'être à moi loyal sujet, fidele serviteur et bon cousin: je vous serai bon roi, bon maître et bon parent.*

Montpensier se retira confus : mais cette confusion lui fut salutaire, puisqu'elle lui ouvrit les yeux sur le danger de ces menées sourdes, dont il eut soin de se tenir éloigné; au-lieu que ceux qui l'avoient mis en action, persisterent dans leurs mauvaises dispositions. Le roi en

avoit eu connoissance, même avant la fin de la ligue. Ceux qu'il soupçonnoit dès-lors étoient les ducs d'Epernon, de Bouillon, de la Trémouille, de Biron, et le comte d'Auvergne, depuis duc d'Angoulême. Ces seigneurs restèrent plus ou moins unis et fermes dans leur dessein, selon les circonstances. Leur sort fut aussi différent; et nous verrons l'un d'eux servir d'un terrible exemple aux grands qui s'écartent de leur devoir.

Henri IV reprit Amiens, battit par-tout les Espagnols, les éloigna de ses frontieres, et les força d'accepter la paix, qui fut signée à Vervins le 2 mai 1598 (1). Ses succès n'empêcherent pas les factions de sa cour; elles l'inquiétoient toujours: il en causoit souvent avec Sully; ils recherchoient ensemble d'où pouvoit venir cet esprit de cabale qui régnoit entre les grands, et quels moyens il faudroit prendre pour le réprimer. Après bien des observations, il leur parut que deux choses entretenoient l'activité des gens à projets: l'une, le desir de plaire à

(1) Sully, tome I, pages 313, 332 et suiv.

Catherine d'Albret, sœur du roi, qui cherchoit à se faire des partisans, afin de forcer son frere de la marier au comte de Soissons, son cousin : l'autre, l'état même du roi, qui, restant uni avec Marguerite de Valois son épouse, étoit comme sans femme, et par conséquent sans espérance de postérité ; deux raisons qui donnoient lieu aux spéculatifs d'imaginer des projets, et qui échauffoient les esprits.

Le roi se détermina à commencer par marier sa sœur ; mais ce ne fut pas avec le comte de Soissons. Henri craignoit de rendre la maison de Condé, dont Soissons étoit cadet, trop puissante par l'héritage de la maison d'Albret, s'il venoit à mourir sans enfans. Il entra aussi un peu d'humeur dans la résolution du roi. Catherine et son amant ne l'avoient jamais ménagé. Aveuglés par leur passion, ils s'étoient toujours conduits comme des amans qui croient qu'il suffit de s'aimer pour réussir. Ils s'étoient fait des promesses, et donné des écrits, qu'ils regardoient comme des engagemens irrévocables. Mais le roi, une

fois déterminé, eut bientôt rompu toutes leurs mesures. Il mit des négociateurs en campagne : on retira l'écrit de la princesse ; on écarta le comte ; et Catherine, déjà âgée, se voyant menacée de rester fille, si elle persistoit à refuser le duc de Lorraine qu'on lui présentoit, n'hésita pas dans cette alternative, et donna la main à ce prince (1).

Cette affaire étant ainsi consommée, le roi songea à rompre légalement les nœuds qui l'unissoient toujours à Marguerite de Valois. Ce mariage contracté peu de jours avant le massacre de la Saint Barthélemi, ne répondit que trop à des auspices si funestes (2). La politique qui l'avoit formé, fut bientôt remplacée par l'indifférence. Les deux époux se livrerent sans frein à

(1) Il y eut quelque difficulté pour la célébration : le futur étoit catholique, la princesse calviniste. Aucune des deux parties ne voulut du rit contraire à sa doctrine. Le roi trancha la difficulté, en faisant célébrer le mariage dans son cabinet, par Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, son frere. Voy. dans Sully, la plaisante conversation de ce prélat avec le duc de Roquelaure, à ce sujet.

(2) Sully, tome I, page 307.

des désordres qui, selon nos préjugés, sont plus honteux dans la femme, quoiqu'ils soient également criminels dans le mari. Ils se quittèrent, se reprirent, se séparèrent encore; et il y avoit long-temps que le divorce étoit établi entr'eux, quand les besoins de la France donnèrent l'idée de le faire prononcer. Henri reconnoissoit la nécessité d'effectuer ce projet; mais une foiblesse qui lui fut trop ordinaire, en suspendit l'exécution.

Il ne faut pas croire que son empressement pour les femmes ait toujours été l'effet d'une fougue de tempérament, dont il ne pouvoit réprimer la pétulance; c'étoit quelquefois le besoin d'un tendre épanchement, si nécessaire aux ames sensibles, dans certaines circonstances critiques de la vie: ainsi s'exprimoit le trop fragile monarque, sur son amour pour la belle Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort: *je l'appelle auprès de moi*, disoit-il à Sully, *comme une personne confidente, pour lui pouvoir communiquer mes secrets, et sur iceux re-*

cevoir une familiere et douce consolation (1).

Un attachement fondé sur de pareils motifs, n'étoit pas facile à rompre; il y avoit même à craindre qu'entraîné par la douceur de l'habitude, le roi ne cherchât à rendre légitimes, aux dépens de son honneur et de sa tranquillité, des nœuds

(1) Gabrielle d'Estrées étoit fille de Jean-Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, et de Françoise Babou de la Bourdaisiere, *qui avoit fourni à son mari*, disoit-il lui-même, *une pépiniere de filles mal sages*. Elle étoit aimée de Roger, duc de Bellegarde, qui la fit connoître au roi : livrée à ce prince, elle conserva toujours de l'attachement pour son premier amant, et s'exposa souvent à être surprise avec lui. Gabrielle donna encore de la jalousie au roi par d'autres amours de passage. Voy. *Amours de Henri IV*, pages 91, 192 et 233. Voy. aussi dans Sully, tome premier, page 90, l'aventure du médecin d'Alibour, qui soutenoit au roi que sa maîtresse étoit enceinte. Le roi soutenoit que cela ne se pouvoit pas. Il en arriva de grandes altercations entre Henri et sa maîtresse : mais enfin ils se raccommoderent; *et il n'en arriva d'autre accident visible, sinon qu'elle accoucha d'un fils, et que le pauvre M. d'Alibour, faute de bon appareil ou autrement, mourut quelques mois après.* Quant aux soupçons du roi, on les leva, en lui faisant accroire que l'accouchement qui arriva à sept mois, avoit été hâté par un coup de tonnerre.

qui lui étoient si agréables. Il s'ouvrit un jour de ce dessein à Sully; mais il le fit avec une espece de honte, qui marquoit un vif combat dans son cœur entre l'amour et la raison.

Il commença par lui détailler les qualités qu'il désiroit dans une épouse. Il en demandoit tant, de si éminentes, que Sully lui avoua qu'il ne croyoit pas possible que Sa Majesté rencontrât jamais toutes ces perfections réunies en une même personne. Et *que direz-vous*, reprit le roi, *si je vous en nomme une? Je dirai*, répondit le confident, *qu'il faut que vous ayez eu de grandes familiarités avec elle, pour être sûr de ne point vous tromper. Ce sera ce que vous voudrez*, dit le roi; *mais si vous ne pouvez vous aviser d'une, je la nommerai. Nommez-la donc, Sire*, répliqua Sully, *car je n'ai pas assez d'esprit pour cela. Oh! la fine bête que vous êtes*, dit Henri d'un air insinuant! *oh! que si vous vouliez, vous la nommeriez bien, voire celle-là même que je pense! Car vous m'avouerez que toutes ces conditions se*

trouvent dans ma maîtresse; non pour cela, ajouta-t-il comme en se reprenant, *que je veuille dire que j'ai pensé à l'épouser, mais seulement pour savoir ce que vous en diriez, si, faute d'autre, cela me venoit quelque jour en fantaisie.* *Je dirois, Sire,* répondit gravement le ministre, *que, comme les filles de Loth, n'estimant plus qu'il y eût homme en la terre, sinon leur propre pere, par lequel il leur fût possible de réparer le genre humain qu'elles croyoient péri entiérement, passerent par dessus toute pudeur et bienséance; ainsi votre Majesté, pour ne connoître de femme propre à lui donner des enfans, autre que madame la marquise, de crainte de priver l'état et nous tous d'un si grand bien, n'auroit pas apporté toutes les considérations requises à l'égard de votre personne et de votre dignité.*

Cette réponse adroite fit sourire le roi: Sully y ajouta les autres raisons qui devoient le détourner de ce dessein (1). La principale étoit que, s'il épousoit

(1) Sully, tome I, page 427.

Gabrielle, il seroit fort embarrassé pour donner un état aux enfans adultérins qu'il avoit déjà d'elle. Il arrivera, disoit Sully, que les cadets seront héritiers du trône, pendant que l'illégitimité des aînés les en écartera pour toujours. De-là peuvent naître des guerres cruelles entre les freres; guerres qui replongeront peut-être le royaume dans un état pire que celui d'où vous l'avez tiré. Cette considération fit impression sur l'esprit du roi, et il ne parla plus de ce projet.

Cependant Marguerite de Valois en craignoit toujours l'exécution, et elle se montra peu disposée à donner son consentement au divorce pendant la vie de Gabrielle. Quoique la conduite de cette reine ne dût lui laisser aucune prétention sur le cœur de son époux, il savoit que l'épouse étoit jalouse de la maîtresse. Sans songer aux récriminations que ses mœurs licencieuses pouvoient autoriser, Marguerite ne parloit jamais de Gabrielle, qu'elle ne joignît à son nom ces épithetes flétrissantes, qui sont une punition

du vice, en quelque élévation qu'il se trouve (1).

La duchesse de Beaufort ignora peut-être qu'elle fût si peu ménagée; mais elle éprouva dans une occasion importante, ce que risque quelquefois la beauté à lutter contre le mérite (2). Elle avoit souvent des disputes avec Sully, surintendant des finances, tantôt sur des gratifications que celui-ci trouvoit excessives, tantôt sur des prétentions qu'il réprimoit comme dommageables à l'état. Embarrassé entre sa maîtresse et son ministre, ordinairement le roi, sans désavouer celui-ci, donnoit à Gabrielle quelque satisfaction, et les raccommodoit; mais un jour les choses furent poussées si loin, qu'il sembla que ce fût une résolution prise par la favorite, de se perdre, ou

(1) Gabrielle entrant au Louvre avec grand fracas, un homme qui ne connoissoit pas la cour, demanda avec empressement qui c'étoit; un garde répondit: *Mon ami, ce n'est rien qui vaille, ce n'est que la maîtresse du roi.* Voy. l'Etoile, journal de Henri IV, sur le 5 décembre 1594.

(2) Sully, tome I, page 406.

de faire disgracier le surintendant sans retour. La circonstance ne pouvoit être mieux choisie. Toujours flattée de l'espérance d'épouser le roi, la duchesse fit déclarer nul son mariage contracté avec le seigneur de Liancourt au commencement de sa faveur. Elle comptoit que cette déclaration de nullité suffiroit pour rendre les enfans qu'elle avoit du roi légitimes et habiles à succéder à la couronne. D'ailleurs elle se conduisoit avec décence et dignité; ce qu'elle n'avoit pas toujours fait (1). Elle affectoit d'entourer ses enfans d'un faste royal, comme si elle eût voulu accoutumer la nation à voir en eux ceux qui devoient être ses maîtres. Par une suite de ces prétentions, elle demanda au roi permission de faire baptiser son fils aîné, César-Monsieur, depuis duc de Vendôme, avec la magnificence ordinairement employée pour les baptêmes des

(1) Henri IV, entrant un jour chez Gabrielle, vit le duc de Bellegarde se cacher sous le lit : il demanda la collation ; on apporta des confitures seches; il en prit une boîte, et la jeta sous le lit, en disant : *Il faut que tout le monde vive.* Voy. Menagiana, tome II, p. 71.

enfans de France. *J'ai le cœur trop tendre,* disoit Henri, *pour refuser une courtoisie aux larmes et supplications de ce que j'aime.* Il accorda donc, mais sans donner d'ordres, et tout se fit avec l'appareil le plus pompeux. Sully désapprouva ce fracas, et ne voulut point payer les frais de cette cérémonie, qu'on lui demandoit comme dettes de l'état. Gabrielle, qui connoissoit le foible de son amant pour ses enfans, crut avoir trouvé l'occasion la plus favorable de faire éloigner le ministre; elle éclata en plaintes ameres. Le ministre resta ferme. Le roi, à son ordinaire, voulut les réconcilier; il mena pour cela le surintendant chez la duchesse, qu'il avoit fait avertir de le bien recevoir; mais il trouva une femme outrée, qui pleuroit, se jetoit à terre, s'arrachoit les cheveux, et qui dit nettement, *qu'elle aimoit plutôt mourir que de vivre avec cette vergogne, de voir soutenir un valet contre elle qui portoit le titre de maîtresse.*

On affoibliroit peut-être l'idée de la victoire qu'Henri remporta pour lors sur

sa passion, en prêtant à sa réponse des termes plus dignes de la majesté de l'histoire : le sens fera pardonner l'expression. *Par D..., madame*, lui dit-il, *c'est trop, et vois bien qu'on vous a dressée à ce badinage, pour essayer de me faire chasser un serviteur duquel je ne me puis passer; mais, par D..., je n'en ferai rien; et afin que vous en teniez votre cœur en repos, et ne fassiez plus l'acariâtre contre ma volonté, je vous déclare que si j'étois réduit en cette nécessité de perdre l'un ou l'autre, je me passerois mieux de dix maîtresses comme vous, que d'un serviteur comme lui:* en même-temps le roi tourne le dos et veut sortir. Gabrielle se précipite à ses pieds. Henri s'attendrit et lui pardonne. Depuis ce temps elle mesura ses démarches, et ne s'exposa pas à essuyer de pareil affront.

Il falloit en effet qu'elle eût été excitée par quelque jaloux de la faveur du surintendant, comme le roi le soupçonna; car d'elle-même, *Gabrielle étoit douce, gracieuse et d'humeur complaisante,*

sans être testue ni acariâtre (1). C'est le témoignage que lui rendoit Henri IV : il l'aima, pour ses bonnes qualités, plus que ses autres maîtresses, et il la regretta sincérement quand il la perdit.

Sa mort fut accompagnée de circonstances qui la rendent singuliere; d'abord de pressentimens, de ces avertissemens intérieurs, dont tout le monde voudroit pénétrer la cause, et qu'on n'expliquera jamais. Elle partoit de Fontainebleau, où elle laissa le roi, et n'alloit qu'à Paris passer les fêtes de Pâque. Cent fois elle avoit quitté ce prince pour des absences plus considérables et des lieux plus éloignés, sans éprouver les agitations qui la tourmenterent alors : elle lui faisoit et répétoit ses adieux d'un air triste; ses yeux, malgré elle, se remplissoient de larmes; elle lui montroit ses enfans, le conjuroit d'en avoir soin, se jetoit dans ses bras, s'en arrachoit, s'y rejetoit encore; enfin elle arriva à Paris le jeudi-saint, et alla descendre chez Zamet, sa

(1) Sully, tome I, page 432. — Bassompierre, tome I, page 61.

maison ordinaire pendant les séjours peu considérables qu'elle faisoit dans la capitale. La Varenne, ministre secret des amours de Henri IV, qui ne la quitta point, écrivit à Sully, qu'elle mangea bien à dîner, *qu'on la traita des viandes les plus friandes et les plus délicates, que son hôte savoit être le plus selon son goût; ce que vous remarquerez selon votre prudence*, dit la Varenne, *car la mienne n'est pas assez excellente pour présumer des choses dont il ne m'est pas apparu.* Après cette observation, qui fait naître le soupçon en affectant de l'éloigner, l'écrivain raconte qu'en quittant la table, elle fut frappée d'un mal qu'on jugea une attaque d'apoplexie. Les douleurs augmenterent avec des convulsions effrayantes. Dans les instans de relâche, elle s'écrioit: *qu'on me retire de cette maison!* Elle voulut écrire au roi, les déchiremens qu'elle éprouvoit dans les entrailles, lui firent tomber la plume de la main; elle accoucha enfin d'un enfant mort, et mourut elle-même après vingt-quatre heures de tourmens horribles, et si défigurée qu'on n'osoit la regarder.

Sans doute on ne laissa connoître au roi, de cette mort que ce qui pouvoit la lui faire regarder comme le tribut ordinaire de la nature (1). Il pleura Gabrielle en amant, et l'oublia en monarque. On profita de cet événement, pour obtenir de la reine Marguerite son consentement au divorce, et Henri commença à s'occuper plus sérieusement du dessein de se remarier. Une chose l'inquiétoit, et cette chose fait voir que dans les actions ordinaires de la vie, souvent les maîtres de la terre sont réduits aux vœux comme les autres hommes : *c'étoit*, disoit-il, *de trouver une femme si bien conditionnée, que je ne me jette pas dans le plus grand des malheurs de cette vie, qui est, selon mon opinion, d'avoir une femme laide, mauvaise; et si on obtenoit une femme par souhait, afin de ne me repentir d'un si hasardeux marché, j'en aurois une, laquelle auroit, entr'autres bonnes qualités, sept conditions principales; à savoir, beauté en sa personne, pudicité*

(1) Sully, tome I, page 382.

en sa vie, complaisance en l'humeur, habileté en l'esprit, fécondité en génération, éminence en extraction, et grands états en possession: mais, mon ami, disoit-il confidemment à Sully, *je crois que cette femme est morte, voire peut-être n'est pas encore née.*

Cependant, *quelque hasardeux que fût ce marché,* Henri se détermina à le faire, par une raison qui méritoit la reconnoissance de ses sujets (1). Il ne prévoyoit pas sans chagrin, qu'après sa mort, *les ordres, formes et ménages établis par lui, seroient renversés,* s'il n'avoit des enfans légitimes, dont les droits préviendroient ou détruiroient les factions, et qui perpétueroient les établissemens qu'il commençoit pour le bonheur de ses peuples: il résolut donc, malgré ses frayeurs, de former de nouveaux nœuds; mais il ne conserva pas, pour l'épouse qu'il devoit prendre, un cœur entier, et l'éloignement de tout autre attachement, qui fait le bonheur des mariages.

(1) Sully, tome I, pages 79 et 392.

Quand Gabrielle fut morte, il s'attacha à Henriette, fille du sieur de Balzac, comte d'Entragues, et de Marie Touchet, qui, avant son mariage, avoit eu, de Charles IX, un fils, nommé le comte d'Auvergne et ensuite duc d'Angoulême. Cette fille raffinée, presque dès son enfance, dans l'art de la coquetterie, conseillée par un pere regardé comme peu délicat, malgré son affectation de vertu, et secondée par un frere entreprenant, employa contre Henri, les refus simulés, les complaisances adroites, et les ruses qui ont coutume de captiver un amant de bonne-foi. Tant qu'il fut question d'engager le roi, on lui permit des visites assidues, qui resterent quelque temps innocentes. Quand Henriette se crut sûre de sa conquête, sous prétexte d'être gênée par un pere sévere, elle rendit les entrevues plus difficiles, de sorte que le monarque fut contraint de recourir, comme auroit fait le dernier de ses sujets, à des travestissemens (1), à des voyages clan-

(1) Il se déguisa un jour en charbonnier, et fut rebuté de sa maîtresse, qui eut honte pour lui de le voir

destins et dangereux (1); et enfin il ne triompha des feintes résistances de sa maîtresse, qu'à l'aide d'une promesse de mariage qu'il lui fit; moyen honteux dont il rougissoit lui-même dans le moment qu'il l'employoit (2). Il s'engageoit par cette promesse, à épouser Henriette, si elle avoit un enfant mâle. Sully, toujours ami sincere de son maître, et non courtisan flatteur, saisi d'une noble indignation, déchira cette promesse quand Henri la lui montra. En ministre qui s'intéressoit à l'honneur de son maître et au bonheur du royaume, il lui représenta le danger d'un pareil engagement, dans la crise de

se dégrader par un pareil travestissement. Voy. *Amours de Henri IV*, page 104.

(1) On voit encore, au haut d'une tour du château de Nanteuil, qu'habitoit le roi, un fallot en forme de lanterne. Au haut du château de Verneuil, éloigné de quatre lieues, qu'habitoit la marquise, il y en avoit un pareil correspondant, et on les allumoit peut-être pour servir de boussole au roi, quand il étoit en route pendant la nuit.

(2) Voyez l'aventure de la promesse de mariage déchirée et refaite, avec des détails assez piquans, dans Sully, tome I, page 429.

l'affaire de son *desmariage*, les inductions qu'on voudroit peut-être tirer quelque jour d'une pareille piece contre les droits de ses enfans légitimes, et les embarras qu'il risquoit de se préparer. Henri écoutoit en homme qui sent son tort, ne répondoit rien: puis, tout-à-coup, comme entraîné par une force invincible, il rentre dans son cabinet, écrit une autre promesse, et part pour aller à la chasse du côté de Malesherbes, où il étoit attendu par des plaisirs qui lui coûterent ensuite des peines bien cuisantes.

Henri IV n'étoit pas sans scrupule sur ses désordres (1). *Je demande tous les jours à Dieu*, disoit-il à Matthieu, son historien, *de me donner victoire sur mes passions, et notamment sur la sensualité* (2). Si cette grace lui avoit été ac-

(1) Matthieu, page 837.

(2) On voyoit percer, jusque dans ses plaisirs les plus libres, son respect pour la religion. Se trouvant un jour à table avec quelques personnes qui s'émancipoient, il leur dit : *Soyons tant bons compagnons que nous voudrons; mais il faut que l'honneur de Dieu marche devant par-tout; et quand il y va de son respect, il faut mettre bas toute risée et gausseries.* Voy. Le Grain, livre VIII, page 431.

cordée, elle auroit prévenu bien des chagrins qu'il essuya de la part de la marquise de Verneuil et de sa famille (1). On peut dire que cette femme fut son fléau (2). Tour-à-tour capricieuse, complaisante, flatteuse, méprisante, dévote, libertine, criminelle d'état, repentante, et jamais fidelle, elle sembloit tenir dans sa main le cœur du monarque, le gonfler de dépit, l'embraser de haine, ou le remplir de toutes les fureurs de l'amour. Sa fécondité lui donna des prétentions, ainsi que

(1) Les d'Entragues étoient tyrans. Le roi s'en plaignoit, et écrivoit un jour à sa maîtresse de le délivrer des demandes de son pere, *qui ne songeoit qu'à trouver moyen d'accrocher toujours quelquechose.* Voy. *Amours de Henri IV*, page 299.

(2) Ainsi pensoit le chancelier Pompone de Bellievre. Elle demandoit un jour cent mille écus pour se marier à un prince étranger. Le chancelier conseilloit de les donner; Sully répondit en murmurant : *Cent mille écus sont bien aisés à nommer; mais il n'est pas si facile de les trouver.* Sans regarder le surintendant, Pompone répliqua : *Sire, je suis d'avis que vous preniez cent mille écus, et les donniez à cette belle demoiselle, et trois cent mille, et tout, si à moins ne se peut; et c'est mon avis.* Le roi, dit Bassompierre, se repentit de n'avoir pas suivi ce conseil. Voy. *Mém. de Bassompierre*, tome I, pages 8 et 157.

Sully l'avoit prédit. Au-lieu de goûter auprès d'elle, comme autrefois avec Gabrielle, les plaisirs de la confidence, Henri la trouva toujours opposée à lui de sentimens, de désirs et d'intérêts : de sorte qu'il étoit obligé de se tenir en garde contre elle, comme contre une ennemie; et en effet elle en joua le rôle dans les intrigues dont nous allons parler, et dans lesquelles on verra reparoître l'esprit de faction qui n'avoit pas encore été détruit.

Celui qui s'y livra avec plus d'ardeur, et qui se rendit, pour ainsi dire, le représentant des mécontens, fut Charles de Gontaut, duc de Birou, fils du fameux maréchal de ce nom, un des capitaines auxquels Henri IV dut sa couronne (1). Le fils hérita de son pere les vertus d'un grand général; prudence dans le conseil, vivacité dans l'exécution, popularité avec les soldats, intrépidité dans l'action : *Nul*, disoit le roi, *n'a l'œil plus clair à reconnoître l'ennemi, et la main plus prompte pour disposer une armée.* Aussi

(1) Sully, tome I, page 31. — Matthieu, page 182.

Henri, également habile à juger des qualités estimables, et exact à récompenser les services, le fit-il passer rapidement par tous les grades d'honneur. Après avoir été, dès l'âge de quatorze ans, colonel des Suisses en Flandre, ensuite maréchal de camp, lieutenant-général, amiral, Biron se vit, à quarante, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, admis à tous les conseils, comblé de richesses, maître des troupes par leur estime, et ami de son prince.

Pour fixer une si belle fortune, il suffisoit de ne pas vouloir l'augmenter, mais Biron trouva malheureusement des flatteurs, qui lui inspirerent une ambition démesurée, et qui se servirent de tous ses foibles, pour le porter à des excès qu'il reconnut trop tard. L'histoire de sa séduction est une des leçons les plus importantes que puissent méditer ceux qui habitent les cours, et qui approchent des rois.

Les plus beaux jours de Biron furent ceux pendant lesquels, sobre, tempérant, modele de la discipline pour l'officier et

le soldat, il ne songeoit qu'à se distinguer par son zele pour son prince, et par ses exploits contre les ennemis de l'état; encore paroît-il que ces beaux jours furent de bonne heure obscurcis par quelques nuages, puisque son pere, tué au siége d'Epernay, en 1592, trop tôt pour son fils, lui disoit: *Biron, je te conseille, quand la paix sera faite, que tu ailles planter des choux en ta maison: autrement il te faudra porter ta tête en Greve.*

Il n'y avoit que l'œil perçant d'un pere, qui pût démêler une catastrophe aussi funeste, à travers les espérances brillantes dont Biron étoit environné; aussi ajouta-t-il moins de foi à cette sinistre prédiction, qu'aux promesses magnifiques par lesquelles l'éblouissoient les ennemis de l'état, et aux conseils perfides de ses faux amis.

Celui qui eut toujours le plus d'empire sur son esprit fut Beauvais la Nocle, sieur de La Fin. Il avoit été autrefois employé par le duc d'Alençon, frere d'Henri III, auprès des Espagnols, dans le temps que

ce prince travailloit à se rendre souverain de Flandre. La Fin conserva toujours des liaisons avec ces ennemis du royaume, et s'en ménagea aussi auprès du duc de Savoie, à l'occasion de quelques mécontens de Provence, dont il s'établit l'agent. Ces correspondances le rendirent l'homme de confiance des ligueurs bannis de France, et réfugiés tant en Italie que dans les Pays-Bas et en Espagne.

C'étoit un homme entreprenant, actif, insinuant, habile sur-tout à saisir le foible de ceux qu'il vouloit gagner (1). Hardi avec les téméraires, circonspect avec les prudens, il paroissoit s'abandonner entiérement à ses complices pour se sauver à leurs dépens. Aussi le roi, qui le connoissoit, inquiet de l'amitié qu'il voyoit formée entre lui et Biron, ne put s'empêcher d'avertir ce dernier, *qu'il l'ôtât d'auprès de lui, sinon que La Fin l'affineroit.*

Malheureusement le maréchal se trouva exposé aux insinuations empoisonnées de

(1) Matthieu, page 489.

La Fin, sans antidote pour s'en garantir. Il fut mal élevé: calviniste d'abord par éducation, ensuite catholique par convenance, à seize ans il avoit déjà changé deux fois de religion, et il n'eut toute sa vie que de l'indifférence pour l'une et pour l'autre doctrine. Quant aux principes de morale, ces principes qui rendent la subordination respectable, et qui établissent la sainteté des devoirs envers le prince et la patrie, Biron, ou les ignora, ou les méprisa comme au-dessous de lui: on l'accoutuma de bonne heure à faire plier la regle sous ses goûts et ses intérêts. Toujours victorieux à la guerre, constamment heureux dans ses autres entreprises, redouté dans sa société, et jamais contredit, excusé sur ses fautes, applaudi dans ses succès, il devint fougueux, opiniâtre, présomptueux: il auroit voulu se rendre le centre de tout, *et que rien*, disoit-il à Henri IV, *qu'autre que lui eût fait.*

Sa langue, comme celle de tous les gens vains, étoit fort légere (1). Le roi l'excusa

(1) Sully, tome II, ch. IV, page 16.

long-temps : et quand on venoit lui rapporter les propos inconsidérés du maréchal, propos qui tomboient quelquefois directement sur le monarque, sur ses mœurs, sur son gouvernement, Henri répondoit : *Je crois bien tous ces langages du maréchal ; mais il ne faut pas toujours prendre au pied de la lettre ses rodomontades, jactances et vanités. Il faut en supporter comme d'un homme qui ne sait pas plus s'empêcher de mal dire d'autrui, et de se vanter excessivement lui-même, que de bien faire lorsqu'il se trouve à une occasion, le cul sur la selle et l'épée à la main.* Il lui auroit fallu une continuation d'occupations attachantes, telles que la guerre en fournit; faute de cela, il donna dans tous les excès du luxe, dans toutes les dépenses; l'énormité de ses pertes au jeu l'effrayoit lui-même : *Je ne sais*, disoit-il, *si je mourrai sur un échafaud, mais je sais bien que je ne mourrai pas à l'hôpital ;* funeste alternative, qui, en effet, attend quelquefois les joueurs effrénés. Biron éprouva, que du gros jeu au crime,

il n'y a souvent qu'un pas. Livré à ses réflexions après de grandes pertes, il s'irritoit contre le roi, qui le laissoit manquer d'argent; il blâmoit son avarice et son ingratitude: jamais, à l'en croire, le monarque n'avoit assez payé ses services: il regrettoit ces temps de trouble, où le pillage remplissoit les vuides de sa prodigalité: et, pour fournir à ses profusions, tout lui paroissoit permis, dût-il replonger le royaume dans les horreurs de la guerre civile, d'où sa valeur avoit contribué à le tirer.

Les Espagnols surent bien mettre à profit ces dispositions (1). Nous avons vu qu'avant la paix de Vervins, ils ne se soutenoient plus contre Henri IV que par des artifices, et que, ne pouvant vaincre ses généraux, ils tâchoient de les corrompre: ils tenterent dès-lors la fidélité de Biron; mais ils ne remporterent que des politesses vagues. Pendant le siége d'Amiens, leurs émissaires conçurent des espérances; ils savoient sans doute que le maréchal

(1) Matthieu, page 488.

étoit un de ceux qui auroient voulu partager la France en grands fiefs : de plus, ils remarquerent que Biron, qui, jusqu'alors, avoit paru très-indifférent sur les pratiques de la religion, affectoit beaucoup de zele pour elle ; qu'il portoit un chapelet, fréquentoit les églises, parloit avec éloge des zélés de la ligue, et se donnoit pour défenseur assuré des catholiques, s'ils avoient un jour besoin de son secours. Les agens d'Espagne dresserent leur plan de séduction sur ces connoissances. Ils répandirent autour de lui des gens qui lui répétoient sans cesse, qu'il étoit la seule ressource de la religion et de la liberté. Les Espagnols, lui disoient-ils, vont être forcés de faire la paix : le roi deviendra tout-puissant ; qui défendra les catholiques et les grands, s'il veut les opprimer ? Biron répondoit : *Quand la paix sera faite, je sais bien que les amours du roi, les mécontentemens de plusieurs, la stérilité de ses largesses* (1)

(1) Les courtisans murmuroient contre Henri IV, parce qu'il ne leur prodiguoit pas ses finances comme

pousseront force divisions, et plus qu'il n'en faut pour brouiller les états plus paisibles du monde; et quand cela manqueroit, nous en trouverons en la religion tant que nous voudrons, pour mettre les plus froids huguenots en colere, et les plus repentans ligueurs en fureur.

Ce n'étoit pas assez pour les Espagnols, d'avoir prévenu le maréchal contre les desseins du roi: ils s'efforcerent encore de lui inspirer de la confiance en eux. Pour y réussir, ils lui firent insinuer que s'il vouloit s'attacher à l'Espagne: on travailleroit à lui former une souveraineté indépendante, sur quelque frontiere de France; qu'on étoit prêt à lui fournir argent, troupes et secours de toute espece, et que le gage de ces promesses seroit une infante que Philippe III lui donneroit en mariage.

Malheureusement le roi, ne se doutant nullement du changement qui s'opéroit

ses prédécesseurs. Il répondoit, quand on lui en parloit, « que c'étoit le sang des peuples, et qu'il devoit en » être avare ». Voy. Matthieu, page 832.

dans le cœur du maréchal, le choisit pour aller à Bruxelles faire jurer à l'archiduc la paix de Vervins. Biron y fut reçu, non-seulement comme le député d'un grand roi, mais encore comme un homme dont le mérite personnel étoit infiniment supérieur à sa qualité. On s'étudia à deviner ce qui pouvoit flatter son goût. Jeu, spectacles, entrées brillantes, acclamations des peuples, fêtes magnifiques, déférences respectueuses, rien ne fut oublié. Hommes et femmes ne lui parloient de ses combats qu'avec une espece d'enthousiasme. L'admiration des courtisans alloit jusqu'à la vénération. *De tous les généraux du roi, ils n'avoient jamais*, disoient-ils, *redouté que lui. C'étoit lui qui avoit mis au monarque la couronne sur la tête.* « Il étoit bien » fâcheux qu'il ne fût payé de ses exploits » que par quelques chétives distinctions. » Certainement, ajoutoient ceux qui » avoient le secret, le roi est jaloux de » votre gloire ; vous ne devez en attendre » que des froideurs; et si vous vouliez

» vous attacher à nous, nous saurions » reconnoître bien autrement vos ser- » vices ».

Ces discours n'étoient pas absolument nouveaux pour le maréchal; il les avoit déjà entendus de la bouche d'un nommé Picoté, avocat, natif d'Orléans, homme obscur, mais que la confiance des ennemis d'Henri IV rendoit important (1): ligueur déterminé, et connu pour tel, il n'avoit pu se faire comprendre dans aucune amnistie; ainsi, après l'extinction de la guerre civile, il se vit réduit à fuir chez l'étranger; il erra sur les frontieres de la France, limitrophes de l'Espagne, cherchant à se faire valoir par l'espionnage (2). Etant en Franche-Comté, il fut pris par un des partis que Biron, gouverneur de Bourgogne, jetoit dans cette province

(1) Quelque peu considérable que fût ce Picoté, n'étant que simple particulier, et peu digne, à ce qu'il paroissoit, d'être appréhendé d'un roi de France, d'Ossat conseilloit à Henri IV de ne le point réduire au désespoir, et de le gagner. Voy. *Lettres d'Ossat*, tome V, page 165.

(2) Sully, tome I, page 47. —Matthieu, page 490.

ennemie, sous les ordres du baron de Luz, son lieutenant: celui-ci l'envoya au maréchal. Picoté avoit une imagination prodigieuse, l'esprit très-orné, une conversation brillante et rapide: il parloit guerre, politique, religion, avec une égale facilité, et persuadoit, parce qu'il paroissoit persuadé lui-même. Il avoit charmé le baron de Luz, qui étoit homme d'esprit, et il enchanta le maréchal par le récit qu'il lui fit de l'estime que les Espagnols avoient conçue pour lui, et par la perspective de la fortune la plus brillante qu'ils lui procureroient, s'il vouloit les obliger. Les flatteries de l'Orléanois lui valurent sa liberté. Par malheur, Biron le retrouva à Bruxelles, où il fut de nouveau l'organe des adulations espagnoles. Il proposa nettement au maréchal un traité avec Philippe: il étoit pressant; cependant il n'obtint pas une liaison expresse; le foible Biron crut beaucoup faire, de promettre seulement de se joindre aux catholiques, s'ils remuoient, et il consentit qu'en ce cas on vînt en France le sommer de sa parole.

A ces efforts se joignirent ceux d'Emmanuel, duc de Savoie, qui vint en France à la fin de cette année, pour tâcher d'obtenir du roi la cession du marquisat de Saluces, qu'il avoit envahi pendant la ligue. Ce prince, resserré entre la France et les Etats d'Italie appartenans à la maison d'Autriche, n'avoit pas encore ajouté le titre de roi à son duché; et c'étoit un des objets de son ambition. Il avoit beaucoup d'enfans, et trop peu de terres pour leur former des établissemens; autre objet de desirs toujours présent à son esprit, et trop capable de lui inspirer le goût des usurpations.

Quoique disgracié dans sa taille, il étoit aimable, et joignoit à une physionomie spirituelle, des manieres polies et engageantes. Il parloit bien, la franchise étoit sur ses levres, et la dissimulation dans son cœur. Il avoit des ministres habiles, et il les trompoit le premier, afin qu'ils pussent mieux tromper les autres. Emmanuel se mêloit de toutes les négociations. Le moment où il signoit un traité avec une cour, étoit celui où elle devoit le plus

se défier, parce qu'il en faisoit un contraire avec le prince ennemi. On le craignoit, parce qu'il étoit fertile en expédiens, peu délicat sur la justice des moyens, toujours armé, et bon général.

Tous ses ravages ne l'avoient cependant pas rendu paisible possesseur de son injuste conquête : il s'étoit presque toujours trouvé en tête François de Bonne, sieur de Lesdiguieres, qui, sans être secouru du roi, trop occupé ailleurs, s'opposa constamment aux entreprises du duc. Quand la paix fut faite avec l'Espagne, Henri revendiqua hautement le patrimoine de sa couronne, et somma Emmanuel de restituer ce qu'il tenoit du marquisat de Saluces. L'usurpateur se trouva fort embarrassé, parce qu'on ne lui laissoit point de milieu entre l'alternative de rendre tout, ou d'avoir la guerre; néanmoins il proposa d'abord un arbitrage, ensuite un échange, enfin un dépôt entre les mains du pape, jusqu'à ce que les droits respectifs fussent réglés. Voyant tous ses subterfuges sans succès, il imagina de venir lui-même en France, voir

s'il ne trouveroit pas dans la facilité du roi, ou dans quelques intrigues de cour, des moyens de conserver un pays tellement à sa bienséance.

Le roi le devina. *Cet homme*, dit-il, *pense être si éloquent, subtil, fin et rusé, qu'il est capable de circonvenir et abuser tout le monde: or, il y a long-temps qu'il m'amuse de belles paroles; je lui ferai voir que je ne suis pas de ces oiseaux niais, propres à se laisser duper.*

Le monarque se douta aussi que le but principal d'Emmanuel étoit de tenter si, par de *déceptives cajoleries*, il ne pourroit pas séduire quelqu'un, former des complots, et donner au roi assez d'occupation chez lui, pour qu'il ne songeât pas à embarrasser ses voisins. Le soupçon du roi se rencontra juste. Les ministres d'Emmanuel lui avoient mandé qu'il trouveroit en France une foule de mécontens, qui n'attendoient que de l'appui et un chef: il crut donc qu'il n'avoit qu'à se montrer pour animer le parti; *mais il ne connoissoit pas*, dit Sully, *la légereté des hommes, et sur-tout des courtisans*

françois, qui, comme ils s'alterent pour un rien, s'appaisent aussi de même; il ne leur faut qu'une œillade, un sourire, une louange, une parole gracieuse de leur roi, pour changer les cœurs les plus ulcérés, et leur faire protester d'employer bien et vie pour son service.

Emmanuel éprouva la vérité de cette observation. Il trouva, en effet, comme on trouve dans toutes les cours, des jaloux, des gens qui s'imaginent être mal récompensés, de ces caracteres ombrageux qui croient qu'on en veut toujours à leur fortune, des intrigans, et sur-tout beaucoup d'ambitieux, d'hommes à projets, accoutumés, pendant les derniers troubles, à se mêler de tout: mais de ces membres épars et isolés, il ne put former un corps comme il se l'étoit proposé.

Il mit cependant tout à profit pour réussir, même les circonstances qu'on juge ordinairement peu propres aux discussions sérieuses. Pour ne point mêler d'amertume aux plaisirs, le roi lui déclara, à son arrivée, qu'ils ne parleroient

pas d'affaires ensemble, mais qu'elles seroient traitées par des commissaires, qui furent nommés (1). On ne songea donc qu'à se divertir. Henri donna des fêtes magnifiques : les courtisans l'imiterent ; à l'exemple du monarque, ils s'efforcerent de rendre au duc son séjour en France agréable. En revanche, Emmanuel paroissoit ne s'occuper que du jeu, de la chasse, des spectacles, et des autres divertissemens qu'on lui offroit ; mais, ne perdant jamais de vue son objet, il se servoit de la confiance que le plaisir établit souvent entre les hommes, pour sonder les dispositions des principaux seigneurs à l'égard du roi.

Il en trouva plusieurs mal affectés par différens motifs. Epernon, par exemple, qui avoit été favori très-puissant sous Henri III, ne pouvoit s'accoutumer à

(1) Pour la France, le connétable, le chancelier, le maréchal de Biron, Sully, Villeroi et le seigneur de Méziere. Pour le duc de Savoie, le marquis de Lullini, le seigneur de Jacob, le seigneur de Salines, le président Briglietti, Marozzo et Roncas. Voy. *Mém. de Bentivoglio*, tome I, page 330.

n'être qu'estimé, et peut-être craint sous Henri IV. Les ducs de Bouillon et de la Trimouille, auxquels la guerre et la confiance du parti huguenot donnoient autrefois tant de considération, ne se voyoient qu'avec peine menacés par l'accroissement de l'autorité royale, de n'être plus que de simples courtisans (1). Le comte d'Auvergne étoit rongé de dépit, de ce que le roi, toujours foible pour la marquise de Verneuil, sa sœur, ne vouloit pas l'être assez pour l'épouser; et Biron, le malheureux Biron, s'exhaloit en plaintes frivoles, qu'il vouloit faire croire importantes, et qui marquoient plus de désordre dans son esprit que de corruption dans son cœur.

Emmanuel, se plaignant lui-même, et entrant avec un feint intérêt dans les chagrins des mécontens, devint bientôt confident de leurs murmures. Il eut des conférences secrettes, et des entrevues

(1) Henri IV mettoit entre ses souhaits, *d'être dans le cas de faire une punition exemplaire de MM. d'Epernon, de Bouillon, de la Trimouille, et de leur pardonner.* Voy. Sully, tome I, livre II, page 345.

nocturnes, dans lesquelles il tâchoit d'aboucher ensemble plusieurs seigneurs, afin de donner à leurs intelligences un air de conjuration, et qu'ils ne pussent plus reculer, se trouvant réunis, et tous également intéressés à abaisser la puissance royale : ils convenoient assez qu'ils devoient s'entr'aider à secouer le joug; mais quand il étoit question de fixer les moyens de s'engager, le duc de Savoie les trouvoit froids et peu empressés ; ils se renvoyoient l'un à l'autre le risque des premieres démarches ; il n'y eut que Biron, qui, incapable de dissimulation et de crainte, se livra sans réserve.

Sa défection fut l'ouvrage des rapports envenimés qui allumoient son courroux contre le roi. Le duc de Savoie lui disoit que ce prince n'aimoit pas la noblesse de son royaume; qu'il craignoit qu'elle ne s'élevât. « Je vais vous en donner une » preuve sans réplique, *lui dit un jour* » *l'artificieux Emmanuel:* Vous savez » que j'ai une nombreuse famille; j'aurois » voulu établir une de mes filles en » France, et j'ai proposé au roi de vous

» la donner, s'il vouloit vous faire un » état sortable. » *Quel choix faites-vous?* m'a répondu Henri : *cette famille n'est pas la centieme de mon royaume. Confidence pour confidence*, repartit le bouillant maréchal, *le roi m'a dit que vous êtes un fourbe, et qu'en même-temps que vous offrez de vous déclarer pour lui contre les Espagnols, vous signez un traité d'alliance avec eux.* Un politique aguerri sourit à ces sortes de reproches. Emmanuel n'y fut sensible, que parce qu'ils lui firent voir que sa mauvaise foi étoit connue, et il commença à appréhender de n'être pas en sûreté en France. En effet, on parla dans le conseil de l'arrêter : la bonté du roi le sauva ; mais le monarque ne poussa pas la générosité jusqu'à abandonner le marquisat de Saluces. Le duc vit donc qu'il falloit, ou céder, ou s'attendre à la guerre ; il redoubla ses caresses auprès de Biron, ils joignirent leurs ressentimens ; et, pour mieux cimenter leur union, Emmanuel appela à son secours le fameux comte de Fuentes, dont les conseils et les offres

étoient bien capables de vaincre les derniers scrupules de Biron, s'il lui en restoit encore.

Dom Pédro Henriquez de Azevedo, comte de Fuentes, l'ennemi personnel le plus acharné qu'ait jamais eu Henri IV, étoit gouverneur de Milan pour Philippe III, roi d'Espagne (1). Plein de la grandeur de sa nation, il ne pouvoit souffrir qu'elle eût de rivale. Les Vénitiens, le pape, les Suisses, quoique peu endurans, tous ses voisins, souffroient de son humeur entreprenante. S'il ne les attaquoit pas, il les menaçoit; s'il ne renversoit pas leurs forteresses, il en bâtissoit sur leur terrein. L'Espagne, qui gagnoit à ce manége, le laissoit faire, sauf à le désavouer quand les plaintes devenoient trop fortes : cependant elle retenoit toujours quelque chose de ses usurpations. Le duc de Savoie et le comte de Fuentes n'étoient pas amis, mais ils se craignoient et se servoient réciproquement de digue; ne pouvant s'entamer, quelquefois ils se réu-

(1) Bentivoglio, tome II, page 3. — D'Ossat, tome II, page 103. — Canaye, vol. I et III.

nissoient ; et Emmanuel étoit sûr de trouver en lui un bon second, quand il s'agissoit d'agir contre Henri IV. Il en est des haines comme des inclinations ; on en chercheroit souvent inutilement la cause. L'aversion d'un simple gouverneur de Milan contre un roi de France, dont il n'avoit été ni le sujet ni le prisonnier, n'est pas aisée à concevoir. Cependant elle existoit. Soit jalousie de nation, soit dépit de voir la France florissante et sa patrie abaissée, dom Pédro ne parloit jamais d'Henri IV qu'en termes offensans ; il aimoit à en entendre dire du mal. Tous les exilés du royaume trouvoient un asile auprès de lui, et l'histoire l'accuse d'avoir été l'instigateur de quelques entreprises contre la vie du monarque (1). Cependant cet homme qui ne connoissoit pas de frein en fait de politique, ce même homme étoit, dans son gouvernement,

(1) Il disoit un jour « que pour troubler la France, » il n'y avoit d'autre moyen que de se défaire du roi ». *Cela est difficile*, dit un de ceux auxquels il parloit. *Rien de si aisé*, répondit Fuentes, *puisque le roi va souvent en carrosse.* Voy. Matthieu, page 814.

juge sévere et integre, fidele à sa parole, d'ailleurs grand guerrier, travailleur infatigable, décisif, opiniâtre, tel enfin, que sa haine ne pouvoit être que redoutable. Si-tôt que le duc de Savoie fut sûr qu'il falloit perdre le marquisat de Saluces, ou donner l'équivalent, il travailla à prévenir ce malheur, ou à y remédier (1). La Fin, qui étoit toujours auprès de Biron, et qui avoit le secret du comte de Fuentes, rédigea en traité ce qui n'avoit été jusqu'alors qu'en projets. On promit la souveraineté de la Bourgogne au maréchal; et Emmanuel ajouta à cette amorce, l'offre ordinaire du mariage d'une de ses filles. Moyennant ces appâts, Biron fut tout entier aux ennemis de l'état. Il fut encore convenu que, pour se tirer de France, le duc de Savoie accepteroit toutes les conditions que le roi voudroit lui imposer; mais que si, retourné dans ses états, il jugeoit plus à propos de faire la guerre que de tenir sa parole, le maréchal

(1) Nicolas Pasquier, lettre X du livre VII, page 1300.

souleveroit les mécontens du royaume, et se joindroit à lui à leur tête. En vertu de ces arrangemens, Emmanuel signa l'échange du marquisat de Saluces, qu'il s'engagea de rendre à la France pour la Bresse et le Bugey que le roi lui céda. Il reprit ensuite le chemin de ses états par la Bourgogne, et ne se crut réellement sûr de sa liberté, que quand il fut dans cette province, dont Biron étoit gouverneur.

Arivé sur ses frontieres, il ne se pressa pas d'effectuer l'échange. Henri, qui s'attendoit à ses délais, lui déclara la guerre, et offrit au maréchal le commandement d'une de ses armées, pendant que lui-même attaqueroit le duc avec une autre. Le maréchal se trouva dans un grand embarras. Prendre le commandement, c'étoit s'ôter le moyen de cabaler dans les provinces, pendant que le roi seroit occupé à la guerre; ne le pas prendre, pendant qu'on savoit l'ardeur qu'il avoit pour ces sortes d'emplois, c'étoit s'exposer à des soupçons. Les avis étoient fort partagés dans son conseil. La Fin vouloit qu'il

remerciât; le duc de Savoie, au contraire, qu'il acceptât; parce qu'il comptoit que son complice, à la tête des troupes de France, seroit obligé de le ménager.

En effet, il ne tint pas au maréchal d'essuyer la honte d'échouer dans les entreprises qui lui étoient confiées; mais il ne pouvoit se laisser repousser sans aucune collusion trop visible, qui l'auroit exposé (1). Soit défaut de moyens, soit confiance dans la foiblesse des attaques, Emmanuel avoit laissé ses places sans vivres et sans munitions, abandonnées à de foibles garnisons et à de mauvais commandans; de sorte qu'inutilement le maréchal se donna tous les mouvemens nécessaires pour les sauver. Il faisoit passer aux gouverneurs la connoissance de ses tranchées; il laissoit entrer du secours; il ne les attaquoit que par les endroits les plus forts; il les exhortoit de se défendre du moins quelques jours: malgré cela, il emporta toutes les places du duc devant lesquelles il se présenta; et en deux

(1) Sully, tome I, livre I, page 454. — La Guesle, page 31.

mois, Emmanuel se vit exposé à perdre ses états, ou réduit à faire une paix désavantageuse : situation qui désoloit Biron, et lui faisoit maudire ses propres succès.

Le porteur de ses avis aux capitaines ennemis, étoit Renazé, secrétaire de La Fin. Quelquefois le maréchal les donnoit par écrit, et pour lors ils étoient conçus de manière à souffrir une interprétation favorable, en cas qu'ils fussent surpris (1). Pendant que le secrétaire étoit ainsi employé, le maître passoit rapidement du camp de Biron en Piémont, du Piémont à Milan, d'où il rapportoit à Biron de nouvelles calomnies contre le roi ; nouvelles par la maniere de les rendre, car c'étoient toujours les anciennes imputations : savoir, que le monarque étoit dévoré de la plus basse jalousie contre le maréchal ; que jamais il ne lui pardonneroit ses victoires, et que tôt ou tard il en changeroit les trophées en pompes funebres. Cela se disoit en forme de reproche, de ce que Biron, quoique malgré lui, continuoit à conquérir les

(1) La Guesle, page 33. — Matthieu, page 516.

états du duc de Savoie. Il sembloit qu'il fût coupable à l'égard de ses complices, parce qu'il ne prenoit pas contre le roi les expédiens qu'ils lui suggéroient. « Il » se plaint qu'il est forcé de combattre, » *disoit le comte de Fuentes*, pendant » qu'il a un moyen tout simple de faire » la paix à l'avantage de ses alliés. *Il* » *n'a qu'à arrêter le roi quand il* » *viendra dans son armée; nous l'en-* » *verrons en Espagne, où il sera bien* » *traité, et où nous l'amuserons à* » *baller et festoyer avec les dames* ».

Si ces discours n'arracherent pas à Biron son consentement à une noire trahison, du moins ils le familiariserent avec l'idée du crime; et peu s'en fallut que l'adresse des scélérats que le maréchal écoutoit, ne le rendît coupable d'un horrible assassinat. Ils ne cessoient de l'envenimer contre le roi; ils lui inspiroient de demander des gratifications exorbitantes, de nouveaux gouvernemens, des augmentations de puissance, qu'en bonne politique ce prince ne pouvoit accorder. Biron étoit donc refusé:

sa colere alors, sa haine, sa rage, n'avoient plus de bornes. Pendant qu'il étoit dans un de ces accès de frénésie, il prend envie au roi, dont l'armée n'étoit pas éloignée, d'aller voir celle du maréchal, qui assiégeoit une place ennemie. Celui-ci se doute qu'Henri IV ne manquera pas de visiter la tranchée; il ordonne à Renazé d'aller dire au gouverneur de pointer du canon sur un endroit qu'il lui indique, et de placer dans un autre une compagnie d'arquebusiers, qui feront feu, à certain signal, sur ceux qui paroîtront. La Fin, qui étoit présent, soit véritable horreur du crime, soit pour éprouver le maréchal, marque de la surprise, et fait un geste d'improbation. *Comment*, s'écrie le fougueux Biron, *un homme qui veut me ruiner, un homme qui veut m'ôter la vie, n'ai-je pas droit de m'en venger?* Ces paroles marquent quelles odieuses préventions on lui avoit inspirées. La résolution qui en étoit une suite, *ne passa pas*, dit-il lui-même en s'excusant, *ne passa pas les termes d'une premiere pensée, enveloppée dans*

les nuées de sa colere et de son dépit. Revenu à lui-même, il eut honte de son emportement, et empêcha le roi de se rendre à l'endroit funeste où son courage ordinaire auroit pu le porter.

Pour peu qu'un conspirateur montre de remords à ses complices, il s'expose à être trahi. La Fin, qui étudioit le maréchal, jugea, d'après cette conjoncture, qu'il ne seroit pas homme à tout risquer pour réussir. Dès ce moment, il prit des mesures contre le repentir de Biron, s'il venoit à en ressentir; ou contre ses aveux, si l'indiscrétion ou la nécessité lui en arrachoient quelques-uns.

Il commença à garder tous les papiers, lettres, réponses, mémoires, qui pouvoient contribuer à sa décharge; et quand le maréchal lui ordonnoit de les brûler en sa présence, il les détournoit adroitement, et en jetoit d'autres au feu à leur place. La Fin n'abandonnoit pas pour cela les négociations du duc de Biron, dont il restoit toujours le principal instrument. En novembre, il fit à

Milan un nouveau traité, qu'il eut ordre du maréchal de ne point signer. On y convenoit que le duc de Savoie pouvoit faire la paix, puisque la rapidité des conquêtes des armées françoises l'y contraignoit; mais qu'aussi-tôt que les armées seroient retirées, il romproit cette paix; qu'alors les Espagnols interviendroient dans la guerre; qu'ils donneroient au duc de Biron le titre et l'autorité de lieutenant-général de leur couronne, et qu'ils lui assureroient la propriété de la Bourgogne, avec le mariage d'une princesse de Savoie; que si la guerre tournoit mal, l'Espagne, en faisant la paix, donneroit au maréchal un million d'or comptant, et six cent mille écus de rente à toucher par-tout où il voudroit. Cependant, comme ce n'étoit qu'à regret qu'Emmanuel abandonnoit ses prétentions, et plioit sous les conditions que la France lui imposoit, il traîna la guerre le plus long-temps qu'il put, suspendant l'activité des armes du roi, par des projets de traités dont il reculoit la conclusion, quand on étoit prêt à finir.

Pendant ce temps, Henri IV, dont la présence ne paroissoit plus si nécessaire dans ses armées victorieuses, vint à Lyon au-devant de sa nouvelle épouse (1). Depuis plusieurs mois on travailloit à la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois. Comme les parties étoient d'accord, l'affaire n'éprouva, du côté de Rome, que les difficultés de forme. On fonda la nécessité du divorce, sur la parenté au troisieme degré, et sur le défaut de consentement libre de l'époux et de l'épouse, qui avoient été forcés par Charles IX. Dégagé de ces nœuds, Henri en forma d'autres avec Marie de Médicis, princesse de Florence. Elle avoit vingt-six ans; âge propre à faire espérer une prompte fécondité, que les François désiroient, afin de n'être point exposés à des guerres civiles pour la succession. Aussi toute la nation célébra-t-elle cet événement avec magnificence et épanchement de joie, comme une félicité publique.

A la conclusion de ce mariage, se

(1) Passim.

joignit la conclusion de la paix avec la Savoie ; nouveau sujet de fêtes et de plaisirs. Emmanuel fit ce qu'il put pour obtenir des conditions, autres que celles du traité qu'il avoit signé en France. Il eut recours à toutes les personnes qu'il savoit jouir de quelque crédit auprès du roi, princes, rois, le pape lui-même ; mais en vain. Henri fut ferme ; et tout ce qu'il accorda, fut que le premier traité auroit lieu, que le duc de Savoie garderoit le marquisat de Saluces, mais qu'il donneroit en échange la Bresse et le Bugey. A ce prix, Emmanuel racheta ses états, dont il avoit été dépouillé.

Biron éprouva aussi l'indulgence du monarque (1). Tant de négociations, d'entrevues, de voyages clandestins, n'avoient pu se faire sans que le roi en eût quelque connoissance. Il prit un jour à part le maréchal, dans le cloître des cordeliers de Lyon, et lui demanda, sous promesse de pardon, en quoi consistoient les intelligences qu'il avoit eues

(1) Mém. Rec, IV.e partie, page 292.

avec les ennemis de l'état, quel en étoit le but et la cause. Sur ses intelligences, en homme honteux de se rappeler des faits qu'il voudroit n'avoir pas à se reprocher, le coupable écarta les détails, et ne fit que des aveux imparfaits. Quant à leur but et à leur cause, il confessa qu'il avoit été flatté de l'idée d'épouser une princesse de Savoie ; que, cependant, il ne se seroit pas écarté de son devoir, si le roi ne lui eût pas refusé le gouvernement de la citadelle de Bourg en Bresse. Henri, plein de bonté, l'embrassa, et lui dit : *Bien, maréchal, ne te souvienne jamais de Bourg, et je ne me souviendrai jamais aussi de tout le passé* ; mais en lui pardonnant sa faute, il l'avertit qu'une rechute seroit mortelle.

Le duc d'Epernon lui donna un avis aussi salutaire, sur ce que Biron lui racontoit la conversation qu'il venoit d'avoir avec le roi, et combien il en étoit satisfait (1). *Je m'en réjouis,* lui dit le vieux

(1) Matthieu, page 492.

courtisan ; *mais vous devriez désirer une abolition, car les péchés de cette qualité ne se remettent pas comme cela. Une abolition*, répondit le maréchal, *sera-t-elle plus sûre que la parole du roi? Et s'il faut une abolition au duc de Biron, que faudra-t-il aux autres?* Il oublioit que la puissance royale commençoit à prendre le dessus, qu'en fait de crimes d'état, elle ne distingue pas entre les coupables.

Ce fut le plus grand des malheurs pour lui, de ce que le roi ne chercha point à pénétrer le fond de l'intrigue; il l'auroit peut-être arraché à la séduction ; parce que le maréchal, ne pouvant douter, après les aveux détaillés qu'on auroit exigés, que ses actions ne fussent désormais éclairées, se seroit imposé la loi de les rendre plus régulieres. Il est possible aussi que, sachant le monarque instruit à fond, il eût mieux connu le prix du pardon, et que, sensible à la bonté de son souverain, il eût renoncé à des liaisons qui l'auroient rendu ingrat; au

lieu qu'après sa grace, loin d'être soulagé, il se trouva comme entre deux feux : bourrelé du côté du roi, qui, d'un moment à l'autre, pouvoit connoître toutes les circonstances du complot, et lui faire un crime capital de ses réticences ; embarrassé du côté du duc de Savoie et du comte de Fuentes, lesquels, piqués de se voir négligés, pouvoient livrer au roi les preuves de sa trahison, et le perdre. Mais il craignoit sur-tout Renazé, et les autres complices subalternes qu'il avoit employés ; ils tenoient son sort entre leurs mains, et il ne falloit qu'une indiscrétion de leur part, échappée ou provoquée, pour le faire périr : ce fut donc principalement contre eux qu'il résolut de se précautionner. Il continua ses liaisons avec les ennemis de l'état, qui le flattoient toujours ; mais il changea d'entremetteurs auprès d'eux, persuadé que, quand même on viendroit à découvrir les complots tramés par ces sortes de gens sous ses ordres, le pardon de Lyon couvriroit tout.

Henri IV oublia aisément la faute d'un

homme qu'il aimoit. Comme il le connoissoit curieux d'honneur, il l'envoya en Angleterre, faire part de son mariage à la reine Elisabeth, sa bonne amie. Le maréchal y arriva peu de temps après que cette princesse eut laissé monter sur l'échafaud le comte d'Essex, son favori. On prétend que la vengeance d'un amour méprisé, eut plus de part à son supplice que la politique d'état. Cependant il faut avouer qu'il s'étoit rendu criminel au moins d'un projet de révolte. Elizabeth raconta à Biron, avec attendrissement, les erreurs du comte, l'abus qu'il avoit fait de ses bontés, les ressources qu'il auroit trouvées dans son indulgence; qu'elle avoit tout tenté pour le sauver; qu'elle ne demandoit qu'un aveu, qu'une soumission; qu'il daignât seulement demander grace. Puis, fixant tout-à-coup le maréchal, comme honteuse de la sensibilité qu'elle venoit de faire paroître, et se rappelant les devoirs austeres de la royauté, elle lui dit: *Si j'étois à la place du roi mon frere, il y auroit des têtes coupées aussi bien à Paris qu'à Londres: Dieu*

veuille toutefois qu'il se trouve bien de sa clémence ; pour moi, je n'aurois jamais pitié de ceux qui troublent un état (1). On remarqua qu'en rendant compte de son ambassade, Biron ne parla pas de cet avertissement.

Il est rare que les exemples corrigent. Ce que Biron venoit d'entendre ne l'empêcha pas de se joindre à une cabale qu'il trouva formée à la cour, et dont les chefs n'auroient jamais dû causer de chagrin au roi (2). Le premier, Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, devoit tout à Henri IV, qui l'avoit choisi entre tous les seigneurs de sa cour, pour lui faire épouser Charlotte de la Marck, souveraine de Sedan, dont la main étoit à sa disposition. Le second, Charles de Valois, comte d'Auvergne, et duc d'Angoulême,

(1) Cayet rapporte qu'Elizabeth montra à Biron, des fenêtres de son appartement, la tête du comte d'Essex, qui étoit plantée sur la tour de Londres. Mais le P. D'Avrigny, dans ses *Mémoires*, tome I, page 31, prouve invinciblement que ce fait, quoiqu'assez analogue au génie d'une nation qui force les vertus comme les vices, est absolument faux.

(2) Sully, tome I, livre II, page 43.

étoit perpétuellement comblé des faveurs du roi, tant en mémoire de Charles IX, dont il étoit fils, que par égard pour Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, sa maîtresse, dont il étoit frere. L'un et l'autre, oubliant ce qu'ils avoient et de qui ils le tenoient, ne songeoient qu'à en acquérir davantage. Le duc de Bouillon étoit dévoré du desir d'agrandir sa souveraineté, et croyoit ne pouvoir y parvenir, qu'en renouvellant les troubles. Le comte d'Auvergne avoit formé le projet de faire retomber la couronne dans sa famille; et la fécondité de la reine ne lui paroissoit pas un obstacle dont on dût s'embarrasser.

Marie de Médicis, dans le courant de la premiere année de son mariage, avoit rendu le roi pere d'un dauphin. Ce bonheur n'empêchoit pas le monarque de se livrer aux caprices d'un amour volage. Ses infidélités multipliées et peu secretes chagrinoient son épouse, qui ne lui cachoit pas son dépit. De-là naissoient des froideurs et des picoteries, qui, dans la maison d'un particulier, seroient restées sans conséquence, mais qui, dans la cour d'un roi,

influoient sur le sort du royaume. Henriette d'Entragues avoit aussi donné au roi un fils, même avant la reine; elle prétendoit n'être devenue mere que sous la foi d'une promesse de mariage, antérieure à l'hymen de Marie. Au moment de la célébration, elle avoit signifié à Lyon une opposition, dont on ne tint point compte. Cependant elle n'en croyoit pas moins avoir assuré à son fils ses droits qu'elle pouvoit faire valoir. Il s'agissoit d'abord de faire déclarer le mariage du roi nul, et le dauphin illégitime; projet chimérique: mais quelle chose ne fait pas croire possible le désir de régner et de supplanter une rivale? Henriette employa à se satisfaire les armes du sexe le plus foible; les charmes et la malice: par les premiers, elle retenoit tyranniquement le roi sous son empire; la seconde lui servoit à éloigner Henri de son épouse. La favorite possédoit supérieurement le talent de contrefaire, et, dans les momens de gaieté, elle imitoit plaisamment le ton de la reine, ses manieres, son accent, et son idiôme mêlé d'italien et de françois: le roi rioit de ces

folies: mais la reine, à qui on les rapportoit, entroit en fureur, et demandoit vengeance. Henri tâchoit d'éluder : il ne vouloit pas qu'on prît au sérieux des bouffonneries qu'il prétendoit n'être faites que pour l'amuser. Marie, au contraire, insistoit ; et voyant que le roi la payoit de défaites, elle croyoit sa rivale préférée, éclatoit en reproches, et donnoit publiquement des scenes d'humeur et de dépit, qui faisoient de vives impressions sur l'ame sensible du monarque. Henriette se flattoit que ces scènes multipliées aigriroient à la fin l'époux, et pourroient lui faire prendre un parti violent, comme de renvoyer la princesse à Florence. Elle trouvoit tout simple que le roi la reconnût ensuite pour véritable reine, en vertu de la promesse de mariage, et qu'il donnât le titre de dauphin à son fils. Tel fut le rôle que la marquise de Verneuil joua dans cette affaire ; il n'étoit pas le plus aisé, si la nature ne l'eût faite aussi propre à désoler une épouse susceptible, qu'à captiver un prince facile. Le duc de Bouillon, le plus fécond, le plus habile discoureur de son

temps, joua le second: il formoit des plans, discutoit les difficultés, concertoit les moyens, rassuroit ceux que le danger auroit pu effrayer: il paroissoit avancer plus que les autres complices; mais il avoit soin de ne laisser derriere lui, ni écrits, ni traces qui pussent le déceler. Le comte d'Auvergne, homme entreprenant et téméraire, arboroit hardiment l'étendard de la révolte; il parcouroit les provinces au-delà de la Loire, où il sembloit avoir fixé son séjour: il s'y concilioit la noblesse par des égards, le clergé, par une grande affectation de catholicité, et le peuple, par une feinte compassion de la misere qu'il souffroit sous le poids des impôts dont il étoit accablé. Pour Biron, on le destinoit à commander les troupes, tant celles que fourniroit l'Espagne, que celles qui seroient levées en France. On devoit, lui disoient les flatteurs, l'opposer à Henri IV; idée toute seule capable de piquer sa vanité, et de lui faire oublier son devoir. Ils ne manquoient pas de lui insinuer qu'un homme qui auroit forcé le roi à placer sur le trône l'épouse légitime, et à recon-

noître le véritable héritier, ne devoit pas s'attendre à moins qu'à une souveraineté, ou à toute autre récompense qu'il désireroit. Ainsi le duc de Bouillon étoit l'ame de la conspiration; le comte d'Auvergne en étoit, pour ainsi dire, la trompette; et Biron, le bras. Pris à part, chacun en particulier auroit été peu redoutable; mais réunis ensemble, et avec beaucoup d'autres qui ne se montroient pas encore, attaquant le roi, l'un à la cour, les autres dans les provinces, d'autres encore sur les frontieres, ils pouvoient occasionner dans l'état des mouvemens très-dangereux.

Henri IV en eut quelques soupçons au commencement de l'année. Il apprit qu'il y avoit de la fermentation dans le Poitou et dans les provinces adjacentes : il part avec sa promptitude ordinaire; il se montre à ses peuples sans troupes et sans appareil effrayant, demande quel est le sujet de leurs plaintes. Ils répondent qu'on leur a dit qu'il veut augmenter les impôts, détruire les privileges du clergé, de la noblesse et de la magistrature, et bâtir de tout côté des citadelles, pour les gou-

verner en despote qui ne connoît ni frein ni lois. Le roi s'explique sur tous ces sujets avec les députés des corps : il leur fait voir qu'ils sont trompés; que ses intentions pour le soulagement des peuples, sont pures et droites. *Quant aux citadelles*, dit-il, *celles que je voudrai faire ne seront bâties que dans le cœur de mes sujets*. Henri avoit cette affabilité, ce ton de vérité qui persuade. Sa présence et ses discours calmerent toutes les craintes ; les murmures cesserent, et il revint triomphant de la malice de ses ennemis.

Mais elle existoit toujours à la cour, comme dans un volcan dont les explosions indiquoient une inflammation très-étendue, et dont le vrai foyer restoit caché (1). Le roi, certain qu'il y avoit des projets, sans en connoître précisément le but ni les auteurs, vivoit dans les alarmes. Dufresne Canaye, son ambassadeur à Venise, ministre pénétrant et infatigable, qui étendoit ses correspondances dans

(1) Canaye, tome I. — Passim.

toute l'Italie, lui mandoit qu'on voyoit souvent des François à Milan et à Turin ; qu'ils s'enveloppoient sous l'ombre du mystere, et qu'ils avoient, de nuit, de fréquentes conférences avec les ministres de ces deux cours. Dufresne nommoit les uns, désignoit les autres, marquoit heure par heure leurs démarches, décrivoit jusqu'à leurs habits, leur contenance et leurs gestes. Il mandoit de plus, qu'on déchiroit le roi en Italie au sujet de ses mœurs; qu'on décrioit son gouvernement, pour répandre sur lui une espece de mépris ; qu'on rabaissoit sa puissance, afin de persuader à ses alliés qu'il étoit hors d'état de les secourir dans le besoin ; qu'enfin les Vénitiens eux-mêmes, malgré leur attachement pour Henri, commençoient à prêter l'oreille à ces insinuations calomnieuses, et à se défier de la France.

On est étonné de voir avec quelle indifférence les ministres, et le roi lui-même, recevoient ces avertissemens (1). Ils pousserent l'indolence jusqu'à négliger de faire

(1) Canaye, tome I, page 330.

passer à Dufresne l'argent nécessaire au paiement de ses espions; il ne demandoit qu'une somme modique pour faire enlever un de ces mauvais François qui auroit peut-être révélé toute l'intrigue, et on la refusa : mais Henri IV fut mieux servi par l'imprudence de Biron, que par ses propres ministres.

Depuis son retour d'Angleterre, le maréchal parut peu à la cour; encore étoit-ce en homme mécontent, dédaigneux, blâmant tout ce qui se faisoit, quelquefois rêveur, impatient, colere, tel qu'on voit des gens qui, embarrassés dans une mauvaise affaire, affectent l'assurance, et s'obstinent contre le cri de leur conscience. Ses soucis n'étoient pas sans cause. Son intimité avec La Fin commençoit à tourner comme font toutes les amitiés fondées sur des intérêts criminels. Il s'étoit glissé entr'eux des soupçons; le comte de Fuentes, plus connoisseur que le maréchal, se douta le premier, sur quelques paroles échappées à La Fin, qu'il seroit homme à les trahir. Sans lui rien témoigner, il le renvoya en France, et l'en-

gagea, sous quelques prétextes, à prendre son chemin par la Savoie. Les avis étoient donnés à Emmanuel, et La Fin y auroit au moins perdu sa liberté : mais, soit heureux hasard, soit prévoyance, La Fin prit par la Suisse, et il chargea de la commission pour la Savoie, Renazé, son secrétaire, qui fut arrêté et resserré dans le château de Chiari.

Retiré en Auvergne, sa patrie, La Fin tourne des yeux inquiets sur sa situation; il se voit au milieu de la France qu'il trahit, sans asyle chez les étrangers, auxquels il est suspect. En vain il porte des plaintes au duc de Biron sur la captivité de son secrétaire; il n'en reçoit que des réponses inquiétantes. On ne lui parle de l'infortuné Renazé, que comme d'un homme qu'il a fallu sacrifier à la sûreté commune, et dont on a été obligé d'étouffer la voix dans le tombeau. Le maréchal lui conseille de ne faire ni recherches ni menaces, à l'occasion de ce complice, mais au contraire, tant la crainte est cruelle! de se défaire secrétement de ceux dont il a été accompagné dans ses

voyages, et qui pourroient donner des lumieres sur ses démarches : affreuses précautions qui font connoître à La Fin ce qu'il doit appréhender lui-même, surtout n'étant plus nécessaire.

Or, depuis le pardon de Lyon, le maréchal, fidele à la résolution qu'il avoit prise de changer ses entremetteurs, ne s'étoit presque pas servi de La Fin. Il donnoit toute sa confiance au baron de Luz. Ses voyages à Milan et à Turin, il les faisoit faire par Hébert, son secrétaire, qui prenoit des prétextes de pélerinage, ou d'aller acheter des armes et des étoffes en Italie, ou d'y conduire de jeunes gentilshommes qu'on vouloit faire voyager. La Fin, qui s'étoit servi des mêmes défaites, ne se trompoit pas sur leur but. Il en tiroit cette conséquence, que le duc de Biron avoit toujours les mêmes intrigues, mais qu'il employoit d'autres agens. Par le moyen des habitudes qu'il conservoit dans la maison du maréchal, il étoit aussi instruit de sa conduite personnelle : on l'avertissoit que Biron s'éloignoit du roi ; qu'il affectoit de

mépriser ses bonnes graces et de le braver, et qu'en même-temps il ne prenoit aucune précaution, ni pour se défendre, ni du moins pour se sauver, si on découvroit quelque chose. De toutes ces circonstances, La Fin conclut que Biron couroit à sa perte : pour lui, il prend son parti, et demande audience au roi.

Chose étonnante ! dans le temps où les yeux et les oreilles, tant du roi que des ministres, auroient dû être perpétuellement ouverts, la demande de La Fin fut négligée; et peut-être l'auroit-on oubliée tout-à-fait, s'il n'étoit survenu *un fugitif de Piémont,* qui en dit assez au roi pour lui inspirer de la curiosité sur ce que La Fin avoit à révéler (1). On lui dépêcha donc un exprès pour convenir de la récompense qui lui seroit accordée, et de la conduite qu'il tiendroit pour ne pas alarmer le maréchal. Quant à la récompense, La Fin ne demanda que sa grace, et elle lui fut promise. A l'égard des précautions à prendre pour

(1) La Guesle, page 51.

soustraire son intelligence avec le roi, à l'attention de Biron, il imagina d'écrire au maréchal « qu'il avoit une affaire de » famille qui exigeoit sa présence à la » cour; que s'il ne s'y rendoit pas dans » une circonstance si importante, on » pourroit mal juger des raisons qui le » retiendroient en province; qu'il hésitoit » cependant de paroître à la cour, dans » la crainte de lui donner des soupçons, » et qu'il s'abandonnoit à sa décision ». Biron, toujours confiant, laissa toute liberté à La Fin, et celui-ci vint à Fontainebleau, de l'aveu du maréchal, et sans aucun soupçon de sa part.

Le roi l'interrogea lui-même. *Connoissant*, dit la Guesle, *le naturel des guerriers, qui parlent beaucoup, mais que le son de la trompette fait agir autrement*, il ne fit pas grand cas des dépositions du délateur, tant qu'elles se bornerent à des discours : mais quand il montra les papiers qu'il avoit dérobés à la vigilance du maréchal, Henri, trop convaincu, écrivit à Sully : *Mon ami, venez me trouver en diligence pour*

chose qui importe à mon service, votre honneur, et le commun contentement de tous deux (1). Le ministre vole; il trouve le roi à cheval, partant pour la chasse, où il alloit faire diversion à ses chagrins. Henri s'incline vers Sully, et lui serrant sa tête contre son cœur, lui dit en soupirant: *Mon ami, il y a bien des nouvelles; toutes les conspirations contre moi et mon état, dont nous ne faisions que nous douter, sont maintenant découvertes.* Il raconte ensuite à son ministre que c'est La Fin, le principal confident de Biron, qui est venu tout avouer; *mais*, dit-il, *il enveloppe dans sa déposition beaucoup de gens, même des plus grands: or, devinez. Jésus, sire*, répondit Sully, *deviner un homme qui soit traître! c'est ce que je ne ferai jamais.* Henri presse de nouveau Sully qui résiste toujours; enfin il lui dit en souriant: *M. de Rhony en est; le connoissez-vous bien?* Puis, sans même prendre la peine de le rassurer sur cette

(1) La Guesle, page 53. — Sully, tome I, pages 15, 31 et 45.

imposture, qui se détruisoit d'elle-même, il lui ordonne d'aller entendre les dépositions de La Fin, avec Villeroi et le chancelier de Bellievre.

Le résultat de leur examen fut qu'il falloit faire venir à la cour le maréchal de Biron, et qu'il y avoit assez de preuves pour l'arrêter. C'étoit une entreprise dont l'événement a prouvé la facilité, mais qui pouvoit alors paroître délicate; car La Fin déclaroit, à la vérité, ce qui s'étoit passé pendant qu'il avoit eu la confiance du maréchal, c'est-à-dire, jusqu'au pardon de Lyon : ainsi, jusque-là, tout étoit connu, et il n'y avoit rien à craindre. Mais depuis ce temps; ne pouvoit-il pas s'être formé des complots plus redoutables ? Ne pouvoit-il pas se faire qu'il y eût des complices en plus grand nombre, et plus accrédités; que les mesures fussent mieux prises; qu'il ne fallût peut-être plus qu'une étincelle pour faire jouer des mines préparées en plusieurs endroits du royaume ? Il étoit donc important de ne point alarmer Biron, qui auroit pu, ou se sauver, et emporter avec lui

son secret, par conséquent laisser toujours le roi dans le même embarras, ou frapper à l'instant son coup, et embraser toute la France.

Il avoit envoyé à la cour le baron de Luz, pour sonder le terrein (1). Le roi s'exprima avec lui, sur le compte de Biron, en termes obligeans; et en effet, malgré le crime du maréchal, Henri ne pouvoit se défendre d'un retour de tendresse pour lui et les autres coupables: *S'ils pleurent*, disoit-il, *je pleurerai avec eux; s'ils se souviennent de ce qu'ils me doivent, je n'oublierai ce que je leur dois; ils me trouveront aussi plein de clémence, qu'ils sont vuides de bonnes affections: je ne voudrois pas que le maréchal de Biron fût le premier exemple de la sévérité de ma justice, et que mon regne, qui, jusqu'à présent, a ressemblé à un air calme et serein, se chargeât tout soudain de nuées, de foudres et d'éclairs.*

Que ne sût-il, l'infortuné maréchal,

(1) Matthieu, page 494.

les dispositions favorables de son maître ! Mais, trompé par La Fin, trompé par ses amis, qui croyoient La Fin sincere, il s'imagina ne pouvoir se sauver que par le silence. Il délibéra, cependant, s'il s'exposeroit à rendre compte de sa conduite. Plusieurs personnes de la cour lui conseillerent secrétement de se mettre en sûreté; mais il étoit déjà trop tard pour hésiter d'obéir. Sous prétexte de changer les poudres et les autres munitions de guerre et de bouche des forteresses de Bourgogne, devenues trop vieilles, Sully les avoit retirées sans en substituer d'autres; de sorte que la province sur laquelle Biron comptoit, se trouvoit hors de défense, sans qu'il s'en fût apperçu. De plus, le roi lui fit dire nettement que s'il ne venoit, il iroit le chercher; et il avoit des troupes prêtes.

Le duc de Biron arriva à Fontainebleau le 13 juin. Son entrée à la cour fut un spectacle (1). On avoit observé que La Fin étoit en fréquente conférence avec le

(1) Matthieu, page 408.

ministre ; que souvent il sortoit de la maison du chancelier bien avant dans la nuit, et que le roi s'y trouvoit quelquefois. Il n'en falloit pas davantage pour rendre les courtisans attentifs à la contenance du maréchal : elle fut fiere et hautaine, d'autant plus qu'en mettant pied à terre, La Fin lui glissa à l'oreille : *Bon courage, mon maître ! ils ne savent rien.* Cependant, comme ses affaires étoient déjà le sujet des conversations ; comme on soupçonnoit qu'il n'étoit pas exempt de reproches, sans qu'on sût précisément jusqu'à quel point il en méritoit, on lui auroit désiré moins de présomption. *Il ne trouva*, dit Matthieu, *personne qui parlât pour son orgueil, et chacun auroit intercédé pour son humilité.*

Il aborda le roi avec assurance (1). Henri le reçut avec bonté, le promena dans ses jardins, parcourut avec lui ses appartemens, et lui fit voir les ornemens qu'il y avoit ajoutés ; de temps en temps il mettoit en avant des propos capables

(1) Matthieu, page 499. — Sully, tome II, page 48.

d'amener une confidence : mais Biron regardoit négligemment, écoutoit comme forcé, répondoit dédaigneusement, et même avec insolence (1) ; *il étoit venu*, disoit-il, *non pour se justifier, mais pour connoître ses calomniateurs, et en tirer vengeance.* Le roi lui fit entendre assez clairement qu'il étoit instruit, le conjura de lui ouvrir son cœur, lui dit qu'il vouloit tenir l'aveu entier de lui-même ; à cette condition, il lui

(1) Sur une des cheminées de Fontainebleau, on avoit placé le roi en relief, sous la figure d'un conquérant entouré de trophées. *Eh bien! mon cousin*, dit Henri au maréchal, en lui montrant ce portrait, *si le roi d'Espagne m'avoit vu comme cela, que diroit-il? Sire, il ne vous craindroit guere*, répondit Biron, d'un ton moqueur. Le monarque jeta sur le maréchal une œillade de colere, qui, sans doute, le fit rentrer en lui-même ; car il ajouta sur-le-champ : *J'entends, sire, en cette statue, et non pas en votre personne.* Le roi lui répondit, avec un sourire amer : *Bien, monsieur le maréchal.* Voy. Cayet, page 289.

A l'occasion du danger de ces sortes de libertés, Matthieu, page 509, rapporte un proverbe allemand, qu'il traduit ainsi : *Il ne faut pas manger des cerises avec les grands seigneurs, parce qu'ils en jettent les noyaux aux yeux de ceux qui veulent faire les galans avec eux.*

offroit un pardon général, et ses bonnes graces. Voyant que, malgré tant d'avances, il ne gagnoit rien sur cet opiniâtre, il lui détacha quelques-uns de ses amis, dont les instances ne lui réussirent pas davantage. *Mon ami,* disoit tristement le monarque à Sully, *voilà un malheureux homme que le maréchal; j'ai envie de lui pardonner, d'oublier tout ce qui s'est passé, et de lui faire autant de bien que jamais. Il me fait pitié; mon cœur ne se peut porter à faire du mal à un homme qui a du courage, duquel je me suis si long-temps servi, et qui m'a été si familier. Mais toute mon appréhension est que, quand je lui aurai pardonné, il ne pardonne ni à moi, ni à mes enfans, ni à mon état.*

Si Henri le Grand avoit ces craintes, quelles devoient être les terreurs de Marie de Médicis! une reine, une mere qui se voyoit menacée d'être elle-même chassée du trône, et de voir arracher le sceptre à son fils (1)! Car La Fin déposoit avoir

(1) Histoire de la vie de Biron, page 47. — Matthieu, page 415.

entendu dire au comte de Fuentes, *que jamais l'état d'Espagne ne se fieroit aux François, si ce n'étoit qu'ils fissent faillir la race des princes du sang, en commençant par le roi et son dauphin*, et que l'intention du maréchal étoit de renverser toute la France. On ne sait, à la vérité, cet affreux projet que par un complice qui cherchoit peut-être à se faire valoir; et cette sorte de preuve n'est pas toujours convaincante: mais comme on rappelle tout en certaines circonstances, quelques personnes se souvinrent que Biron avoit dit *qu'il n'y avoit qu'un coup d'épée qui pût l'empêcher d'être souverain;* et d'un homme assez imprudent pour laisser échapper ce propos, il étoit pardonnable d'appréhender des extrémités fâcheuses, ou un coup de désespoir. L'intérêt que la reine avoit dans cette affaire, ne permit pas au roi de lui en laisser ignorer l'importance. Il l'appela aux conseils qui se tinrent à ce sujet; et ce furent peut-être ses frayeurs et ses larmes qui arracherent à la justice du monarque les derniers ordres contre l'infortuné

Biron. *Mais auparavant,* dit le roi, *je lui veux dire encore que s'il se laisse mener par justice, il ne s'attende plus à grace quelconque de moi.*

Plein de cette idée, Henri suit de l'œil le criminel, l'examine, le voit jouer et causer, sans qu'il paroisse ébranlé ni inquiet (1). Enfin, comme la nuit s'avançoit, il l'appelle dans sa chambre; et faisant un dernier effort, il lui dit : *Maréchal, c'est de votre bouche que je veux savoir ce dont, à mon regret, je suis trop éclairci. Je vous assure de votre grace, quelque chose que vous ayez commise contre moi. Le confessant librement, je vous couvrirai du manteau de ma protection, et l'oublierai pour jamais. Oh! C'est trop,* répondit l'obstiné Biron, *c'est trop presser un homme de bien qui n'a eu d'autre dessein que celui qu'il vous a dit. Plût à Dieu!* répliqua le roi; *mais je vois bien que je n'apprendrai rien de vous : je vais voir si le comte d'Auvergne m'en*

(1) Sully, tome I, page 49. — Matthieu, page 503.

dira davantage. Il sort sous ce prétexte; examine par lui-même si ce qu'il avoit ordonné étoit prêt. En rentrant dans sa chambre, il congédie tout le monde; et, s'adressant au maréchal, il lui dit: *Adieu baron de Biron; vous savez ce que je vous ai dit.*

Il étoit encore temps; Biron prosterné aux pieds du monarque attendri, auroit obtenu sa grace: mais trop altier pour fléchir, il sort; la porte se ferme. Aussi-tôt Vitri, capitaine des gardes, le saisit par le bras, et lui demande son épée. *Mon épée!* s'écrie le maréchal, *mon épée qui a tant fait de bons services!* Il la détache cependant, et demande à parler au roi; mais il avoit laissé passer le moment de la miséricorde; et ce moment échappé ne revint plus. En traversant la salle des gardes, il eut l'imprudence de dire: *Vous voyez comme on traite les bons catholiques!* parole qui n'émut personne.

Dans le même temps, Praslin, autre capitaine des gardes, demandoit l'épée au comte d'Auvergne: *Tiens, prends-la,* dit-il sans se déconcerter; *elle n'a jamais*

tué que des sangliers: si tu m'avois averti de ceci, il y a deux heures que je dormirois. En effet, il se coucha tranquillement, et dormit. Le maréchal, au contraire, passa la nuit dans son manteau, livré à la plus grande agitation ; il se promenoit à grands pas, frappoit du poing contre les murailles, apostrophoit les gardes, se parloit à lui-même, se reprochoit de n'avoir pas suivi le conseil qu'on lui avoit donné de se sauver; il prioit qu'on avertît ses secrétaires de brûler ses papiers, d'avouer une chose, d'en taire une autre; il s'interrompoit ensuite, se rappelant qu'il étoit prisonnier, et qu'il n'y avoit plus là personne pour lui obéir. Infortuné! qui commençoit à sentir l'abandon général, la plus terrible épreuve d'un prisonnier accoutumé à la foule, compagne de la grandeur.

Le lendemain, le maréchal et le comte d'Auvergne furent transférés par eau de Fontainebleau à la Bastille. Le roi donna le 18, des lettres-patentes qui attribuoient le procès au parlement. Il fut instruit par Achilles de Harlay, premier président;

Nicolas Potier, aussi président, assistés d'Etienne Fleuri et Philibert Turin, conseillers, nommés rapporteurs.

Avant toute action juridique, les parens et les alliés du maréchal (1) obtinrent permission de se jeter aux pieds du roi. Le duc de la Force portoit la parole. Il rappela les services du prisonnier, ceux de sa famille, l'ignominie que son supplice feroit rejaillir sur elle, et il employa tout ce que le sujet pouvoit fournir de pathétique pour fléchir la justice du monarque, et réveiller dans son cœur les sentimens de son ancienne bonté (2). Henri l'écouta d'un air pénétré; puis reprenant les points de sa harangue, il leur dit que ces sortes de punitions ne déshonoroient pas les familles; et il le prouva par son propre exemple: *Car*, dit-il, *je ne me fais pas honte d'être descendu des Armagnacs et du comte de Saint-Paul, qui ont péri sur l'échafaud.*

(1) MM. de la Force, de Saint-Blancard, Roussi, de Châteauneuf, de Themines, de Salignac, de Saint-Angel. Voy. note du nouveau Sully, tome IV, p. 143, tirée d'un manuscrit de la bibliotheque du roi, n.° 2919.

(2) Vie de Biron, page 49.

Quant à la clémence dont vous voulez que j'use à l'égard du sieur de Biron, ce ne seroit miséricorde, mais cruauté. S'il n'y alloit que de mon intérêt particulier, je lui pardonnerois comme je lui pardonne de bon cœur; mais il y va de mon état, auquel je dois beaucoup, de mes enfans que j'ai mis au monde, qui pourroient me reprocher, et tout mon royaume, si je venois à défaillir, que j'ai laissé un mal que je connoissois. Je laisserai faire le cours de justice : vous verrez le jugement qui en sera porté. J'apporterai ce que je pourrai à son innocence. Je vous permets d'y faire ce que vous pourrez, jusqu'à ce qu'on connoisse qu'il soit criminel de lese-majesté; car alors le pere ne peut solliciter pour le fils, le fils pour le pere, la femme pour le mari, ni le frere pour le frere.

L'historien Matthieu remarque qu'entre les papiers produits par La Fin, on en choisit vingt-sept, *non ceux qui concluoient le plus contre Biron, mais ceux qui ne parloient que de lui.* En effet, entre les pieces qu'on trouve dans les différentes

relations, aucune n'indique la complicité du comte d'Auvergne et du duc de Bouillon; toutes regardent exclusivement le maréchal.

L'accusation contenoit quatre chefs principaux : 1.° d'avoir eu intelligence avec l'archiduc, par Picoté, dont il payoit les voyages : 2.° d'être entré en traité avec le duc de Savoie et le comte de Fuentes, soit directement, soit par l'entremise de La Fin : 3.° de s'être entendu avec l'ennemi pour retarder la prise des places de la Bresse, et faire recevoir des échecs à l'armée royale; 4.° d'avoir averti le gouverneur du fort Sainte-Catherine, de pointer le canon sur un endroit où il devoit mener le roi, et de lui dresser une embuscade d'arquebusiers.

On lui présenta d'abord ses lettres et ses mémoires, qu'il reconnut. Comme ils étoient écrits à double sens, il leur donna celui qui étoit favorable à sa cause; et ainsi il ôta à cette preuve, pour le moment, toute sa force. Les juges lui demanderent ensuite s'il avoit quelque reproche à produire contre La Fin. Loin d'en faire

aucun, il répondit qu'il le regardoit comme un honnête homme. Aussi-tôt on lui lut la déposition de La Fin, qui expliquoit les mêmes pieces dans le sens le plus naturel, et tout contraire à celui que Biron avoit donné : le prisonnier s'emporta pour lors contre La Fin, dit que c'étoit un traître, un scélérat gagné par ses ennemis pour le perdre.

Cependant le sens de ces pieces restoit incertain, parce que La Fin en donnoit un, et Biron un autre. Pour en tirer une preuve concluante, il auroit fallu un nouveau témoin non reproché par le criminel, qui eût déterminé le vrai sens, en se joignant à l'un ou à l'autre : c'est ce qui arriva d'une maniere accablante pour le maréchal. Si *Renazé étoit ici*, s'écria-t-il, *il donneroit le démenti à La Fin.* A peine avoit-il parlé que Renazé parut. Le jour même que Biron fut arrêté, ce prisonnier se sauva du château de Chiari, après avoir gagné ses gardes, apparemment moyennant l'argent que la France lui fournit. Il les emmena avec lui, échappa à toutes les poursuites du duc de Savoie, et vint sans

délai fortifier le témoignage de La Fin. Sa présence fut un coup de foudre pour l'accusé ; à peine en voulut-il croire ses yeux : il ne pouvoit concevoir par quelle fatalité cet homme, qu'il avoit cru mort, sortoit du tombeau pour le confondre. Il pensa qu'Emmanuel le trahissoit, et dans le premier moment de sa surprise, il garda le silence.

Cependant il reprit ses esprits ; et se voyant convaincu sur le sens des pieces, il réclama le pardon que le roi lui avoit accordé à Lyon (1) : mais il rendit lui-même ce moyen insuffisant, par des aveux qui lui échapperent ; car, interrogé sur les circonstances de ce pardon, il répondit : *Je ne puis nier que je n'ai dit au roi tout ce qui s'étoit passé ; mais en lui disant que le refus de la citadelle de Bourg m'avoit rendu capable de tout dire et de tout faire, j'ai cru que je ne devois spécifier ce que j'avois honte d'avoir entrepris :* raison excellente par-tout ailleurs que devant un tribunal établi pour juger un crime

(1) Matthieu, pages 510 et 511.

d'état; crime qui n'admet pas un pardon vague et verbal, mais qui demande une abolition spécifiée et revêtue de lettres-patentes (1). Le maréchal ajouta qu'*il n'avoit rien machiné contre son devoir, depuis le pardon.* Malheureusement la preuve qu'il fournit de son innocence, frappoit contre lui; c'étoit une lettre, sans doute adressée à La Fin : il lui écrivoit « qu'il ne vouloit plus se mêler » d'intrigues, et que la naissance du » dauphin avoit dissipé *ses ombrages* » *et ses vanités* ». Or, le pardon étoit du commencement de l'année 1601; le dauphin n'étoit né qu'à la fin de septembre même année : il s'étoit donc écoulé, depuis le pardon, plusieurs mois, pendant lesquels Biron avoit persévéré dans *ses ombrages et ses vanités.*

Il est vraisemblable que le maréchal fixa au pardon de Lyon la fin de ses correspondances avec l'ennemi, parce

(1) Le sieur de Hauteville eut la tête tranchée, apportant un pardon signé de la main du roi Henri III, pour avoir révélé en confession, pensant mourir, qu'il avoit eu intention de le tuer. Voy. Cayet, page 307.

que, depuis ce temps, ne s'étant plus servi de La Fin, il se flattoit de n'avoir point de preuves victorieuses contre lui; et il ne se trompa pas. Ses confidens, dans ces derniers temps, avoient été le baron du Luz, son ami, et Hébert, son secrétaire. Le premier, réfugié en Bourgogne, ne put être contraint d'en sortir; le second, appliqué à la question, en souffrit les douleurs sans rien avouer: mais on ne pouvoit se tromper sur les motifs qui l'avoient fait envoyer à Milan, ni croire qu'un secrétaire confident quittât son maître pour des raisons aussi frivoles que celles qu'on alléguoit, et qu'il allât voyager dans des pays étrangers, pendant que son service auprès du maréchal étoit nécessaire. Si donc la constance et la fermeté d'Hébert lui sauverent la vie, elles ne purent garantir celle de son maître.

Le 23 juillet, le chancelier se rendit au parlement: les pairs qui avoient été convoqués n'y vinrent pas; mais il s'y trouva cent douze juges. On employa trois séances à entendre le rapport du

procès, et, le 27, le maréchal fut amené de la Bastille au Palais.

Le duc de Biron parut grand en cette occasion; il mit dans sa défense toute la modestie du repentir, et toute l'énergie de la douleur. Le nombre des juges, leur gravité, leur silence, objets si imposans, ne le troublerent pas. Il commença son apologie par l'exposition des manœuvres employées pour le séduire; il mit entre ces moyens, de prétendues sorcelleries, dont il est étonnant que La Fin se soit servi (1), et plus étonnant encore, qu'une ame qui n'étoit pas foible, s'y soit laissé surprendre: preuve certaine que quand on a une fois ouvert son cœur à la flatterie, toute arme devient victorieuse entre les mains du flatteur. Le maréchal détailla ensuite les raisons qui l'avoient empêché de faire au roi, depuis son arrivée à Fontainebleau, les aveux qu'il

(1) La Fin lui faisoit voir des figures de cire qui remuoient et parloient; il souffloit sur lui, le baisoit sur l'œil, lui mordoit l'oreille. Voilà ce qu'un maréchal de France dit sérieusement devant ses juges, pour se disculper d'un crime de lese-majesté. Voy. *Vie de Biron.* — *Passim.*

demandoit : *La Fin et moi*, dit-il, *nous nous étions jurés de ne jamais rien révéler, et je croyois ma conscience liée par ce serment. De plus, en arrivant, La Fin lui-même m'avertit qu'il n'avoit rien avoué; et comme j'étois très-résolu de ne jamais rien exécuter de ce que nous avions pu projeter ensemble, j'ai cru inutile de déclarer des choses qui ne devoient point avoir de suite, et qui pouvoient nous déshonorer tous deux.*

Loin de convenir d'avoir eu dessein de mettre la vie du roi en péril, il répondit qu'au contraire c'étoit La Fin qui étoit coupable de ce conseil, et qu'il l'avoit rejeté avec indignation (1). Quant à l'accusation de s'être entendu avec les ennemis de l'état pour ménager leurs troupes et leurs places, il opposa une énumération rapide et véhémente des choses qu'il auroit pu faire contre le service du roi dans les ambassades, à la tête des armées, dans le conseil et ailleurs, sans être exposé aux soupçons

(1) Matthieu, page 116.

de trahison. *Ne pouvois-je pas*, dit-il, *me défendre en Bourgogne, amasser de l'argent, des troupes, des munitions, refuser de venir, puisque j'avois été averti? Une ame coupable et peinée de l'horreur de sa conscience, fût tombée en pieces, de peur et de tremblement; mais la secrette science que j'avois de ma fidélité, et l'innocence de mes desseins, ne me pouvoient donner aucune imagination de défiance. Je me disois toujours en moi-même*: J'ai trop bien servi le roi, pour ne penser qu'il ne m'estime son serviteur. *Je ne pouvois penser que le foudre de la justice du roi pût offenser un homme reposant dans la tranquillité de sa conscience. D'ailleurs j'étois assuré que le roi m'avoit pardonné, et que je ne l'avois pas offensé depuis le pardon.*

Il répéta ce qu'il avoit dit aux rapporteurs pendant l'instruction. *Je ne puis nier que, dans cette occasion, je ne dis pas au roi tout ce qui s'étoit passé; mais en lui disant que le refus*

de la citadelle de Bourg m'avoit rendu capable de tout dire et de tout faire, j'ai cru que je ne devois spécifier ce que j'avois honte d'avoir entrepris. Le roi ne m'auroit-il donc donné la vie alors, que pour me la ravir maintenant? S'il ne lui plaît de considérer mes services, et les assurances qu'il m'a données de sa miséricorde, je me confesse digne de mort. Je n'espere pas mon salut en sa justice, mais en la vôtre, messieurs, qui vous souviendrez mieux que lui des périls que j'ai courus dans les bacchanales de la ligue, et que, sans les services que j'ai rendus alors, vous ne seriez pas à présent mes juges. J'implore la miséricorde du roi; et quand je ne dirois mot, les plaies dont je suis chargé la demandent pour moi. Puis il ajouta, en poussant un soupir : *Ma faute est grande, messieurs, mais les grandes offenses veulent de grandes clémences. Quoi qu'il en advienne, je me confie plus en vous, messieurs, que je ne fais au roi, qui, m'ayant autrefois regardé des*

yeux de son amour, ne me voit que de l'œil de sa colere, et tient à vertu de m'être cruel, et à blâme d'exercer envers moi un acte de clémence. Ah! il vaudroit mieux pour moi qu'il ne m'eût pas pardonné la premiere fois, que de m'avoir donné la vie pour me la faire perdre honteusement.

Biron cessa de parler; il eut la consolation de voir ses juges attendris; il ne se retira pas sans quelque espoir.

La cour se rassembla le 29. On alla aux opinions: la loi étoit contre l'accusé; il avouoit qu'il avoit eu commerce avec les ennemis de l'état. Le pardon donné à Lyon sur un exposé imparfait, n'étoit point revêtu des formes légales; il se trouvoit au procès de fortes présomptions que, depuis ce pardon, il avoit persévéré dans les mêmes intrigues. Enfin, il nioit d'avoir voulu exposer la vie du roi; mais deux témoins non reprochés l'affirmoient contre lui. Il fut donc condamné tout d'une voix à avoir la tête tranchée en place de Grève, *comme convaincu du crime de lese-majesté*,

par les conspirations par lui faites contre la personne du roi, entreprises sur son état, proditions et traités faits avec les ennemis de l'état.

Quelques juges proposerent de décréter La Fin et Renazé ; mais le chancelier remontra que ceux qui découvrent les conspirations dans lesquelles ils ont trempé, sont non-seulement dignes de pardon, mais méritent récompense. *Peut-être*, ajouta-t-il, *toute cette faction ne sera pas coupée avec la tête du maréchal ; il pourra en naître encore qu'on aura peine à découvrir, si le bon traitement fait aux complices de celle-ci n'engage les autres à parler.*

Cette précaution n'étoit que trop nécessaire contre les ennemis de la personne et de la fortune d'Henri IV. Nous avons remarqué qu'un des plus envenimés étoit le comte de Fuentes. On auroit peine à imaginer jusqu'où allerent son dépit et sa rage, quand il crut *ses corruptions découvertes* par la détention du maréchal. Fuentes dominoit l'Italie, par la grande idée qu'il avoit répandue de la puissance

espagnole, comparée à la françoise. Il étoit de sa politique de déprimer celle-ci, et de faire croire que le roi de France n'avoit ni justice ni autorité, et que les états d'Italie qui quitteroient l'Espagne pour s'attacher à la France, feroient une fausse démarche dont ils pourroient se repentir. Rien n'étoit si capable de détruire ces préventions inspirées aux Italiens, qu'une conduite ferme de la part d'Henri IV, dans la circonstance d'une conspiration contre lui. C'est pourquoi le gouverneur de Milan s'appliqua à la décrier. A la premiere nouvelle de l'emprisonnement de Biron, Fuentes soutint que le maréchal étoit innocent, et que le roi ne l'avoit fait arrêter que par jalousie. Il publia ensuite que toute la cour se déclaroit pour le prisonnier; que la moitié du royaume se soulevoit en sa faveur, et que le roi n'oseroit jamais le faire mourir. Dufresne Canaye, ambassadeur à Venise, mandoit à Henri ces propos, et l'impression qu'ils faisoient même sur ses alliés. « L'Italie entiere, » *disoit-il*, a les yeux tournés sur votre

» majesté ; et si vous ne punissez, votre » indulgence sera traitée de crainte et » de foiblesse » (1). Ainsi plusieurs causes concoururent à la mort du duc de Biron : ses fautes, les frayeurs de la reine, l'arrogance du comte de Fuentes, et de ses autres *fauteurs et instigateurs ;* enfin la nécessité d'un exemple, tant pour réprimer les brouilleries au dedans, que pour soutenir le crédit de l'état au dehors (2).

On laissa passer un jour entre la condamnation, qui fut prononcée le 20 juillet, et l'exécution. Pendant cet intervalle, les

(1) Les Vénitiens ne concevoient pas qu'on pût épargner un criminel d'état, quand on le tenoit : ils prétendoient même que, si on ne pouvoit le prendre, *il étoit permis de mettre tout en œuvre pour s'en défaire ;* politique d'état qui tient sans doute au caractere national. Voy. Canaye, livre II, page 69.

(2) L'auteur de l'*Examen de la nouvelle histoire de Henri IV,* n'a pas sans doute fait attention à ce motif, quand il a condamné si durement ce prince, pour n'avoir pas fait grace à Biron. D'ailleurs, les combats qu'éprouva Henri IV, justifient assez sa bonté.

Etienne Pasquier, IV.e et V.e lettres, II.e volume, pages 499 et 505. — D'Avrigny, I.er volume, page 29. — Vie de Biron, page 153. — La Guesle, page 60.

parens obtinrent que le lieu de l'exécution seroit changé, et qu'elle se feroit à la Bastille et non à la Grève. Quelques personnes crurent qu'il y eut dans ce changement plus de précaution que d'égards, et qu'on le fit, parce qu'on craignit quelques mouvemens de la part de ses amis. Le roi lui accorda aussi la grace de faire son testament, et de n'être point lié. *Quelles graces! quelles graces!* s'écrioit le malheureux Biron, d'une voix étouffée par les sanglots: *Quoi! ne pouvoit-on me garder céans, les fers aux mains, pour se servir de moi dans un jour d'importance! Monsieur*, disoit-il au chancelier, *vous avez tant aimé mon pere! encore pouvez-vous représenter au roi ce que je dis. Jamais, non, jamais je n'ai attenté à sa personne.* Quand on lui lut ces paroles de la sentence, « pour avoir attenté à la » personne du roi »: *Il n'en est rien*, s'écria-t-il, transporté de fureur, *cela est faux; ôtez cela.* Il répéta encore sur l'échafaud: *A la vérité, j'ai failli; mais pour la personne du roi, jamais,*

jamais. On appela à ce triste spectacle quelques personnes choisies dans les différens corps, dans le conseil, le parlement, la ville et les marchands. Elles furent témoins des transports du maréchal, de l'espece de délire qui égara son esprit; non, disoit-il, à cause de la mort qu'il avoit mille fois affrontée dans les combats, mais à cause de la honte du supplice. *Ah ! que je voudrois bien*, dit-il aux soldats qu'il vit sous les armes en descendant dans la cour de la bastille, *que je voudrois bien que quelqu'un de vous me donnât d'une arquebusade à travers du corps !*

Ce souhait n'étonnera pas quiconque se peindra Biron, et entrera dans cette ame déchirée par une foule de réflexions accablantes. Il étoit d'un tempérament tout de feu; un sang pétillant bouillonnoit dans ses veines. Naturellement impatient, jamais il n'avoit éprouvé d'adversités. Duc, pair, maréchal de France, Biron se voit tout-à-coup déchu de sa grandeur; il repasse dans son esprit ses victoires, ses exploits, ses triomphes, compare son

ancien éclat à l'état humiliant où il se trouve, à la mort ignominieuse qui l'attend. Il se rappelle ses projets chimériques, leur funeste issue, ses perfides amis qui l'ont précipité dans l'abîme, et qui l'abandonnent ; qu'il ne lui falloit qu'un aveu, un mot pour se sauver, et qu'il n'a pas voulu le prononcer. C'est dans ce moment que ses gardes consternés viennent baiser sa main, et lui dire le dernier adieu. Les ministres d'une religion trop négligée, lui présentent des consolations que son trouble l'empêche d'admettre dans son cœur. Il s'agite, il frissonne; puis, reprenant courage, il marche vers l'échafaud du même pas dont il alloit au combat ; il monte, regarde autour de lui d'un air inquiet ; il cherche l'épée du bourreau, qu'on cache à ses yeux; un tremblement général le saisit, il se précipite à genoux, et se bande lui-même les yeux; mais, au moment qu'on veut le toucher pour lui couper les cheveux, il s'écrie d'une voix tonnante : *Qu'on ne m'approche pas ; je ne saurois l'endurer : si je me mets en fougue, j'étranglerai la moitié de ce qui*

est ici. Son œil étincelant, son geste, sa menace, glacent d'effroi les plus hardis (1): enfin il se remet à genoux; et, plus prompt que le regard, le bourreau lui abat la tête d'un seul coup.

Ainsi périt Biron, victime de son opiniâtreté, de son orgueil et de sa crédulité: il le reconnut trop tard, lorsqu'en parlant de ses complices, il les nommoit, *non complices de fait, mais vrais fauteurs et instigateurs;* et lorsqu'il disoit *qu'il y en avoit de plus méchans que lui, mais qu'il étoit le plus malheureux.*

On ignore le degré de complicité du comte d'Auvergne et du duc de Bouillon avec le maréchal (2). Si on en croit Siri, ces deux seigneurs ne furent pas les seuls engagés dans cette affaire. Le roi seul en sut le secret, par des conversations qu'il eut avec le baron de Luz, et par les aveux d'Hébert après la mort de son maître. Le premier s'étoit retiré en Bourgogne, dans

(1) Il se vit tel qui portoit une épée, qui regardoit si la montée étoit près de lui, pour se sauver. Voyez Cayet, page 240.

(2) Siri, tome I, page 105.

les places voisines de celles d'Espagne. Le président Jeannin alla l'y trouver, et le détermina à venir parler au roi, qui fut content de sa franchise, et le renvoya satisfait de ses bontés. Hébert avoit été condamné à une prison perpétuelle ; il mérita sa liberté par un récit exact de toute l'intrigue : on lui accorda de se retirer en Flandre ; mais de là il passa auprès du comte de Fuentes. Henri fit grace au comte d'Auvergne, à condition qu'il n'entretiendroit plus aucun commerce avec les Espagnols. Pour le duc de Bouillon, quelque sauve-garde qu'on lui proposât, il ne voulut pas venir à la cour ; il se sauva en Allemagne, où il resta long-temps errant.

Cet acte de fermeté étonna les grands seigneurs : jusqu'alors ils s'étoient crus à l'abri de pareilles exécutions (1). Rendus, par les préjugés de la ligue, peu délicats sur les regles austeres de la fidélité, ils s'imaginoient qu'il leur étoit permis de former des confédérations entre François,

(1) Observat. de Bassompierre sur Dupleix, p. 110. — Siri, tome I, p. 163.

et d'entretenir des correspondances avec les étrangers, ennemis de l'état, ou autres, pourvu qu'ils ne se portassent pas jusqu'à des hostilités. Ces principes anarchiques ne s'effacerent pas si-tôt en France, puisque Bassompierre, qui écrivoit plus de trente ans après, dit, par forme d'improbation de la conduite d'Henri IV dans cette affaire: *On fit beaucoup de bruit de cette conjuration, dans laquelle il n'y eut pas un homme sur pied, pas une bicoque prise, pas une déclaration faite.* Elizabeth, au contraire, instruite des droits rigoureux de la royauté, et jalouse de leur intégrité, ne sut pas plutôt la détention de Biron, qu'elle exhorta Henri à ne pas laisser son crime impuni. *Les sceptres*, lui mandoit-elle, *sont des tisons enflammés, qui doivent brûler les mains de ceux qui veulent les toucher.*

Cette princesse étoit fort piquée de la paix de Vervins, qui s'étoit faite sans son aveu, et qui l'avoit jetée dans quelque embarras (1). Elle saisit donc avec ardeur l'occasion de l'affaire de Biron, dont le

(1) Canaye, tome I, page 342.

conseil d'Espagne paroissoit le principal moteur, pour représenter au roi, que vainement il espéroit quelque tranquillité de la part des Espagnols ; qu'ils lui tendroient toujours des piéges ; qu'ainsi le parti le plus prudent étoit de recommencer une guerre ouverte avec eux. Henri, dans son chagrin, prêtoit l'oreille à ces propositions : mais le pape, qui désiroit sincérement d'entretenir la paix entre les deux couronnes, imaginoit toute sorte de moyens pour l'appaiser. On lui fit espérer que la cour d'Espagne sacrifieroit le comte de Fuentes, et que pour le moins il seroit rappelé d'Italie, comme le roi le demandoit d'abord : mais le temps calma son ressentiment. On fit ce qui se pratique entre ennemis qui veulent garder les apparences d'amitié. Le roi d'Espagne désavoua ses ministres ; il félicita le roi de France d'avoir échappé à ce danger. Celui-ci reçut le compliment d'aussi bon cœur qu'il étoit fait. Malgré la paix, on faisoit toujours passer des secours aux Hollandois révoltés contre l'Espagne. Henri continua

cette manœuvre; et les Espagnols continuerent aussi, selon l'expression de Canaye, *d'arroser nos mauvaises racines qui n'étoient pas encore mortes.*

Le comte de Fuentes, consterné de la catastrophe, donna d'abord tous les signes d'un violent désespoir (1). Il se consola ensuite, et y trouva même un sujet de triomphe, *jusqu'à se vanter, comme d'un grand chef-d'œuvre, d'avoir privé la France de cet habile général.* Mais comme il n'avoit pas encore fait à ce royaume tout le mal qu'il vouloit, il ne cessoit d'en chercher les occasions; et le desir d'embarrasser le roi, le rendoit habile à les trouver.

On ne sait pas certainement si la marquise de Verneuil fut impliquée dans l'affaire de Biron; mais puisqu'un des buts de la conspiration étoit de faire donner à son fils, au préjudice du dauphin, les droits d'enfant légitime, il y a apparence

(1) On dit que le comte de Fuentes se donna de la tête contre les murailles, de voir ses corruptions découvertes. Voy. Canaye, tome I, page 536.

Canaye, tome I, pages 352 et 536.

qu'elle fut d'intelligence avec le comte d'Auvergne, son frere, qui travailloit pour elle (1). Le roi, ou voulut ignorer sa faute, ou lui fit grace. Il lui pardonnoit ses infidélités (2) : comment ne lui auroit-il pas pardonné ses crimes ? Certaine de l'empire qu'elle avoit sur le foible monarque, Henriette, après sa grace, ne fut ni plus attachée, ni plus circonspecte (3). Elle aima le prince de Joinville, de la maison de Lorraine, qui fut depuis duc de Chevreuse ; nom que sa femme a rendu si fameux. Il étoit encore à la fleur de sa jeunesse, âge peu propre à la discrétion.

(1) Bassompierre, tome I, page 83. — Sully, tome II, page 55. — Amours de Henri IV, page 305. — Siri, tome II, page 122.

(2) Amelot n'avoit pas bonne idée de ses mœurs, *parce qu'elle étoit trop liée avec des capucins et d'autres moines intrigans.* Voy. Amelot sur d'Ossat, tome IV, page 280. Cette raison, d'avoir pour suspectes les mœurs d'une personne, est bien singuliere.

(3) Dans le livre des Amours de Henri IV, on lit que c'étoit de Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret, dont Joinville fut amoureux : mais Sully, Bassompierre et Siri, disent qu'il le fut de la marquise de Verneuil ; et leur autorité me paroît préférable.

La marquise, quoique plus expérimentée, manqua de prudence ; outre les visites fréquentes qu'elle souffroit, elle donna dans un commerce de lettres que leur passion réciproque rendit assez vives.

Soit légereté, soit plaisir de la confidence, Joinville fit part de sa bonne fortune à madame de Villars, tante de sa maîtresse. Celle-ci s'étoit crue quelque temps aimée du monarque ; mais piquée de s'être trompée, elle s'attacha à la reine, et de concert avec cette princesse, elle trahit la confiance du jeune homme, et fit tomber les lettres entre les mains du roi (1). L'embarras des amans est aisé à

(1) Ces deux femmes, l'épouse et la maîtresse, employerent tous les moyens de se nuire. Il faut voir, dans Sully, tome I, livre I, page 406, ch. LXXXV, et tome I, livre II, ch. XXXIX, page 229, et dans beaucoup d'autres endroits, les chagrins cuisans que cette mésintelligence causoit à Henri IV. Si la reine cherchoit à décrier les mœurs de la maîtresse, celle-ci n'épargnoit pas la reine sur cet article. Dans le livre *des Amours*, à la suite d'autres récriminations de la marquise contre Marie de Médicis, on lit ces paroles : *Il n'y a que les pilules de son pays dont elle ne se servit pas ; on dit même qu'elle usa de représailles, et qu'elle se consola d'une partie de ses chagrins avec le marquis d'Ancre.* Voy. Amours de Henri IV, p. 316,

deviner : mais Henriette eut bientôt pris son parti ; elle nia que ces lettres fussent d'elle ; les sermens, les larmes furent employés pour persuader que c'étoit l'ouvrage de la jalousie de la reine et de sa tante. On produisit un homme qui, apparemment assuré de sa grace, affirma que c'étoit lui qui, sur les instances de madame de Villars, avoit contrefait le caractere de la marquise. Sans plus grands éclaircissemens, en amant qui ne cherche plus qu'un prétexte pour n'être plus en colere, le roi se contenta de cette ruse grossiere : mais il fallut que les amoureux cessassent de se voir et de s'écrire.

Cette gêne causa un grand dépit au jeune prince de Joinville : il l'exprima par des paroles et des actions dignes de son âge. Des ministres Espagnols, à l'affût de toutes les occasions qui pouvoient favoriser leurs vues, l'exciterent à la vengeance, et lui en présenterent les moyens. Il reçut avidement leurs propositions, et signa un traité dont les articles, dictés par la passion, n'étoient qu'un assemblage de

projets sans liaison et sans ordre. Henri en fut instruit; il fit suivre un nommé Tangé, agent du duc de Savoie et du comte de Fuentes, qu'on arrêta sur la frontiere. Il se trouva chargé du traité, qui tomba ainsi entre les mains du roi.

Sans donner à cette affaire plus d'éclat qu'elle ne méritoit, Henri appelle le jeune homme dans son cabinet, et lui fait tout avouer en présence du duc de Sully, de sa mere, et du duc de Guise, son frere. *Voici*, leur dit-il ensuite, *le vrai enfant prodigue, qui s'est imaginé de belles folies; mais comme pleines d'enfance et niveletés, je lui pardonne pour l'amour de vous et de M. de Rhony qui m'en a prié à jointes mains: mais c'est à condition que vous le chapitrerez bien tous trois, et que vous m'en répondrez à l'avenir; car je vous le baille en garde, afin de le faire sage, s'il y a moyen.* Ses parens le firent voyager en Allemagne, où il fut, dit Canaye, bien traité par Bacchus, ensuite bien caressé par Vénus à Venise, d'où il alla tenter les faveurs de Mars en

Hongrie, toujours néanmoins soupirant après la France, d'où il ne se voyoit éloigné qu'à regret.

Le royaume, si long-temps dévasté, commençoit à fleurir par les soins paternels d'Henri le Grand. Aucun des moyens d'y répandre l'abondance ne lui échappoit (1). Il entendoit le commerce comme un monarque doit l'entendre, c'est-à-dire, pour le protéger. Enfermé dans son cabinet avec Sully, il examinoit les mémoires dont les hommes à projets ne laissent jamais manquer les ministres; il pesoit les difficultés, calculoit les avantages, et aidoit de son crédit et de ses trésors les entreprises qui promettoient quelque utilité: ainsi on commença à ouvrir des canaux navigables, à bâtir des ponts, à élever les chaussées; les étangs se comblerent, les forêts s'éclaircirent, les grands chemins s'alignerent; et ceux des péages qui gênoient la circulation, et qu'on ne put pas abolir

(1) Mercure, tome I, pages 109 et suiv.

tout-à-fait, du moins on les restreignit (1).

La navigation, trop long-temps négligée, reprit faveur. Dès le quinzième siecle, les François avoient formé sur des côtes éloignées, des établissemens dont leurs guerres civiles entraînerent la chute. Rendus, par la paix, à leurs goûts pour les voyages, ils retournerent dans le Canada, qu'ils avoient découvert plus de cent ans auparavant, et en ramenerent cette année plusieurs habitans qui avoient consenti de se laisser transporter en France. L'habillement de ces sauvages, leur figure, leurs mœurs, furent un spectacle pour la cour et pour la ville.

(1) Dans les années 1603 et 1604, le roi bâtit beaucoup à Saint-Germain, Fontainebleau et Monceaux; commença le canal de Briare, finit le Pont-Neuf, éleva les galeries du Louvre, dont il destina le bas aux artistes, protégea des manufactures de soie, de cuir doré, de toiles de fil d'ortie, de crêpes de Bologne; favorisa les plantations de mûriers; contribua à la fondation des Feuillantines, Carmelites, Capucines et Freres de la Charité. Entre les projets utiles, simplement proposés, on trouve le plan d'un canal pour la jonction des deux mers. Voy. *le Mercure* pour ces deux années.

Le roi les reçut avec bonté; et comme on vouloit se servir d'eux auprès de leurs compatriotes, pour établir un commerce dans ces contrées, ils furent renvoyés comblés de présens.

Henri le Grand aimoit les bâtimens, les jardins, et tous les arts qui sont une suite de ce goût, tels que le dessin, l'architecture, la peinture et la sculpture. L'estime qu'il faisoit de l'agriculture, nous est connue par un fait dont Sirì nous a conservé la mémoire. Quand le connétable de Castille vint en France cette même année, Henri lùi fit goûter du vin de ses vignes. Il lui dit : *J'ai une vigne, des vaches et autres choses qui me sont propres; et je sais si bien le ménage de la campagne, que, comme homme particulier, je pourrois encore vivre commodément.* Avec ce sentiment, il étoit impossible qu'il n'eût pas une attention de préférence pour les cultivateurs, cette partie la plus précieuse de l'état (1).

(1) Personne n'ignore ce mot, qui est devenu comme

Il protégeà aussi les manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent, la plantation des mûriers, l'établissement des Gobelins, des verreries, et d'autres arts de luxe, nécessaires dans un grand royaume ; mais qui, selon Sully, ne doivent jamais occuper que la partie la moins nombreuse du peuple. Ce ministre craignoit que l'appât du gain attaché à ces sortes d'ouvrages, ne peuplât trop les villes aux dépens des campagnes, et n'énervât insensiblement la nation. *Cette vie sédentaire*, disoit-il, en parlant des manufactures d'étoffes, *ne peut faire de bons soldats; la France n'est pas propre à telles babioles.* C'est pourquoi il vouloit que les impôts portassent presque tout entiers sur le luxe. Henri IV objectoit que ce genre de taxe mécontenteroit les grands seigneurs. *Ce sont*, répondit Sully, *les gens de justice, police, finance, écriture et bourgeoisie, qui ont introduit le luxe. Il n'y a qu'eux qui crieront. S'ils le font, il faudra les*

proverbe : *Si je vis, il n'y a pas de paysan qui ne mette tous les dimanches une poule dans son pot.*

remettre à la vie de leurs ancêtres, qui, même chanceliers, premiers présidens, secrétaires d'affaires, et plus relevés financiers, n'avoient que de fort médiocres logis, des meubles très-modestes, des habillemens fort simples, et ne traitoient leurs parens et amis, que chacun n'apportât sa piece sur table. J'aimerois mieux, répliqua vivement le roi, *combattre le roi d'Espagne en trois batailles rangées, que tous ces gens de justice, de finance et de ville, et sur-tout leurs femmes et filles que vous me jeteriez sur les bras.*

Mais en vain ce monarque s'efforçoit de ménager tout le monde; il ne pouvoit souvent s'empêcher de faire des mécontens (1). De ce nombre fut le duc

(1) D'Ossat écrivoit à Henri IV, qu'*il y avoit dans tous les ordres de l'état une multitude de mécontens*. Il paroit que ce cardinal croyoit les mécontentemens en général assez bien fondés. Sully, au contraire, regardoit les murmures comme une suite de l'ancienne habitude de l'indépendance qu'il auroit fallu réprimer.

d'Epernon. Semblable aux autres gouverneurs qui auroient bien désiré de faire de petits états, et naturellement plus indépendant que personne, il affectoit la souveraineté dans Metz et le pays Messin. Pendant que tout plioit sous sa puissance, deux freres, nommés Soboles, oserent lui tenir tête : ils étoient gentilshommes, alliés aux meilleures maisons du pays ; ce qui avoit engagé le gouverneur à se servir d'eux quand il voulut s'établir solidement dans la province, et à leur donner des emplois de confiance. Ce moyen lui réussit au-delà de ses desseins. Les Soboles prirent une grande autorité dans le pays ; ils devinrent suspects à Epernon, qui résolut de détruire son ouvrage. Les Soboles formerent un parti puissant pour se défendre; ils leverent des troupes au nom du roi, disant que les droits qu'Epernon revendiquoit sur eux, passoient ceux

Voyez *Lettres de d'Ossat*, tome V, page 201; et Sully, tome I, II.e part., page 111.

Mercure, tome I, page 383.

d'un simple gouverneur, et qu'il ne s'efforçoit de les détruire, que pour usurper la puissance royale qu'ils défendoient. Les deux partis porterent leurs plaintes au roi. Henri commença par défendre les hostilités, et se transporta sur les lieux pour juger le différend. A la vérité, il désavoua les Soboles; mais il ne donna pas au gouverneur toute la satisfaction qu'il demandoit, et le fier Epernon en conserva un vif ressentiment au fond du cœur.

Henri perdit cette année Elizabeth, reine d'Angleterre, sa fidelle alliée; elle avoit 72 ans. On prétend qu'à cet âge elle aima un Irlandois, jeune et bien fait, nommé Clarincard, et qu'elle auroit désiré qu'il l'occupât assez pour faire diversion au chagrin que lui causoit le souvenir toujours présent du comte d'Essex (1). En effet, les symptômes qui précéderent immédiatement sa mort, marquent autant les derniers élans d'une

(1) L'Etoile, Siri, tome I, page 163. — Hume.

passion expirante, que l'affaissement d'une personne qui finit. Elle étoit triste et taciturne, parloit souvent du comte d'Essex, et n'en parloit qu'avec larmes, mais aussi elle s'applaudissoit de l'avoir puni, en regrettant amerement de ce qu'il s'étoit mis dans le cas de le mériter. On remarqua qu'elle devint aigre et colere dans son domestique : elle soupiroit profondément, restoit les journées et les nuits entieres assise sur des coussins, ne vouloit rien voir, rien entendre, rien décider pour le présent, rien disposer pour l'avenir; souvent il sortoit du fond de sa poitrine des sons inarticulés, qui sembloient s'échapper malgré elle, entre lesquels on distinguoit avec peine ces mots : *Je suis lasse; je veux mourir.* Enfin elle s'éteignit, laissant un grand problême à résoudre, non sur ses talens politiques; car tout le monde convient que jamais femme, peut-être jamais homme ne régna plus glorieusement; mais sur ses mœurs, sur les qualités de son ame, sur le degré d'estime qu'on

doit accorder aux vertus dont elle faisoit parade. Sa mort fut d'autant plus sensible à Henri IV, qu'il ne pouvoit avoir la même confiance en Jacques I, son successeur, et que, cependant, il avoit besoin d'un roi d'Angleterre qui fût son ami, parce que plusieurs seigneurs anglois commençoient à être jaloux de la prospérité du royaume, et à aider les mécontens de France.

LIVRE II.

La punition de Biron avoit épouvanté, mais sans corriger; il semble, au contraire, que le desir de la vengeance, se joignant à l'esprit de faction, rendît les intrigans plus actifs. Dispersés par la crainte, ses domestiques et ses confidens s'étoient réfugiés, les uns à Milan et à Bruxelles, les autres dans les cours d'Espagne et de Savoie. Beaucoup de ses parens et de

ses protégés erroient dans le Périgord, le Poitou et les provinces adjacentes, où ils semoient des murmures sur les impôts, sur le despotisme qu'ils prétendoient qu'affectoit le roi, sur ses projets de réforme, qu'ils faisoient regarder comme des innovations dangereuses; ils exhortoient la nation à se précautionner contre les desseins du gouvernement, et à armer, pour défendre ses biens et sa liberté. D'un autre côté, le duc de Bouillon, qui n'avoit osé revenir à la cour, parcouroit l'Allemagne, et montroit aux religionnaires, déjà prévenus, un homme fidele au calvinisme, dévoué dans tous les temps au roi, dont il avoit partagé les travaux et les peines, et, pour sa récompense, disgracié, disoit-il, ruiné, poursuivi, en haine d'une religion à laquelle l'ingrat monarque devoit son sceptre et sa couronne. Enfin, il s'étoit glissé, jusque dans les états d'Italie, des émissaires qui décrioient Henri IV. A Venise, ils le représentoient comme un superstitieux tout dévoué au pape; à Rome, ils en faisoient un hy-

pocrite, ennemi secret du catholicisme, qu'il ne professoit que par force. Tous ces instrumens de haine et de vengeance, agissant de concert, ramassoient de tous côtés les exhalaisons propres à former des tempêtes; mais c'étoit sur-tout à la cour de France que les nuages les plus dangereux s'épaississoient.

On doit à la politique de la maison d'Autriche l'usage d'entretenir, dans les royaumes étrangers, des ambassadeurs sédentaires, destinés à pénétrer le secret des cours où ils résident, et à devenir, quand il en est besoin, les entremetteurs des intrigues. Cette pratique rendit, pendant la ligue, l'Espagne maîtresse des grands et du peuple; et elle s'en étoit trop bien trouvée, pour ne pas l'employer sous Henri IV, dont elle redoutoit le courage et la sagacité. Elle établit donc auprès de lui un ambassadeur ordinaire, nommé dom Balthazar de Zuniga, politique raffiné, trop propre à répondre aux vues du conseil de Philippe III.

Le plus grand nombre de ceux qui

composoient alors la cour de France, avoient vu l'Espagne y dominer; ils avoient été élevés, ou s'étoient confirmés dans la persuasion que ce royaume étoit le plus riche du monde, le plus abondant en soldats et en bons capitaines, fécond sur-tout en hommes de génie propres au gouvernement. Zuniga profita de ces préventions favorables. Il se mit sur le ton d'un homme à ressources et à conseils: il prêtoit de l'argent; il en donnoit, promettoit des pensions, entroit dans les intérêts des familles. Par ce manége, l'ambassadeur d'Espagne se rendit si important, que les ministres n'osoient le choquer. Il eut l'adresse de se faire rechercher, en même-temps, par la reine et par la maîtresse, et de rendre des services au roi lui-même, malgré la répugnance que ce prince avoit pour tout ce qui pouvoit lui venir d'Espagne. Cette répugnance n'étoit pas mal fondée, puisqu'il éprouva, dans ce temps, une trahison tramée par les Espagnols, et très-mortifiante pour un de ses ministres (1).

(1) Sully, tome II, page 211, ch. 33. — L'Etoile.

Il en avoit trois également dignes de sa confiance (1) : Sully, l'homme du roi; Pierre Jeannin, sans ancêtres ni descendans, nommé, à juste titre, *l'enfant de ses vertus;* et Nicolas Neuville, sieur de Villeroi, dont Henri IV disoit : *Les affaires du royaume, sont les affaires de M. de Villeroi.* Ce fut ce dernier qui eut le malheur de trouver, dans Nicolas l'Hoste, son filleul, un commis infidele, qui rendoit à Zuniga le secret des dépêches. La connoissance de ce crime vint de Madrid. Il y avoit dans cette ville un ancien ligueur, nommé Razis, qui, mal récompensé par ses anciens amis, cherchoit à s'ouvrir, par quelque service important, le chemin de sa patrie : il se donna tant de mou-

(1) Henri IV, voulant faire voir un jour à ses courtisans qu'il connoissoit bien leur caractere, les appela l'un après l'autre, et leur dit : *Voilà une poutre qui menace ruine.* Sans la regarder, Villeroi répondit : *Il en faut mettre une autre.* Jeannin, après l'avoir examinée dit : *Je ne vois pas où elle pêche, mais il faut consulter les gens de l'art, et se décider.* Sully ne fit que jeter un regard dessus, et dit : *Qui vous a pu donner cette terreur? Elle durera plus que vous et moi.* Voy. Saumaize, *Vie de Jeannin.*

vemens, qu'il découvrit le commerce de l'Hoste avec le ministre espagnol. Aussitôt il va trouver le sieur de Barault, ambassadeur de France, et lui dit que si le roi veut le rappeler et lui donner une pension, il a un secret très-important à communiquer : Barault écrit en France; la réponse tarde : Razis, impatient, demande la raison du délai ; il apprend que la lettre est allée par la correspondance ordinaire, et qu'elle doit être tombée dans les bureaux de Villeroi. Sans perdre un instant, Razis monte à cheval, et part pour la France.

Il étoit temps ; l'Hoste avoit dépêché un courier ; déjà on cherchoit Razis dans Madrid : on le suit de poste en poste ; mais il franchit la frontiere, et arrive à Paris avant que l'Hoste puisse avoir nouvelle de son voyage. Razis va trouver Villeroi. Celui-ci, ajoutant foi difficilement à la trahison de son filleul, hésite de le faire arrêter. Alors l'Hoste apprend que Razis est à Paris ; il s'échappe, et prend le chemin des Pays-Bas, sous la conduite d'un courier de l'ambassa-

deur d'Espagne : mais on le suit de près; et déjà on étoit près de l'atteindre, lorsque, voulant mettre la Marne entre lui et ceux qui le poursuivoient, il se jete dans un mauvais bateau, et périt avec son cheval. Son corps fut trouvé sur le bord de la riviere, meurtri et défiguré; et comme l'ambassadeur d'Espagne avoit grand intérêt de ne pas laisser prendre ce jeune homme, dont les aveux auroient pu découvrir ses manœuvres, il y a apparence qu'il avoit donné ordre au guide, s'il ne pouvoit le sauver, de le tuer: ainsi les traîtres ont également à craindre de ceux qu'ils offensent et de ceux qu'ils servent. Les courtisans ne manquerent pas de blâmer la trop grande confiance de Villeroi : mais Henri IV, sûr de sa fidélité, l'excusa, quoiqu'il se trouvât dans des circonstances à désirer, plus que jamais, des lumieres sur ce qui se passoit à la cour.

Sa complaisance l'engageoit à y laisser des gens qui le payerent mal de la premiere grace qu'il leur avoit faite. Quand Marie de Médicis vint en France; elle amena

avec elle une fille de basse naissance (1), nommée Léonora Galligaye, qu'une dame de Florence, qui lui trouva de l'esprit, avoit introduite auprès de la princesse. Elle fut, dans l'enfance, compagne des jeux de sa maîtresse, sa confidente dans un âge plus avancé. Quand on renvoya en Italie le cortége de Marie, Henri souffrit que Léonore demeurât. Ainsi la reine réunit sur elle seule les faveurs qu'elle avoit partagées entre les autres. Son crédit tenta un gentilhomme Florentin, nommé Concino ou Concini. Né pauvre, ou rendu tel par ses dissipations, il s'étoit jeté sur les galeres qui transportoient Marie en France, dans l'espérance d'y faire fortune. Il se montra à la cour avec succès. Concini, bel homme, galant et conteur agréable, s'insinua auprès de la favorite, qui, étant très-laide, fut flattée qu'un homme de ce mérite lui donnât la préférence sur tant d'autres

(1) Elle étoit fille d'un menuisier de Florence, nommé Dori, qui alloit travailler chez les particuliers, en portant ses outils dans un panier, suivant l'usage du pays. Voyez *Mercure de France*, tome IV, p. 231.

uxquelles il auroit pu plaire. Elle l'écouta: s se convinrent. Concini la demanda mariage, et l'obtint. Aussi-tôt les atifications de toute espece tomberent abondance sur les nouveaux époux. reine ne cessoit de demander pour x, jusqu'à importuner le roi.

Mais ce qui le chagrinoit davantage, st que ce couple flatteur ne se servoit l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de la ne, que pour lui inspirer des préven- ns contre son époux, ou pour nourrir lles qu'elle avoit déjà (1). Nous apprenons r les plaintes du roi, que Marie étoit u complaisante, opiniâtre, grondeuse, ntrariante, jalouse à l'excès de ses maî- sses, de ses enfans naturels, même de x qu'il avoit eus avant que de la con- tre. *Elle n'aime*, disoit-il, *que sa onore et son mari; elle ne demande pour leur donner; ils la repaissent apports, m'entourent moi même d'es- ns, et montrent des desseins qui edent infiniment leurs abjectes et viles*

(1) Sully, tome II, ch. XXXI et XXXIX, p. 209 et suiv.

extractions; ils sont tous livrés à l'Espagnol, et se servent, pour ce commerce, de l'entremise des agens de Florence: à la fin, ces menées pourront être pernicieuses à l'état, et peut-être à ma propre personne.

Ces funestes pressentimens jetoient du trouble dans l'ame du roi, et ses agitations étoient encore redoublées par la conduite illégale de sa maîtresse (1). *Ces deux esprits*, dit Sully, *ne pouvoient vivre l'un sans l'autre, ni compatir l'un avec l'autre.* A des jours calmes et sereins succédoient tout-à-coup, sans cause et sans sujet, des jours sombres et orageux. Aujourd'hui Henriette se livroit, avec tout l'emportement de la passion, au plaisir d'être aimée d'un grand monarque; le lendemain, *elle vouloit bien voir le roi, mais sans aucune privauté ni familiarité particuliere.* Henri ne croyoit pas à ses scrupules; au contraire, il croyoit qu'elle en agissoit ainsi, *à cause de quelques nouvelles amours.* Il consentoit que la marquise cessât de lui donner des

(1) Sully, tome II, ch. XXXV, page 219.

marques de tendresse, pourvu qu'elle renonçât à toute galanterie; et il ne vouloit pas qu'un cœur qu'il avoit possédé seul, se partageât entre plusieurs. *Tout ou rien*, disoit-il : *aut Cæsar aut nihil. Si jamais*, ajoutoit-il en soupirant, *si jamais je puis recouvrer le repos de mon esprit, je me désisterai pour toujours de toutes passions amoureuses.*

Sully trouvoit un moyen pour tranquilliser le roi : *c'étoit de faire passer, à quatre ou cinq personnes, la mer; et à quatre ou cinq autres, les montagnes;* c'est-à-dire, de renvoyer l'ambassadeur d'Espagne à son maître, avec quelques conseillers de la marquise, et de faire partir Concini et sa femme pour l'Italie (1). Henri trouvoit l'expédient bon, et chargea Sully de le faire goûter à la reine, pour ce qui regardoit sa favorite. Il fut un instant qu'elle parut y consentir; mais elle vouloit que le premier sacrifice vînt du roi, et qu'il renonçât à sa maîtresse :

(1) Sully, tome II, ch. XXXI.

ensuite elle refusa absolument de se laisser priver de Concini et de sa femme; et Henri n'osa passer outre: *car*, disoit-il, *de me jeter sur les bras cinq ou six esprits italiens, d'ordinaire tous vindicatifs, ce seroit pour me tourmenter de soupçons et de défiances de ma vie, pires que la mort même, auxquels je ne pourrois m'empêcher d'entrer, toutes les fois que je la verrois faire la triste, la mélancolique ou la courroucée.*

Le parti de renvoyer l'ambassadeur d'Espagne convenoit d'autant mieux, que c'étoit lui qui fomentoit secrétement les troubles dont la cour de France étoit intérieurement agitée (1). Zuniga avoit découvert dans Henri beaucoup d'éloignement pour une réconciliation sincere avec la maison d'Autriche. Persuadé que toutes les démarches du roi, l'ordre qu'il mettoit dans ses finances, la discipline qu'il établissoit dans ses troupes, les alliances qu'il méditoit pour ses enfans, étoient autant d'acheminemens à quelque projet

(1) Mém. rec., tome I, II.e part., page 292.

contre la puissance de son maître, il résolut de lui susciter assez d'embarras au dedans, pour l'empêcher de songer au dehors. A force de présens et de promesses, il gagna Concini et sa femme. Par leur canal, il fit entendre à la reine que la haine de son mari pour l'Espagne pouvoit devenir préjudiciable à ses enfans. Ceux des François, disoit-il, qui sont attachés à la religion romaine, regardent toujours le roi mon maître comme leur ressource et leur soutien. Ils sentent que le roi catholique n'est haï par le roi de France, que parce que celui-ci conserve toujours un penchant secret pour les huguenots, dont le mien se déclare hautement l'ennemi: si les peuples viennent à s'appercevoir qu'on donne, dès l'enfance, aux jeunes princes des préventions contre le monarque le plus attaché à la religion catholique, on ne répond pas que, dans un moment de fermentation, la nation entiere ne s'éleve contre les fils du fauteur de l'hérésie, et ne se choisisse d'autres maîtres.

Marie, prise par l'endroit sensible, qui

étoit l'intérêt de ses enfans, se laisse pénétrer de ces craintes, d'autant plus aisément, qu'elle aimoit et estimoit les personnes qui lui inspiroient ces terreurs : de sorte que, dans toutes les affaires dont elle pouvoit se mêler, elle ne se conduisoit plus que par des principes opposés à ceux de son mari.

Henri ne trouvoit pas plus de correspondance à ses sentimens dans sa maîtresse, que l'ambassadeur d'Espagne avoit séduite aussi : ce fut le comte d'Auvergne qui forma cette liaison et l'entretint (1). En sortant de la Bastille, il offrit au roi de continuer ses intelligences avec les Espagnols, et de lui révéler leurs secrets ; offre qui ne marquoit pas une probité délicate. Henri l'agréa néanmoins, comme une représaille permise en politique. Le comte, que Sully nomme le *superfin*, fit plus, il trouva moyen de rendre le roi complice de ses liaisons avec les ennemis de l'état. Ce prince fut attaqué d'une maladie aiguë, qui jeta l'alarme dans la

(1) Mém. rec., tome I, II.e part., page 292.

maison d'Entragues. Henriette se présenta à lui toute éplorée; elle exagera ses inquiétudes; elle parut si vivement touchée de la crainte de tomber, elle et ses enfans, entre les mains de la reine, que le malade, pour avoir la tranquillité, lui permit de s'assurer une retraite à Cambrai, ville de la dépendance des Espagnols, et il donna au comte d'Auvergne une autorisation par écrit pour faire ce traité. Comme l'affaire traînoit, le roi accorda une seconde autorisation, qu'il ne retira pas, non plus que la premiere, quand sa convalescence mit fin à la négociation.

Ainsi Zuniga se trouva établi dans cette famille à titre d'homme nécessaire. Cette qualité lui donna le droit d'entrer dans ses secrets, d'en examiner les prétentions, d'insinuer des conseils, de fournir des projets, et de les appuyer d'expédiens et de promesses : il s'ensuivit que les d'Entragues, se croyant puissamment protégés, cesserent d'avoir pour le roi les égards même de bienséance (1). Le pere affectoit un air mécontent, et lui montroit

(1) Sully, tome I, liv. II, ch. II, page 249.

un front sourcilleux quand il le rencontroit chez sa fille. Le comte d'Auvergne s'échappoit en plaisanteries sur l'âge du monarque et ses galanteries. Enfin la marquise ouvroit sa maison indistinctement à tous les mécontens; à des François, anciens partisans de Biron, sous prétexte qu'ils étoient amis ou alliés de sa maison; à des Anglois, jaloux de la prospérité du roi, qui lui étoient, disoit-elle, recommandés par les parens qu'elle avoit en Angleterre; à tous les Espagnols, dont elle faisoit semblant d'aimer la langue, qu'elle essayoit de bégayer, de maniere que le roi, quand il alloit chez elle, se trouvoit investi d'ennemis.

Il étoit souvent question entre ces personnes, de la promesse de mariage que Henri avoit autrefois faite à sa maîtresse: on ne manquoit pas d'en vanter la force, d'en exalter l'importance, comme d'un acte qu'aucun autre postérieur ne pouvoit infirmer. La reine fut instruite du crédit qu'on vouloit donner à cette piece; elle en craignit les effets, et conjura le roi de la retirer. Le monarque, mécontent d'ailleurs

des procédés de toute cette famille, redemanda sa promesse: on en avoit fait faire deux copies si semblables à l'original (1), qu'il étoit presque impossible de les distinguer, afin que si le roi s'obstinoit à l'exiger, on pût le satisfaire en lui abandonnant l'une des deux copies et conservant l'original; mais cette ruse ne servit à rien. En vain la marquise et ses parens protesterent, tantôt qu'ils l'avoient envoyée en Angleterre, tantôt qu'elle étoit déposée en Espagne, et qu'ils n'en étoient plus les maîtres; Henri tint bon; et quand on ne put plus se défendre, ce papier important fut trouvé dans un coffre de fer, enterré au pied d'un arbre du parc de Marcoussi. Le 2 juillet, M. d'Entragues le remit au roi, et certifia que c'étoit l'original. La délivrance se fit en présence du comte de Soissons, du duc de Montpensier, du

(1) Antoine Chevillard, trésorier-général de la gendarmerie, cousin-germain de Marie Touchet, mere de la marquise de Verneuil, fut, pendant deux ans, dépositaire de cette promesse. Ce Chevillard étoit bisaïeul d'Amelot de la Houssaye, qui rapporte ce fait dans ses notes sur d'Ossat, tome IV, page 280.

chancelier de Sillery, de la Guesle, Jeannin, de Gesvre et Villeroi, qui en dresserent un acte.

Si Henri s'imagina que les projets de la maison d'Entragues, n'étant plus soutenus de cette piece, tomberoient d'eux-mêmes, il se trompa (1). A l'ambition de cette famille se joignit le dépit d'avoir été outragée, par l'enlevement d'un titre qu'elle croyoit propre à sauver son honneur. C'en fut assez pour la déterminer à employer les dernieres violences (2); et le comte d'Entragues se montra sérieusement disposé à porter les choses à l'extrême.

Il n'est pas bien clair que jusqu'alors

(1) Mém. rec., IV.e part., page 192.

(2) Cette conjuration, dont les preuves ont été supprimées, n'est qu'indiquée dans les écrivains. Siri seul fournit quelques détails; encore son récit est-il fort embarrassé. On ne sait, en le lisant, si la conjuration s'est formée après que la promesse a été retirée, ou auparavant; si l'original ne resta pas en la possession du comte d'Entragues jusqu'à sa prison. On ne voit pas non plus clairement quels étoient les conjurés, et les moyens qu'ils comptoient employer : mais on est obligé de s'en rapporter à la narration de cet auteur, toute imparfaite qu'elle est, puisque les autres en parlent avec plus d'obscurité encore.

il ait été réellement fâché du commerce de sa fille aînée avec le roi. Quelquefois, à la vérité, il avoit fait le personnage de pere irrité; mais on remarque que, dans ces occasions, il manqua souvent de la fermeté nécessaire à un pere qui auroit voulu empêcher le crime. Sa connivence devient certaine, quand on voit qu'il sut bien, lorsqu'il eut pris sa résolution, soustraire sa fille cadette aux agaceries du monarque; peu s'en fallut même qu'il ne la fît servir à venger cruellement son aînée.

Henri étant quelquefois rebuté par les caprices de sa maîtresse, avoit trouvé de la consolation auprès de sa jeune sœur, plus douce et plus complaisante (1). Il reconnut son attention par des présens magnifiques, lia avec elle un commerce de lettres, et montra du desir de l'attacher à la cour. Le pere vit de la passion dans ces empressemens; il resserra sa fille: le roi s'abstint de la voir en public; mais, soit qu'elle lui fût nécessaire pour

(1) Bassompierre, tome I, pages 180 et suiv. — Histoire des Amours, page 157.

l'agrément de la conversation, ou pour les lumieres qu'il tiroit d'elle sur les projets de ses parens, soit qu'il eût un goût de passage, dont ce prince étoit assez susceptible, il ne manquoit aucune occasion de chercher à la joindre, jusqu'à se travestir et courir le jour et la nuit par des bois et des chemins détournés, sans presque aucune escorte ; conduite qui pensa faire réussir le projet du comte d'Entragues.

Il ne tendoit pas à moins que de mettre sur le trône, à la place du dauphin, le fils que la marquise avoit eu du roi : mais une pareille entreprise ne pouvoit réussir qu'au moyen d'une révolution presque générale dans le royaume, et cette révolution étoit impossible, tant que le monarque seroit en vie ou en liberté ; c'est pourquoi le comte d'Entragues résolut de s'en saisir et de s'en défaire. Il profita des facilités que lui donnoit l'imprudence du roi dans ses voyages au château de Verneuil ; il s'embûsqua dans la forêt avec quinze hommes déterminés, qu'il distribua sur la route : la bonne fortune

d'Henri lui fit éviter les uns sans le savoir, et il se débarrassa des autres par sa vigueur et sa présence d'esprit (1).

Ni l'une ni l'autre ne lui auroit cependant servi contre un piége qu'on fit tendre par la jeune d'Entragues, si elle-même n'eût trouvé moyen de le rendre inutile. Son pere la força de donner au roi un rendez-vous dans un endroit champêtre et isolé, où elle promettoit

(1) J'ai vu, en 1744, sur la principale porte du château de Verneuil, actuellement détruit, une sculpture à demi-bosse, déjà bien effacée, formant un groupe de personnages à demi-hauteur d'homme. On remarquoit Henri IV, monté sur un cheval vigoureux, attaqué par quatre hommes couverts d'armures, mais sans armes offensives. Il poussoit vigoureusement son cheval, en foulloit deux aux pieds, renversoit le troisieme d'un coup de botte, et frappoit du sabre le quatrieme, qui vouloit saisir la bride. Les accompagnemens du groupe marquoient que la scene s'étoit passée dans un bois, et on voyoit dans le taillis les têtes de quelques autres qui accouroient au secours des premiers. On me dit, pour lors, que c'étoit une rencontre de voleurs; mais l'armure de ces hommes, le caractere passionné que le sculpteur leur avoit donné, marquoit plutôt des conjurés que des voleurs. Il est possible que le comte d'Entragues ait fait ériger ce monument, pour perpétuer le souvenir d'une action dont il se glorifia en présence de Henri IV lui-même.

de l'attendre. Cédant à la violence, elle écrivit le billet ; mais elle fit en même-temps avertir le roi de l'embuscade, et il évita le danger le plus grand peut-être qu'il ait couru de sa vie.

Pendant ces tentatives, les conjurés, qui étoient en plus grand nombre qu'on ne pensoit, resterent en suspens, chacun dans le poste qu'il s'étoit choisi (1). Le duc d'Epernon faisoit le malade à Metz, et s'apprêtoit à joindre le duc de Bouillon, qui devoit recevoir à Sedan la marquise de Verneuil et son fils. Spinola, à la tête d'un corps de troupes espagnoles, avoit ordre de les renforcer, et de pénétrer avec eux en Champagne. A l'autre bout du royaume, le connétable de Montmorenci se fortifioit en Languedoc, et comptoit sur une diversion du duc de Savoie en Provence, et du comte de Fuentes en Bourgogne, où il devoit venir par la Valteline et la Franche-Comté. La Guienne, le Dauphiné, le Poitou, remplis des émissaires du duc de Bellegarde, d'Humieres,

(1) D'Avrigny, tome I, page 65.

du maréchal de Montigny, et des seigneurs les plus accrédités dans ces provinces, n'attendoient que le moment de se déclarer pour la marquise et son fils. Mais les efforts les plus grands et les plus propres à ébranler la fidélité des peuples, se faisoient en Auvergne et dans les pays adjacens, qui tenoient au centre du royaume. Le comte d'Auvergne y avoit établi sa place d'armes, comme dans l'endroit où ses possessions, son nom, l'ancien attachement de la noblesse à la maison de Valois, dont il étoit le dernier rejeton, lui donnoient le plus grand crédit.

Le moyen qu'il prit pour y demeurer sans causer d'ombrage au roi, fut de s'y faire reléguer. Pour cela, il se ménagea une querelle avec le comte de Soissons, et lui envoya un cartel. Soissons, indigné de ce que le comte affectoit l'égalité entre lui et un prince légitime, se plaignit au roi, qui, pour le contenter, exila Valois en Auvergne. Pendant qu'il disposoit tout pour le moment auquel la captivité ou la mort du roi lui permettroit d'éclater, une de ses lettres aux correspondans qu'il

avoit à la cour, fut interceptée. Henri n'y découvrit pas le fond du complot ; mais il en vit assez pour sentir qu'il lui importoit d'en savoir davantage : il envoya donc ordre au comte d'Auvergne de se rendre auprès de lui.

Ce commandement fut un coup de foudre qui brisa les ressorts de la faction, et réduisit les conjurés à une inaction pleine d'inquiétude (1). Le comte demanda d'abord un sauf-conduit, ensuite une absolution ; et quand elle fut arrivée, il refusa d'en faire usage. En vain plusieurs négociateurs furent envoyés pour l'exhorter à se confier à la bonté du roi : *On ne m'appelle*, disoit-il, *que pour me faire porter la tête sur l'échafaud.* Son imagination frappée ne lui présentoit que des prisons, des chaînes, la torture, et d'autres objets sinistres : il frémissoit à la seule pensée qu'il pouvoit être renfermé *dans ce grand monceau de pierres ;* ainsi nommoit-il la Bastille. Pour éviter ce malheur, il prit le parti

(1) Sully, tome I, p. 268. — Matthieu, p. 660. — Nouv. Sully, tome V, p. 360, *notes.*

de renoncer à tous les lieux habités ; il ne vivoit plus que dans les forêts et les campagnes les plus solitaires. L'amour charmoit quelquefois son ennui dans ces lieux sauvages, mais sans calmer ses frayeurs. Il avoit une maîtresse, nommée madame de Chateaugai, femme de moyen âge, qui joignoit la maturité du conseil à l'emportement de la passion : habile à monter un cheval et à manier les armes, elle ne craignoit ni la fatigue ni les périls. Ils se donnoient des rendez-vous dans des chaumieres écartées : sur toutes les avenues étoient placés des domestiques avec des cors de chasse, chargés de donner l'alarme à la vue de la premiere personne suspecte ; et ils poussoient la précaution jusqu'à avoir des chiens pour suppléer à la négligence des sentinelles. Ces plaisirs passagers, mêlés de tant d'inquiétude, ne faisoient qu'une légere diversion aux peines du comte. *Enfin*, écrivoit Descure, un des agens que le roi avoit envoyés à Valois, *il porte sur son visage l'empreinte des remords et de la tristesse, n'a pas un sol pour vivre, et est*

environné de tous les maux et afflictions que souffrent des enfans maudits et bannis par leur pere.

Le laisser vivre en cet état, c'étoit peut-être une punition suffisante; mais il importoit trop de savoir ses secrets, et on mit en œuvre tant de ruses pour le saisir, qu'enfin on réussit. Valois se laissa séduire, malgré sa maîtresse, par le plaisir de recevoir les respects de son régiment, qu'on fit passer exprès dans son voisinage. Il parut, monté sur un cheval qui faisoit dix lieues d'une haleine, se promettant bien de ne point mettre pied à terre, et de ne pas se laisser entourer. Le commandant va au-devant de lui, suivi seulement de quatre domestiques; et dans l'instant qu'il s'incline pour rendre le salut, de ces quatre domestiques, qui étoient de vigoureux soldats, deux lui saisissent les bras, les deux autres le tirent de dessus son cheval; le régiment l'environne, et une escorte toute prête le mene à la Bastille. Aussi-tôt que le roi en reçut la nouvelle, il fit arrêter le comte d'Entragues, donna des gardes

à la marquise de Verneuil, et des ordres pour instruire le procès des coupables.

Le public vit avec étonnement un prince si renommé par sa clémence, livrer à la sévérité de la justice, une femme, l'objet de sa tendresse, dont il avoit même des gages chéris, le pere de sa maîtresse et son frere, le dernier des Valois, que Charles IX, en mourant, avoit recommandé à sa bonté; et on n'attendoit qu'une suite funeste de ces premiers éclats : mais ceux qui connoissent la cour, ne virent dans cette affectation de rigueur, que le procédé d'un amant piqué, qui vouloit réduire une maîtresse altiere, et ils n'en craignirent aucun événement sinistre.

Cependant les procédures commencerent en septembre, avec le plus grand appareil. Achilles de Harlai, premier président, Etienne de Fleuri, et Philibert de Thorin, conseillers, furent nommés rapporteurs, et allerent à la Bastille interroger le comte d'Auvergne. Il paroît que le grief sur lequel ils insisterent davantage, fut sa correspondance avec

l'Espagne. Le comte ne la nia pas ; mais il soutint ne l'avoir entretenue que de l'aveu du roi : il apportoit en preuve quelques avis qu'il avoit fait passer à ce prince sur les desseins des Espagnols, découverts par ce moyen : il se justifioit aussi par des lettres d'autorisation dont il étoit muni. On lui demanda pourquoi donc il avoit exigé des lettres d'abolition, c'est par abondance de droit, répondit-il : sur l'objection qu'il auroit dû les faire entériner, il répondit que cette formalité auroit découvert aux Espagnols qu'il étoit lié avec eux du consentement du roi ; découverte qui lui auroit ôté tout l'avantage qu'il tiroit de ce commerce. Enfin, quand on lui remontra que dans un homme qui avoit tant moyen de se justifier, le refus de venir quand il étoit mandé, marquoit une conscience chargée d'autres crimes, il répondit qu'il savoit que son beau-pere et sa [illegible]r avoient juré sa perte : sa sœur, parce qu'il s'étoit toujours élevé contre sa mauvaise conduite ; le beau-pere, parce qu'il avoit blâmé assez hautement sa connivence

aux désordres de sa fille ; que tous deux le haïssoient souverainement, et que jamais il ne se seroit volontairement livré à des personnes dont le ressentiment pouvoit armer la puissance royale contre ses jours. *Qu'on me montre*, disoit-il pour toute conclusion, *qu'on me montre une seule ligne du traité qu'on me reproche avec l'Espagne, et je suis prêt à signer au bas ma condamnation* (1).

Les réponses du comte d'Entragues ne facilitoient pas davantage le travail des juges. Il s'étoit fait un plan d'apologie, dont il ne s'écarta jamais ; apologie qui étoit plutôt une récrimination contre

(1) Il existoit cependant, et même on voyoit au bas la ratification d'Espagne. Le même Antoine-Eugène Chevillard, dont nous avons déjà parlé, qui avoit été dépositaire de la promesse, avoit aussi ce traité caché dans les basques de son pourpoint, quand il fut arrêté, comme intime ami et confident du comte d'Auvergne. Chevillard, voyant qu'on ne l'avoit pas fouillé, s'avisa de déchirer ce traité en petits morceaux, et de l'avaler avec ce qu'on lui servoit à ses repas ; de sorte qu'il n'en resta aucune trace. Voyez les *Mémoires* d'Amelot de la Houssaye, à l'article *Entragues*. Apparemment que le comte d'Auvergne savoit l'impossibilité de lui produire ce papier, quand il faisoit un tel défi.

Henri IV, qu'une justification. « On sait, » *dit-il*, l'opprobre dont le roi a couvert » ma famille. Quelque irrité que je fusse » contre ma fille, je ne pouvois étonffer » ma tendresse, et cette tendresse m'a » toujours porté à chercher les moyens » de la retirer du désordre. Survenoit-il » quelqu'indisposition, soit au roi, soit » à elle; arrivoit-il quelque brouillerie » entr'eux, je l'exhortois à profiter de » l'occasion pour rompre le commerce » qui la déshonoroit. J'ai voulu la marier; » j'ai voulu l'envoyer en Hollande auprès » de la princesse d'Orange notre parente; » j'ai voulu l'établir en Angleterre; je me » suis réduit à conseiller quelques voyages » de dévotion, quelques pélérinages, » persuadé que l'absence détruiroit insen- » siblement l'habitude: mais le roi s'y » est toujours opposé. Enfin, il est tombé » malade. Ma fille, à qui la reine marquoit » beaucoup d'aversion, s'est crue perdue; » elle s'est imaginé que si le roi venoit à » mourir, le moins qui pût lui arriver, » étoit d'être renfermée le reste de ses » jours. Ses inquiétudes, ses alarmes, ses

» agitations, ses craintes étoient extrêmes. » Je ne trouvai d'autre moyen pour la » calmer, que de lui ménager une re- » traite hors de France : j'en parlai » à l'ambassadeur d'Espagne, qui me » promit, de la part de son maître, qu'en » cas d'événement, ma fille seroit reçue » dans Cambrai. La convalescence du roi » a rendu cet arrangement inutile : il l'a » su, il ne m'en a pas fait de reproches, » et jamais, sans doute, il n'en auroit » parlé, sans un autre événement qui » n'est pas moins affligeant pour un » pere ». D'Entragues parla ensuite de la passion du roi pour sa fille cadette, des excès auxquels il s'étoit laissé emporter depuis quelques mois, de ses travestis-semens, de ses courses de nuit et de jour, et sur-tout de ses lettres, qu'on pouvoit encore voir entre les mains de sa fille: *Mais s'appercevant,* ajouta le comte, *qu'il ne peut tromper ma vigilance, et se flattant qu'il réussira mieux auprès d'elle quand il l'aura privée de mes conseils, il cherche à se défaire de moi*

par l'imputation de faux crimes, ne pouvant s'en débarrasser autrement.

Quelques questions que fissent les juges au comte d'Entragues sur ses correspondances dans le royaume et dehors, sur leur but, sur ses desseins particuliers contre la personne même du roi, ils n'en purent rien tirer. Ils n'en obtinrent pas davantage de la marquise de Verneuil : à toutes leurs interrogations, elle répondoit qu'elle ne se souvenoit pas, qu'elle ne savoit rien, que le roi étoit instruit ; et quand ils vouloient la presser, elle leur faisoit entendre, par des réticences mystérieuses, qu'il y avoit entre le monarque et elle des secrets qu'il ne leur convenoit pas d'approfondir.

Au commencement de la procédure, Henri se montra disposé à ne rien relâcher de la sévérité des lois : mais cette résolution coûtoit à son cœur ; et dans un moment d'attendrissement, il ne put s'empêcher de faire connoître à l'épouse du comte d'Auvergne, que ni son mari, ni le comte d'Entragues, n'avoient rien à craindre pour leur vie. Cependant il laissa un libre

cours à la justice, et on en vint à la confrontation.

Instruits apparemment par l'exemple de Biron, qui n'avoit laissé valider les accusations intentées contre lui, qu'en ne récusant pas à temps les témoins et les complices qu'on lui opposa, le comte d'Entragues, la marquise de Verneuil et le comte d'Auvergne, donnerent l'un contre l'autre des récusations aussi adroites que les plus habiles criminalistes auroient pu les imaginer. « Vous me détestez, disoit » d'Auvergne à d'Entragues, parce que » j'ai blâmé les désordres de ma sœur, et » votre connivence indigne d'un pere. » Quant à ma sœur, on sait qu'elle a dit » publiquement qu'elle ne souhaitoit que » *grace pour vous, justice pour elle, et* » *un échafaud pour moi* ». Loin de nier qu'il eût une violente aversion pour Valois, le comte d'Entragues s'en glorifioit, et apportoit cette raison, qu'au lieu de plaindre sa sœur, et de chercher à cacher sa honte, il avoit toujours été le premier à en publier des circonstances aggravantes et fausses, et à la noircir davan-

tage, en lui prêtant des intrigues amoureuses avec nombre de jeunes seigneurs. Enfin, Henriette entroit en fureur devant ses juges au seul nom de son frere ; elle l'accusoit de mensonges et de calomnies outrageantes : c'étoit, disoit-elle, un mauvais cœur, un caractere noir, un mauvais esprit, capable non-seulement de trahison, mais de poison, d'assassinats, et généralement des plus grands crimes. Ces reproches marquoient tant de passion, qu'il devenoit impossible aux juges de faire usage de la déposition de la marquise.

Il faut cependant qu'à travers ces subterfuges, ils ayent trouvé des preuves suffisantes, puisqu'ils porterent leur arrêt le premier février (1). Les comtes d'Entragues et d'Auvergne, et un intrigant anglois, nommé Morgan, furent condamnés à avoir la tête tranchée en place de Grêve, et la marquise de Verneuil à être renfermée le reste de ses jours. C'étoit sans doute à cette derniere épreuve que

(1) Sully, tome II, page 333.

le roi attendoit sa dédaigneuse maîtresse. Pendant le cours de la procédure, il avoit souvent marqué son impatience de ce qu'elle ne faisoit aucune démarche pour l'appaiser. *Croyez-vous*, disoit-il à Sully, *qu'elle s'humilie et demande grace? Oui*, répondoit le ministre, *si elle croit que vous n'avez plus de tendresse pour elle; mais si elle s'apperçoit que vous l'aimez encore, et que vous ne faites tous ces éclats que pour l'amener à vos volontés, elle est assez fiere pour ne jamais plier.* En effet, Henriette désavoua des paroles de soumission que le commandant du guet, par qui elle étoit gardée, porta au roi comme de sa part: elle ne vouloit pas, disoit-elle, qu'il lui fût reproché *d'avoir baisé la main qui l'enchaînoit.* Mais quand elle vit l'arrêt prononcé; que son pere, son frere et leur confident étoient près de porter leur tête sur l'échafaud, sans doute elle fit jouer les ressorts qu'elle savoit être tout-puissans sur le cœur du monarque; puisque non-seulement il suspendit l'exécution, mais qu'il changea

même toutes les dispositions du jugement (1).

Cependant il ne fit grace aux chefs, qu'après s'être mis en sûreté par le châtiment de quelques complices subalternes, qui, en cette occasion, comme en presque toutes les autres, payerent pour les grands coupables (2). Le roi se transporta lui-

(1) Les motifs de cette grace sont bien exprimés dans l'épigramme suivante, et sa traduction, du même temps.

Mors et amor dubio Henricæ de funere certant,
Et voti causas reddit uterque sui.
Jactat amor formam, et molles commendat ocellos,
Mors scelus et miseræ crimina nota refert.
Sub Jove res acta est : at cæcum pectore toto
Vulnus alit ; victo judice, vicit Amor.

Sur le sort incertain de la belle Henriette,
L'Amour avec la Mort dispute vivement.
L'Amour veut la sauver; la Mort veut sa défaite.
Que d'appas, dit l'Amour ! quels yeux, quel enjouement !
O Mort ! de tant d'attraits feras-tu ta victime ?
La Mort insiste sur son crime,
Elle en fait voir tout le coupable excès.
Jupiter fut l'arbitre : en prenant la balance,
Il est frappé d'un trait qu'Amour lui lance,
Et l'Amour gagne son procès.

Conservé par M. Dreux du Radier, dans le journal de Verdun, février 1768, page 125,

(2) Merc., tome I.

même dans le Quercy, le Limousin et le Périgord. Il envoya Sully dans le Poitou et les provinces adjacentes. L'un et l'autre furent suivis d'une chambre de justice, dont les opérations intimiderent plus de gens qu'elles n'en punirent. Henri annulla ensuite, par lettres-patentes, tous les actes faits contre la marquise, et abolit la mémoire de son délit, quel qu'il fût ; il lui épargna même l'humiliation de paroître devant le parlement pour l'enregistrement; il réhabilita aussi les comtes d'Auvergne et d'Entragues, et leva la confiscation de leurs biens, qui avoit été prononcée. Mais l'anglois Morgan fut banni pour toujours; d'Entragues fut exilé à Malesherbes, et Valois condamné à rester à la Bastille, *pour matter son indomptable malice*. Quant aux seigneurs de la cour, tels qu'Epernon, Montmorenci, Bellegarde, et autres, on ne voit pas qu'ils aient essuyé la moindre disgrace à cette occasion. Peut-être Henri se contenta-t-il de les tenir en respect, en leur faisant voir qu'il savoit leurs menées, et qu'il pouvoit s'en garantir ; peut-être aussi n'entrerent-ils que

foiblement dans le complot : il peut être arrivé que le comte d'Auvergne, connoissant leurs dispositions, ait présumé d'eux plus qu'ils ne lui avoient fait espérer, et que l'édifice de cette conjuration, tel que nous l'avons crayonné d'après Vitorio Siri, ait été moins fondé sur des engagemens ratifiés, que sur des propos vagues et des promesses générales de mécontens.

Si on en croit le même auteur, la vie du roi fut réellement en danger (1). Il rapporte que la premiere fois qu'Henri revit le comte d'Entragues, après la conclusion de cette affaire, il lui dit : *Est-il vrai que vous avez eu dessein de me tuer, comme on l'a publié ? Oui, sire*, répondit hardiment le comte ; *et jamais cette pensée ne me sortira de l'esprit, tant que votre majesté m'ôtera l'honneur en la personne de ma fille.* Henri IV, dans cette occasion, oublia qu'il étoit souverain et menacé ; il se souvint seulement qu'il avoit le premier offensé son sujet, et il eut assez d'empire sur lui-même, pour ne

(1) Mém. rec., tome I, page 300. — Nouv. Sully, tome VI, page 29.

pas punir un audacieux qui le bravoit. Soit raison, soit indifférence, ou lassitude des caprices de la marquise de Verneuil, il cessa insensiblement de la voir comme sa maîtresse, et s'attacha à Jacqueline de Beuil, qu'il fit comtesse de Moret, et dont le commerce ne lui causa pas les mêmes chagrins.

Pendant qu'il étoit tourmenté par ces agitations domestiques, on portoit dans sa cour même une autre atteinte à sa tranquillité. Sully, le principal de ses ministres, et le confident de ses secrets, ne pouvoit jouir de tant de crédit auprès de son maître, sans devenir l'objet de la malignité des envieux de sa faveur (1). Ils formerent une espece de ligue pour le perdre. *Il y entroit*, comme il s'exprime lui-même, *des grands, des marjolets, des brelandiers de cour, des bigots espagnolisés, des bâtards, des maîtresses et des financiers*. Ils avoient tous leur rôle marqué, et ils s'en acquittoient avec un concert qui pensa les

(1) Sully, tome II.

faire réussir. Les grands et les ministres ne parloient presque jamais au roi, sans lui représenter le danger de laisser tant de puissance entre les mains d'un seul homme. En effet, Sully avoit l'artillerie, les finances, et la plus grande influence sur le détail du royaume. Les ambassades et les gouvernemens étoient presque tous remplis par ses créatures : d'ailleurs, ajoutoient les *dévots*, soufflés par les Espagnols, on connoît son attachement au calvinisme ; et que peuvent penser les princes catholiques, et sur-tout le pape, en voyant votre majesté donner toute sa confiance à un ministre imbu de pareils principes ? Les maîtresses et les gens attachés à elles, fâchés de l'économie de Sully, disoient qu'ils ne concevoient pas comment le roi pouvoit se servir d'un homme qui faisoit profession d'aversion ouverte contre toutes les personnes que son maître aimoit, et qui, en haine de la tendresse d'Henri pour elles, leur refusoit tout, ou ne leur donnoit qu'avec les marques de la plus grande répugnance. Enfin, les financiers crioient que c'en

étoit fait du crédit du roi ; qu'à force de réductions et de retranchemens sur leurs profits, les travailleurs se rebuteroient, et que cette partie d'administration étoit à la veille de tomber dans une confusion aussi funeste à l'état qu'au monarque.

Mais les plus dangereux de ces ennemis étoient ceux qui, loin de blâmer Sully et d'inspirer des craintes à son sujet, le combloient d'éloges, et élevoient jusqu'aux cieux son zele, ses talens, et sur-tout ses succès. Ils en disoient tant, qu'il étoit impossible que le roi n'en conclût qu'on regardoit Sully, à son exclusion, comme ordonnant tout, dirigeant tout, et étant la cause unique de l'état florissant où se trouvoit le royaume. Par ce moyen, la jalousie se glissa dans le cœur du monarque; il prêta l'oreille indistinctement aux satires et aux louanges, également envenimé par les unes et les autres. Les écrits pleins d'éloges insidieux, ou de critiques ameres, qu'on faisoit tomber sous sa main, étoient lus, et pour ainsi dire, savourés. Les réflexions qu'ils faisoient naître lui donnoient de l'hu-

meur, et il commença à traiter son ministre avec une froideur qui ne lui étoit pas ordinaire. Sully, qui s'en aperçut, certain de son innocence, agissoit comme s'il n'y prenoit pas garde. Le roi, piqué de cette sécurité, qu'il attribuoit à indifférence, redoubla de froideur. Le ministre se fâcha à son tour, d'être comme disgracié sans sujet, et prit la résolution de ne faire aucune démarche pour finir cette brouillerie, déterminé à tout événement.

Il n'auroit pas été avantageux à Sully, et il auroit bien réjoui ses ennemis, si le roi, dont le caractere franc et le bon cœur souffroient de cette dissimulation, n'eût pris le parti de rompre enfin la glace, et de s'expliquer. Il partoit pour la chasse, agité par les doutes que toutes ces insinuations élevoient dans son esprit. Sully, qui étoit venu lui faire sa cour, le quittoit : *Où allez-vous,* lui dit le roi, qui ne cherchoit qu'à entamer la conversation ? *A Paris, sire,* lui répondit-il, *pour les affaires dont votre majesté me parla il y a deux jours. Eh bien, allez,*

lui dit-il; *c'est bien fait. Je vous recommande toujours mes affaires, et que vous m'aimiez bien :* ensuite il l'embrassa et le laissa aller. Mais à peine Sully avoit fait quelques pas, que Henri le rappelle. *N'avez-vous rien à me dire,* lui demanda-t-il ? *Non, pour le présent,* répondit Sully. *Aussi ai-je bien moi à vous,* ajoute le roi : en même-temps il le prend par la main, et le mene, à la vue de toute sa cour, dans une allée du jardin.

Dès le premier moment de la conversation, il ne fut plus question ni de soupçons ni de réserves. Le monarque nomma au ministre ceux qui avoient travaillé contre lui, et lui découvrit les manœuvres qu'ils avoient employées. Il lui montra les mémoires par lesquels on s'étoit efforcé de le surprendre, et en lut les endroits les plus frappans, moins pour entendre la justification de Sully, que pour se justifier lui-même d'y avoir donné quelque créance, vu la maniere adroite dont la calomnie étoit tournée : enfin le roi entremêla cette conversation de tant de regrets de s'être laissé prévenir, de

tant de promesses d'une confiance et d'une amitié inaltérables, que le duc, emporté par sa reconnoissance, voulut se jeter à ses pieds pour le remercier. Plus prompt que Sully, Henri le prend dans ses bras : *Ne le faites pas*, dit-il, *ceux qui nous regardent croiront que vous me demandez grace.* Il l'embrassa avec un geste plein d'affection; et, rentrant dans le cercle des courtisans qui les examinoient avec curiosité, il dit : *J'aime Rhony plus que jamais, et entre lui et moi c'est à la mort et à la vie.*

Le rédacteur des mémoires de Sully, après avoir raconté d'autres brouilleries pareilles, dans lesquelles la bonté du roi triompha, comme dans celle-ci, d'une politique soupçonneuse, conclut, en disant : *Voilà de ces traits qui sont tout-à-fait propres à faire connoître à fond Henri; et, en vérité, c'est le montrer par un bel endroit* (1). Puis, il ajoute cette réflexion judicieuse : *Tout prince qui connoît ses intérêts, ne né-*

(1) Nouv. Sully, tome VI, page 240.

gligera pas de donner de temps en temps des marques éclatantes de son estime aux ministres dont il a fait choix, supposé que ce choix soit bon : elle leur assurera celle du public, ce qui est un point essentiel (1).

(1) A l'occasion des ennemis de Sully, on peut remarquer le ton que les jésuites prenoient à la cour de Henri IV. Le ministre avoue qu'il ne leur fut pas favorable dans le conseil, quand on délibéra sur leur rappel en France, et qu'il n'y consentit, que parce qu'il vit le roi persuadé que, *s'il les réduisoit au désespoir, en leur ôtant tous les moyens d'obtenir leur retour, il n'y avoit rien à quoi ils ne se portassent contre lui.* Ils éprouverent des obstacles en plusieurs villes, où ils vouloient se faire admettre, et ils accuserent Sully d'empêcher, par des lettres particulieres, qu'on n'obéît aux ordres publics que le roi envoyoit en leur faveur; ils disoient qu'ils avoient ces lettres. Henri IV demanda à les voir. *Vous devez me croire, sire*, répondit le P. Coton, *sans entrer en doute de mes assertions, auxquelles il ne se trouva jamais de mensonge.* Cependant, comme le roi insista, on fit semblant de les chercher, et on vint lui dire qu'un laquais, par imprudence, les avoit jetées au feu; et ce prince eut la foiblesse, non-seulement de ne pas punir la calomnie, mais encore de souffrir que le P. Coton rejetât la faute sur lui-même, en disant, dans les excuses qu'il fit au ministre, « qu'à la vérité il s'étoit plaint au roi que » quelqu'un les trahissoit, mais qu'il n'avoit pas pré-

Ces attaques sourdes de l'envie, de la malice et de la fausseté, qui sembloient vouloir se disputer le cœur franc et loyal d'Henri IV, lui faisoient quelquefois regretter les temps où il n'avoit à combattre que des ennemis découverts : *mais*, lui disoit Sully, *il faut que les grands rois se résolvent à être marteaux ou enclumes ; partant, jamais ne doivent-ils faire état d'un bien profond repos* (1).

Cette remontrance devenoit sur-tout nécessaire en certains momens de découragement, dans lesquels le ministre voyoit le monarque disposé plutôt à souffrir l'indépendance de quelques mécontens, qu'à se donner la peine de les soumettre. Alors Sully faisoit, pour ainsi dire, honte à son maître de son inaction, *pendant*, lui disoit-il, *que vous avez tant de raisons de punir les auteurs de vos chagrins, et tant de moyens d'y*

» tendu taxer Sully, et que c'étoit le roi qui, par » erreur, l'avoit entendu ainsi». Voy. Sully, tome II, chap. L, page 330.

(1) Sully, tome II, page 77.

réussir: une forte armée prête à marcher; sept millions d'or dans la bastille pour la payer; les arsenaux, les magasins pleins d'habits, de harnois, de poudre, de boulets, de provisions de toute espece; deux cents pieces de canon; tous ingrédiens et drogues, disoit-il, *propres à médiciner les plus fâcheuses maladies de l'état, pour donner terreur à autrui, assurance et contentement à vous-même.* A la fin, Henri résolut d'essayer de ce remede contre les mal-intentionnés, et de commencer par le duc de Bouillon.

On a vu qu'après la mort de Biron, il s'étoit réfugié en Allemagne; il parcouroit les cours des souverains qui composent le corps Germanique, et y faisoit le personnage d'un homme persécuté, tant à cause de sa religion, qu'à cause de sa souveraineté de Sedan, dont le roi, disoit-il, étoit envieux. De tous ces endroits, il adressoit au monarque offensé, des lettres de recommandation, des apologies, des protestations de fidélité et d'obéissance; mais en même-temps il entretenoit correspondance avec les mécontens de la

cour de France et des provinces. Il les exhortoit à ne se pas désunir, et à ne se point rebuter des mauvais succès passés. « Le moment viendra, *écrivoit-il*, où » le roi sera forcé de plier ; il n'est pas » si puissant qu'on pense; et la preuve, » c'est qu'avec toute sa mauvaise volonté, » il n'ose user de violence avec moi ». Ces propos entretenoient des espérances parmi ceux qui désiroient du changement; de sorte que, malgré l'exemple donné en la personne de Biron, malgré le danger que venoit de courir la maison d'Entragues, l'esprit de rebellion se soutenoit toujours. Henri résolut d'abattre la colonne à laquelle s'attachoient tous les artisans des troubles et les gens avides de nouveauté; il manda au duc de Bouillon, retiré à Sedan, de venir se justifier, et lui envoya les passe-ports et les sûretés nécessaires. Bouillon demanda du temps : le roi menaça, arma, se mit en campagne, et marcha vers Sedan. La crainte alors mit au jour un parti qui s'étoit formé et augmenté sous les yeux du roi, sans presque qu'il s'en apperçût. La faction espagnole,

qu'on appeloit *catholique*, afin de lui donner un air légitime, parut ouvertement d'accord avec les calvinistes, pour empêcher le monarque d'ôter toute ressource à l'indépendance. Ils furent secondés par les ministres, qui appréhendoient que la guerre ne rendît Sully trop puissant; et par la reine même, qui vouloit se faire un mérite de ses dispositions pacifiques: de sorte que le roi se trouva tourmenté de représentations et de prieres. Elles se faisoient sous les murs de Sedan, où le duc se tenoit toujours, déterminé, disoit-il publiquement, à s'ensevelir sous les ruines de sa principauté. Mais, dans le particulier, loin de montrer une disposition si désespérée, il faisoit entendre au roi qu'il ne demandoit pas mieux que de se soumettre, pourvu qu'on ménageât son honneur. Henri auroit pu lui imposer la loi, et l'obliger de se rendre à discrétion, sauf à lui faire grâce ensuite; mais n'étant pas soutenu par la fermeté de Sully, qu'on eut soin d'écarter du monarque pendant cette expédition, il consentit à faire un traité avec son sujet.

Les conditions n'en furent pas dures. Il rendit au duc ses bonnes graces, et ne se réserva que le droit de mettre dans Sedan une garnison françoise, afin d'empêcher Bouillon d'abuser de sa souveraineté, qu'on lui laissa.

Les années 1607 et 1608 furent les plus heureuses de la vie d'Henri IV (1). Il voyoit le royaume fleurir sous son gouvernement; et les armées bien entretenues en imposoient à ceux qui auroient voulu remuer au-dedans, et mettoient les frontieres à l'abri des incursions ennemies. Les colonies se fortifioient; le commerce s'étendoit à l'aide des manufactures; l'agriculture étoit favorisée: enfin, Henri jouissoit du plaisir, si flatteur pour un bon prince, de pouvoir soulager ses sujets, quand des incendies, des grêles, des inondations, ou d'autres fléaux les rendoient malheureux (2): il pourvoyoit

(1) Sully, tome II, page 78. — Merc., tome I.

(2) A l'occasion d'une de ces calamités, le roi écrivoit à Sully: *Dieu m'a baillé mes sujets pour les conserver comme mes enfans; que mon conseil les traite avec charité.* Voyez Sully, tome II, liv. III, ch. XXXV, page 251.

aussi à leur sûreté domestique ; chacun commençoit à pouvoir vivre tranquillement dans ses foyers, sans craindre les brigands titrés qui auparavant infestoient les provinces pendant les guerres civiles. Beaucoup de gentilshommes s'étoient bâti, dans le plus épais des forêts, sur des rochers escarpés, ou dans des lieux marécageux et inaccessibles, des especes de forteresses à titre d'asyles. Après la paix, beaucoup de soldats, devenus inutiles, s'y retirerent ; et de-là, tantôt avoués par les propriétaires, avec lesquels ils partageoient le pillage, tantôt à leur insu, ils rançonnoient les villages voisins, et maltraitoient les voyageurs : le roi envoya des troupes qui raserent ou démantelerent ces petits châteaux, devenus l'effroi des citoyens pacifiques. Le laboureur put alors jouir sans crainte du fruit de ses travaux, et le marchand fréquenter sans danger les chemins qui conduisoient aux lieux où l'appeloient les besoins de son commerce (1).

(1) Quatre freres, gentilshommes bretons, nommés les Guilleri, soutinrent un siége dans leur château. Le

L'Espagne ne voyoit pas d'un œil tranquille ce profond repos dont jouissoit la France; elle le regardoit comme l'état d'un homme blessé, qui reprend ses forces pour les exercer de nouveau contre son rival : il lui étoit donc important de retarder cette espece de convalescence. Les moyens qu'elle employoit étoient des entreprises sourdes, tantôt contre une partie du royaume, tantôt contre une autre. L'ambassadeur d'Espagne corrompit quelques gentilshommes provençaux, qui promirent de livrer Marseille : ils furent découverts; et le secrétaire de l'ambassadeur se trouva si chargé par les complices, qu'il ne put échapper à une conviction juridique. Henri dédaigna de le punir lui-même, ou de demander qu'il fût puni. Il se vengea des Espagnols d'une maniere plus sensible pour eux, par la considération qu'il acquit, à leur préjudice, chez les puissances étran-

cadet, qui fut pris vivant, expia ses crimes sur la roue. Quatre-vingts de ses complices furent punis avec lui: ils joignoient la dérision à la violence. Voyez *Mercure*, tome I, page 289.

geres. Le duc de Savoie, Emmanuel, ce prince si clairvoyant, jusqu'alors attaché par intérêt à l'Espagne, commença à reconnoître que la France pouvoit lui être utile, et rechercha son alliance. On vit les ambassadeurs de Henri tenir la balance entre Venise et Rome prêtes à se brouiller, suspendre leur ressentiment mutuel, et terminer leurs différends. Enfin, les Hollandois qui luttoient depuis si long-temps contre la puissance espagnole, et que leurs propres triomphes épuiserent; les princes allemands dont la maison d'Autriche annonçoit l'indépendance; les habitans de la Valteline, opprimés par le comte de Fuentes, tous réclamoient le secours de la France, et tous étoient aidés, défendus, protégés. *Et ceux que j'ai comblés des plus grands bienfaits*, disoit Henri avec amertume, *ceux à qui j'ai réparti plus d'honneurs, sont assez audacieux, que de dire que cette paix dont je jouis, me fait négliger mes affaires, mépriser les entreprises glorieuses et honorables; que j'aime trop les plaisirs, auxquels j'emploie l'argent que je devrois leur donner.*

en gratifications, comme ils méritent; que j'aime trop les bâtimens et les riches ouvrages, la chasse, les chiens et les chevaux, les cartes, les dés et tous les jeux, les dames, les délices, l'amour, les festins, les assemblées, comédies, bals, courses de bagues, où on me voit encore paroître avec ma barbe grise, et être aussi vain et content d'avoir reçu une bague de quelque belle dame, que dans ma jeunesse (1).

Je ne nierai pas, avoue-t-il, *qu'il n'y ait quelque chose de vrai dans ces reproches; mais on devroit me pardonner ces divertissemens, qui n'apportent aucun dommage à mes peuples, par forme de compensation de tant d'amertumes que j'ai goutées, et des peines que j'ai eues jusqu'à cinquante ans.* Il entre ensuite dans le détail des fatigues qu'il a essuyées depuis son enfance. *Est-il étonnant*, dit-il, *qu'élevé dans la licence des camps, j'aye contracté des vices? Les foiblesses sont l'apanage de l'huma-*

(1) Sully, tome II, liv. III, ch. XV, p. 137.

nité : la religion n'ordonne point de ne pas avoir de défauts, mais de ne pas s'en laisser dominer; et c'est à quoi je me suis étudié, ne pouvant faire mieux. Vous savez, ajoute-t-il, en continuant d'adresser la parole à son confident, *que, touchant mes maîtresses, qui sont la passion que tout le monde a cru la plus puissante sur moi, je les ai rabaissées dans l'occasion, et que je vous ai hautement préféré à elles.*

Je le ferai toujours, conclut-il avec une espece de transport, *et je quitterai plutôt maîtresses, amour, chasse, bâtimens, festins, plaisirs, que de perdre la moindre occasion d'acquérir honneur et gloire, dont la principale, après mon devoir envers Dieu, ma femme, mes enfans, mes fideles serviteurs et mes peuples, que j'aime comme mes enfans, est de me faire tenir pour prince loyal, de foi et de parole, et faire action sur la fin de mes jours, qui les couronne de gloire et d'honneur.*

Voilà Henri IV peint par lui-même avec cette noble franchise qui faisoit le

fond de son caractere, et cette inépuisable tendresse pour ses peuples, qui doit nous rendre sa mémoire si chere et si respectable. Il parloit selon ses desirs, lorsqu'il se promettoit désormais un empire absolu sur ses passions; mais il étoit destiné à donner encore à l'univers le spectacle d'une foiblesse qui eut des suites plus funestes que les autres.

L'écueil de ses bons desseins fut Henriette-Charlotte de Montmorenci, fille du connétable, jeune beauté dont les écrivains du temps vantent les charmes avec une espece d'enthousiasme (1). Elle fut présentée à la cour par la princesse de Montpensier, sa tante, qui la prit sous sa conduite. Dès ce premier moment elle fixa l'attention des jeunes seigneurs qui pouvoient aspirer à sa main, et on s'apperçut aussi que ses appas naissans n'échappoient pas à l'œil curieux du roi. Entre ceux qui briguoient l'alliance du connétable, Bassompierre, jeune homme recommandable

(1) Mém. rec., tome II, page 79. — Bassompierre, tome I, page 215. — Merc., tome I. — Bentivoglio, tome I.

par l'esprit et la figure, d'une naissance et d'un mérite à posséder les premieres charges de la couronne, obtint du pere la préférence. Il travailla à plaire à la jeune Montmorenci ; et ce fut à l'occasion de ses progrès auprès d'elle, que le roi laissa échapper le secret de sa passion (1). La crainte de laisser tomber l'objet de sa tendresse sous la puissance d'un mari clairvoyant, lui fit éloigner Bassompierre et proposer le prince de Condé.

Ce mariage étoit avantageux à la jeune Montmorenci ; Condé n'avoit que vingt-deux ans ; il étoit premier prince du sang,

(1) Le roi le tira un jour à part, et lui dit : *Bassompierre, je te veux parler en ami : je suis devenu non-seulement amoureux, mais fou et outré de mademoiselle de Montmorenci. Si tu l'épouses et qu'elle t'aime, je te haïrai ; si elle m'aimoit, tu me haïrois : il vaut mieux que cela ne soit point cause de notre mésintelligence.* Bassompierre, à qui ce mariage étoit très-avantageux, ne paroissoit pas alarmé des poursuites que le monarque lui faisoit appercevoir : mais le roi le pressa si fort, lui promit tant de le dédommager, que Bassompierre se désista. Henri, soulagé, l'embrassa tendrement, et *pleura* de satisfaction, tant les passions rendent petits les plus grands hommes ! Voy. *Mémoires* de Bassompierre, tome I, page 217.

par conséquent héritier présomptif de la couronne, si les enfans du roi, tous deux en bas âge, venoient à manquer. Son éducation fut très-soignée; il parloit latin, italien, espagnol, et étoit plus instruit de la littérature, et plus versé dans les hautes sciences, que les princes n'ont coutume de l'être. Bentivoglio, nonce à Bruxelles, qui l'avoit connu et cultivé, rapporte qu'il avoit les traits du visage saillans, qu'il étoit petit et maigre, trop blond, vif, dit-il, comme sont les François, plein d'esprit, donnant facilement sa confiance, parlant agréablement et beaucoup, et par-là facile à pénétrer.

Les intentions galantes du roi étoient si remarquables que ce prince hésita à s'engager, et fit dire à Henri, par le président de Thou son tuteur, qu'il ne se sentoit pas de goût pour ce mariage. Le roi, qui sentit le motif de sa répugnance, le fit venir, et lui dit, en présence du duc de Bouillon: *Vous pouvez l'épouser sans aucun soupçon sur mon compte.* Sur cette parole, Condé conclut et se maria.

Après les fêtes des noces, qui furent

brillantes et pompeuses, les présens de toute espece abonderent dans la maison de Condé ; de sorte que tant de générosité devint suspect à l'époux. Il commença par éloigner, sans affectation, sa femme de la cour. Le roi s'apperçut de la précaution ; il en marqua quelque peine, mais sans faire plus mauvais visage au mari : il tâcha, au contraire, de le gagner par de nouveaux bienfaits. Cette ruse tourna contre lui-même. Les confidens du prince, qu'apparemment le monarque n'avoit pas eu soin de gagner, empoisonnerent ces dons, et firent voir à Condé, dans les libéralités du roi, un dessein de séduction à laquelle sa jeune épouse ne résisteroit peut-être pas toujours. Henri lui-même donna lieu à ces imputations, par les imprudences qui lui échapperent. Non content de montrer trop de chagrin de son absence de la cour, il se travestit plusieurs fois, et entreprit des courses nocturnes, pour se procurer le plaisir de rester seulement quelques

momens avec elle (1). Ces indiscrétions confirmerent le prince dans la résolution de ne plus mener sa femme à la cour, et même de l'éloigner des endroits que le roi fréquentoit. Alors, non-seulement les présens cesserent, mais encore on ôta au prince des revenus dont le retranchement ne fit que l'aigrir davantage : il se permit des plaintes et des

(1) Pendant qu'elle étoit à Chantilli, il se fit annoncer comme un seigneur flamand : l'huissier le reconnut, et lui refusa la porte. Il s'en retourna tout de nuit, escorté seulement de la Varenne et de Beringheu ; leur train, tout médiocre qu'il étoit, réveilloit chiens et gens dans les villages, et on les poursuivit comme des malfaiteurs. Voyez *Mém. rec.*, tome II, page 87.

Pendant que la jeune Charlotte étoit au château de Verteuil, sur la frontiere de Picardie, surveillée par sa belle-mere, le roi gagna la dame de Trigny, qui avoit un château dans le voisinage, et elle engagea les princesses à accepter une fête chez elle. Le roi s'y rendit, comptant trouver quelque occasion de plaire et de parler : mais son indiscrétion le trahit ; la douairiere le surprit, et, très-courroucée, elle fit repartir sur-le-champ sa belle-fille. Elle promit, pour lors, de n'en rien dire à son fils : mais, dès le soir même, elle lui conta tout ; et ce fut cette aventure qui lui fit prendre la résolution d'emmener sa femme en Flandre. Voy. Lenet, tome I, page 175.

murmures ; le roi y répondit par des menaces. Le duc de Sully fut chargé d'aller signifier à Condé l'ordre de faire cesser les propos malins et calomnieux qu'occasionnoient les craintes jalouses qu'il marquoit ; de les faire cesser en ramenant sa femme à la cour, où il trouveroit toute sorte de sûreté.

Sully, le moins propre des hommes à adoucir ce qu'un pareil commandement avoit d'amer, intimida si fort le prince, en lui montrant le danger de pousser à bout la colere du roi, et en mettant dans ses discours des menaces indirectes d'exil ou de prison, qu'au lieu de plier, Condé résolut de se sauver, et d'emmener sa femme avec lui. Il avoit pris d'avance la précaution de se retirer dans son château de Verteuil, sur la frontiere de Picardie : il en partit le 29 novembre, deux heures avant le jour ; la princesse et une de ses demoiselles étoient en croupe chacune derriere un domestique : deux gentilshommes faisoient toute l'escorte (1).

(1) MM. Rochefort, Tourai, et mademoiselle de Certonne.

Ils forcerent la marche, et le même jour, de bonne heure, ils arriverent à Landrecies, premiere place des Espagnols dans les Pays-Bas. Ces provinces étoient alors gouvernées par l'archiduc Albert, qui avoit épousé l'infante Claire-Eugénie, sa cousine. Ces deux époux, aussi unis par leurs vertus que par les liens du mariage et du sang, retraçoient dans leur cour la gravité des mœurs antiques (1). Les assemblées, qui étoient très-fréquentes, les bals même et les plaisirs, qui ont coutume d'être accompagnés de tumulte, se ressentoient du goût des maîtres pour la regle et la bienséance. On y connoissoit la galanterie, mais sans pétulance; la gaieté du sexe s'y déployoit sans contrainte, parce qu'elle n'avoit à craindre ni entreprises alarmantes, ni interprétations malignes. Tout, enfin, s'y passoit dans l'ordre : les hommes s'occupoient des affaires; les femmes, à l'exemple de l'archiduchesse, travailloient de l'aiguille, et régloient leurs maisons. Albert et son

(1) Bentivoglio, tome I.

épouse mettoient leur bonheur à faire celui des peuples confiés à leurs soins, et à entretenir autour d'eux la paix, source de tous les biens : aussi ne craignoient-ils rien tant que de la voir troublée par les inquiétudes que la guerre entraîne ; et c'est par-là qu'Henri IV se flatta de les contraindre à rendre la princesse de Condé, quand il sut qu'elle étoit dans leurs états.

Sully raconte assez plaisamment la maniere dont cette nouvelle fut reçue à la cour ; il représente le roi quittant assez brusquement le jeu, se promenant à grands pas, frappant du pied, laissant échapper des exclamations de dépit, pendant que les courtisans, affectant un air de tristesse, détournoient la tête pour sourire, et que, dans l'appartement de la reine, on laissoit ouvertement éclater la joie que causoit cet événement : mais le plus curieux de la scene se passa au conseil que le roi fit assembler, quoique la nuit fût déjà avancée (1). Villeroi, pre-

(1) Sully, tome II, liv. III, ch. XXXV, page 342.

mier opinant, conclut à députer au prince de Condé quelque personne grave qui lui fît sentir l'inconvénient de sa démarche, et qui l'engageât par honneur à revenir avec sa femme. Cet avis annonçoit des lenteurs et de l'incertitude; il ne fut pas adopté. *Le vôtre,* dit le roi, en se tournant vers Sully? *Cette affaire,* répondit-il, *est trop importante pour opiner sur-le-champ. On vient de me tirer du lit; et mes conceptions ne sont pas encore bien éveillées. Dites toujours,* reprit le roi, *que faut-il faire?* Sully rêva un moment, et dit : *Rien. Comment, rien! Rien, sire; et quand les Espagnols verront que vous ne vous souciez ni du prince ni de sa femme, ils les abandonneront d'eux-mêmes.* Henri reste pensif un instant, secoue la tête, et se tourne vers Jeannin. Celui-ci, ayant eu le temps de connoître ce qui convenoit au roi, conseille d'envoyer après les fugitifs, de les ramener de gré ou de force, de les demander à l'archiduc, s'ils sont déjà sur ses terres, et, en cas de refus, de lui déclarer la guerre. Cet avis,

conforme à la vivacité d'Henri, prévalut; et il fut décidé que Praslin, capitaine des gardes, partiroit sur-le-champ, et iroit signifier à l'archiduc l'intention du roi, et le conseil finit. Sully, en sortant, lui dit, d'un air entre sérieux et badin: *Je savois bien, sire, que ne m'ayant pas donné le loisir d'y penser, je ne dirois rien qui vaille, mais dans deux jours, je vous aurois donné un bon conseil.*

Praslin partit, muni d'ordres aux gouverneurs des places et aux commandans des troupes, de lui prêter main-forte. Il auroit pu, dit-on, enlever le prince, parce que l'archiduc, dans l'intention de garder des ménagemens avec le roi, pria Condé de chercher un asyle ailleurs : il fut obligé de repasser le long de la frontiere de France, où il y avoit beaucoup de troupes, pour gagner l'Allemagne; et on soupçonna Praslin de n'avoir pas voulu user de tout son pouvoir dans une cause odieuse. Quant à la princesse, elle étoit en sûreté. Condé, pour ne point exposer ses hôtes, avoit résolu de l'em-

mener avec lui ; mais l'archiduchesse, jugeant qu'elle pécheroit contre la bienséance, en souffrant qu'une jeune personne s'exposât aux risques d'une pareille course, promit au mari de la garder, et la retira à Bruxelles. Henri, n'ayant pas réussi dans cette premiere tentative, résolut d'employer ruse et force, s'il le falloit, pour faire revenir la princesse en France ; et il ne se trouva que trop d'ames basses, de vils adulateurs qui servirent sa passion, et qui l'augmenterent peut-être par les conseils et les espérances qu'ils lui donnerent.

Il parut que, dans le commencement, la jeune princesse fut moins flattée de l'amour du roi, que des agrémens qui en étoient une suite, tels que des présens sans nombre, tous plus précieux les uns que les autres, des fêtes dont elle étoit l'héroïne, des préférences distinguées, des louanges, des respects, des hommages qui approchoient de l'adoration (1). Quand les ombrages de son mari l'eurent

(1) Mém. rec., tome II, page 113. — Bentivoglio, tome I.

retirée de la cour, et privée de ces plaisirs, elle regretta celui qui les faisoit naître sous ses pas, et aux regrets succéda une inclination qui lui donna de l'éloignement pour son époux. L'archiduchesse, en parlant d'elle, disoit : *C'est un caractere angélique, dans lequel il n'y a à reprendre que sa passion pour le roi, qui est son sortilége.*

Mais ce sortilege n'avoit rien de surnaturel ; la magie consistoit dans les conseils des femmes qui l'environnoient à Bruxelles, et qui étoient toutes gagnées ; elles faisoient parvenir entre ses mains les lettres du roi, lui dictoient les réponses, enflammoient son imagination ; et persuadoient facilement à une femme de seize ans, accoutumée au style des romans, d'employer des termes de tendresse, des allusions amoureuses, qu'elle pouvoit ne regarder que comme des jeux d'esprit, mais qui redoubloient la passion du roi, parce qu'il les regardoit comme les expressions d'un cœur tout à lui (1).

(1) Dans leur commerce, le roi étoit appelé *le Berger Céladon*, et elle, *la Nymphe Galathée*. Elle nommoit

La plus adroite et la plus ardente de ces femmes étoit l'épouse de Puisieux, comte de Berny, ambassadeur de France à Bruxelles. Le roi envoya, pour la seconder, Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, qu'il chargea de ne rien ménager, de tout risquer, et qui, en conséquence, crut pouvoir tout se permettre, afin de procurer à son maître la satisfaction qu'il désiroit. On commença, comme dans toutes les affaires, par la négociation. Le roi trouva bon que le prince revînt à Bruxelles, où il arriva le 23 décembre. Depuis ce moment, les propositions qui furent faites n'offrent qu'inconséquences et contradictions, parce que, dit Siri, on parloit toujours du prince, et très-peu de la princesse, qui étoit pourtant le sujet principal de tous ces mouvemens.

Les intérêts étoient fort compliqués à la cour de Bruxelles. Le conseil d'Espagne

Henri, *mon Cœur, mon Chevalier*, et il se fit faire une cotte-d'armes, sur laquelle son chiffre étoit entrelacé avec celui de la princesse. Voy. *Amours de Henri IV*.

n'avoit pas toujours les mêmes vues que l'archiduc. Celui-ci désiroit l'accommodement, tant par haine pour les tracasseries, que par la crainte de voir tomber sur lui tout le poids de la colere du roi. Les Espagnols, au contraire, fondoient sur ces brouilleries l'espérance de rallumer la guerre civile en France : ils ne vouloient pas que le prince se prêtât à aucun accommodement ; ils l'exhortoient, au contraire, à se déclarer ouvertement contre le second mariage du roi, et contre la légitimité de ses enfans, parce que le divorce, disoient-ils, avoit été prononcé sur de faux exposés, et ils promettoient d'appuyer ses droits de toutes leurs forces. Dans l'appréhension que Condé ne se laissât aller aux sollicitations de la France, et qu'il n'y retournât, dom Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris, lui faisoit dire qu'il n'y auroit jamais de sûreté pour lui, et l'avertissoit de se défier des espions et des émissaires corrompus, dont il prétendoit savoir certainement que le prince étoit environné. Spinola, l'homme de

l'Espagne à Bruxelles, entrant dans ces vues, affectoit les plus grandes attentions pour des hôtes si précieux ; et, sous prétexte de veiller à ce qu'il ne leur fût fait aucune violence, il prenoit toutes les précautions nécessaires afin qu'ils ne pussent s'échapper. On soupçonna qu'à la politique, Spinola joignoit un intérêt plus puissant, savoir, un goût vif pour la princesse. Elle s'en apperçut elle-même ; et, dans la suite, racontant cette aventure, elle disoit naïvement : *Mon étoile me destinoit à être aimée par des vieux.*

Quant aux propositions des agens du roi auprès du prince, elles déceloient leur embarras : ils l'exhortoient à revenir en France avec sa femme ; il y consentoit ; mais il demandoit de vivre éloigné de la cour, et qu'on lui donnât une place de sûreté. Les négociateurs répondoient que ce seroit une précaution déshonorante pour le roi, et que si le prince craignoit quelque chose, il pourroit, après avoir ramené son épouse, aller faire une promenade de dix-huit mois ou deux ans en

Italie. Si vous l'aimez mieux, lui disoit-on, il est possible de rompre votre mariage, et le roi se chargera d'en poursuivre à Rome la dissolution. Le prince ne s'y refusoit pas; mais il vouloit, en attendant, rester maître de sa femme. D'Estrées répondoit qu'il falloit qu'elle fût hors de la puissance de son mari, afin de donner un consentement libre aux procédures. On faisoit semblant d'appréhender que la jeune épouse n'éprouvât quelques mauvais traitemens de la part d'un mari ombrageux; et on la faisoit redemander à l'archiduc par le connétable son pere, ou bien madame d'Angoulême, sa tante, qu'on savoit être une complaisante du roi, offroit de venir demeurer auprès d'elle à Bruxelles, pour la préserver des attentats de la jalousie.

Les pourparlers n'avançoïent pas les affaires, et le mois de février s'écouloit sans que rien se terminât (1). D'Estrées prit alors la résolution de trancher le nœud des difficultés, par l'enlévement,

(1) Mém. rec. page 113.

Il raconte lui-même qu'il entretenoit des espions auprès de la femme et du mari; qu'il étoit instruit de leurs dispositions, et que ces lumieres lui servoient à fomenter leur désunion. Le but d'obliger un roi peut-il ennoblir un pareil manége? Il connoissoit aussi les lieux où le prince passoit son temps, et les momens où la princesse étoit libre. D'Estrées s'assura de son consentement, aisé à obtenir d'une jeune personne entourée de gens consommés dans l'art de la séduction. Il forma le plan de son entreprise, qui étoit infaillible, et l'envoya au roi (1). Ce prince, dévoré par le desir de se satisfaire, comptoit tous les momens; et quand il jugea que l'exécution ne pouvoit plus éprouver d'obstacles, il dit à la reine: *Tel jour, à telle heure, vous verrez ici la princesse de Condé.*

(1) Du palais d'Orange, où logeoit la princesse, au fossé de la place, il n'y avoit qu'une rue. Elle s'étoit engagée à sortir à une heure marquée, couverte d'une faille, grand voile que portoient les Flamandes. D'Estrées l'auroit attendue à la porte du palais avec quinze soldats qu'il tenoit cachés dans les auberges de Bruxelles. Manicamp, à la tête de vingt-cinq hommes, devoit la prendre en croupe sur le bord du fossé, qu'elle auroit

La reine fait sur-le-champ avertir l'ambassadeur d'Espagne. Celui-ci dépêche un courier, qui fait tant de diligence, qu'il précéde l'heure fixée pour l'enlévement. Condé demande des gardes; l'archiduc lui en donne : ils s'emparent avec fracas des avenues du palais d'Orange. Toute la ville est en rumeur. D'Estrées s'apperçoit bien qu'il est découvert, et se détermine à faire du moins bonne contenance. Il demande audience, quoiqu'il fût déjà nuit, se plaint hautement des bruits injurieux qu'on répand contre son maître, et demande que les gardes soient levées. Albert répond tranquillement qu'il y a une entreprise formée, qu'il en est sûr; qu'il croit bien que le roi n'y a aucune part; que sans doute c'est l'ouvrage de quelques françois trop zélés, qui ont cru

descendu et remonté par des échelles. A six lieues de-là ils trouvoient la garnison de Rocroy, et on se flattoit d'être sur les terres de France avant que l'archiduc eût envoyé à la poursuite; ou, s'il envoyoit, comme dans un premier mouvement de surprise il ne pouvoit pas détacher beaucoup de monde, la résolution étoit prise de faire face, pour donner à la princesse le temps de gagner l'avance. Voy. *Mém. rec.*, tome II, p. 113.

par-là obliger leur maître; mais que pour obvier à ces inconvéniens, dès le lendemain il donnera à la princesse un asyle dans le palais, auprès de l'archiduchesse son épouse.

Cette résolution fut un coup de foudre pour d'Estrées; elle anéantissoit ses projets et ses espérances : il se replia en cent manieres, pour tâcher d'obtenir un délai. La princesse, par son avis, fit la malade; en même-temps elle demanda un bal à Spinola, qui s'excusa sur les circonstances avec un sourire ironique. Enfin, dès le lendemain, comme l'avoit promis l'archiduc, elle coucha au palais. Alors d'Estrées ne ménagea plus rien; il fit signifier par un notaire à Condé un ordre du roi, qui lui enjoignoit de revenir en France, sous peine d'être déclaré criminel de lese-majesté. Le prince ne s'épouvanta pas; il répondit respectueusement à la sommation : mais il fit à d'Estrées des reproches vifs sur le rôle qu'il jouoit dans cette affaire. *Tout ce que j'ai fait,* répliqua le courtisan, *a été pour obéir aux ordres du roi mon maître, que je dois exé-*

cuter, justes ou injustes. Cette morale le consola sans doute du mauvais succès de son entreprise.

Quand elle eut échoué, toute négociation cessa. Aux démarches pacifiques succéderent des préparatifs de guerre. Henri mit ses troupes en état, et montra à l'Espagne étonnée, l'armement le plus formidable qui eût jamais menacé sa puissance. Ce fut alors, dit-on, qu'il conçut le dessein de former de toute l'Europe une république pacifique, par le moyen d'un conseil composé des députés de tous les souverains. Ce conseil auroit eu à sa disposition une armée, formée des contingens de ces princes, toujours prête à marcher contre ceux d'entr'eux qui voudroient rompre l'équilibre; projet gigantesque, vanté par quelques écrivains, mais qu'on ne doit regarder que comme un délire politique, qui n'a jamais pu être enfanté par une tête aussi saine que celle d'Henri IV.

Son embarras rouloit moins sur le plan de la guerre qu'il vouloit entreprendre,

que sur les motifs qu'il lui donneroit (1). Ce prince étoit outré contre les Espagnols, qu'il supposoit ne retenir la princesse que pour le chagriner. *Ces gens*, disoit-il, *me mettent au désespoir.* Mais ce n'étoit pas-là une raison de rupture à publier. Pendant qu'il en cherchoit, il s'en présenta deux assez plausibles; une du côté de l'Allemagne; une autre du côté de l'Italie. En Allemagne, Jean-Guillaume, duc de Cleves et de Juillers, étant mort sans enfans, avoit laissé sa riche succession à disputer entre cinq prétendans (2). De ces cinq, le marquis de Brandebourg et le duc de Neubourg firent cause commune, et entrerent à main armée dans l'héritage. L'empereur Léopold, mécontent de cette conduite, ou se réservant ces états à lui-même, leur refusa l'investiture: ils réclamerent la protection du roi de France, qui résolut de forcer l'empereur à les

(1) Bassompierre, tome I, page 272.

(2) Le marquis de Brandebourg, le duc de Neubourg, le duc de Deux-Ponts, l'électeur de Saxe et le marquis de Burgaw.

mettre dans leurs droits. Henri montra la même bonne volonté aux petits souverains d'Italie, et aux Grisons, seigneurs de la Valteline, qui s'indignoient de la tyrannie exercée sur eux par le comte de Fuentes. Le roi écouta leurs plaintes, leur conseilla de secouer le joug, et se disposa à les aider. Il gagna aussi le duc de Savoie, et lui promit des forces pour conquérir le duché de Milan. De tous ces côtés, Henri ne se déclara qu'auxiliaire; mais il se proposoit de se porter lui-même avec sa grande armée sur les frontieres de Flandre, et d'attaquer cette province en personne, si on ne lui donnoit pas la satisfaction qu'il demandoit.

L'Espagne sentit que si la guerre s'entamoit, elle ne pourroit la soutenir sans perte: c'est pourquoi Philippe auroit voulu la prévenir. Il fit proposer le mariage de l'infante sa fille avec le dauphin, tous deux du même âge. Le roi refusa d'entrer en pourparler à cet égard, et son refus donna lieu de publier que ce n'étoit ni l'intérêt de ses alliés, ni celui de son royaume, qui l'engageoit à rompre la

paix, mais sa seule passion, et que la princesse de Condé étoit une nouvelle Hélene qui alloit embrâser l'Europe. Cette opinion se répandit en France avec tout l'odieux dont on put la charger. On y ajouta que le roi vouloit détrôner le pape, et mettre un huguenot à sa place : imputations puériles, calomnies ridicules, mais qui font impression sur le peuple. On remarqua qu'il n'avoit plus la même ardeur pour la guerre, et que les enrôlemens devenoient difficiles : on se permettoit dans les conversations sur la rupture de la paix, des réflexions qui montroient que les vrais motifs n'étoient ni inconnus, ni approuvés. Les étrangers pensoient à ce sujet comme la plupart des François. La fuite du prince de Condé, qui, ne se croyant pas en sûreté à Bruxelles, se sauva à Milan, redoubla les préventions.

Quels cris d'étonnement dans toute l'Europe, quand on vit le plus proche parent du roi, le premier prince du sang, obligé de se cacher, de fuir, de chercher un asyle chez les étrangers, parce qu'il

ne vouloit pas livrer sa femme! Les amis de Henri en étoient consternés; ses ministres ne le justifioient qu'avec une espece de honte. Lui-même ne parloit de la princesse, du prince, de son dépit contre les Espagnols, qu'en termes ambigus, qui marquoient son embarras: il devenoit rêveur, furieux, impatient; il n'aspiroit qu'au moment d'être à la tête de son armée, se flattant sans doute que le fracas des armes feroit diversion aux idées noires dont il étoit fatigué; car ce fut alors qu'il eut toutes ces inquiétudes, toutes ces alarmes intérieures, dont on a fait depuis des pressentimens et des prédilections. Comme il comptoit que son expédition seroit longue et pourroit le distraire des soins de son royaume, il vouloit laisser sa femme régente; et afin de lui donner plus d'autorité, il résolut de la faire couronner: mais ce couronnement étoit un vrai tourment pour lui. Quelquefois il en hâtoit les apprêts avec la plus grande diligence; quelquefois il étoit piqué de l'empressement de la reine, et suspendoit les pré-

paratifs (1). Enfin, dans ses paroles, comme dans ses actions on voyoit les symptômes d'une agitation inquiette, qui surprenoit autant que la tranquillité des Espagnols (2).

Il paroît en effet singulier que, se voyant menacés par des forces si considérables, ils ne prissent aucune mesure pour résister: c'est ce qui fait dire à Sully, qu'au défaut d'une défense légitime, *ils étoient disposés à se sauver par trahisons, perfidies, meurtres, empoisonnemens et assassinats*. Mornay pensoit

(1) Siri rapporte que le roi voulut engager la reine à écrire à l'archiduc de renvoyer la princesse de Condé, et qu'elle refusa en disant : *Je veux bien souffrir vos amours, mais jamais je ne serai votre complaisante.* Henri se fâcha, et la menaça d'empêcher le couronnement. Il s'appaisa néanmoins, et le permit. Cette anecdote explique les variations du roi. Voy. *Mém. rec.*, tome II, page 260.

(2) *Par D...*, disoit-il, en frappant des mains, *je mourrai en cette ville, et n'en sortirai jamais : ils me tueront; car je sais bien qu'ils n'ont d'autres remedes à leurs dangers, que ma mort. Ah! maudit sacre, tu seras cause de ma mort!* Voyez Sully, tome II, chap. XL, page 474.

de même. Mais sans recourir à des conjectures déshonorantes, on explique aisément leur inaction, quand on se rappelle qu'ils avoient en main un moyen sûr et prompt de faire tomber les armes de la main du roi, lorsqu'ils seroient pressés : c'étoit de lui rendre le prince et la princesse de Condé.

Pendant que les ennemis étrangers affectoient cette sécurité, les François attachés au roi se laissoient troubler par des événemens ordinaires, qu'ils transformoient en pronostics effrayans (1). On répandoit aussi des horoscopes, des prédictions, des bruits de conspirations et d'attentats, tous si mal fondés, que le roi, rebuté, ne vouloit plus en entendre

(1) Le taureau du troupeau du roi, en Béarn, qu'on appeloit *le Roi*, se fracassa de lui-même la tête contre une muraille, et mourut. Une vache de pierre, élevée sur la porte du château de Pau, tomba, et se brisa. La vache est le symbole du Béarn. Le mai du palais tomba aussi, etc., etc. Voyez le *Mercure*.

Sully, tome II, ch. XL, page 474. — Matthieu, page 38. — Le Grain, tome VIII, page 432. — L'Etoile. — Mercure. — Nicolas Pasquier, vol. II, p. 1053.

parler (1). A son exemple, les ministres, Sully lui-même, si intéressé à la conservation de son maître, n'en faisoient aucun cas, et regardoient ces avertissemens et ces délations, comme plus capables d'inquiéter que de servir.

Mais ce qu'ils auroient dû tous ne pas négliger, c'étoit ce qui se passoit à la cour. Il y régnoit une indiscrétion effrénée. Les mécontens trouvant à mordre sur les motifs de la guerre qu'on alloit commencer, n'épargnoient pas le monarque. La reine, toujours ulcérée des infidélités de son époux, se soulageoit par des plaintes assez publiques, qui enhardissoient la médisance et la ca-

(1) Le médecin la Brosse fit dire au roi, par le duc de Vendôme, qu'il prît garde à lui, et que, s'il pouvoit éviter un malheur dont il étoit menacé, il vivroit encore trente ans. Henri répondit : *C'est un vieux fou, et vous un jeune.* Il dit une autre fois : *Si je m'alarmois de toutes ces prédictions, je ne vivrois pas.* Voyez Matthieu, depuis page 26 jusqu'à 40.

La Riviere, médecin du roi, s'occupoit beaucoup de la composition des contrepoisons. Voyez Amelot, sur d'Ossat, tome V, page 172.

lomnie. Les confidens de cette princesse, entr'autres, Concini et sa femme, se permettoient des railleries sur les galanteries du roi, si peu séantes à son âge, et des murmures de ce qu'il prostituoit à d'autres une tendresse que la reine méritoit si bien (1). Enfin, des prédicateurs indiscrets osoient l'apostropher en face, en des termes que le seul respect pour le lieu où ils parloient, auroit dû leur interdire (2). Henri étoit instruit des attaques sourdes qu'on donnoit à sa réputation et à sa tranquillité. Quelquefois il méditoit d'en punir les auteurs (3). Mais

(1) Henri se plaignoit que Concini jetoit dans l'ame de la reine des défiances, *telles*, dit-il, *que si je désirois me défaire d'elle; et sont venus jusqu'à lui persuader de ne manger de rien de ce que je lui envoyois.*

(2) Le roi, entrant un jour à l'église, avec madame de Verneuil, le P. Gontieri, prédicateur, lui dit: *Jusqu'à quand, sire, viendrez-vous ici, entouré de femmes comme dans un sérail?* Voy. Le Grain, l. VIII, p. 432.

(3) *Je veux*, disoit-il, *qu'elle* (la reine) *chasse certaines gens qui me sont suspects, pour avoir donné, les uns de mauvais conseils contre ma vie, et les autres,*

il revenoit bientôt à sa bonté ordinaire, et se contentoit de dire : *Quand je n'y serai plus, on verra ce que je vaux.*

Ces mécontentemens ne l'empêcherent pas de permettre le couronnement de la reine; il se fit à Saint-Denis, le 13 mai (1). Il échappa à ce prince, pendant la cérémonie, une réflexion morale et chrétienne, que l'histoire ne doit point omettre. Voyant la grande affluence de personnes de tout état et de toute condition : *Ceci*, dit-il, *me fait souvenir du jour du jugement, et on seroit bien étonné si le juge se présentoit.* Il fut très-gai toute la journée; mais en entrant dans Paris, ses soucis recommencerent. Le lendemain 14 mai, jour funeste, Henri s'occupa toute la matinée des affaires de la guerre. Il avoit envoyé demander à l'archiduc le passage par la Flandre, pour pénétrer en Allemagne; et, comptant sur un refus, il s'apprêtoit

médit de moi mal-à-propos, et témoigné qu'ils ne m'aimoient guere. Voyez Nouv. Sully, tome VII, page 243.

(1) Matthieu, page 41.

à l'obtenir par force. On remarqua qu'en sortant de son cabinet, il se promena long-temps dans les Tuileries avec la marquise de Verneuil, qu'il ne voyoit plus que rarement (1). Il lui promit de faire un état brillant à son fils. Son dessein, dit-on, étoit de lui donner tout ce qu'il possédoit avant que d'être roi; et pour lui montrer qu'il ne lui restoit plus aucun ressentiment des choses passées, il vouloit tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, et lui donner le commandement de la cavalerie légere: mais ces projets étoient souvent entrecoupés de sombres rêveries, de pensées mélancoliques, qui lui arrachoient, malgré lui, des élans de tristesse. En vain ses courtisans tâchoient de redonner quelque vigueur à cette ame flétrie: *Mes amis*, leur répétoit-il, comme s'ils

(1) Il entendit la messe aux Feuillans. Bassompierre y avoit fait construire une chapelle, avec cette épigraphe, tirée du psaume: *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* « En bon Allemand, » dit-il à Bassompierre, vous devriez ajouter: *Calicem* » *accipiam* ». Voy. Mémoires de Bassompierre, tome I, page 276.

eussent tous été conjurés contre lui, *je mourrai l'un de ces jours ; et quand vous m'aurez perdu, vous connoîtrez ce que je valois, et la différence qu'il y a de moi à un autre homme.* Inutilement s'efforçoient-ils encore de le rappeler à la joie, en lui remettant sous les yeux les avantages dont il jouissoit : bonne santé, royaume florissant, amour de ses sujets, belle femme, beaux enfans, *Que vous faut-il de plus*, lui disoient-ils ? *Qu'avez-vous à désirer ? Ah ! mes amis*, répondoit-il en soupirant, *il faut quitter tout cela.*

Pendant le dîner, il s'entretint de projets utiles à son royaume, de la satisfaction de se trouver à la tête de ses troupes, du plaisir qu'il avoit de ce que cette guerre ne coûteroit rien à ses peuples, et de ce qu'il y sacrifieroit tout au plus ses épargnes (1). En quittant la table, il se promena à grands pas, d'un

(1) Matthieu, page 810. — L'Etoile. — Mém. de Condé, tome VI, page 19. — D'Avrigny, tome I, page 116. — Nicolas Pasquier, vol. II, page 1055. — Gramond, page 8. — Mém. rec., tome IV.

air irrésolu, demanda son carrosse, y monta, y fit monter avec lui les ducs d'Epernon, de Roquelaure, Montbazon, Lavardin et la Force. Quand on lui demanda où il vouloit aller : *Tirez-moi d'ici*, dit-il d'un ton chagrin ; puis il commanda qu'on le menât à l'arsenal, où il vouloit converser avec Sully. Les rues étoient embarrassées par les apprêts qu'on faisoit pour l'entrée solennelle de la reine. Au coin de la rue de la Ferronnerie, qui étoit alors fort étroite, un surcroît d'embarras, occasionné par des voitures de vin, obligea les gardes de se disperser, et le carrosse d'arrêter. Dans ce moment, un homme, appelé Ravaillac, nom trop fameux, qui suivoit le roi depuis le Louvre, monta sur la petite roue du carrosse, et porta à Henri IV deux coups de couteau, dont l'un lui perça le cœur.

Si Ravaillac eût jeté son couteau, et se fût confondu dans la foule, jamais on n'auroit pu découvrir d'où partoit le coup. Il resta près du carrosse, son couteau à la main, comme un homme

troublé : deux valets-de-pied le saisirent ; les gardes, accourant au bruit, l'épée haute, voulurent se jeter sur lui ; le duc d'Epernon les contint, et le fit mettre en sûreté. Les chevaux tournerent bride, et on reporta tristement au Louvre le corps sanglant du malheureux Henri.

Dans ces occasions, chacun prétend deviner, ou être bien instruit. L'opinion la plus générale fut qu'il y avoit une conspiration. On y mettoit des personnes de partis et de caracteres absolument contraires : la reine et la marquise de Verneuil, les jésuites et les huguenots, le prince de Condé, le conseil d'Espagne, le comte de Fuentes, tous ceux enfin, tant au dedans qu'au dehors du royaume, qui avoient des relations directes ou indirectes à la cour. Sans pouvoir précisément assigner les coupables, on croit encore assez communément qu'il y eut des complices. Si on les cherche dans le procès de Ravaillac, la piece la plus authentique qu'on puisse consulter, on n'en trouvera aucun. Ce monstre paroît toujours seul, en proie à des visions tantôt

puériles, tantôt impies (1), dévoré de scrupules causés par l'ignorance et une fausse idée de la religion, curieux de nouvelles d'état, écoutant avidement, sans choix ni discernement, ce qui se disoit sur ce sujet entre les gens de la lie du peuple, sa compagnie ordinaire, et réalisant dans sa noire imagination les desseins injustes que ces personnes mal instruites prêtoient au roi. Ravaillac, au moment qu'il fut arrêté, dans ses interrogatoires, à la torture, sur l'échafaud, pendant la durée d'un cruel supplice, a soutenu, sans jamais varier, qu'il n'avoit aucun complice : il a dit et protesté qu'il s'étoit déterminé à cet attentat, parce qu'il croyoit que le roi favorisoit les huguenots, qu'il étoit lui-même huguenot dans l'ame, et qu'il vouloit faire la guerre au pape ; que cette idée lui étoit venue des sermons auxquels il avoit assisté; qu'en conséquence

(1) En soufflant son feu la nuit, il se voyoit environné d'étincelles comme en enfer, et des hosties enflammées sortoient de son soufflet, etc. Mém. de Condé, tome VI.

des plaintes qu'il entendoit faire du gouvernement, il s'étoit persuadé que le roi n'étoit pas aimé, et qu'il rendroit un grand service à la France, en la délivrant de ce monarque. En effet, il montra beaucoup d'étonnement, quand il vit, au moment de son supplice, le peuple, désolé de la mort du roi, le charger de malédictions, lui refuser les prieres qu'on fait ordinairement pour ces malheureux, et ne point dédaigner d'aider le bourreau à exécuter l'arrêt porté contre lui (1).

Ravaillac étoit parti d'Angoulême, sa patrie, six mois avant son crime, dans l'intention, disoit-il, de parler au roi, et de ne le tuer que s'il ne pouvoit réussir à le convertir. Il se présenta au Louvre et sur le passage du roi, à plusieurs reprises, fut toujours repoussé, et enfin s'en retourna. Il vécut quelque temps moins tourmenté par ses visions : mais, vers Pâques, il se sentit tenté avec plus

(1) Les chevaux s'étant rebutés, après plusieurs tirades, un homme, qui se trouva sur la place, offrit les siens volontairement. Voyez Mém. de Condé, tome VI.

de violence; il revint à Paris, vola, dans une auberge, un couteau qu'il trouva propre à son exécrable dessein, et s'en retourna encore. Etant près d'Etampes, pour ne pas succomber, il cassa entre deux pierres la pointe de son couteau, la refit presqu'aussi-tôt, regagna Paris, suivit le roi pendant deux jours; et s'il n'avoit pas trouvé cette occasion, il étoit résolu de s'en retourner le lendemain, faute d'argent: d'ailleurs, il affirma que jamais il n'avoit parlé de son dessein, ni pris conseil de personne. Ces faits minutieux, qui sont les plus importans dans ces sortes d'affaires, faits tous également prouvés, ne laissent conjecturer aucun complot dont Ravaillac ait été l'instrument. Il ne faut pas toujours des exhortations, de l'argent et des promesses, pour armer de pareils monstres. Des murmures sourds, des plaintes trop hardies, de la licence dans les réflexions et les conjectures, peuvent enflammer ces tempéramens bilieux, ces hommes dévorés d'un feu sombre, qui se nourrissent de mélancolie, et savourent, pour ainsi dire,

les mécontentemens. On a vu, par les aveux de Ravaillac, qu'il étoit un de ces fanatiques d'état, si dangereux, et qui sont peut-être plus communs qu'on ne pense.

Au premier bruit de la mort d'Henri IV, causée par un attentat si horrible, la France entiere parut plongée dans le deuil. Le commerce fut suspendu ; les travaux de toute espece cesserent; les gens de la campagne se transportoient par troupes sur les grands chemins, pour avoir des nouvelles ; et quand ils ne purent plus douter de leur malheur, ils s'écrierent : *Nous avons perdu notre pere.* Ils lui rendoient ainsi en regrets la tendresse qu'il avoit toujours montrée pour cette partie précieuse de ses sujets. Ce bon prince s'entretenoit volontiers avec eux, s'informoit du prix des denrées, de leurs gains, de leurs pertes, de leurs ressources. Les courtisans, qui voudroient que toutes les faveurs du souverain fussent pour eux ; les ministres, qui ont quelquefois trop de raisons pour craindre la curiosité du prince, blâmoient cette popularité, comme incom-

patible avec la majesté. *Les rois mes prédécesseurs*, leur répondoit-il, *tenoient à déshonneur de savoir combien valoit un teston ; mais, quant à moi, je voudrois savoir ce que vaut une pite, et combien de peine ont les pauvres gens pour l'acquérir, afin qu'ils ne fussent chargés que selon leur portée ;* sentimens paternels, qui lui assurent à jamais l'amour et la vénération des François. Encore maintenant, le nom d'Henri IV présente à l'esprit l'idée d'un roi clément, doux, affable, bienfaisant, plus recommandable même par la bonté de son cœur, que par ses qualités héroïques ; et si la sévérité de l'histoire permettoit de ne le peindre qu'avec des couleurs agréables à la nation, tout écrivain, en parlant de lui, seroit son panégyriste.

Henri, surnommé *le Grand*, aussi-tôt après sa mort, laissa un royaume florissant, des finances en bon ordre, quinze millions, fruits de ses épargnes, déposés à la Bastille, plusieurs armées et ses places abondamment pourvues,

un corps d'officiers braves et expérimentés, des alliances solides, et un conseil bien composé. Le monarque avoit dessein de nommer sa femme régente, en partant pour l'armée. Cette disposition étoit un bon préjugé en faveur de Marie de Médicis : mais ce préjugé se trouvoit balancé par les partisans du prince de Condé et du comte de Soissons, tous deux absens de la cour. Ils prétendoient que ces princes avoient des droits à la régence, et ils vouloient qu'on les attendît pour statuer quelque chose à cet égard. Le duc d'Epernon, très-attaché à la reine, en vit plusieurs qu'il gagna, et il prit des mesures, afin que la mauvaise volonté des autres ne pût nuire aux desseins de la reine. On n'eut garde de différer le lit de justice, comme le désiroient les amis des princes, et il se tint le lendemain de l'assassinat. Beaucoup de troupes, postées par Epernon, entouroient le lieu de l'assemblée ; et après les harangues funebres des magistrats, entrecoupées par les sanglots des assis-

tans, et suivies d'un morne silence, Marie de Médicis fut déclarée régente (1).

Du reste, il n'y eut pas le moindre mouvement en France. La reine parla aux gouverneurs de places et de provinces, qui étoient alors à la cour; elle les combla de caresses, et les fit partir chacun pour leurs départemens, où ils allerent répandre les promesses d'un gouvernement doux et humain; promesses qui entretinrent tout en paix, comme si le roi vivoit encore. Les effets de sa mort furent plus marqués hors du royaume. Le duc de Savoie, qui n'avoit pris des engagemens contre l'Espagne que dans l'espérance d'être puissamment secondé par Henri, tomba dans le découragement. Les alliés d'Allemagne furent déconcertés : on leur promit, à la vérité, qu'ils ne seroient pas abandonnés; mais ils sentoient trop la différence qu'il y auroit entre les secours

(1) Il y eut altercation sur cette clause, *que la régence étoit donnée conformément à l'arrêt du parlement.* Le chancelier l'omit dans le prononcé; mais on l'inscrivit sur le registre. Voyez Gramond, page 5.

donnés par une régente timide et indifférente, et ceux qu'ils attendoient d'un monarque belliqueux et personnellement piqué contre leurs communs ennemis. Le roi d'Espagne, en apprenant ce tragique événement, marqua beaucoup de surprise, mais ni joie ni tristesse. Les Hollandois et les Vénitiens en furent profondément attristés. Le roi d'Angleterre se montra touché comme on l'est par la perte d'un ami. Le pape Paul V versa des larmes, et dit au cardinal d'Ossat : *Vous avez perdu un bon maître, et moi mon bras droit.* L'archiduc Albert, qui avoit à craindre, plus qu'un autre, les premiers éclats de la colere de Henri, reçut cette nouvelle en homme qui, après avoir été, malgré lui, témoin des foiblesses d'un grand roi, ne gardoit plus que le souvenir de ses vertus. Le seul qui laissa éclater une joie aussi cruelle qu'indécente, fut l'implacable comte de Fuentes (1). Il crut qu'il alloit enfin faire

(1) Ayant reçu cette nouvelle la nuit, il fit réveiller tout son monde, pour s'en réjouir avec lui, comme de l'événement le plus heureux. Voyez d'Ossat.

porter à la France tout le poids de la haine qu'il lui avoit jurée ; mais la mort le surprit lui-même quelques mois après. Ainsi l'événement le plus capable d'ébranler l'Europe, ne causa d'abord aucun mouvement remarquable.

Mais ceux qui connoissoient l'intérieur de la cour de France, durent prévoir du changement. Il n'étoit pas vraisemblable que les ministres du roi, ceux qui avoient joui par préférence de sa confiance, de son estime, eussent les mêmes prérogatives auprès de la reine ; au contraire, les personnes que ce prince ne souffroit qu'avec regret auprès de sa femme, comme capables de lui donner des conseils dangereux, se flatterent, à juste titre, d'éloigner bientôt les autres. Ainsi, les motifs de discorde étoient tous établis au moment que Marie prit en main les rênes du gouvernement ; et, loin d'être surpris de ce qu'il survint des brouilleries, on doit trouver singulier de ce qu'elles tarderent à éclater.

Ce délai vint de l'incertitude où étoient tous les intéressés, sur la conduite que

la reine tiendroit désormais. Ceux qui l'avoient gouvernée jusqu'alors, ignoroient si, devenue la maîtresse, elle continueroit à suivre leurs avis ; et, dans la crainte qu'elle ne les soutînt pas, ils ne lui donnoient que des conseils mitigés, qu'ils pourroient rétracter dans le besoin. Les autres espéroient que cette princesse, sentant la nécessité d'une impartialité absolue, renonceroit aux préjugés qu'elle avoit autrefois conçus contre eux. Pour la gagner; ils se prêtoient complaisamment à ses desirs, et ménageoient leurs adversaires, afin d'en être ménagés. Enfin, dans ces commencemens, la reine se conduisit avec une circonspection qui l'auroit rendue maîtresse des événemens, si elle eût duré. Par l'avis de Villeroi, elle conserva les anciens ministres. Une foule de prétendans briguoient l'entrée au conseil : de ce nombre étoient le comte de Soissons, le connétable, le cardinal de Joyeuse (1), les

(1) Il possédoit un très-grand nombre de bénéfices, entre autres, trois évêchés. Un religieux, prêchant

ducs de Guise, de Mayenne, de Nevers, de Bouillon, d'Epernon, guidés par des intérêts opposés. La reine les y admit presque tous; et ce fut encore par le conseil de Villeroi, qui fit entendre à la régente, que plus ils seroient de conseillers, plus elle auroit de facilité à les diviser et à faire prévaloir ses volontés. On croit que le ministre, dans la composition d'un conseil si nombreux, eut un motif de politique plus raffiné: ce fut d'espérer qu'une si grande assemblée n'auroit ni union ni secret, et que la reine, fatiguée des disputes perpétuelles, en viendroit à n'occuper le conseil que des moindres affaires, et à consulter, pour les essentielles, les seuls

devant lui, s'éleva vivement contre cet abus. Le cardinal, après le sermon, lui remontra que son opinion étoit trop rigoureuse, et lui proposa une conférence sur ce sujet, avec les théologiens d'un sentiment contraire: le religieux accepta. Quand on fut assemblé, Joyeuse, après un court préambule, dit: *qu'outre les raisons qu'il venoit d'exposer briévement, il avoit une dispense du pape. Pour bien faire*, répartit brusquement le religieux, *il ne faut pas de dispense;* et la conférence finit. Voy. Matthieu, fils, page 47.

ministres ; qu'ainsi ils retiendroient le gouvernail de l'état qu'on leur disputoit : ruse adroite, dont le succès ne fut cependant pas complet, par l'irrésolution de la régente, qui n'eut jamais un plan fixe d'administration.

Le premier objet de délibération qui se présenta au conseil, fut la guerre que le feu roi étoit près de commencer. Le chancelier ouvrit un avis qui auroit empêché de rompre la paix : c'étoit une double alliance de Louis XIII avec l'infante d'Espagne, et de l'infant avec une fille de France. Sully représenta que ce seroit abandonner les alliés d'Allemagne et d'Italie au ressentiment implacable de la maison d'Autriche, et il vouloit qu'on commençât vigoureusement la guerre, ne fût-ce que pour leur donner moyen de faire une paix moins désavantageuse. Ni l'un ni l'autre avis ne furent suivis. On prit une résolution mitoyenne, qui consista à montrer quelques troupes en Dauphiné, prêtes à aller au secours du duc de Savoie, qui étoit déjà entré en campagne.

Mais ces apparences n'en imposerent

pas assez aux Espagnols pour sauver le duc, et la France souffrit que son allié fût réduit à envoyer un de ses fils à Madrid, demander pardon d'avoir abandonné l'alliance de cette cour. On fit des efforts plus réels du côté de l'Allemagne; ils eurent aussi plus de succès, et les François affermirent le marquis de Brandebourg et le duc de Neubourg dans l'héritage de Cleves et de Juilliers, dont l'archiduc Léopold leur disputoit la possession.

Après la guerre, le retour du prince de Condé occupa le conseil. Il n'y avoit pas d'avantages auxquels ses partisans ne crussent pouvoir prétendre pour lui et pour eux, en dédommagement des désagrémens qu'il avoit éprouvés. *Il faudra voir*, disoit, d'un air de suffisance, la princesse d'Orange, sa sœur, *il faudra voir comment mon frere sera reçu en France.* De Milan, où il se trouvoit, à la mort du roi, le prince se rendit précipitamment en Flandre, et parut inopinément à Bruxelles, le matin du 19 juin. Son épouse, déjà désolée du tra-

gique accident qui lui avoit enlevé son soutien, fut consternée de l'arrivée de son mari. Elle n'eut pas à se louer de ses égards. Il déclara publiquement qu'il vouloit rompre son mariage; et, en particulier, il s'expliqua d'une maniere très-désobligeante sur l'humeur volage de sa jeune épouse (1). Le ton ironique du mari, son air mécontent et contraint, se soutinrent quelques jours. Plusieurs personnes intéressées à brouiller les maisons de Condé et de Montmorenci, fomentoient la division. Mais deux époux, l'un de vingt-deux ans, l'autre de dix-sept, ne pouvoient rester brouillés en se voyant tous les jours. Bientôt le prince ne se comporta plus qu'en homme qui cherche seulement à sauver les apparences. Il se plaignoit des calomnies avancées contre sa conduite envers sa

(1) Siri, après avoir rapporté les railleries piquantes du prince, fait cette réflexion : *C'est ainsi que les François parlent de leurs épouses, et souvent des femmes en général. Ces propos semblent fort étranges aux oreilles qui n'y sont pas accoutumées; mais en France c'est la coutume.* Voy. Mém. rec., tome II, p. 322.

femme, sur-tout d'une requête présentée au feu roi, sous le nom du connétable, dans laquelle il étoit accusé de maltraiter son épouse, jusqu'à faire craindre pour sa vie. Le connétable déclara que cette requête n'étoit pas de lui, qu'apparemment son secrétaire, gagné, la lui avoit fait approuver, en lui présentant un papier pour un autre; *ce qui étoit d'autant plus aisé*, disoit-il, *que je ne sais ni lire ni écrire.* Le président Jeannin vint à l'appui de cette réparation, en disant que c'étoit lui-même qui avoit composé cette requête, par l'ordre exprès du roi, et il en demanda pardon au prince, qui se montra satisfait. Tout fut oublié; les deux époux se réunirent. La princesse s'attacha sincérement à son mari, et devint même par la suite la compagne volontaire de ses infortunes. Pendant que ce raccommodement se traitoit, Condé faisoit aussi négocier son rappel en France. Il auroit voulu mettre son retour à prix; et plusieurs personnes du conseil appuyoient ses prétentions: mais la reine ne voulut entendre à

aucune condition, rétractation ni excuse de ce qui s'étoit passé ; elle se contenta de lui ouvrir les portes du royaume, et de le recevoir, malgré les craintes qu'on lui inspiroit sur les projets du prince contre la tranquillité de sa régence.

Il y avoit déjà beaucoup de mécontens. Dans la circonstance où se trouvoit Marie de Médicis à la mort de Henri IV, elle fit, pour obtenir la régence, des promesses à tout le monde : au comte de Soissons, promesse de la lieutenance du royaume ; au duc de Bouillon, du commandement de l'armée d'Allemagne ; au duc d'Epernon, d'être nommé aux places du duc de Sully ; et au duc de Sully, d'être maintenu dans ces mêmes places qu'il possédoit. Il y eut aussi beaucoup d'engagemens contradictoires et de plaintes, quand on se vit trompé. Peut-être néanmoins s'en seroit-on tenu aux murmures, si la reine n'eût soulevé tous les esprits par sa prédilection pour Concini et sa femme.

Il semble à bien des gens que les grands ne doivent pas être assujettis aux mêmes

foiblesses que le reste des hommes (1). *Comment*, demandoit-on un jour à Léonora, *avez-vous acquis tant d'empire sur votre maîtresse? N'avez-vous pas employé des filtres, de la magie, des moyens surnaturels? Point d'autres*, répondit-elle, *que l'ascendant qu'ont les ames fortes sur les ames foibles.* L'opiniâtreté qui étoit naturelle à Marie, peut aussi avoir eu beaucoup de part à un attachement si obstiné. On a remarqué que les conseils qu'on lui donnoit à ce sujet, ne faisoient que l'entêter et l'aigrir. *Je sais bien*, dit-elle un jour publiquement, *que toute la cour est contre Concini; mais l'ayant soutenu contre le roi, mon mari, je le soutiendrai bien contre les autres.* Malheureusement l'excès de sa faveur tomba sur des personnes très-portées à en abuser: elles ne surent point modérer les bontés de la reine, les cacher, partager ses graces avec des familles capables de les protéger, écarter la haine en obligeant gratuitement, diminuer l'envie que les pré-

(1) Mém. rec., tome II, page 310.

férences occasionnent toujours ; enfin, pour vouloir trop s'élever, ces enfans de la fortune se perdirent, et entraînerent avec eux leur maîtresse dans le précipice (1).

Concini avoit du mérite, mais plus encore de vanité et de suffisance que de capacité (2). Sitôt qu'il se vit le maître de gouverner, il crut en avoir le talent ; il se jeta tête baissée dans les affaires ; et, quoique sans caractere public, il prétendit tout voir et tout régler (3). Les ministres eurent la complaisance de lui donner connoissance de ce qui regardoit chacun leur département. Il n'y eut que Sully qui refusa de lui laisser prendre aucune autorité dans les finances, et

(1) En août 1610, le marquis d'Ancre perdit au jeu six cent mille pistoles, et, le premier août, il y avoit déjà cinq millions tirés de la Bastille. Voyez *Journal de l'Etoile.*

(2) Sully, tome II, ch. XLII.

(3) Concini, ayant été un jour envoyé par la reine à Henri IV, pour parler de quelques affaires ; quand il fut retiré, le roi dit à ses courtisans : *Vous voyez cet homme ; c'est lui qui gouvernera quand je n'y serai plus, et les affaires n'en iront pas mieux.* Voy. Matth.

qui voulut exiger, non-seulement que le favori ne s'en mêlât pas, mais encore qu'il ne sollicitât jamais, sans le prévenir, des gratifications, ni pour lui ni pour d'autres. A cette proposition, Concini répondit : *M. de Sully prétend-il encore gouverner? C'est la reine qui est la maîtresse : j'accepterai les dons qu'elle nous fera pour les services que nous lui avons rendus. M. de Sully ne doit pas compter nous faire la loi ; il a plus besoin de notre assistance que nous de la sienne ; il en conviendroit, s'il savoit ce qu'on nous propose contre lui, et il nous rechercheroit, en voyant qu'il n'y a ni seigneur, ni prince qui ne le fasse.* Nous rapportons cette réponse dans les termes propres des Mémoires de Sully, afin qu'on en voye mieux quelle étoit la suffisance du favori, ses vues intéressées, la persuasion de son crédit, son adresse à semer des soupçons, et la flexibilité rampante des courtisans.

Pendant que le mari disposoit de l'état, la femme se mêloit de toutes les entre-

prises lucratives : elle vendoit les grâces et les priviléges ; elle appuyoit les sollicitations, justes ou injustes, pourvu qu'elles fussent payées ; elle obtenoit des assignations sur le trésor royal, et remplissoit sa maison de richesses. Pour un homme qui jouoit un si grand rôle, le nom de Concini étoit trop simple à porter : il acheta le marquisat d'Ancre, et la reine permit qu'il en prît le titre. Elle trouva bon aussi, afin de lui donner un rang à la cour, qu'il traitât avec le duc de Bouillon de la charge de premier gentilhomme ; enfin, cet étranger, qui n'avoit jamais porté les armes, obtint, au grand étonnement de tout le monde, le bâton de maréchal de France, les gouvernemens de Bourg-en-Bresse, de Dieppe et du Pont-de-l'Arche ; et son beau-frere, Etienne Galligaye, qui n'avoit pas rendu plus de services à l'église que Concini à l'état, homme d'ailleurs ignorant, de mauvaises mœurs, le jouet de la cour, fut nommé archevêque de Tours et abbé de Marmoutiers.

A chaque grace qui tomboit sur cette

famille, il s'élevoit un cri d'indignation à la cour (1). Le marquis d'Ancre ne trouva pas d'autres moyens d'appaiser les mécontens, que de les combler eux-mêmes. Mais quand on vit que, pour obtenir, il ne falloit que murmurer et se plaindre; quand l'exemple de quelques favorisés eut éveillé la cupidité des autres, il n'y eut plus de bornes aux demandes et aux prétentions (2).

C'est à ce temps qu'on peut fixer l'époque à laquelle les grands commencerent à ne plus rougir de provoquer des impositions, et de s'y intéresser. Beaucoup plus hardiment qu'on ne faisoit même avant Henri IV, des princes du sang, des ducs et pairs, des maréchaux de France, des seigneurs de la plus haute qualité, s'unissoient à des partisans, à de simples commis, calculoient avec eux le produit

(1) Sully, tome II, page 50.

(2) A la mort de Henri IV, les pensions étoient de six cent vingt-trois mille cent quarante livres; et, à la fin de l'année 1610, elles montoient à quatre millions cent dix-sept mille quatre cent cinquante-six livres. Voyez Conjur. de Concini, page 166.

d'un péage à mettre sur un passage libre, d'un octroi sur une ville franche; ce qu'on pourroit tirer d'un droit périmé qu'on feroit revivre; d'une fourniture, d'un privilége exclusif, d'une création d'offices, ou de lettres de noblesse, de la composition qu'on accorderoit pour de vieux arrérages, ou de vieilles dettes prétendues. Ils examinoient comment il seroit possible d'augmenter sourdement les aides, les gabelles et autres impôts. Quand tout étoit arrangé dans le secret avec les sang-sues publiques, les intéressés appuyoient les projets au conseil, et les faisoient passer. Toutes fraudes paroissoient permises quand elles étoient lucratives. Les gouverneurs demandoient des gardes qu'ils ne complétoient pas, des augmentations de garnisons, afin de gagner sur la solde; des sommes pour des fortifications souvent inutiles. Ils en faisoient eux-mêmes les marchés, et s'arrangeoient avec les entrepreneurs aux dépens du roi. Les survivances étoient données jusqu'à la troisieme génération. Ceux qui, par-là, se trouvoient exclus,

exigeoient des assignations sur le trésor royal. Rien n'étoit plus commun que le doublement et le tiercement d'appointemens, depuis le plus grand office jusqu'au plus petit. Les uns obtenoient des dots pour leurs filles; d'autres, le paiement de leurs dettes : de sorte que c'étoit un pillage général; et, en peu de temps, presque tout l'argent amassé par Henri IV, et mis en dépôt à la Bastille, s'écoula comme l'eau qui trouve une ouverture. Sully raconte toutes ces manœuvres comme nouvelles étonnantes, et indignes de la noblesse françoise, que l'avidité du gain dégradoit et avilissoit. Encore si ces profusions avoient procuré à la reine la tranquillité qu'elle désiroit! Mais la jalousie se mettoit entre les grands sur le plus ou le moins qu'ils avoient reçu; et, pour empêcher la discorde particuliere, qui, des familles, auroit pu passer dans l'état, la régente étoit obligée de redonner encore, sans être plus sûre de gagner les cœurs.

Tel est le tableau de la cour pendant les premieres années de la régence de

Marie de Médicis (1). Il seroit inutile et il deviendroit ennuyeux de raconter les petites intrigues qui causoient journellement une multitude de brouilleries et de raccommodemens, et de détailler les prétextes minutieux qui les occasionnoient : c'étoit une préséance, un droit d'appartement au Louvre, d'y entrer en carrosse, d'être reçu ou annoncé, de priver de quelque honneur son compétiteur, ou de le garder concurremment avec lui. Il arrivoit de là que les familles se brouilloient, se raccommodoient, se rebrouilloient encore. Il se formoit aussi des ligues d'autant plus dangereuses, que, dans ces sortes de querelles, les amis d'une grande maison se croyoient obligés de défendre ses prétentions à la pointe de l'épée, et venoient en foule lui offrir leurs services. Peut-être ces bagatelles de cour auroient-elles causé moins d'événemens, si la reine eût été plus ferme à contenir chacun dans sa place, et à ne pas accorder aux nouveaux protégés,

(1) Mercure, tome I, page 531.

des distinctions choquantes pour ceux qui étoient anciennement en possession. Il arriva de là que plusieurs grands seigneurs, des officiers même de la couronne, craignant d'être confondus avec ces hommes nouveaux, ne se trouverent pas au sacre de Louis XIII, qui se fit à Rheims le 14 d'octobre.

Après cette cérémonie, les disputes de préséance continuerent et augmenterent encore (1). Il y avoit à la cour plusieurs princes jeunes, parens assez proches, et amis comme on l'est entre personnes de ce rang. Tantôt le goût des mêmes plaisirs les réunissoit, tantôt les intérêts de leurs serviteurs les divisoient, et pour lors ils devenoient rivaux, ennemis et querelleurs. Vivant dans la capitale, ils se faisoient un point d'honneur de n'y paroître que superbement équipés, et ils n'alloient pas d'un lieu à un autre, sans un cortége de gentilshommes montés sur des chevaux richement caparaçonnés,

(1) Mercure, tome II, page 2. — Mém. de Bassompierre, tome I, page 292.

dont le bruit et l'éclat attiroient le peuple. Comme les rues furent long-temps mal pavées, c'étoit une déférence de céder le côté des maisons, qu'on appeloit *le haut pavé;* et l'exiger, c'étoit affecter une prééminence sujette à contestations, pour peu que les personnes eussent entre elles d'égalité. Dans les querelles qui survenoient fréquemment entre des braves pointilleux, et souvent aigris par d'autres motifs, la populace prenoit parti, et il en arrivoit des émeutes qui faisoient craindre pour la ville. On tendoit alors les chaînes; on battoit le tambour; les principaux bourgeois se mettoient sous les armes à la tête de leurs quartiers, pour contenir les ouvriers et artisans, que la curiosité arrachoit à leurs travaux. Dans cette disposition des esprits, les occasions de concours étoient des circonstances dangereuses; et la reine fut obligée, cette année, d'empêcher d'ouvrir la foire Saint-Germain, *parce qu'il vaut mieux,* disoit-elle, *que cinq cents marchands soient ruinés, que si l'état étoit troublé :* réflexion juste, mais

qui doit apprendre aux petits ce qu'ils gagnent à se mêler des disputes des grands (1).

Les calvinistes, que le nom seul d'Henri IV contenoit, que sa réputation méritée de justice et de bonne foi tranquillisoit, recommencerent aussi à donner des marques d'inquiétude (2). Ils surent que le système du conseil de France changeoit; que l'Espagne et Rome commençoient à y avoir la plus grande influence : ils crurent devoir se précau-

(1) On peut citer, comme un contraste avec les mœurs actuelles, ce qui se passa au chapitre général que les Dominicains tinrent à Paris le 20 mai. Le roi, la reine, toute la cour, hommes et femmes, se rendirent exactement, non-seulement aux actes de dévotion, mais aux theses qui se soutinrent. Le clergé en corps, le parlement et autres cours souveraines, n'y manquerent pas, tant que la cérémonie dura; et il est marqué que le roi vivoit familierement avec les religieux, les visitoit dans leurs chambres, mangeoit avec eux au réfectoire, et embrassoit les plus distingués de l'ordre, sur-tout les missionnaires qui avoient parcouru plusieurs pays éloignés et barbares, et que le jeune prince écoutoit leurs récits avec attention et avec plaisir. Voy. Merc., tome II, page 52.

(2) Mém. de la Régence. — Mém. de Rohan, t. II.

tionner contre les suites. Les députés des églises s'assemblerent à Saumur, du consentement de la régente, qui n'osa le refuser. Les ducs de Sully et de Bouillon s'y rendirent avec des vues opposées. Le premier vouloit s'y faire un parti puissant, afin que la crainte qu'il inspireroit forçât ses ennemis de le ménager. Le second, toujours piqué de ce que Sully avoit pensé lui faire perdre Sedan, travailloit à le priver de l'intervention des calvinistes. Les intérêts de ces deux rivaux occuperent l'assemblée bien plus que ceux du parti. On vint à bout de les accorder sur quelques points, et ensuite la cour força les députés de se contenter de promesses (1) et de se séparer sans résultat satisfaisant. Sully remit l'administration des finances et le

(1) Quelques députés, se promenant dans l'église de Saumur, remarquerent des figures d'anges et de saints auxquels on avoit ôté la tête. Un d'eux s'avisa de demander pourquoi on les avoit ainsi mutilés : *C'est*, répondit un badin, *parce qu'ils ont désobéi au roi.* Cette plaisanterie fit faire des réflexions, et on prétend qu'elle rendit ceux qui avoient jusqu'alors montré de l'opiniâtreté, plus dociles aux intentions de la cour.

gouvernement de la Bastille; mais il garda ceux du Haut et Bas-Poitou, de la Rochelle, et les charges de grand-maître de l'artillerie, et de grand-voyer de France. Il se retira tranquillement dans ses terres, où il vécut jusqu'à un âge fort avancé, ne venant que très-rarement à la cour (1). Il s'occupoit à régler ses affaires domestiques, qu'il entretint toujours dans un état florissant, à décider sans retard tout ce qui regardoit ses charges et ses gouvernemens, à revoir avec ses secrétaires les papiers de son ministere, qui lui rappeloient du moins les temps heureux

(1) *Nous nous ennuierions les uns et les autres*, disoit-il, en parlant de la jeune cour de Louis XIII. Ayant un jour été appelé pour quelques affaires, il s'apperçut que les courtisans rioient de sa gravité et de ses habillemens, peu conformes à la mode. *Sire*, dit-il fermement au roi, *je suis trop vieux pour changer d'habitudes sur rien. Quand le feu roi, votre pere de glorieuse mémoire, me faisoit l'honneur de m'appeler auprès de sa personne, pour s'entretenir avec moi sur les grandes et importantes affaires, au préalable il faisoit sortir les bouffons.* Louis ne désapprouva pas cette liberté, et il fit retirer les jeunes gens. Sully mourut à Villebon, le 22 décembre 1641, âgé de quatre-vingt-deux ans.

de la France. Ses mémoires mal digérés, mais pleins de vues excellentes, d'anecdotes intéressantes, de projets formés pour la gloire du royaume, le bonheur des peuples, font honneur à son esprit; et un trait, qui part du cœur, met le comble à son éloge. Il portoit toujours suspendue à son cou une large médaille, sur laquelle étoit empreinte la figure d'Henri IV, qu'il n'appeloit jamais que *son bon maître :* plusieurs fois par jour il la prenoit entre ses mains, la contemploit tendrement, la baisoit en soupirant, et levoit vers le ciel ses yeux chargés de larmes. Il semble que la cour, débarrassée des regards séveres de Sully, se livra plus librement au favori. Les ministres n'hésiterent plus à aller travailler chez lui. Les princes se rendirent avec gaieté aux fêtes somptueuses qu'il ordonnoit. Le comte de Soissons, jusqu'alors si fier, donna le premier l'exemple de la complaisance; aussi le reste des trésors de la Bastille coula chez les Bourbon, chez les Guise, chez les Bouillon, les la Valette, les Villeroi, les Sillery; et

l'on présume bien que Concini et sa femme ne s'oublierent pas eux-mêmes.

La bonne intelligence qu'occasionnoit cette société de pillage, ne dura pas (1). Les grands qui profiterent des dons immenses que la prodigalité de la régente leur faisoit par les mains du marquis, n'étoient pas encore contens d'être enrichis ; ils auroient voulu de plus être les seuls puissans, et gouverner l'état à l'exclusion des ministres. La confiance que la reine marquoit à ces derniers leur déplaisoit ; et comme ils supposoient que Concini avoit tout pouvoir sur l'esprit de Marie, c'étoit à lui qu'ils s'en prenoient de leur peu de crédit. Cette disposition à l'égard du favori et de sa maîtresse, les portoit à blâmer et à contredire le ministere, soit ouvertement, soit en secret, toutes les fois qu'ils en trouvoient l'occasion. Il s'en présenta une qu'ils ne manquerent pas. Il s'agissoit du mariage du jeune roi avec l'infante d'Es-

(1) Merc., tome II. — Mém. rec., tome II, page 642.

pagne, et de celui de la fille aînée de France avec l'infant.

La reine désiroit ardemment cette double alliance, et elle l'avoit décidée dans son particulier; mais voulant la faire approuver par le conseil, elle l'assembla le 25 avril. Le prince de Condé, chargé de porter la parole pour le comte de Soissons, le connétable et ceux de leur parti, s'éleva fortement contre la proposition. Il dit qu'Henri IV avoit promis sa fille en mariage au prince de Piémont, et qu'il se reprocheroit de manquer à la mémoire de ce grand roi, en consentant à une alliance contre laquelle il s'étoit ouvertement déclaré. Ceux qui savoient que les personnes qui parloient ainsi étoient brouillées avec Henri quand ce prince mourut, ne furent pas dupes de cette prétendue délicatesse; ils crurent plus vraisemblablement que cette cabale cherchoit, par son opposition, à s'attacher les calvinistes, auxquels cette double alliance faisoit le plus grand ombrage. Condé finit par demander qu'on allât aux voix. Il avoit eu soin de se

ménager des suffrages; mais Guise, héritier de l'audace de sa famille, se leve, et regardant fierement le prince : *Qu'est-il besoin*, dit-il, *de délibérer? La chose est si avantageuse, qu'il ne faut plus que remercier Dieu de l'avoir permise, et la reine de l'avoir procurée.* Les ministres applaudirent confusément à l'opinion de Guise. Les opposans resterent muets; l'alliance fut conclue à la pluralité des suffrages, et Condé et les siens sortirent du conseil, très-mécontens, n'ayant su, disoit le connétable, son beau-pere, *ni fuir ni combattre.*

Ils s'en prirent de leur mauvais succès au chancelier Sillery et au marquis d'Ancre. Les princes demanderent l'éloignement du premier, et crurent forcer le second à se retirer de lui-même, en lui faisant dire secrettement qu'on pourroit bien le faire assassiner : mais ni les menaces ni les ruses des mécontens ne réussirent. La reine soutint le chancelier; et Concini, au lieu d'abandonner la partie, se mit en posture de résister si on l'atta-

quoit. Il se fit alors, de part et d'autre, des entreprises que la régente n'auroit jamais dû souffrir. Le marquis s'empara, par surprise, de la citadelle d'Amiens, ville voisine d'Ancre : il mit une forte garnison dans cette place, dont il comptoit se faire un asyle en cas de besoin. Condé partit pour son gouvernement de Guienne, et se déclara ouvertement protecteur des calvinistes, avec lesquels il affectoit des liaisons publiques. Soissons, de son côté, non content d'entretenir des correspondances suspectes, tant avec des seigneurs françois qu'avec la Hollande, l'Angleterre et les protestans d'Allemagne, arrondissoit son gouvernement de Normandie, en s'emparant, par violence et par surprise, de quelques places importantes que la reine s'y étoit réservées.

Lorsqu'ils surent que le duc de Pastrane, ministre d'Espagne, se préparoit à faire la demande de la princesse Elisabeth, sœur du roi, ils crurent intimider la régente, en accourant à la cour, à la tête de cinq cents gentilshommes. Elle

leur en opposa deux mille, et leur dépit s'exhala en marques de mécontentement, impuissantes et puériles (1).

D'ailleurs, la principale raison qu'ils avoient alléguée contre ce mariage, leur manquoit. Le duc de Savoie venoit de consentir à recevoir Christine, la cadette des filles de France, au lieu d'Elizabeth, l'aînée : encore heureux de se tirer d'embarras par ce moyen ; car ses liaisons avec les princes, pour obtenir l'aînée des princesses, ayant déplu à la régente, elle fut sur le point de conclure avec l'Espagne un traité par lequel ces deux puissances se seroient partagé les états de ce prince. L'Espagne auroit eu ceux d'Italie, et la France les autres. Emmanuel para à ce malheur, en acceptant pour son fils la cadette, et en envoyant un de ses enfans

(1) Le duc de Nevers, parent de la reine, qui étoit pour le mariage, s'étoit mis au bout du banc des princes ; le prince de Condé se mit à pousser le prince de Conti ; celui-ci poussa le comte de Soissons, et Soissons, le duc de Nevers, dans l'intention de le jeter hors du banc. Nevers, plus prudent qu'eux, se retira. Voyez Mém. rec., tome I, page 701.

faire au roi d'Espagne les excuses les plus soumises. Il y eut aussi à la cour de France un moment de calme, et les intérêts y changerent, parce que les princes eurent besoin du marquis d'Ancre, contre lequel ils s'étoient hautement déclarés.

Marie de Médicis n'étoit pas encore d'un âge à dédaigner les plaisirs ; mais comme son veuvage ne lui permettoit pas un certain éclat, elle s'étoit composé une compagnie des plus aimables personnes, avec lesquelles elle faisoit des soupers libres, suivis d'un bal, d'un jeu, ou d'autres amusemens. La duchesse de Guise et la princesse de Conti, sa fille, avoient la direction de ces divertissemens ; elles y introduisirent le chevalier de Guise, cavalier accompli, auquel la reine donna des marques d'attention. Si-tôt que les princes s'en apperçurent, ils appréhenderent que la régente ne prît pour ce jeune cavalier un goût vif, qui pourroit conduire la maison de Lorraine à devenir maîtresse des affaires. Ils trouverent donc à propos, non-seulement de laisser subsister le marquis d'Ancre, pour l'opposer

au chevalier de Guise, mais encore de l'établir plus solidement, s'il étoit possible, dans la faveur de sa maîtresse.

Il se trouva ainsi deux factions bien formées à la cour : celle des princes, qui étoit soutenue des ducs de Nevers, de Bouillon et du marquis d'Ancre : celle de la maison de Lorraine, à laquelle se joignirent les ducs de Bellegarde et d'Epernon (1). Elles travaillerent fortement toutes deux à se supplanter dans l'esprit de la reine. La premiere, outre l'avantage d'avoir le marquis d'Ancre, se renforça d'un transfuge qui lui révéla un secret important, et lui procura la supériorité.

C'étoit le baron de Luz, que nous avons vu jouer un rôle important dans l'affaire de Biron. Sa conduite lui avoit donné la réputation d'un homme de tête. A ce titre, la maison de Lorraine se l'attacha, et il en fut quelque temps comme le conseil : mais, à l'occasion d'une discussion d'intérêts qu'il eut avec

(1) Mém. rec., tome III, page 22.

le duc de Bellegarde, discussion dans laquelle il crut que le duc de Guise ne l'avoit pas servi comme il auroit dû, il rompit avec lui, et se jeta du côté des princes. Soit pour se venger de ses anciens amis, soit pour se faire valoir auprès des nouveaux, il découvrit à ceux-ci que le chevalier de Guise avoit eu dessein de tuer le marquis d'Ancre, afin de n'avoir plus de rival. On ne manqua pas de faire valoir cette audace à la reine, qui en fut outrée. Elle laissa appercevoir son ressentiment. Le chevalier, ou en soupçonna la cause, ou la sut positivement, et la veille des Rois, il surprit le baron de Luz dans la rue Saint-Honoré, et le tua avant que celui-ci eût eu le temps de se mettre en défense. La régente fut très-offensée ; elle ordonna d'informer, menaça de faire punir séverement le coupable. Le 31 janvier, le fils du baron de Luz, encore adolescent, eut l'imprudence d'appeler le chevalier de Guise en duel, pour venger la mort de son pere : il fut tué sur la place. La reine, alors, changea

de ton ; elle dit que Guise, ayant été forcé de se défendre, n'étoit pas répréhensible, et on assoupit les deux affaires : c'est qu'en vingt-quatre jours les intérêts étoient totalement changés.

Le sort du baron de Luz avoit jeté une frayeur mortelle dans l'ame du marquis d'Ancre. Exposé aux fureurs jalouses d'un rival si dangereux, il trembloit pour lui-même ; et c'est à ce temps qu'on rapporte les premieres idées qu'il eut de quitter la France, et d'aller jouir tranquillement dans sa patrie des richesses qu'il avoit acquises. Cependant, avant que d'abandonner la partie, il voulut voir s'il n'y auroit pas moyen de rapprocher les esprits, et d'obtenir une paix durable. On savoit qu'il ne falloit pour cela que de l'argent et des graces ; et la régente, devenue plus complaisante que jamais pour son favori, en épuisa le réservoir. Le prince de Condé eut une gratification de six cent mille livres : les autres en reçurent à proportion. Tout le monde se réconcilia, et personne n'osa paroître peu satisfait, quoiqu'il restât à

quelques-uns du mécontentement, de ce que les dons n'avoient pas été absolument sans réserve. Par exemple, en donnant les six cent mille livres au prince de Condé, et le gouvernement de Picardie au duc de Longueville, on ne voulut pas abandonner au premier le château Trompette, qui l'auroit rendu tout-puissant en Guienne ; ni au second la citadelle d'Amiens, que le marquis d'Ancre retint, comme une place nécessaire à sa sûreté : ainsi, presque tous les présens furent accompagnés de retranchemens qui en diminuerent le prix. On fut plus piqué de ce qui manquoit, que flatté de ce qu'on recevoit. Il en résulta des plaintes, des murmures, et une fermentation secrette, dont les passions particulieres de quelques femmes accélérerent les effets.

Rien de modéré dans une femme, dit Gramond. *Si elle aime, elle brûle; si elle hait, elle déteste; si elle se croit méprisée, elle devient furieuse* (1). Des

(1) *Nihil in fœminâ modicum; si amat, uritur; odio implacabilis est; contempta, amens fit.*

préférences de la régente, à l'occasion des divertissemens qu'elle prenoit dans son appartement, avoient enflammé la colere de plusieurs femmes de la cour. Celles qui n'y étoient pas admises, ou qui n'y étoient que comme souffertes, en conçurent une violente jalousie : elles jurerent de troubler ces plaisirs, et appelerent à la vengeance peres, freres, maris, parens, *et tous ceux*, dit le même auteur, *à qui l'amour faisoit bouillir le sang dans les veines.* Le nombre n'en étoit pas petit dans une cour qui, s'étant renouvelée depuis peu d'années, se trouvoit presque toute composée d'une jeunesse vive et bouillante. Ce n'étoit plus, par exemple, le Mayenne du temps de la ligue; il avoit payé le tribut à la nature, laissant un fils qui ne dégénéra pas des vertus que son pere montra dans les dernieres années. Le comte de Soissons avoit aussi été remplacé par son fils, qui prit le même nom : beaucoup d'autres chefs de maisons illustres, ou n'étoient

Si cui calebat ab amore sanguis, in ultionem provocant. Voyez Gramond, page 36.

plus, ou avoient des enfans que leur âge rendoit déjà propres à éprouver des passions, et à épouser celles des autres. L'ambition n'étoit donc pas toujours le principe des cabales; mais l'amour en fut quelquefois l'instrument.

Les plus considérables de ces femmes piquées, étoient la comtesse de Soissons et la duchesse de Nevers. Comme les liens du sang ne sont pas toujours une raison de s'aimer, il y avoit entre Marie de Médicis et elles, un froid qui les disposoit à ne se pas vouloir du bien. La duchesse de Nevers donna des preuves de cette disposition, en détachant de la reine le prince de Gonsague son mari, quoiqu'il fût proche parent de la régente, et qu'il lui eût été jusqu'alors tout dévoué. La comtesse de Soissons fit à la reine plus de mal encore; mais aussi, outre les préférences accordées à d'autres, dont elle se plaignoit, elle vouloit se venger du marquis d'Ancre et de sa femme, qu'elle prétendoit lui avoir manqué, et elle fit rejaillir sa haine sur leur protectrice.

Après la mort du comte de Soissons, la marquise d'Ancre marqua à la douairiere un attachement, un respect, dont toute la cour fut étonnée de la part d'une personne qui ne prodiguoit pas les égards. Le motif des attentions de Léonore, étoit le desir de marier sa fille au jeune comte de Soissons, pour s'en faire un appui dans un revers de fortune. Cette alliance avoit été proposée dès le vivant du pere, et ce prince y trouvoit tant d'avantage, que, malgré sa fierté, il ne s'en éloignoit pas absolument. La veuve se prêta aux mêmes vues : mais quand il fut question des articles, elle porta ses prétentions si haut, que le marquis et sa femme se refroidirent. Fâchée de s'être abaissée inutilement, la comtesse résolut de se rendre assez considérable pour se faire regretter et désirer de nouveau. Quoique mere d'un fils prêt à marier, la comtesse n'étoit pas encore dépourvue d'attraits : elle en essaya le pouvoir sur le duc de Mayenne, dans l'intention de l'enlever à la reine. Comme il étoit chef de la

maison de Lorraine, qui mettoit un poids dans les affaires, elle ne pouvoit douter que sa désertion ne fût très-désagréable à la reine, et utile aux princes, qui commençoient à chercher des partisans. Elle reçut donc le duc chez elle avec un air de préférence, et souffrit qu'il lui parlât de mariage. S'il la pressoit, elle se disoit retenue, mais avec quelque regret, par la dignité de ses premiers liens. S'il se relâchoit, elle le rappeloit par des espérances : ce manége de coquetterie dura jusqu'à ce que Mayenne fût assez engagé avec les mécontens, pour ne pouvoir plus se dédire.

Mais une cabale de femmes et de jeunes gens sans expérience, n'auroit pas causé grand embarras à la régente, si le duc de Bouillon ne s'y étoit joint, et n'en avoit, pour ainsi dire, pris la direction (1). Il s'étoit apperçu que la reine ne le considéroit que pour le besoin. Quand on tint l'assemblée de Saumur, cette princesse l'employa à traverser les

(1) Vie de Bouillon, tome I, liv. VI.

mauvais desseins des calvinistes et des mécontens réunis, et elle se trouva bien de ses services. Il lui en rendit aussi d'importans en Angleterre, où le gouvernement de France étoit fort décrédité, à cause des liaisons avec l'Espagne; enfin, outre sa complaisance à céder au marquis d'Ancre sa charge de premier gentilhomme de la chambre, Bouillon se vantoit d'avoir soutenu les ministres, lorsque Condé vouloit les éloigner : mais, répondoient ceux-ci, si le duc de Bouillon ne nous a pas précipités, il nous a laissés tomber, et nous ne lui avons aucune obligation de notre rétablissement. En conséquence, ni eux, ni le marquis d'Ancre, ni la reine ne le distinguoient, dans la distribution des graces, de ceux qui étoient ouvertement ennemis du gouvernement.

Le duc de Bouillon, qu'on n'offensoit pas impunément, profite des dispositions à la révolte, qu'il connoissoit dans les esprits, et concerte un soulevement général, qui puisse faire repentir les ministres de l'avoir trop négligé, et force

la régente de le rechercher (1). Il s'abouche avec le prince de Condé, lui représente qu'il est honteux à lui et aux autres princes et seigneurs, de se laisser conduire par un étranger, par quelques gens de robe et une femme aveugle. Il l'exhorte à secouer le joug, lui fait voir la principale noblesse, qu'il avoit eu soin de prévenir, prête à le seconder, et lui trace un plan d'opérations éblouissant, qui devoit, en peu de temps, le rendre maître absolu du gouvernement. Le prince, sûr d'avoir pour compagnons des hasards les seigneurs les plus accrédités auprès de la milice et du peuple, consent de tenter l'aventure. Les mesures se prennent dans le plus grand secret; et, après un hiver passé dans les plaisirs, sans plaintes qui annonçassent de nouveaux mécontentemens, à jour nommé, presque tous les grands, le prince de Condé à leur tête, quittent la cour, et se retirent chacun dans les provinces où ils avoient de l'autorité. Le duc de Bouillon garda pour lui le rôle le plus

(1) Mere., tome III.

difficile, celui de rester auprès de la régente, sous prétexte d'attachement pour elle, mais en effet pour veiller aux intérêts des révoltés.

La surprise des ministres fut extrême, et la monarchie courut alors le plus grand risque (1). Par la qualité des partisans de la rebellion, et par la quantité des lieux où ils se firent des complices, on peut juger combien étoient fortes et étendues les préventions contre le gouvernement (2).

(1) Le Grain, page 70. — Mercure, tome III, page 317. — Mém. rec., tome II, page 211. — Gramond, liv. I, page 43. — Sully, tome II, pag. 203.

(2) Outre les princes, les ducs de Longueville et de Fronsac, les comtes de Saint-Paul, le duc de Vendôme et le grand-prieur, son frere, les ducs de Luxembourg, de Nevers, de Retz, les comtes de Choisi et de Suze, le vidame de Chartres, le marquis de Bonivet, le baron de la Loupe; tous ceux-là et beaucoup d'autres, se déclarèrent ouvertement. Outre Bouillon, le duc de Sully, le marquis de Rhony, son fils, et le duc de Rohan, son gendre, étoient secrétement de la confédération.

Ils avoient pour eux la Guienne entiere, la Picardie, la Normandie, le Poitou, et beaucoup de places et de partisans dans la Champagne, la Bretagne, le Berry, la Sologne, la Beauce, la Touraine, l'Anjou, le Maine, et les calvinistes répandus et encore forts dans tout le royaume. Voyez Le Grain, page 70.

L'ambassadeur d'Espagne, voyant ce déchaînement presque général, écrivoit à son roi de profiter de cette circonstance pour démembrer la France, au lieu de lui procurer, par le mariage de sa fille, une tranquillité dont la monarchie espagnole pourroit souffrir.

Les hostilités furent précédées par la guerre de plume. Les confédérés publierent un manifeste dont tous les griefs tomboient, directement ou indirectement, sur la régente : « Elle se laisse, *disoient-ils*, conduire par un petit nombre de » ministres qui la trompent ; ce n'est » qu'avec eux qu'elle décide tout, sans » appeler à son conseil les princes ni » les grands officiers de la couronne ; elle » prodigue les finances du royaume pour » enrichir un étranger. Les charges, les » dignités, les ambassades sont données » sans discernement. Le gouvernement » n'a point de consistance : on publie » aujourd'hui un édit ; il est rétracté le » lendemain, et rétabli deux jours après. » Les peuples sont écrasés d'impôts ; » clergé, noblesse, parlement, tout le

» monde se plaint. On ne connoît plus » rien au système politique de la France: » les Espagnols dominent dans le conseil. » La reine leur laisse usurper la Navarre, » et elle sacrifie tout au desir d'accomplir » un mariage qui est généralement » désapprouvé ». Enfin, les mécontens accusoient Marie de ne donner à son fils aucune connoissance des affaires, de le faire mal élever exprès, afin de prolonger sa régence; et ils finissoient par demander l'assemblée des états-généraux.

Ce manifeste ne resta pas sans réplique; on y fit une réponse intitulée : *Défense de la faveur contre l'envie;* titre qui caractérisoit assez bien le motif de tous ces mouvemens. On y faisoit voir que si, depuis quelque temps, il y avoit eu des profusions ruineuses pour l'état, ceux qui déclamoient contre, étoient précisément ceux qui les avoient arrachées par force ou par importunité, et qui en profitoient encore actuellement. Quant aux plaintes de tous les ordres, on disoit qu'elles étoient suggérées, fausses ou mal fondées; que les impôts

étoient aussi modérés que les circonstances le pouvoient permettre; que jamais la paix n'avoit été mieux établie dans l'intérieur de la France, ni son honneur mieux soutenu au dehors; et que le mariage, s'il se faisoit, étoit le plus grand avantage qui pût arriver au royaume.

La régence fortifia ces raisons de troupes, qu'elle leva facilement, parce que l'argent ne lui manquoit pas. Les princes, qui n'en avoient point, ne furent pas si bien servis. Villeroi, homme expérimenté, blanchi sous quatre rois dans le ministere, et témoin des fautes de Henri III, qui s'étoit perdu pour n'avoir pas attaqué la ligue avant qu'elle fût devenue puissante, Villeroi conseilloit à Marie de tomber brusquement sur les confédérés, pendant que leurs troupes n'étoient pas encore réunies, ni leurs mesures bien concertées: mais la reine voyoit que tout le monde l'abandonnoit, et couroit se joindre aux princes. Le goût de la désertion étoit comme une épidémie qui avoit gagné les courtisans,

et elle craignoit, au moment d'une action, une défection générale : d'ailleurs, elle ne savoit à qui donner le commandement ; elle l'avoit promis à plusieurs, pour les retenir auprès d'elle, et elle sentoit bien que l'instant où elle donneroit sa confiance à un d'entre eux, elle devoit s'attendre à perdre tous les autres. Il lui seroit resté, pour toute ressource, le marquis d'Ancre, qu'elle venoit de créer maréchal de France ; mais elle ne pouvoit s'aveugler sur sa capacité : lui-même se sentoit plus propre à négocier qu'à combattre, et il engagea la reine à tenter ce moyen.

En femme extrême, elle vouloit d'abord tout accorder aux révoltés. *Je sais bien*, disoit-elle, *que leur intention est de m'arracher toutes les graces qu'ils pourront, et de se rendre maîtres du gouvernement. Je leur abandonnerai ce que je ne pourrai défendre, et j'assemblerai les états-généraux, non parce qu'ils le demandent, mais afin de réduire leurs pensions, et de réformer quantité d'abus auxquels je ne puis*

m'opposer (1). Marie auroit suivi ce plan, et se seroit peut-être mise hors d'état de reprendre jamais les avantages qu'elle auroit cédés, si le conseil ne s'y fût opposé. Les ministres firent aussi intervenir l'ambassadeur d'Espagne, qui déclara que, si la régente affoiblissoit ainsi le trône, et accordoit tout à la faction de Condé, son maître ne seroit pas disposé à livrer sa fille entre les mains de ses ennemis. Ce fut donc une nécessité à la reine de se montrer, dans la négociation, plus ferme qu'elle n'auroit voulu. Le duc de Bouillon joua pour lors son rôle. La reine eut recours à lui. Il devint l'homme nécessaire, comme il le désiroit, et tira parti de la circonstance, pour se donner de l'importance, et faire connoître à la reine et à ses ministres, qu'il étoit dangereux de le négliger. Les pourparlers enfanterent le traité de Sainte-Menehould, ainsi nommé d'une petite ville sur la frontiere de Champagne : il fut signé le 15 mai; traité

(1) Mém. rec., tome III, page 221. — Merc., tome III, page 420.

mal digéré, qui laissa subsister toutes les prétentions des mécontens, et ajouta même à leur état des dignités et des gratifications, sans qu'il fût question du soulagement des peuples, que leurs manifestes avoient si solennellement promis de procurer : on donna seulement des espérances que les états-généraux y pourvoiroient, et la reine s'engagea de les convoquer. Cette paix fut aussi appelée *Malotrue ;* nom dont il seroit difficile de donner la vraie signification, mais qui fait voir qu'on l'estimoit peu. Entre les confédérés, le duc de Vendôme ne voulut point l'accepter, persuadé qu'on n'oseroit aller l'attaquer dans son gouvernement de Bretagne, où il s'étoit retiré : mais la reine y mena son fils, à la tête d'une armée, et Vendôme se soumit. Elle fit ensuite reconnoître Louis majeur au parlement de Paris, le 2 octobre, et les états s'assemblerent dans la capitale, le 26 (1).

(1) Voyez à la fin de l'ouvrage les noms, surnoms et qualités de MM. les députés des trois ordres.

Ces états, les derniers qui ayent été convoqués, tinrent le public en suspens pendant cinq mois. Il paroît, par les questions qu'on y agita, et par la chaleur qu'on y mit, que les grands songerent bien plus à satisfaire leurs passions particulieres, qu'à procurer le bien du royaume (1). Il y avoit une indignation assez générale répandue contre la reine, à cause des faveurs dont elle continuoit de combler le maréchal d'Ancre et sa femme, par qui elle se laissoit gouverner. Dès le temps de la mort de Henri IV, on trouva mauvais que sa veuve ne parût pas assez touchée d'un si funeste accident, et qu'elle retînt auprès d'elle des gens qui avoient affecté, à l'égard du feu roi, une arrogance dont il marquoit lui-même du mécontentement. Toutes les fois que la haine contre les favoris se ranimoit, on ne manquoit pas de répandre des libelles pleins de soupçons, qui rejaillissoient sur la maîtresse. Enfin on éclata dans les états, au point

(1) Merc., tome III, page 140, et tome IV, page 1.

que la reine se plaignit qu'on lui manquoit de respect, et que, sous prétexte d'attaquer ses protégés, c'étoit à elle-même qu'on en vouloit. En effet, plusieurs députés du tiers-état, qui étoient, sans le savoir, l'organe de l'animosité des princes, disoient et répétoient sans cesse que le procès de Ravaillac avoit été mal fait; qu'on auroit trouvé des complices, si on avoit voulu. Ces suppositions causerent de vives contestations, dans lesquelles on fit entrer les grands principes de l'indépendance de la couronne et de la sûreté des rois. Le clergé pour la reine, et le tiers-état pour les princes, s'entreprirent; et, dès qu'on fut une fois enfoncé dans ces questions épineuses, on ne s'occupa que foiblement du reste. Le temps se passa ainsi en altercations, en cérémonies, en actions de parade.

Les mécontens désiroient que les états s'opposassent au mariage du roi avec une Espagnole, et qu'ils demandassent le changement du ministere; et ils ne furent satisfaits ni sur l'un ni sur l'autre

article. L'orateur, en présentant le cahier au roi, après l'avoir exhorté à continuer de se conduire par les avis de sa mere, insista sur la nécessité de conclure au plutôt son mariage, sans fixer son choix, ni exclure l'infante; il représenta aussi qu'il convenoit que le conseil fût composé des princes, prélats, et principaux seigneurs du royaume, et ne parla pas de renvoyer les ministres qui déplaisoient aux princes: ce que demanderent positivement les états, fut l'extinction de la vénalité des charges et de la paulette; l'établissement d'une chambre de justice, pour la recherche des financiers; et le retranchement des pensions. Le roi reçut les cahiers, et promit de les faire examiner. Il permit même de laisser quelques députés de chaque ordre, avec lesquels on délibéreroit sur l'exécution des demandes. Le 24 mars, Louis fit appeler ces députés. Le chancelier leur dit qu'on avoit lu leurs cahiers; qu'il étoit impossible, dans le moment, de satisfaire à tout, mais qu'en attendant, sa majesté alloit établir une chambre de justice, pour la recherche des financiers,

et qu'elle s'occuperoit ensuite du retranchement des pensions. Après avoir accordé aux députés ces deux articles, qu'on fit bien valoir, on les congédia.

La reine se crut alors bien débarrassée; mais il s'éleva des obstacles à ses volontés, qu'elle dut encore, en grande partie, au duc de Bouillon. A peine avoit-il ménagé le traité de Sainte-Menehould, qu'il s'apperçut que la reine lui étoit moins obligée de l'accommodement, qu'elle n'étoit fâchée de ce qu'il l'avoit mise dans la nécessité d'en avoir besoin. Il comptoit, par le moyen des états, forcer Marie à éloigner le maréchal d'Ancre et ses ministres, auxquels il se seroit substitué: mais, les états n'ayant pas répondu à son attente, il eut recours au parlement. S'il n'est pas le premier qui ait eu l'art de remuer ce corps, et de lui tracer une marche propre à seconder les desseins des autres, on peut du moins le citer comme un modele, parce que ses manœuvres, consignées dans les mémoires du temps, sont parvenues jusqu'à nous.

Ceux qui connoissent les compagnies, savent qu'elles se laissent conduire, comme les particuliers, par la vanité, l'ambition et la vengeance : souvent aussi, comme les hommes vertueux, elles se laissent diriger par l'honneur et l'enthousiasme du bien public. L'adresse d'un intrigant consiste à gagner, dans ces grands corps, quelques personnes qui, ou par leur poids, ou par la rapidité de leurs mouvemens, puissent entraîner la multitude pour faire prendre un parti. Quelquefois l'opinion bien motivée d'une personne grave et estimée, suffit. A ce défaut, on emploie utilement la vivacité de la jeunesse, qui, une fois prévenue, force la circonspection de la vieillesse; il est seulement important que les motifs suggérés par les chefs secrets de l'intrigue, paroissent purgés de tout intérêt particulier, et que les résolutions semblent tendre uniquement à l'avantage général. Si alors la cour ne sait pas mesurer ses prétentions et ses démarches, si elle use de hauteur ou manque d'égards, ces compagnies, faites pour établir la paix,

finissent, contre le gré des plus sages, par concourir à fomenter les troubles.

Les députés du tiers-état, dans la derniere assemblée, étoient presque tous gens de robe (1). Comme la nature de leurs occupations les met dans l'habitude d'approfondir les questions, ils en agiterent souvent qui déplurent à la cour: celle-ci, en revanche, ne leur épargna pas les mortifications, dont une des plus sensibles fut une différence marquée entre la maniere de traiter les deux premiers ordres et ce dernier; maniere pleine d'égards et d'attentions flatteuses pour le clergé et la noblesse; et, au contraire, une pleine indifférence, qui tenoit du mépris, pour le tiers-état. Ces députés, retournés dans les provinces, y porterent leur mécontentement; ceux qui resterent à Paris, aigrirent le parlement, où ils avoient presque tous des parens ou des amis. Comme les états, pendant qu'ils se tenoient, étoient le sujet des conversations, après leur dissolution,

(1) Mém. de Rohan, tome I.

arrivée sans que le royaume en eût tiré aucune utilité, ils devinrent l'occasion des plaintes et des murmures. On disoit que la reine avoit joué la nation, et on n'auroit pas été fâché qu'elle eût été punie de cette espece d'insulte publique.

Les esprits étant ainsi disposés, il ne fut pas difficile au duc de Bouillon d'obtenir du parlement qu'il se prêtât à quelque démarche peu agréable à la reine : elle en fournit elle-même le prétexte, parce qu'en congédiant les députés des états, ne sachant comment se débarrasser des instances qu'ils employoient pour la déterminer à répondre aux cahiers, elle dit qu'elle le feroit quand le parlement auroit adressé au roi des remontrances à ce sujet. Elle donna cette défaite mal-adroite le 25 mars; et, trois jours après, les enquêtes députerent deux conseillers de chacune de leurs chambres à la grande, pour demander l'assemblée des chambres. Elle est accordée sans difficulté. On délibere d'abord sur la maniere de procéder à la confection des remontrances. Quelques-uns font observer qu'il est à propos

d'appeler à ce travail les princes et les pairs du royaume, et qu'il faut prier le roi de leur ordonner de se rendre à l'assemblée. D'autres disent que cette priere au roi est inutile ; que les pairs de France ont droit, par leur seule qualité, de venir prendre séance au parlement quand ils veulent, et quand ils croient que les besoins de l'état l'exigent ; qu'ainsi il suffit de leur faire connoître ces besoins. Cette opinion l'emporta, et il y eut, en conséquence, arrêt qui portoit que les princes, ducs et pairs, et grands officiers de la couronne, ayant séance et voix délibérative au parlement, qui se trouvoient alors à Paris, seroient invités à venir délibérer, avec M. le chancelier, et avec toutes les chambres assemblées, sur les propositions qui seront faites pour le service du roi, le soulagement de ses sujets et le bien de l'état.

Cet arrêt fut un vrai triomphe pour le malin duc de Bouillon. Il avoit appréhendé que le parlement ne se contentât de travailler, sans éclat, à des remontrances que la cour auroit négligées sans

risque; au-lieu que la convocation des pairs donnoit à cette affaire une importance qui ne permettoit pas de ces arrangemens ambigus après lesquels les deux partis s'attribuent la victoire : il devenoit nécessaire, ou que la reine empêchât l'assemblée des pairs, et elle ne le pouvoit sans choquer le parlement; ou qu'elle la permît, et pour lors elle avoit à craindre de voir porter des coups violens à son autorité, dont elle étoit idolâtre; alternative également agréable au duc de Bouillon.

Marie se détermina à empêcher l'assemblée des pairs, comme étant le mal le plus pressant. Elle envoya défendre au prince de Condé et aux autres de se rendre au parlement, s'ils y étoient invités; et, en même-temps, de peur que le parlement ne continuât sans eux ses opérations, elle manda les gens du roi, et leur dit qu'elle trouvoit fort étrange qu'une compagnie établie uniquement pour rendre la justice aux particuliers, s'ingérât d'assembler ainsi, de son autorité privée, les premieres personnes du

royaume, pour raisonner sur le gouvernement. Sans entrer dans cette question délicate du droit ou de l'incompétence du parlement dans les affaires d'état, l'avocat-général Servin marqua de l'étonnement de ce qu'on reprochoit au parlement « d'affecter la puissance » souveraine, en invitant les princes, » les grands officiers de la couronne, » et le chancelier lui-même, à se rendre » à ses assemblées. La compagnie, *dit-* » *il*, n'a d'autre dessein que de rendre » les premiers de l'état témoins de sa » fidélité ». Nonobstant ces protestations, dont la reine sentoit l'artifice, elle fit assembler le conseil, et força les gens du roi d'en porter au parlement le résultat. Il étoit compris dans un arrêt qui enjoignoit au parlement d'envoyer au roi l'arrêt et le registre dans lequel il étoit inscrit, et lui défendoit, sous peine de désobéissance, de passer outre à l'exécution de cet arrêt. Les ordres étoient si précis, que le parlement n'osa désobéir. Le registre fut envoyé, même avec des excuses. Le roi les reçut assez

froidement, et dit qu'il se feroit rendre compte. *Ainsi*, dit le duc de Rohan, *le parlement fut rabroué, et cela l'attacha d'autant plus au parti de M. le prince.*

C'est ce que désiroit le duc de Bouillon; il auroit été beaucoup plus fâché que le parlement réussît dans cette premiere entreprise, qu'il ne le fut de le voir échouer avec des circonstances mortifiantes. Il compta sur la fermeté que le dépit inspire quelquefois aux personnes maltraitées, et il ne se trompa pas dans ses espérances. Ses émissaires, entre lesquels se trouvoient des présidens au parlement, insinuerent à la compagnie « qu'il ne falloit pas se laisser vaincre par » les difficultés, et que ce seroit un acte » méritoire de mettre sous les yeux d'un » jeune roi des vérités importantes au » bien de son royaume, qu'on lui ca- » choit; que, mal-à-propos, le parlement » s'étoit laissé abattre du premier coup; » que s'il avoit seulement fait mine de » résister, le prince de Condé et tous » ses partisans seroient venus à son

» secours; que ce prince et les autres » seigneurs françois bien intentionnés » ne refuseroient pas encore de se joindre » au parlement, s'ils pouvoient s'en pro- » mettre plus de constance dans ses ré- » solutions; que c'étoit une nouvelle » tentative à faire, et qu'il étoit im- » possible, qu'à la longue, les efforts » du premier corps de la nation ne » triomphassent de la résistance de » quelques ministres et courtisans, seuls » auteurs de l'affront qu'il venoit d'es- » suyer ».

Ces motifs et ces espérances s'accréditerent dans les chambres, au point qu'on résolut unanimement de renouer l'affaire des remontrances. Le roi en avoit fourni les moyens, en disant qu'il examineroit l'arrêt du parlement, et qu'il feroit connoître à cet égard sa volonté. Le parlement arrêta que le monarque seroit supplié de donner cette réponse; et Verdun, premier président, alla la demander à la tête de quarante députés, tirés de toutes les chambres. Sillery, chancelier, fit, en présence du jeune

roi, une longue harangue qui se réduisit à deux objets : 1.° « que le parlement » n'a aucun droit de se mêler des affaires » d'état ; 2.° qu'il n'a pas même celui de » faire des remontrances, à moins que » le roi ne le lui ordonne. Votre arrêt, » *ajouta-t-il*, est l'ouvrage des jeunes » conseillers, dont le nombre l'a emporté » sur la prudence des anciens ; le roi se » souviendra de la fidélité de ces der- » niers, et les exhorte à continuer : mais, » en même-temps, il vous défend de » mettre à exécution l'arrêt rendu pour » la convocation des pairs, et de déli- » bérer désormais sur cette affaire ». La reine parla aussi dans les mêmes principes, et insista pareillement sur la prépondérance de la jeunesse, qu'elle regardoit comme la cause du désordre.

En répondant à l'un et à l'autre, le premier président, à l'imitation de Servin, ne chercha pas à prouver les droits que la cour refusoit au parlement : mais comme, dans l'affectation qu'on marquoit d'attribuer l'arrêt aux jeunes conseillers, il crut voir le dessein de jeter un ridicule

sur les opérations du corps entier ; il releva vivement cette imputation, et supplia le roi de croire que toute la compagnie avoit concouru à former l'arrêt ; que ceux qui lui avoient dit le contraire, ne lui avoient pas fait un rapport fidele, et qu'il le supplioit de les honorer tous également de sa bienveillance : il se retira ensuite, et les ministres crurent l'affaire finie.

Mais il s'étoit répandu un bruit que le roi se lassoit d'être en tutelle, et qu'il ne seroit pas fâché qu'on l'éclairât sur les défauts du gouvernement. C'en fut assez pour faire prendre au parlement le parti de ne point cesser le travail des remontrances. En vain la reine, irritée, vouloit l'interrompre par de nouvelles défenses ; les commissaires nommés à cet effet le continuerent avec ardeur. Elles furent examinées dans les chambres assemblées, approuvées et présentées au roi par la grande députation, le 22 mai ; les rues par lesquelles elle passa, les cours du Louvre, les escaliers, les fenêtres, étoient remplis d'une foule innombrable :

preuve certaine de la haine générale contre les ministres, toujours en butte à l'envie publique, et sur-tout contre le maréchal d'Ancre, qu'on savoit être particulierement noté dans les remontrances.

Le roi et la reine attendoient la députation dans la chambre du conseil, accompagnés des ducs de Guise, de Montmorenci, de Nevers, d'Epernon, de Vendôme, du maréchal d'Ancre, du chancelier, de Souvré, des secrétaires et principaux conseillers d'état. Elle fut introduite par un capitaine des gardes. Le premier président prononça une harangue très-respectueuse, et présenta le cahier au roi, qui le prit de ses mains, promit de l'examiner, et leur dit de se retirer. Les ministres s'applaudissoient déjà d'avoir réduit une démarche si solennelle à une simple cérémonie, lorsque le premier président reprit la parole, et supplia le roi de faire lire les remontrances en présence des députés, afin que si quelque article se trouvoit avoir besoin d'explication, ils la donnassent sur-le-champ. Plus promptement que la reine ne put

parer ce coup, le jeune prince ordonna la lecture, et elles furent écoutées avec le plus profond silence et la plus grande attention.

Ces remontrances, les premieres qu'on ait rendues publiques, sont remarquables par leur force et la liberté qui y regne (1). Le parlement déclare dans le préambule, *qu'il s'est toujours entremis utilement des affaires publiques, et que les rois l'y ont appelé. C'est*, dit-il, *un mauvais conseil qu'on donne à votre majesté, de commencer l'année de sa majorité par tant de commandemens de puissance absolue, et l'accoutumer à des actions dont les bons rois, comme vous, sire, n'usent jamais que fort rarement.* Il ajouta que plusieurs rois ont eu regret d'avoir *violenté* et non écouté le parlement; que des princes étrangers, des rois, des empereurs, des papes, se sont soumis à son arbitrage; que, témoin de beaucoup de désordres dans l'état, il s'est assemblé, et a désiré le concours des princes et des pairs, *non pour ordonner*

(1) Merc., tome IV, page 49.

et résoudre des moyens d'y remédier, mais pour les proposer à votre majesté avec plus de poids et d'autorité, lorsqu'elle verra que les choses ont été considérées dans une telle et si célebre compagnie.

Suivent les griefs en vingt-neuf articles. Toutes les parties de l'administration y sont parcourues. On s'y plaint de ce que l'autorité du roi et sa sûreté ont été mises en problême dans les derniers états, par les partisans des opinions ultramontaines; de ce que les anciennes alliances ne sont pas entretenues; de ce que le conseil *est composé, non des princes, des grands du royaume et anciens ministres, mais de personnes introduites depuis peu d'années, non pour leurs mérites et services rendus, mais par la faveur de ceux qui y veulent avoir des créatures;* de ce qu'enfin ces ministres, conseillers du roi, et autres, sont pensionnés par les cours étrangeres.

Le parlement demande que les officiers de la couronne ne soient pas troublés dans leurs fonctions; qu'on ne donne

plus de survivances ; que les charges cessent d'être vénales ; qu'il ne soit plus permis aux sujets du roi, ecclésiastiques et autres, d'avoir communication fréquente et secrettes intelligences avec les ambassadeurs et ministres étrangers ; que les libertés de l'église gallicane soient soutenues, les confidences punies, les coadjutoreries supprimées ; qu'on mette des bornes à la multiplication des ordres religieux ; qu'on ne nomme aux archevêchés, évêchés, abbayes, que des régnicoles savans et de bonnes mœurs ; que le roi fasse fleurir l'université de Paris, et poursuivre, par les juges ordinaires, les anabaptistes, juifs, empoisonneurs et magiciens, trop communs chez les grands, qui les protegent. Le roi est supplié aussi de punir les violences faites aux juges, pour arrêter le cours de la justice ; de régler la qualité des affaires qu'on pourra porter au conseil, et la forme qui y sera observée ; de n'y point casser ou faire surseoir, sur de simples requêtes, l'exécution des arrêts du parlement ; de faire faire justice des

grands crimes, sans grace ni délai, quels que soient les coupables; de ne point souffrir qu'on altere ou change hors du conseil les arrêts qui y ont été prononcés, et d'ôter les droits nouveaux de chancellerie.

Quant aux finances, le parlement désire qu'elles soient mieux administrées; qu'on diminue le nombre de ceux qui les manient, ainsi que les pensions; qu'il soit fait défenses aux conseillers du conseil de recevoir aucuns dons, présens ou pensions des adjudicataires des fermes; qu'il soit fait une recherche sévere des maltôtiers, *dont les restitutions seront appliquées à la décharge des peuples.* Enfin, après quelques observations sur le commerce, les jeux de hasard, les manufactures, les arsenaux, les fortifications, la paye des troupes, les remontrances finissent par deux articles remarquables, suivis d'une conclusion qui ne l'est pas moins : 1.° qu'on n'exécute aucun édit ni commission, sans vérification des cours souveraines, et enregistrement préalable; 2.° qu'il soit permis,

conformément à l'arrêt du 28 mars, de convoquer les princes et les pairs toutes les fois que le parlement le jugera convenable ; *et, en cas que ces présentes remontrances, par les mauvais conseils et artifices de ceux qui y sont intéressés, ne puissent avoir lieu, votre majesté trouvera bon, s'il lui plaît, que les officiers de votre parlement fassent cette protestation solennelle, sous votre autorité : que, pour la décharge de leur conscience envers Dieu et les hommes, et pour le bien de votre service et conservation de votre état, ils seront obligés de nommer ci-après, en toute liberté, les auteurs de ces désordres, et faire voir au public leurs mauvais déportemens, afin d'y être pourvu par votre majesté en temps plus opportun.*

On conçoit l'effet que fit une pareille lecture. Il y eut un moment d'un profond silence : chacun se regardoit. Enfin, la reine prit la parole, et dit que cela n'étoit fait que pour blâmer son gouvernement ; que c'étoit lui manquer de respect, et que les remontrances mettoient

le comble aux injures contenues dans les libelles qu'on répandoit contre elle. Le chancelier se contenta de faire observer au roi, que les remontrances n'auroient dû être faites qu'après que sa majesté auroit envoyé l'ordonnance qu'il avoit promise sur les cahiers des états. Le président Jeannin, qui gouvernoit les finances, justifia sa gestion avec chaleur, et fit voir que si les millions épargnés par Henri avoient été dissipés, si on n'en avoit pu mettre d'autres en réserve, c'étoit la faute des princes auxquels on avoit été forcé de prodiguer des gratifications et des pensions, pour empêcher une guerre ruineuse. Chacun parla ensuite sans rang et sans ordre. On interrogeoit, on répondoit, on s'apostrophoit. Les seigneurs notés dans les remontrances, sur-tout le maréchal d'Ancre, lançoient sur le parlement des regards foudroyans. Les esprits s'échauffoient, et il étoit à craindre qu'une assemblée si auguste ne finît pas sans violence. Le roi prit le parti de la congédier, et promit de faire savoir incessamment sa volonté.

La réponse ne se fit pas attendre : dès le lendemain 23 mai, il parut un arrêt du conseil, qui supprimoit les remontrances, comme prématurées, et composées sans permission du roi. Sa majesté promettoit un édit sur les cahiers des états, et s'engageoit à écouter pour lors les remontrances qui pourroient être faites sur cet édit. Le lundi 1.er juin, l'arrêt du conseil fut porté au parlement, pour être enregistré. Le parlement ordonna des remontrances ; le roi donna des lettres de jussion : ainsi le combat s'engageoit, et la rupture paroissoit inévitable, lorsque la certitude où étoit le parlement de faire plier la cour s'il s'opiniâtroit, l'engagea à plier lui-même.

Le duc de Bouillon intriguoit toujours dans la compagnie : il passoit si bien pour être l'auteur de tous ces mouvemens, que la reine disoit naïvement de lui : *Vous verrez que nous serons contraints de recourir à cet homme-là, pour nous tirer d'embarras.* Quand il vit que les lettres de jussion ébranloient quelques membres, il fit savoir au parlement, par

des émissaires, qu'il n'avoit qu'à tenir ferme ; que le prince de Condé se déclareroit pour lui, et que toute la nation, mécontente comme elle l'étoit, ne manqueroit pas de s'attacher au prince. Il n'osa pas trop faire valoir dans ce moment les liaisons qu'il avoit avec les calvinistes qui s'assembloient à Grenoble, et qui promettoient une puissante diversion ; mais il en dit assez pour faire connoître que, si le parlement persistoit dans sa résistance, les ministres seroient forcés ou de céder, ou d'essuyer une guerre que l'intervention du parlement leur rendroit certainement désavantageuse.

Ainsi le parlement se vit, avec étonnement, amené à lever l'étendard contre son souverain, ou du moins à servir, contre son intention, de sauve-garde et de prétexte aux révoltés. Alors les membres de ce corps les plus modérés ouvrirent les yeux aux autres sur le danger de leur position : ils leur firent entendre que ce seroit une honte éternelle pour eux d'être les boute-feux de la guerre ; que, malgré leur bonne

intention, ils passeroient dans la nation et chez l'étranger, pour avoir aidé à ébranler le trône, autrefois affermi par leurs mains. D'ailleurs, ajoutoient-ils, quelle imprudence de nous livrer au prince, qui n'a peut-être d'autre dessein que d'épouvanter par nous le ministere, et qui, pour obtenir une paix avantageuse, nous sacrifiera ensuite à la colere du roi.

Si le parlement balançoit, les ministres n'étoient pas plus fermes; ils craignoient que cette compagnie, poussée à bout, ne se joignît publiquement aux mécontens, et ne les appuyât de quelque déclaration éclatante, qui auroit donné auprès du peuple une grande faveur au parti. Ces différentes considérations calmerent la premiere fougue : les esprits se rapprocherent; et des conférences qui s'établirent, sortit un accommodement par lequel chacun se relâcha. Le 23 juin, le parlement donna un arrêt concerté; il y faisoit des excuses à la reine, et disoit que, dans ses remontrances, il n'avoit prétendu blâmer ni elle ni son gouvernement. Il représentoit modes-

tement que le dernier arrêt du conseil, si le roi en exigeoit l'entiere exécution, seroit *infiniment dommageable* à l'honneur de la compagnie; et il supplioit sa majesté de ne point exiger que l'arrêt de son parlement fût cassé. Le ministere se contenta de cette réparation. L'assemblée des pairs n'eut pas lieu; mais aussi l'arrêt du parlement ne fut ni biffé ni annullé. En cela, celui du conseil n'eut point d'exécution; et au contraire, celui du parlement conserva toute sa force, et servit de pierre d'attente pour les occasions futures.
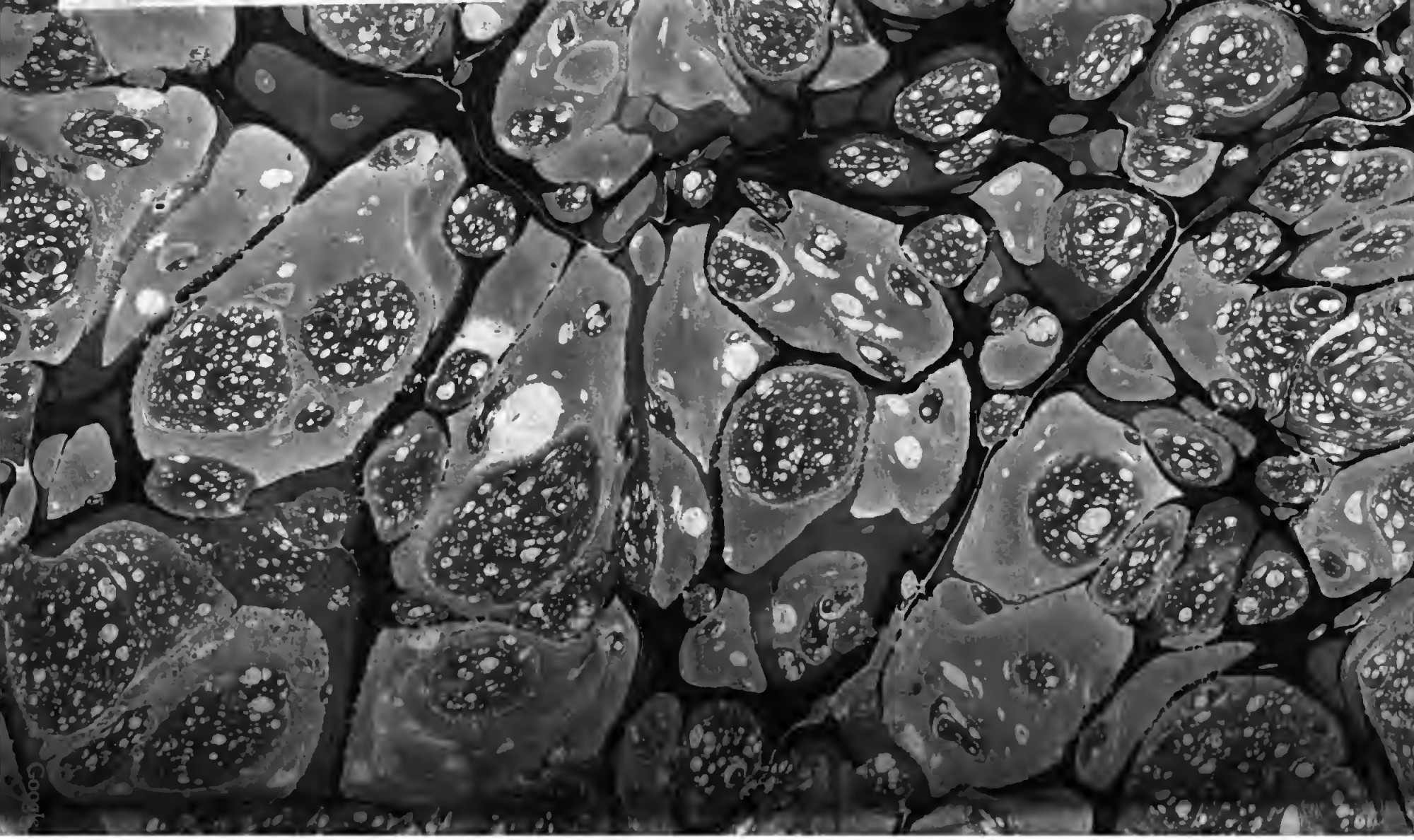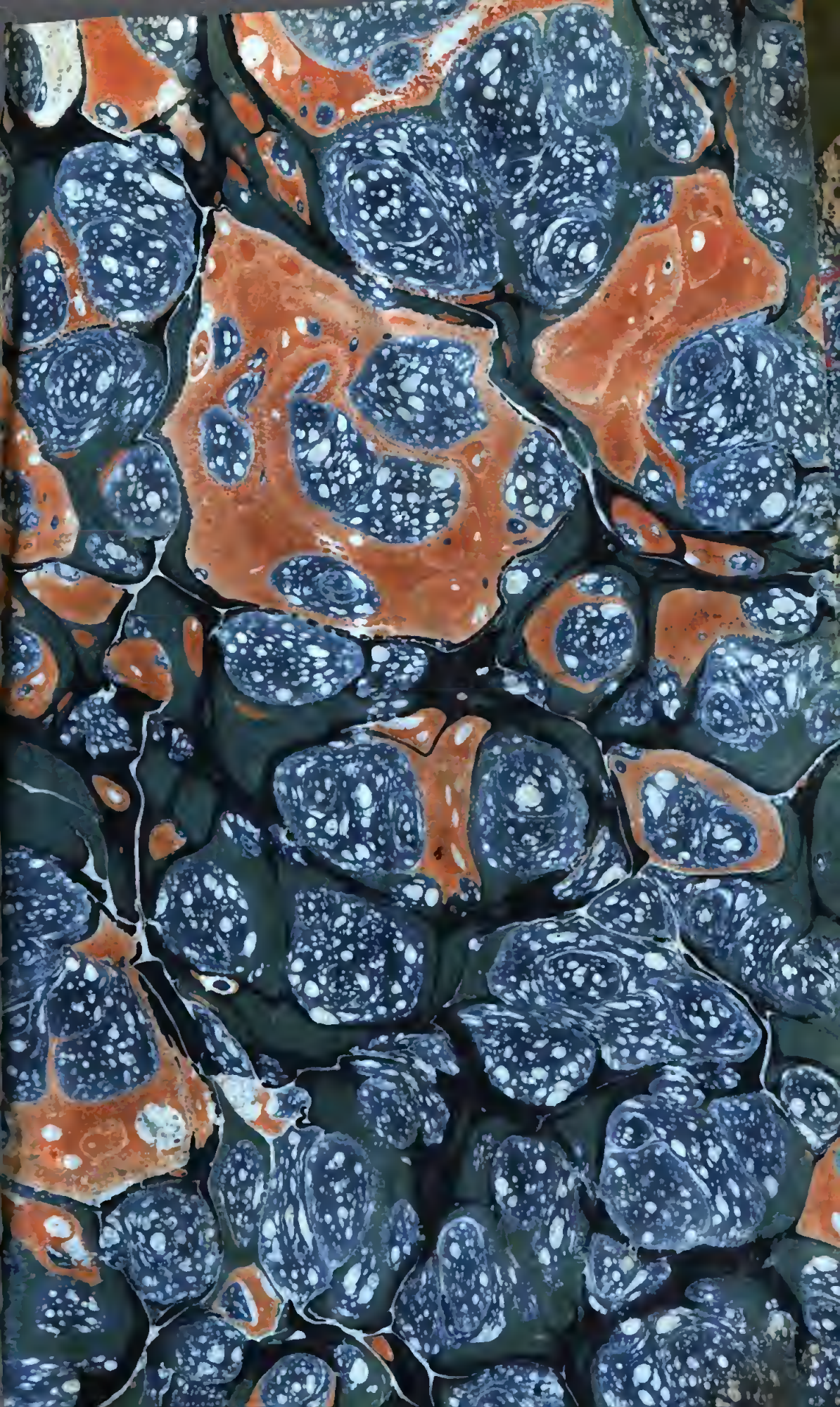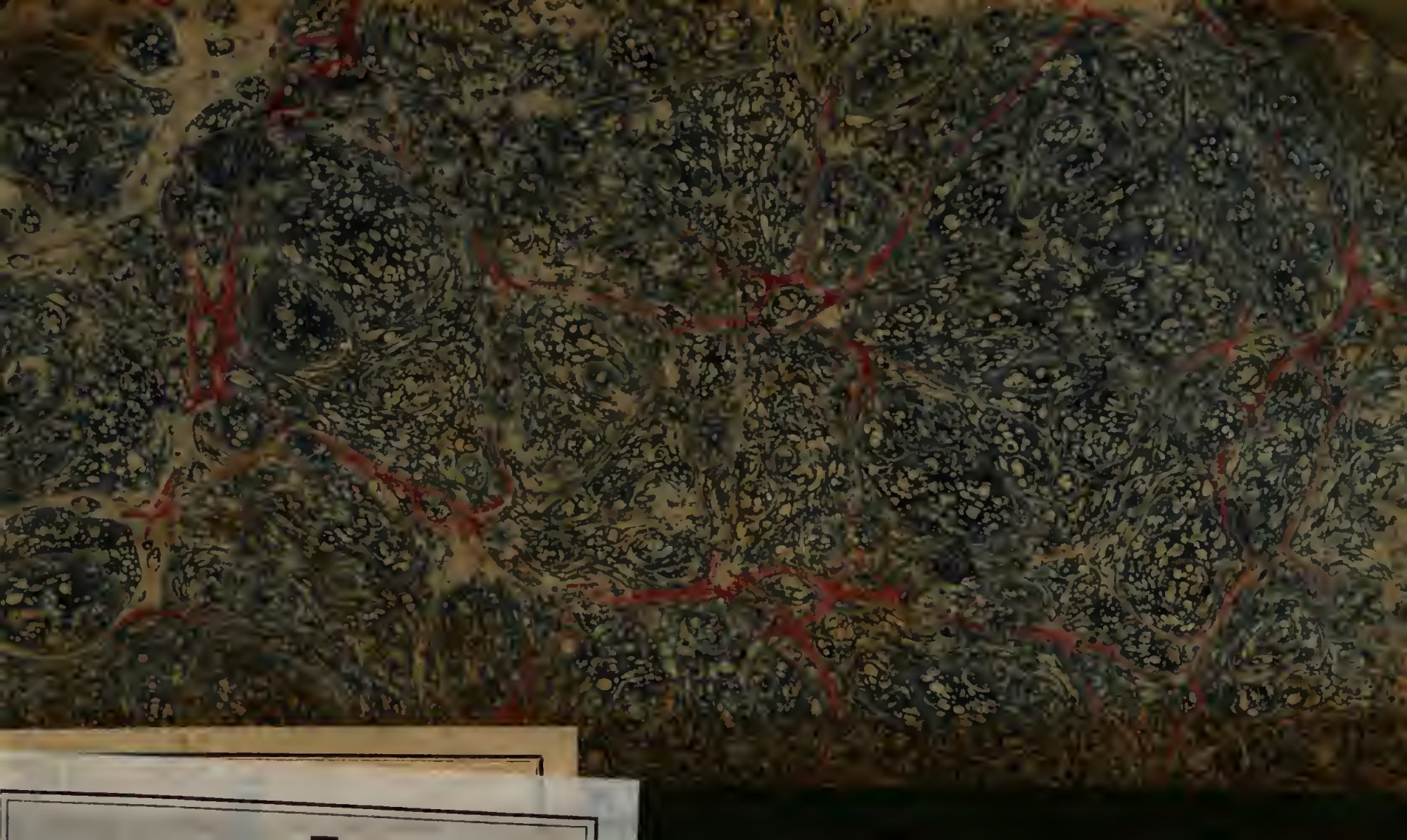
Fin du tome premier.